UCAC
Université Catholique d'Afrique Centrale

Nouvelles de l'ucac

Magazine d'informations et d'expression

N°64 - Juillet 2025



DOSSIER DE LA RÉDACTION

ACCORD-CADRE ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN ET LE SAINT-SIÈGE 10 ANS APRÈS. ON ÉVALUE ...

BREAKING NEWS VATICAN

LE PAPE LÉON XIV INAUGURE SON PONTIFICAT ...

FIRST GRADUATION CEREMONY

L'EXCELLENCE ACADÉMIQUE AU ZÉNITH DU PALAIS DES CONGRÈS DE YAOUNDÉ

Sommaire















Edito 3

Représentation et Rencontres au Sommet 5
Messe d'inauguration du pontificat de Léon XIV : Une liturgie entre rites et symboles..... 7
Bienvenue de l'Université Catholique d'Afrique Centrale au nouveau Souverain Pontife... 9
L'UCAC célèbre le 10ème Anniversaire de l'Accord-Cadre entre la République du Cameroun et le Saint-Siège : une cérémonie solennelle et mémorable 11

Rentrée Universitaire 2024-2025 : Rentrée académique solennelle couplée au 10ème Anniversaire de l'Accord-Cadre entre le Cameroun et le Saint-Siège 13
Les Accords signés par le Saint-Siège avec les États de l'Afrique contemporaine : Évocation historique et actualité au Cameroun 23
Accueil des nouveaux étudiants « Welcome Day »..... 36
Participation de l'UCAC au SAPEF : Pour une meilleure visibilité … 38
Saison des vœux 2025 au MINESUP : L'UCAC fait davantage parler d'elle 45

Bange Business school – UCAC : une convention de partenariat pour l'excellence … 51
UNICEF-UCAC : signature des documents qui scellent la Convention de partenariat 56
Le Recteur de l'UCAC en visite à l'Institut Catholique de Paris 63

L'Accord-cadre du 13 Janvier 2014 entre le Saint-Siège et la République du Cameroun : Nature, objet et portée …..... 67
Statut Diplomatique de l'UCAC et Enjeux du Droit Diplomatique et Consulaire (DDC) : 73
Accord-Cadre entre la République du Cameroun et le Saint Siege, 10 ans après. Quel impact sur le plan de la santé et la société ? 96

Faculté de Théologie 104
Faculté de Philosophie 114
Faculté de Sciences Juridiques et Politiques 128
Faculté de Sciences Sociales et de Gestion 162
Ecole des Sciences de la Santé..... 178

Entretien : Interview du Recteur 189

La Ferme UCAC en pleine effervescence : Un rêve devient réalité..... 194
Activités de la paroisse universitaire : Une Année pastorale bien comblée ! 196

Directeur de la publication : Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI

Directeur Adjoint de la publication : Rév. Abbé Dr. Christian Frédéric NDOUNOKON

Directeur de la Rédaction : M. Nicolas DESTADE AWANA

Rédacteurs : Pr Jean Paul BETENGNE, Pr Stève Gaston BOBONGAUD, Pr Sr. Angèle MAKIANG, Pr Pascal TOUOYEM, Pr Siméon ESSAMA OWONO, Pr Fadimatou MOUNSADE, Pr Sylvie Myriam AMBOMO, Pr Frank EBOGO, Dr. Pierre KENGNE TALOM, Dr. Christian POUTH, Estelle-Nadia OTELE, Régis V. ONDO ZOUE, Sandra MAZOGANG, Mark Vianay NANGA ELLEME, Diane Fabiola DJIKELANG, Carmen ENGO, ASHU Eliz-Rondell ARREY, Christian BELIBI ANOCK

Photographie & Archives : Bernard Didier BOATAGNA, Thomas ANDELE KEDE, Esther Claudia AYANMA

Contacts : Université Catholique d'Afrique Centrale
B.P. : 11628 – Yaoundé – Cameroun
Tél. : (+237) 222 698 555 / 222 237 400
E-mail : communication@ucac-icy.net
Site web : www.ucac-icy.net

Universitas in motu



Au moment où s'achève la deuxième année académique de notre mandature rectorale, l'heure est venue de revisiter quelques étapes majeures du parcours déjà accompli. C'est tout d'abord dans un élan de gratitude que nous élevons notre action de grâce au Seigneur pour les événements marquants qui ont jalonné cette année et permis à l'Université Catholique d'Afrique Centrale de laisser une empreinte significative dans la vie de notre nation.

Nous pensons avec reconnaissance à la visite de Son Excellence Mgr Richard GALLAGHER, Légat pontifical dépêché par Sa Sainteté le Pape François à l'occasion de la célébration du dixième anniversaire de l'Accord-Cadre entre le Saint-Siège et l'État du Cameroun. L'un des moments forts de ce séjour a été l'accueil solennel que lui a réservé l'UCAC, auréolé par la collation du titre de Docteur

honoris causa, témoignant de l'estime de notre communauté universitaire à son égard.

Cette visite mémorable a également servi de cadre à l'ouverture d'un important dossier de réflexion sur les relations Église-État dans un contexte de laïcité. Les nombreuses contributions rassemblées sur cette thématique éclairent de manière substantielle l'opinion publique sur le rôle prépondérant de l'Église catholique dans le développement sociopolitique des grandes nations, à travers la promotion d'un humanisme intégral fondé sur les valeurs évangéliques et les principes fondamentaux de la doctrine sociale de l'Église.

Durant cette même année, l'UCAC s'est distinguée par sa visibilité scientifique croissante et son ouverture affirmée à l'international. Nous tenons à saluer les Facultés et Grandes Écoles qui se sont illustrées par l'organisation de colloques internationaux d'envergure. Citons notamment la Conférence sur la Zone de Libre-Échange de l'Afrique Centrale et Madagascar (ZELECAF), le Symposium international sur le capitalisme social et la transformation structurante de l'économie sous-régionale, ainsi que les conférences théologiques, les débats de type Disputatio entre enseignants et étudiants, sans oublier les Mercredis des Métiers qui contribuent au rayonnement de notre jeune Faculté de Sciences Juridiques et Politiques.

Dans le cadre de la coopération universitaire, l'UCAC a réactivé plusieurs partenariats interuniversitaires, notamment avec l'Institut

Catholique de Paris et celui de Lille. De nouvelles conventions ont été signées au niveau sous-régional, en particulier avec la Bange Business School de Guinée équatoriale, mais également avec des institutions académiques d'envergure internationale telles que l'Université de Saint-Gall en Suisse, l'ESSEC de Strasbourg, l'Université Catholique de Lille et l'Institut Catholique de Paris.

Parmi les réalisations notables, nous nous devons de souligner la création récente du Centre des Droits de l'Enfant, fruit d'un partenariat stratégique avec l'UNICEF. Ce centre incarne notre volonté de faire de l'UCAC un acteur engagé dans la promotion des droits fondamentaux.

Dans le cadre du déploiement sous-régional, des missions rectorales ont été effectuées au Gabon pour poser les premiers jalons du futur Institut des Métiers du Bois. Les avancées significatives enregistrées dans le choix du site d'implantation augurent d'une concrétisation prochaine de ce projet structurant.

Sur le plan de l'extension interne, nous saluons les efforts consentis pour l'autofinancement du bâtiment principal du futur Centre Hospitalier Universitaire (CHU), dont le gros œuvre est pratiquement achevé. Nous nous réjouissons également du démarrage effectif des travaux de construction de la résidence universitaire, destinée à accueillir les étudiants de la future Faculté de Médecine.

Le projet de la Ferme UCAC d'Edzandouan, quant à lui, a connu une transformation remarquable de ses infrastructures, traduisant notre volonté de promouvoir une pédagogie alliant théorie et pratique, dans une logique de développement durable.

Une autre initiative novatrice portée par l'UCAC est le projet « Faire Do », un programme structuré autour de cinq axes stratégiques. Il vise à renforcer la visibilité de l'Université dans l'univers numérique tout en accompagnant les « Cathozars Ucaciens » dans leur épanouissement personnel et communautaire, en vue de favoriser le développement harmonieux de chacun et de tous.

Ces différentes réalisations témoignent de la vitalité et de la détermination d'une équipe rectorale engagée à faire de l'UCAC une université d'excellence, en marche vers un avenir prometteur, structurée autour d'une vision ambitieuse et de moyens rigoureusement sélectionnés pour sa mise en œuvre.

Concernant la vie estudiantine, des moyens importants ont été mobilisés pour favoriser l'épanouissement intégral des étudiants et renforcer leur ouverture à l'intégration sous-régionale. Le voyage d'étude en Guinée équatoriale a ainsi permis à de nombreux étudiants de mieux percevoir le bien-fondé de la mobilité académique. Il en est de même de la traditionnelle cérémonie du Welcome Day, devenue un temps fort et très attendu d'accueil et d'intégration des nouveaux étudiants.

Dans un contexte de forte concurrence en matière d'offres de formation universitaire, il appartient à chacun — étudiants, enseignants et personnels d'appui — de s'investir avec rigueur et enthousiasme pour construire ensemble une UCAC qui se distingue, et qui assume pleinement son leadership au sein de l'espace CEMAC.

Parmi les événements marquants de l'actualité ecclésiale, nous avons partagé l'émotion de l'Église universelle à l'annonce du rappel à Dieu de Sa Sainteté le Pape François, survenu au lendemain des fêtes pascales. Son départ a été l'occasion, pour notre communauté universitaire, de revisiter avec piété et reconnaissance son œuvre et son enseignement. La conférence organisée par la Faculté de Théologie sur son héritage et sur la figure du nouveau pontife, le Pape Léon XIV, a rencontré un large écho, témoignant de la vitalité intellectuelle de notre université.

Enfin, nous ne saurions conclure sans évoquer avec émotion le départ vers la patrie céleste de trois de nos éminents enseignants : le Rév. Père Prof. Emmanuel LEMANA ZANGA, bibliste de l'Ancien Testament, le Prof. Pierre TITI NWELL, sociologue, et Monsieur Pascal Baylon OWONA. Qu'ils reposent dans la paix du Seigneur, en reconnaissance des dignes et loyaux services qu'ils ont rendus à notre université.

Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI

Représentation et Rencontres au Sommet













Représentation et Rencontres au Sommet













Messe d'inauguration du pontificat de Léon XIV : Une liturgie entre rites et symboles

Avec la célébration du Dimanche 18 Mai 2025, le Ministère pétrinien de Robert Francis Prévost a débuté officiellement. Le rite spécifique pour cette occasion a souligné le lien avec l'Apôtre Pierre et son martyre, qui a fécondé l'Église de Rome naissante, et a mis en évidence la valeur spécifique des insignes épiscopaux « pétriniens » remis au Pape : le Pallium et l'Anneau du pêcheur.

Tiziana Campisi - Cité du Vatican

Avec la célébration eucharistique qui a eu lieu le 18 Mai, à 10 heures, dans la Basilique Saint-Pierre et sur la place du même nom, Léon XIV, 267e Evêque de Rome, a commencé officiellement son ministère pétrinien, en tant que successeur de l'apôtre Pierre et donc comme pasteur de l'Église catholique. Le rite, comme l'explique le bureau des célébrations liturgiques du Souverain pontife, comprend plusieurs moments symboliques dans lesquels se distinguent les anciens insignes épiscopaux « pétriniens » : le pallium et l'anneau du pêcheur.



Le Pallium

Le Pallium est un vêtement liturgique en laine d'agneau. Il évoque le Bon Pasteur, qui prend la brebis perdue sur ses épaules, et la triple réponse de Pierre à la demande de Jésus ressuscité de paître ses agneaux et ses brebis. Comme l'écrit Siméon de Thessalonique dans De sacris ordinationibus, ce vêtement « *symbolise le Sauveur qui, nous rencontrant comme la brebis perdue, l'a portée sur ses épaules, et prenant notre nature humaine dans l'Incarnation, l'a déifiée, par sa mort sur la croix nous a offerts au Père, et par sa résurrection nous a exaltés* ». Il s'agit d'une ceinture étroite qui repose sur les épaules, au-dessus de la chasuble. Elle est ornée de six croix de soie noire -une sur la poitrine, une autre sur le dos et quatre sur l'anneau qui repose sur les épaules- et est garnie, à l'avant et à l'arrière, de trois épingles (acicula) représentant les trois clous de la croix du Christ.

L'anneau du pêcheur

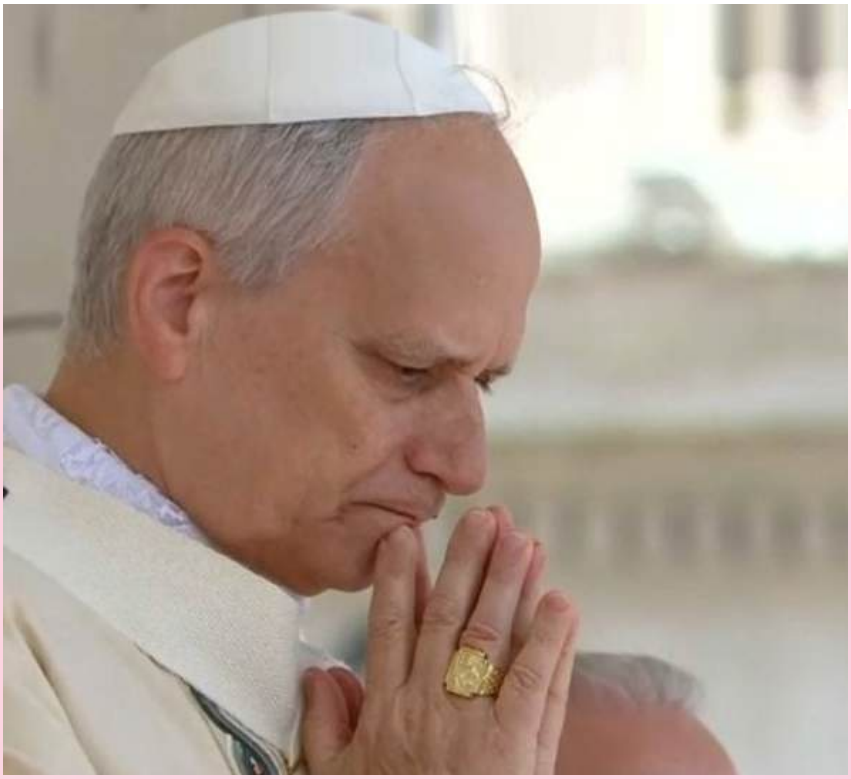
L'anneau du pêcheur a la valeur spécifique de l'épingle qui authentifie la foi, tâche confiée à Pierre pour confirmer ses frères. Il est appelé « anneau du pêcheur » parce que Pierre est l'apôtre qui, ayant eu foi en la parole de Jésus, a tiré de la barque les filets de la pêche miraculeuse jusqu'au rivage. Avec le pallium, l'anneau a été remis au cours de la messe, après l'Évangile.

Sur la tombe de Saint Pierre

La liturgie a commencé à l'intérieur de la Basilique vaticane. Le nouveau Pontife romain est descendu, avec les patriarches des Églises orientales, jusqu'au tombeau de saint Pierre, s'y est recueilli et l'a encensé. Ce moment souligne le lien étroit de l'évêque de Rome avec l'apôtre Pierre et son martyre, sur le lieu même où le premier Vicaire du Christ a confessé sa foi par le sang, avec tant d'autres chrétiens qui ont porté avec lui le même témoignage. Deux diacres ont pris ensuite le pallium, l'anneau du pêcheur et le livre des Évangiles et se sont dirigé en procession vers l'autel de la célébration, sur le parvis de la place Saint-Pierre.

Sur le parvis de la Basilique vaticane

Léon XIV a rejoint la procession, tandis que les Laudes Regiæ -un chant liturgique- étaient chantées, invoquant l'intercession des saints pontifes, des martyrs et des saints de l'Église romaine. La tapisserie de la pêche miraculeuse, représentant le dialogue de Jésus avec Pierre, à laquelle il est fait explicitement référence dans les textes de la célébration, était suspendue aux portes centrales de la basilique vaticane. Il s'agit d'une reproduction de la tapisserie de facture flamande réalisée pour la chapelle Sixtine sur un carton de Raffaele Sanzio et conservée aux Musées du Vatican. Sur l'autel, en revanche, se trouvait une effigie de Notre-Dame-du-Bon-Conseil provenant du sanctuaire marial de Genazzano, au sud de Rome. Ensuite, on a procédé au rite de la bénédiction et de l'aspersion d'eau bénite, puisque c'était un dimanche du temps de Pâques. Le Gloria fut chanté, suivi de la prière de la collecte, qui rappela le projet du



Père de bâtir son Église sur l'apôtre Pierre.

La Liturgie de la Parole

C'est alors qu'a commencé la liturgie de la Parole. La première lecture, prononcée en espagnol, était un passage des Actes des Apôtres (Ac 4, 8-12) dans lequel Pierre annonce que le Christ est « la pierre rejetée par les bâtisseurs ». Prononcé en italien, le Psaume (Ps 117 [118]) a repris le thème de la « pierre » - « La pierre rejetée par les bâtisseurs est devenue la pierre angulaire » -, tandis que la deuxième lecture, lue en anglais, tirée de la Première Lettre de Pierre, a mis en évidence le lien entre Pierre, l'Église de Rome et le Ministère de son successeur. L'Évangile, un passage de Jean proclamé en latin et en grec (Jn 21, 15-19), fut celui de la triple demande de Jésus à Pierre de paître « ses agneaux » et « ses brebis ». Il s'agit de l'un des textes qui fondent traditionnellement la mission spéciale et personnelle conférée à Pierre dans le groupe des douze Apôtres.

L'imposition des insignes épiscopaux pétriniens

Après la proclamation de l'Évangile, trois Cardinaux des trois ordres (Diacres, Prêtres et Evêques) et de différents continents se sont approchés de Léon XIV: le premier lui a imposé le Pallium, le deuxième a demandé, par une prière spéciale, la présence et l'assistance du Seigneur sur le Pape, enfin le troisième a prononcé également une oraison, invoquant le Christ, « Pasteur et Evêque de nos âmes », qui a construit l'Église sur le roc de Pierre, et qui a été reconnu par Pierre lui-même comme le « Fils du Dieu vivant ». C'est lui qui a remis au nouveau Pape l'Anneau du pêcheur. Ce moment s'est terminé par une prière à l'Esprit Saint pour qu'il donne au Saint-Père la force et la douceur de préserver les disciples du Christ dans l'unité de la communion, puis le Pape a béni l'assemblée avec l'Évangéliaire, tout en acclamant en grec : « Ad multos annos !»



Le Rite d'obéissance

Après le rite symbolique d'« obéissance » prêté au Pape par douze représentants de toutes les catégories du peuple de Dieu, venus de différentes parties du monde, la célébration s'est poursuivi par l'homélie du Pape. Puis le Credo fut chanté, suivi de la prière des fidèles avec cinq invocations, en portugais, en français, en arabe, en polonais et en chinois. Les fidèles réunis sur la place ont supplié le Seigneur pour l'Église, partout répandue sur la terre, pour le Pape qui commençait son ministère, pour ceux qui exercent des responsabilités de gouvernement, pour ceux qui sont dans la souffrance et la détresse, pour l'assemblée elle-même.

La Liturgie Eucharistique

Pendant que fut entonné l'hymne d'offertoire « Tu es pastor ovium », la prière sur les offrandes du pain et du vin demandera que, par le ministère missionnaire de l'Église, les fruits de la rédemption soient étendus au monde entier. Léon XIV prononça ensuite la prière eucharistique en latin avant le rite de la communion, au terme duquel le Pape a demandé à Dieu de confirmer l'Église dans l'unité et la charité et d'être lui-même sauvé et protégé avec le troupeau qui lui a été confié.

Rites de clôture

Avant de conclure la célébration, le Pape a prononcé une brève allocution et, après la prière du Regina Cæli, a donné la bénédiction solennelle qui reprend l'image biblique de la vigne et du vignoble, appliquée à l'Église, en invoquant le Seigneur pour qu'il « veille » et « protège » la souche et la vigne qu'il a plantées, et demandé que son visage de salut « resplendisse » sur le monde entier.

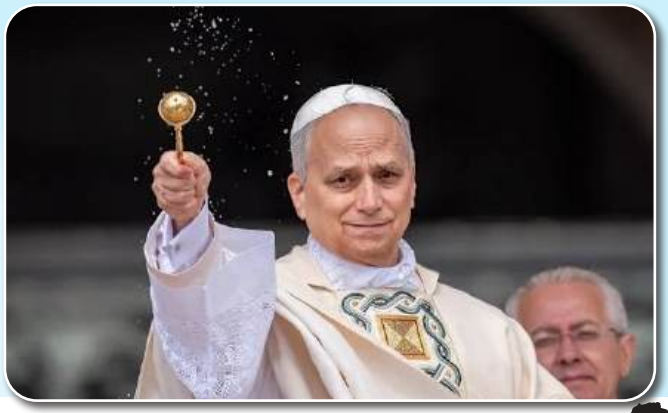
Radio Vatican

Bienvenue de l'Université Catholique d'Afrique Centrale au nouveau Souverain Pontife...










SESSION ANNUELLE DU CONSEIL SUPERIEUR

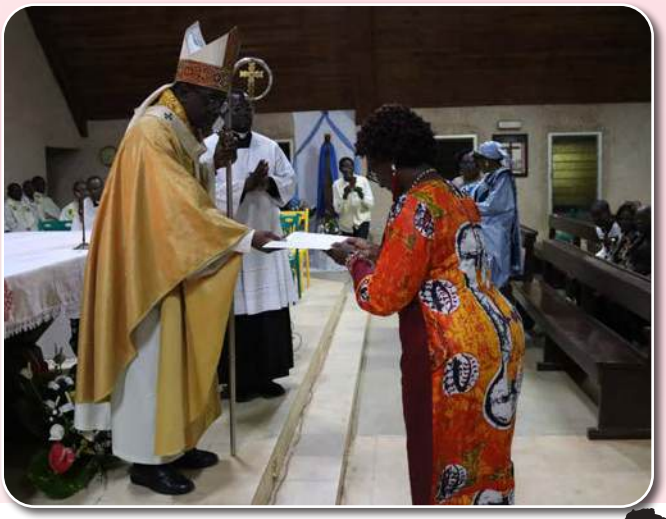
Sous la présidence de Son Excellence Mgr Jean MBARGA, Archevêque Métropolitain de Yaoundé et Grand Chancelier de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, le Conseil Supérieur de l'Institution éponyme s'est tenue du 04 au 06 Juin 2025, au Campus de Nkolbisson













L'UCAC célèbre le 10ème Anniversaire de l'Accord-Cadre entre la République du Cameroun et le Saint-Siège : une cérémonie solennelle et mémorable



Accueil de Paul Richard GALLAGHER à l'UCAC

Le lundi 18 novembre 2024, le campus de Nkolbisson de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a été le théâtre d'une double célébration historique : le 10e anniversaire de l'Accord-Cadre entre le Cameroun et le Saint-Siège, et la Rentrée académique solennelle 2024-2025. Cet événement d'envergure a réuni des personnalités de premier plan, le Ministre des Relations Extérieures, S.E. Lejeune MBELLA MBELLA, Représentant personnel du Chef de l'État S.E. Paul BIYA, des membres du gouvernement, du corps diplomatique, des autorités politiques, religieuses, militaires et civiles, ainsi qu'une forte représentation académique et estudiantine.

Dès 11h30, un décor majestueux accueillait les participants, avec des rues pavoisées aux couleurs du Cameroun et du Vatican, reflétant l'importance de cette journée. Ce cadre solennel était à la hauteur de la venue du Légat pontifical, S.E. Mgr Paul Richard GALLAGHER, Secrétaire pour les Relations avec les États et les Organisations Internationales au Saint-Siège.

Arrivé à 15h, S.E. Mgr Paul Richard GALLAGHER a été accueilli avec solennité par l'Abbé Dr Christian Frédéric NDOUNOKON, curé de la paroisse universitaire. Ce dernier lui a présenté un crucifix, symbole de vénération, en présence des évêques et de l'équipe rectorale. Après un moment de recueillement à la chapelle Saint-Augustin, la délégation s'est dirigée vers le gymnase pour le cœur de la cérémonie.

Sous un gymnase archicomble, la cérémonie a débuté par une prière dite par le curé et l'exécution des hymnes du Vatican, de la CEMAC et du Cameroun. L'Abbé Prof. Jean Paul René ONDOA OMGBA, Secrétaire Général Académique, a ensuite situé l'événement, expliquant notamment la collation du titre de Docteur Honoris Causa à Mgr Paul Richard GALLAGHER, symbole de reconnaissance académique et spirituelle.

Trois discours ont marqué cette cérémonie : celui du Recteur de l'UCAC, l'Abbé Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI qui a

placé cette célébration sous le signe de la gratitude, de la mémoire et de l'engagement pour l'avenir. Dans son allocution, il a souligné la croissance remarquable de l'UCAC, passée de deux Facultés avec 146 étudiants en 1991 à dix facultés accueillant aujourd'hui 7 000 étudiants répartis dans neuf campus à travers quatre pays de l'Afrique centrale. Il a salué le rôle providentiel des acteurs de cette évolution, en rendant hommage aux Pères fondateurs, aux autorités religieuses et civiles, ainsi qu'à la communauté universitaire pour leurs efforts constants. Le Recteur a également célébré l'honneur d'accueillir le Légat pontifical et rappelé le rôle déterminant de cet Accord-Cadre dans le statut pontifical et international de l'université. Il a enfin exprimé sa gratitude envers le Saint-Siège, l'État camerounais, et en particulier le Ministre de l'Enseignement Supérieur, pour leur soutien à l'UCAC.

Mgr Jean MBARGA, Archevêque de Yaoundé et Grand Chancelier de l'UCAC, quant à lui a mis en lumière les fruits des accords bilatéraux entre le Cameroun et le Saint-Siège, en saluant particulièrement le rôle de l'UCAC dans la coopération éducative.

Prenant la parole à son tour, le Rév Père Prof. Yvon Christian ELENGA, Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, a exprimé son immense honneur de prononcer la Laudatio en l'honneur du Légat pontifical.

Dans son allocution, il a mis en lumière l'itinéraire remarquable de Mgr Paul Richard GALLAGHER, depuis son ordination sacerdotale, jusqu'à ses missions diplomatiques dans divers continents, dont l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie, avant son retour à Rome pour servir à la Secrétairerie d'État.

Le Père Yvon n'a pas manqué de saluer la « diplomatie de la rencontre » de Mgr GALLAGHER, qui reflète une pastorale centrée sur le dialogue, la réconciliation et la paix. Il a également souligné ses efforts pour promouvoir des relations internationales empreintes de justice et d'humanité, que ce soit en Ukraine, au Soudan du Sud ou ailleurs. En célébrant cette distinction, a-t-il conclu, l'UCAC rend hommage à un homme d'Église qui incarne la devise « Marcher humblement avec Dieu » et qui, par sa mission, fait rayonner l'Évangile dans le monde.

Le point culminant de la cérémonie a été la Lectio Magistralis de Mgr GALLAGHER, portant sur « La diplomatie du Vatican et l'Accord-Cadre ». Dans son intervention, le Légat pontifical a su captiver l'auditoire par la profondeur de son analyse. Il a détaillé les principes de la diplomatie du Saint-Siège et mis en lumière les enjeux et les fruits de cette collaboration unique entre le Cameroun et le Saint-Siège, notamment l'Accord de Siège signé en 1989 et l'Accord-Cadre de 2014, qui confère un statut unique à l'UCAC sur les plans pontifical et international.

Après cet exposé applaudi, le titre de Docteur Honoris Causa en sciences sociales lui a été décerné, suivi de félicitations des plus hautes autorités présentes.

Le Prof. Jacques FAME NDONGO, Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur et Chancelier des Ordres Académiques, a clôturé les allocutions en célébrant la coopération fructueuse entre le Cameroun et le Vatican. Il a également souligné l'importance de l'enseignement supérieur dans le développement national, tout en rappelant le rôle stratégique de l'UCAC dans l'employabilité des jeunes et la reconnaissance internationale de ses diplômes.

La cérémonie a été ponctuée par des prestations artistiques de haut niveau, avec le baryton l'Abbé Vladimir BIDZANGA et le ténor Patrick KABONGO. La chorale fédérale de l'UCAC a clôturé la célébration avec le Grand Alléluia, suscitant une ovation du public.

Un repas a permis de sceller cette journée historique, marquée par une reconnaissance mutuelle des efforts du Saint-Siège et du Cameroun pour promouvoir le dialogue, l'éducation et la paix. L'UCAC, forte de son partenariat avec ces deux institutions, se positionne une fois de plus comme un modèle d'excellence académique et spirituelle en Afrique.

Christian Frédéric NDOUNOKON

Rentrée Universitaire 2024-2025 : Rentrée académique solennelle couplée au 10ème Anniversaire de l'Accord-Cadre entre le Cameroun et le Saint-Siège

MOT D'ACCUEIL DU RECTEUR

Monsieur le Représentant du Chef de l'Etat, Ministre des Relations Extérieures,
Excellence Mgr Paul Richard GALLAGHER,
Excellence Mgr le Nonce Apostolique au Cameroun et Guinée-Equatoriale,
Excellence Mgr le Grand Chancelier de l'UCAC,
Monsieur le Vice-Président et honorables membres du SENAT,
Messieurs les Députés à l'Assemblée Nationale,
Messieurs les membres du Conseil Constitutionnel,
Monsieur le Président et honorables membres du Conseil Régional,
Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques,
Excellences mesdames et messieurs les membres du gouvernement,
Monsieur Antoine ZANGA, Ambassadeur du Cameroun près du Saint-Siège,
Excellence Monsieur le président de la CENC
Excellences Nos seigneurs les Archevêques et Evêques,
Monsieur le Doyen du Corps Diplomatique,
Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques, membres du corps diplomatique et des organisations internationales,
Monsieur le Gouverneur de la Région du Centre,
Monsieur le Préfet du Département du Mfoundi,
Monsieur le Maire de la ville de Yaoundé,
Monsieur le Président du Conseil Régional,
Chers enseignants,
Chers étudiants,
Autorités religieuses, civiles, militaires et traditionnelles,
Distingués invités,
Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, en vos rangs et grades respectifs.


Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur

L'Université Catholique d'Afrique Centrale qui vous accueille en ce jour vit un état de grâce que les herméneutes de la foi qualifieraient de moment providentiel. En effet, il y a exactement 33 ans, le 30 septembre1991, le jeune Institut Catholique de Yaoundé fraîchement sorti de terre accueillait le Cardinal TOMKO, à l'occasion de l'inauguration de cette université qui se composait alors de 02 Facultés essentiellement la Théologie et des Sciences Sociales et de Gestion, avec un total de 146 étudiants.

33 ans après, la même université revit la joie d'accueillir un nouveau légat pontifical en son sein en communion avec ses 10 Facultés et grandes écoles et un total de 7.000 étudiants répartis dans ses 09 campus établis dans quatre pays de la Sous-région Afrique Centrale. On voit bien que la graine semée ici même à Nkolbisson il y a 33 ans a bien germé et qu'elle a porté de nombreux fruits avec des ramifications visiblement imposantes au Cameroun, à Pointe-Noire au Congo, à Bangui en République Centrafricaine, et à Moundou au Tchad.

En atteignant l'âge hautement symbolique de l'existence terrestre du Christ, l'UCAC entre dans sa phase de maturité avec des projets innovants et un programme ambitieux dont les initiatives en cours sont la construction d'un CHU catholique, et la

construction d'une résidence universitaire à Nkongoa, ce nouveau campus qui se prépare aussi à accueillir la future faculté de médecine.

Comment ne pas dire merci au Seigneur et à toutes les personnes dont Dieu s'est servi pour la réalisation d'un si grand et noble projet !

Excellences, Mesdames, Messieurs, distingués invités,

L'événement qui nous ressemble en ce jour constitue un moment historique dont de nombreuses générations feront mémoire. Il s'agit de la dernière phase de la célébration du 10e anniversaire de l'Accord-Cadre entre le Saint-Siège et l'Etat du Cameroun. C'est donc un insigne honneur pour ne pas dire un privilège exceptionnel d'avoir choisi l'Université Catholique d'Afrique Centrale comme point d'aboutissement de cette grande célébration.

En cette heureuse occasion, je voudrais souhaiter une chaleureuse bienvenue à tous et à chacun d'entre vous. Bienvenue à vous Monsieur le Représentant du Chef de l'Etat, Monsieur le Président Paul BIYA et à vous autres membres du gouvernement qui avez accepté de vous joindre à nous pour célébrer l'excellence des relations Église État dans notre pays. Bienvenue à vous, mesdames et messieurs les représentants du corps diplomatique. Votre présence en ce lieu témoigne non seulement du caractère international et pontifical de notre université, mais aussi de la portée universelle du projet de formation qui s'y déploie pour la promotion d'un humanisme intégral et ouvert à tous sans distinction aucune.

Bienvenue à vous, Chers dignitaires de notre Église, Pères Fondateurs de l'UCAC, et vous autres autorités religieuses, sénatoriales, traditionnelles et assimilées. La présence de chacun d'entre vous est une marque d'attention significative envers notre institution. Elle témoigne de votre intérêt pour la formation de notre jeunesse. Elle manifeste aussi votre attention pour la cause cruciale de l'éducation que le Sacré Concile Vatican II a relevé dans une tonalité de gravité : cf. GRAVISSIMUM ÉDUCATIONIS.

Bienvenue à vous chers membres de la société civile qui nous honorez en ce jour. En vous rendant présents à l'UCAC en ce moment spécial de son histoire, vous nous faites comprendre que nous ne sommes pas seuls dans la bataille que nous menons pour offrir à notre société un projet éducatif convaincant qui sache assumer les attentes de toutes les couches de notre société, une société avide de paix et de justice, une société souvent désorientée et donc en quête de vérité et sens.

Bienvenue à vous, chers enseignants et autres membres du personnel dédiés à la tâche pour donner du crédit à notre université et répondre aux défis de formation d'un monde en mutation et de plus en plus exigeant. Qu'il me soit permis de saisir l'occasion que m'offre cette tribune pour vous dire toute la gratitude des autorités de l'UCAC à votre endroit. Ce geste de reconnaissance est notre manière de vous soutenir dans vos sacrifices pluriels et multiformes. C'est le prix à payer pour transformer notre société et la rénover par la force d'une éducation créative, entreprenante et audacieuse. L'innovation transformatrice que communique l'UCAC a fondamentalement une substance spirituelle. Car il n'est pas d'abord question de faire des nouvelles choses ou de produire de l'extraordinaire. La vraie innovation, c'est dans l'art de faire extraordinairement les choses habituelles. Il est question de changer notre regard sur le monde pour que le monde puisse changer.

C'est aussi en cela que se distingue la vision pédagogique de l'église que le Pape Paul VI qualifiait d'experte en humanité.

Bienvenue aussi à vous, nos chers étudiants. On ne le dira jamais assez que vous êtes la raison d'être principale de notre présence ici. Car à quoi servirait une université sans ses étudiants ? Merci d'avoir répondu présents à ce grand rendez-vous. Nous sommes convaincus que quand nous autres nous serons passés, c'est à vous qu'il incombera la lourde responsabilité de transmettre aux autres générations ce que vous aurez vu et entendu. Vous constituez donc la mémoire vivante de l'UCAC et l'histoire vous en demandera des comptes. Soyez en forts conscients.

Quant à vous, Excellence Mgr GALLAGHER, Votre présence ici en ce jour entre dans l'odyssée des actes historiques de notre jeune université qui vient à peine de célébrer son 30e anniversaire.

En cette heureuse circonstance, nous avons eu la joie d'accueillir dans ce même gymnase son Éminence Pietro PAROLIN, Secrétaire d'Etat au Vatican. Á sa suite, nous sommes honorés de vous accueillir comme notre hôte de marque à l'occasion des 10 ans de l'Accord-Cadre entre le Saint Siège et la République du Cameroun. Nous voulons saisir cette circonstance pour saluer avec déférence, votre auguste personnalité. Point n'est besoin de rappeler que vous avez été une pièce maîtresse dans l'élaboration de ses Accords qui avaient par ailleurs bénéficié de l'expertise de S.E Mgr José Avelino Bettencourt, jadis en service à la Secrétairerie d'état au Vatican.

Merci infiniment pour tout ce que vous avez fait pour l'aboutissement heureux d'un si grand projet dont nous voulons tirer aujourd'hui l'usufruit.

L'UCAC, qui avait déjà bénéficié de l'Accord de Siège signé en 1989 entre l'Etat du Cameroun et le Saint-Siège respectivement représenté par S.E M. Jacques Roger BOOH-BOOH, Ministre des Affaires Etrangères et S.E Donato SQUICCIARINI, Pro-Nonce Apostolique au Cameroun et en Guinée Équatoriale, jouit d'un statut pontifical et international. En vertu même de ces accords, tous ses diplômes sont reconnus par l'Etat du Cameroun qui n'a jamais failli à ses engagements.

La preuve la plus éloquente, est l'Arrêté N° 22/00787/ MINESUP/SG/IGA/DAJ du 18 octobre 2022 relatif à la reconnaissance des diplômes de notre université.

Nous voulons d'ailleurs saisir cette opportunité exceptionnelle pour dire tout haut notre profonde gratitude à l'endroit de notre Ministre de tutelle, J'ai nommé le très illustré Pr Jacques FAME NDONGO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur et Grand Chancelier des Ordres Académiques.

Excellence M. le Ministre, sans vouloir offusquer votre humilité, l'UCAC est très attentive à tous vos actes de magnificence et même de magnanimité à son égard comme le témoignage encore votre présence si précieuse en ce jour et ce lieu désormais coutumiers. Nous sommes conscients qu'un tel privilège n'est pas donné à tous et nous vous en savons gré.

Comment célébrer les bienfaits de la riche collaboration du Saint Siège et de l'Etat du Cameroun sans rendre un vibrant hommage aux deux grandes figures qui les incarnent, j'ai nommé le Pape François et Son Excellence Monsieur le Président Paul Biya, Chef de l'Etat. Qu'ils reçoivent notre profonde gratitude pour leur bienveillante attention envers l'UCAC.

Dans le décret instituant la nouvelle orientation de l'enseignement supérieur dont la grande innovation porte sur le double concept de l'université-entreprise et de l'étudiant entrepreneur, le Chef de l'Etat a voulu introduire une révolution dans la vision de l'enseignant supérieur dont les missions traditionnelles sont : Enseigner, Promouvoir la recherche en vue de transformer nos sociétés. En y introduisant l'entrepreneuriat comme nouveau dénominateur, le Chef de l'Etat a mis au cœur de l'université Camerounaise l'importance de l'employabilité et le sens du service que l'université doit rendre à la société sous peine de constituer une grosse machine qui produit continuellement des chômeurs diplômés à la nation.

Cette nouvelle vision rejoint extraordinairement le projet pédagogique promu par le Pape François dans son pack global d'éducation.

Partant du proverbe africain selon lequel : **« pour éduquer un enfant il faut tout un village»**, le Pape nous aide à ne jamais perdre de vue la coresponsabilité qui incombe à l'Etat et l'Eglise en matière d'éducation. Il postule à cet effet de former la jeunesse sur la base de deux principes : la réalité est supérieure à l'idée autant que la partie l'emporte sur le tout. Le réalisme exige donc de faire de l'université un lieu de questionnement plutôt qu'un centre où l'on diffuse des idéologies. En ce qui nous concerne, l'UCAC constitue justement un espace où enseignants et étudiants se rencontrent pour questionner le monde sur le sens de notre existence, sur la meilleure manière de se développer et sur la qualité des rapports que l'humanité doit désormais cultiver à l'égard de la nature, notre maison commune.

Poser ces questions et s'efforcer d'y trouver des solutions adéquates est le rôle fondamental de notre université. A la question pourquoi accorde-t-on tant d'importance à l'UCAC et qu'est-ce qu'elle entend offrir de si original ? Nous répondons avec ces paroles si denses et profondes du pape François qui affirme que, pour former la jeunesse d'aujourd'hui, **il nous faut savoir allier l'esprit qui pense aux mains qui agissent en passant par un cœur qui aime et qui sait prendre soin de qui il aime.**

En effet, souligne-t-il : *«in this liquid world of ours, we need to start speaking once more about the heart....Since ' it is only by starting from the heart that our communities will succeed in unity and reconciling differing minds and wills, so that the Spirit can guide us in unity as brothers and sisters '. Here we can see the originality of our catholic university: Caring for the human heart.*"

Avant de conclure mon propos, je voudrais dire un merci spécial au Nonce Apostolique qui a bien voulu associer l'UCAC à cette célébration du 10ème anniversaire de l'Accord-Cadre. C'est une marque d'attention qui met évidence la place de choix de l'Université Catholique sortie Ex corde Ecclesiae pour être un instrument d'éducation et d'évangélisation au cœur de l'Afrique Centrale.

Merci à S.E Mgr le Grand Chancelier pour sa guidance éclairée et son accompagnement avisé.

Bon séjour à l'UCAC, bonne fête à tous, et que le Seigneur vous bénisse.

A vous tous, chers sponsors et bienfaiteurs qui vous vous êtes mobilisés pour la réussite de cet événement exceptionnel, l'UCAC, par ma modeste voix, voudrait vous redire mille fois merci.

Discours de S.E Mgr Jean MBARGA à l'occasion de la Lectio Magistralis de S.E. Mgr Paul Richard GALLAGHER Secrétaire pour les Relations avec les Etats et les Organisations Internationales

Excellence Monsieur le Représentant Personnel du Chef de l'État, Ministre des Relations Extérieures,
Excellence Mgr Paul Richard GALLAGHER, Secrétaire du Saint-Siège pour les Relations avec les États et les Organisations Internationales,
Excellence Mgr José Avelino BETTENCOURT, Nonce Apostolique au Cameroun et en Guinée Équatoriale,
Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques,
Monsieur l'Abbé Recteur de l'Université de Catholique d'Afrique Centrale,
Monsieur le Vice-Président du Sénat,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Hautes personnalités ici présentes en vos rangs, titres et grades respectifs,

L'Université Catholique d'Afrique Centrale se réjouit de vous accueillir ici en son siège à Yaoundé en ce début d'année Académique 2024-2025.

Quelle grande joie et quel honneur de vous avoir au milieu de nous in persona ! Votre bonne renommée vous a précédée ici chez nous. En effet, vous dédiez votre vie au service de l'Église universelle. Sans vouloir retracer votre biographie très riche et généreuse, nous pouvons déjà saluer votre ministère dans le monde et en Afrique, continent qui ne vous est pas une terre étrangère.

Votre ministère comme Nonce Apostolique, commencé au Burundi en 2004, voici 20 ans, vous fait parcourir le monde à travers différentes missions diplomatiques au nom du Saint-Siège.

Pour l'année 2024 en cours nous voulons admirer votre mission itinérante, vous avez visité entre autres lieux d'intérêt pastoral et diplomatique : Marseille en France, la Turquie, la Jordanie, le Panama, le Vietnam, Strasbourg, ville européenne, la Croatie, les Philippines, la Pologne… En outre, vous avez fait entendre la voix du Saint-Siège dans les grands aréopages internationaux. Partout, vous avez promu les valeurs que défend le Saint-Siège à savoir : le courage de la paix et le dialogue, les droits de l'homme universels, la liberté religieuse, la fraternité universelle, le principe de l'humanité, la liberté, la justice, la dignité des peuples dans le monde, l'amitié avec les pauvres, les migrants ; vous avez dénoncé la guerre et mené des plaidoyers pour le retour de la paix dans les zones en conflits. Nous sommes fiers de vous accueillir, ce jour, en cette université en terre africaine. Vos enseignements et vos qualités de pasteur missionnaire et d'émissaire du Saint-Siège vont nous édifier.

Permettez-nous de saluer à la suite des évêques du Cameroun, par nos chants et nos applaudissements, la plénitude que symbolisent vos 10 ans de Secrétaire pour les Relations avec les États et les Organisations Internationales du Vatican depuis 2014.

! Que tes œuvres sont belles !

Excellence,

Votre visite nous fait faire mémoire, de la sollicitude généreuse du Saint-Siège portée par ses augustes personnalités en faveur de notre odyssée universitaire ici à l'UCAC, depuis sa création. Rappelons-nous de l'inauguration du campus de Nkolbisson en Décembre 1991, en présence du Légat Pontifical, le Cardinal Joseph TOMKO, et Monsieur Joseph OWONA, représentant le Président de la République du Cameroun.

Le Cardinal Jean Louis TAURAN en 2006 donna une conférence sur les Relations Eglise-États.

Les visites récentes des hauts responsables du Saint-Siège chez nous témoignent de la continuité de cette sollicitude.

Son Eminence Pietro Cardinal PAROLIN, Secrétaire d'Etat près du Saint-Siège a été reçu



S.E. Mgr Jean MBARGA, Grand Chancelier de l'UCAC

à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, ici le Lundi 1er Février 2021, où il a prononcé la Lectio Magistralis sur la diplomatie du Saint-Siège.

Le Cardinal Jean-Marc AVELINE a rencontré le Jeudi 16 février 2023, les étudiants et la communauté éducative de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.

Nous vous accueillons avec cette déclaration solennelle pleine de fierté : L'Université Catholique d'Afrique Centrale est un pur produit de la diplomatie du Saint-Siège en relation avec les États. Elle est le prototype de l'histoire, de la vision, et de la vitalité de la diplomatie du Saint-Siège en relation avec les États de la Région d'Afrique Centrale. L'Université Catholique réalise en son sein essentiellement deux modèles diplomatiques : l'Accord de siège et l'Accord-Cadre.

En effet, nous rappelons que cette Université a été voulue par le Saint Pape Jean-Paul II dès 1985. Et depuis 1989, année de sa création, par l'Association des Conférences des Évêques de la Région d'Afrique Centrale (ACERAC), et son ouverture en 1991, elle évolue, s'améliore et apporte à l'Afrique en général et à l'Afrique Centrale en particulier une contribution riche et diversifiée tant sur les plans de l'éducation intégrale des hommes et des femmes que sur le plan professionnel, sacerdotal et ecclésial. Sur fonds de l'Accord de siège signé entre la République du Cameroun et le Saint-Siège le 05 Juillet 1989. En vertu du Protocole d'Accord du 17 Août 1995 entre le Saint-Siège et la République du Cameroun relatif à la reconnaissance des diplômes de l'Enseignement Supérieur décernés par l'Institut Catholique de Yaoundé.

Merci au Président de la République Chef de l'Etat, M. Paul BIYA pour la bonne coopération de l'Etat du Cameroun avec l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Chaque année depuis l'ouverture de notre Université, le Ministre de l'Enseignement Supérieur procède solennellement à l'ouverture de l'Année Académique, cette sollicitude constante rayonne en des soutiens multiformes. Merci à M. Jacques FAME NDONGO actuellement Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur et Chancelier des Ordres Académiques pour Tout, oui ! pour Tout.

Notre Université Catholique jouit maintenant d'une notoriété prestigieuse et son aura de référence s'étend fièrement en Afrique et dans le monde. Excellence, votre visitation providentielle chez nous à l'occasion des 10 ans d'Accord-cadre entre le Saint-Siège et le Cameroun nous donne de saluer avec fierté l'œuvre diplomatique du Saint-Siège non seulement au Cameroun mais sur toute l'étendue de l'Afrique Centrale. On dit souvent qu'un bon arbre produit de bons fruits. En effet, comme Université Catholique d'Afrique Centrale, nous bénéficions des fruits des Accords que le Saint-Siège a noués non seulement avec le Cameroun mais aussi avec d'autres pays de la région d'Afrique Centrale. Aujourd'hui, notre grande joie vient du fait que tous les pays de la région d'Afrique Centrale ont un lien d'Accord-cadre avec le Vatican. Le Statut de notre Université Catholique dans ces pays s'en trouve consolidé. Rappelons que le Saint-Siège a signé des

Accords-cadres respectivement avec le Gabon en 1997, la Guinée équatoriale en 2012, avec le Tchad en 2013, le Cameroun en 2014, avec la République Centrafricaine en 2016, le Congo en 2017. Ce sont là des dates emblématiques qui nous réjouissent à l'occasion de ce grand moment historique que nous vivons au Cameroun. En outre, cette même fête du 10è Anniversaire de l'Accord-cadre, nous fait célébrer la vitalité des bonnes relations que l'Université Catholique d'Afrique Centrale entretient avec les pays de la Région d'Afrique Centrale grâce au Saint-Siège. Les bonnes relations diplomatiques du Saint-Siège avec les pays qui accueillent notre Université Catholique ont permis qu'aujourd'hui cette Institution soit en plein essor et en plein développement dans ces pays : au Cameroun, on compte quatre (04) campus à Yaoundé et un (01) campus à Douala, avec reconnaissance des diplômes.

Au Congo Brazzaville, un (01) campus à Pointe-Noire, au Tchad, deux (02) campus à Moundou et Bébédjia et en République Centrafricaine, un (01) campus à Bangui et bientôt un campus au Gabon et un autre en Guinée Equatoriale. Le Saint-Siège impulse ainsi une dynamique merveilleuse dans ses relations avec nos pays et dans les relations de l'Université Catholique d'Afrique Centrale avec ces mêmes pays d'Afrique Centrale. L'éducation des jeunes universitaires s'en trouve consolidée. Rappelons à titre illustratif, que l'UCAC a signé un protocole d'accord qui scelle la convention de partenariat entre l'UCAC et la Faculté de Médecine et de Chirurgie de l'Université Catholique du Sacré-Cœur Agostino Gemelli Rome, une institution de renommée mondiale dans le domaine médical. . Cette convention signée le lundi 22 Janvier 2024 à Rome, promeut son projet de création d'une Faculté de Médecine de haut niveau.

Nous rendons grâce au Seigneur Dieu pour tant de sollicitude et de soutien manifestés par les Souverains Pontifes, en premier lieu Saint Jean-Paul II, les Cardinaux Préfets de la Congrégation pour l'Éducation Catholique, les Nonces Apostoliques, les Grands Chanceliers, dont l'immortel Christian Cardinal Tumi, de vénérée mémoire… Cette sollicitude s'est exprimée de manière concrète en faveur de la croissance de nos nations et du développement de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.

Comment ne pas reprendre ici, avec le psalmiste, cette parole adressée au Seigneur, que nous faisons nôtre grâce au Saint-Siège :« Non fecit taliter omni nationi » (Ps 147, v. 20 : « Cela, il ne l'a fait pour aucune des nations »).

Excellence, merci infiniment pour toutes ces grandes œuvres qui impulsent le progrès et le bien-être des hommes et des femmes selon la volonté du Dieu Créateur et Recréateur pour le plus grand bien de tous.

Nous sommes maintenant tout ouïe pour accueillir de votre part les orientations à suivre, au regard des nobles relations entre le Saint-Siège, nos nations et le Cameroun, afin de construire ensemble un avenir toujours plus prospère.

Merci pour votre visite chez nous chez vous ...

Your Excellency,

The Catholic University of Central Africa is delighted to welcome you to its headquarters in Yaoundé at the start of the 2024-2025 academic year.»).

Your Excellency, thank you very much for all these great works that promote the progress and well-being of men and women in accordance with the will of God, the Creator and Re-creator, for the greater good of all.

Excellency, we are now ready to receive from you the guidelines to be followed with regard to these noble relations between the Holy See and our nations and Cameroon in order to build an ever more prosperous future together.

Thank you for visiting us.

Au nom de l'Association des Conférences Episcopales de la Région d'Afrique Centrale (ACERAC), et en ma qualité de Grand Chancelier, je tiens à exprimer à Sa Sainteté le Pape François et à vous son Légat Monseigneur Paul Richard GALLAGHER toute notre gratitude pour l'immense bien que votre visite apporte à notre Université.

J'exprime également ma profonde gratitude au Président de la République du Cameroun, Chef de l'Etat, M. Paul BIYA et aux Présidents des pays d'Afrique Centrale pour leur hospitalité et leur soutien indéfectible accordé à notre Université.

Vive l'Accord de Siège Cameroun - Université catholique d'Afrique Centrale

Vive les Accords-cadres Saint-Siège - États de l'Afrique Centrale.

Que Dieu nous bénisse !

Remise du Doctorat en sciences sociales Honoris causa A Mgr Paul Richard GALLAGHER,

secrétaire pour les relations avec les Etats et les organisations internationales de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège

Laudatio du Père Yvon Christian ELENGA, S.J., Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion

Il me revient l'immense plaisir et l'honneur insigne de prononcer la Laudatio qui donne corps et épaisseur à l'acte académique dont nous sommes tout à la fois acteurs et témoins. Pour notre université, le jour où Mgr Paul Richard GALLAGHER, docteur en Droit canonique, Archevêque titulaire d'Hodelm, ci-devant Secrétaire pour les relations avec les Etats et les Organisations internationales de la Secrétairerie d'Etat, est fait Docteur d'honneur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale est un jour mémorable. Que cela se passe en point d'orgue de la célébration du 10ème anniversaire de l'Accord-Cadre entre le Saint-Siège et la République du Cameroun est la preuve, s'il en fallait, de cette collaboration mûrie et, donc, consolidée entre les deux Etats. En cela, l'Université Catholique d'Afrique Centrale est également bénéficiaire des retombées de la consolidation de ces relations.

Si je souscris totalement aux propos aimables du Prof. Abbé Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de notre université, je voudrais ajouter une note respectueuse à toutes les autorités ici présentes. A Monsieur le Représentant personnel du Président de la République du Cameroun, Ministre des Relations extérieures, à qui j'adresse mes respectueuses salutations ; à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres académiques, qui nous fait, une fois encore, l'honneur de sa présence en ce lieu et en cet instant. Chaque fois qu'il vient nous « voir » ou délègue un représentant, je me murmure à moi-même, sans immodestie, que nous avons de bonnes fréquentations, ou l'inverse.

A son Excellence Mgr Jean MBARGA, Grand Chancelier de l'UCAC, cher Père, j'adresse également mes sincères remerciements pour la promptitude de son action pour que la cérémonie de ce jour respecte et les formes et les délais.

A son Excellence Mgr José Avelino BETTENCOURT, Nonce apostolique près la République du Cameroun et la République de la Guinée équatoriale, j'exprime



Rév. Père Pr Yvon Christian ELENGA, sj. Doyen de la FSSG

toute ma reconnaissance pour la marque de confiance clairement affichée à l'égard de notre institution universitaire.

Excellence Mgr Paul Richard GALLAGHER, en ce moment où vous acceptez que vous soit conférée par notre université notre plus prestigieuse distinction académique, c'est nous-mêmes qui sommes honorés. Du lieu de mon énonciation, ici et maintenant, je vous entends, presqu'avec le tremolo dans la voix, vous en remettre à Celui qui vous a appelé à son service : *« Non nobis, Domine, non nobis, sed solo nomini tuo, da gloriam »* (PS 115 :1). Pourtant, c'est cette même disposition, déjà présente dans le choix de votre devise épiscopale, qui nous convainc de saluer en vous la grandeur d'un serviteur de l'Eglise : *« Humiliter cum Deo »* « Marcher humblement avec Dieu », « Walking humbly with God » (Mi 6 : 8).

Je me suis permis cette ponctuation liminaire pour que vous partagiez notre bonheur et notre honneur dont les raisons vont être soulignées tout à l'heure. Car elles ne manquent pas.

En vous, nous voulons saluer l'itinéraire d'une vie au service de l'Eglise ; en vous, nous honorons l'action

diplomatique menée depuis une bonne dizaine d'années, au contact des grands et des petits, pour créer le lien et maintenir du lien ; en vous, nous respectons et honorons un fils de l'Eglise qui a servi sous trois Papes et quatre Secrétaires d'Etat.

Cette énumération illustre le profit que la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion peut tirer d'une fécondation réciproque avec l'histoire politique, comme le montre l'œuvre immense du Révérend Père Pierre BLET, S.J., *Histoire de la représentation diplomatique du Saint-Siège*, des origines à l'aube du XIXème siècle (Città del Vaticano, 1990). C'est dire combien est importante la compréhension des grands mouvements et des mentalités pour discerner les moments de l'histoire et saisir la signification du présent.

Votre état civil indique que vous êtes né un 23 janvier 1954 à Liverpool (Grande-Bretagne), ville qu'on associe si facilement aux sonorités de la musique Beat ou aux émotions non contenues des performances sportives. Mais on oublie trop souvent que, ville stratégique, Liverpool servit de centre de planification de ce que Winston CHURCHILL appela la « Bataille de l'Atlantique » pendant la Seconde Guerre mondiale. C'est dans cette ville que vous faites vos classes à St Francis-Xavier School.

Membre de l'Archidiocèse de Liverpool, vous êtes ordonné prêtre le 31 juillet 1977, à 23 ans, par Mgr Derek WORLOCK. Durant quelques années, vous exercerez votre ministère presbytéral à Fazakerley, petite cité au nord de Liverpool, en tant qu'aumônier de Fazakerley Hospital, devenu depuis University Hospital Aintree.

Par la suite, vous entrez à l'Académie pontificale



Une forte mobilisation

ecclésiastique, la plus ancienne école de diplomatie au monde, où vous obtenez un doctorat en Droit canonique. Le service diplomatique, pour vous, commence à proprement parler le 1er mai 1984. Ce commencement passe par trois postes successifs dans trois continents : l'Afrique d'abord, précisément la Tanzanie (1984-1988) ; ensuite l'Amérique du Sud, avec l'Uruguay (1988-1991) ; enfin l'Asie avec les Philippines (1991-1995), où vous occupez différentes responsabilités dans les nonciatures apostoliques.

Revenu à Rome, vous vous déployez dans les services de la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège, au sein de la seconde section en charge des relations avec les Etats (déjà !) de 1995 à 2000.

Cette voie d'apprentissage est indubitablement une préparation à d'autres missions. En 2000, le Pape JEAN-PAUL II vous envoie à Strasbourg comme Observateur permanent du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe. Et c'est pour vous une autre étape de l'impressionnant parcours dont vous direz plus tard, lors du congrès organisé à Rome par l'association de droit pontifical Carità Politica le 19 juin 2023 :

« Les diplomates du Saint-Siège (…) ne sont pas des fonctionnaires mais des pasteurs qui, en tant qu'archevêques et prêtres, parlent au cœur des personnes qu'ils reçoivent ».

Lors de ce même congrès articulé autour de « La diplomatie du Saint-Siège et la culture de la rencontre », vous avez mis en lumière quelques occurrences bibliques à partir desquelles une réflexion devrait s'abreuver. Pensons à la rencontre entre Abraham et le prêtre Melchisédech (Gn 14, 17-20), exemple parlant d'amitié entre les peuples ; relisons le 2ème livre des Rois, en son chapitre V, qui évoque la rencontre entre le prophète Elisée et Naaman, le chef de l'armée du roi d'Aram ; rappelons-nous la rencontre entre Darius, roi des Perses, et le prophète Daniel, jeté dans la fosse aux lions pour avoir transgressé le décret interdisant d'adresser des supplications à une divinité autre que le monarque perse lui-même (Dn 6). Et là, je ne cite que quelques isotopies du florilège vétéro-testamentaire.

On pourrait en dire autant de quelques scènes des évangiles, puisque vous citiez, lors du congrès ci-dessus mentionné, les rencontres avec les étrangers dont Jésus est le protagoniste :

la guérison du serviteur du centurion romain (Mt 8, 5-13) et celle de la femme syro-phénicienne dans la région de Tyr et Sidon (Mc 7, 24-30), la parabole du bon Samaritain (Lc 10, 25-37), l'entretien au puits avec une Samaritaine (Jn 4, 1-42), et le dialogue avec Ponce Pilate (Jn 18, 33-40).

L'on comprend aisément que pour vous, ainsi que pour vos nombreux prédécesseurs, la « diplomatie de la rencontre », comme vous aimez à le dire, est un ministère qui vous place en face d'un monde intranquille et qui exige un regard densifiant nourri par les dons de la foi.

L'un de vos éminents prédécesseurs, le Cardinal Jean-Louis TAURAN, n'écrivait-il pas que la « diplomatie pontificale est un instrument au service de la vie pastorale » ?

Vous l'avez rappelé encore : *« en tant que prêtre, je me sens obligé de rappeler que nous ne pouvons pas négliger le message de réconciliation et de pardon malgré l'intensité de la souffrance. En Europe, nous avons connu le miracle de la paix. Comme la réconciliation entre la France et l'Allemagne quelques années après la Seconde Guerre mondiale. Cependant, nous devons renouveler certaines institutions internationales. L'OSCE (Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe), par exemple, devrait être l'organe qui nous protège. Mais aussi l'Union européenne et l'ONU »*.

Mgr GALLAGHER, vous nous enseignez comment le témoignage des autres nous encourage dans une voie d'imitation pour le Christ. Elu Archevêque titulaire du siège de Hodelm, vous êtes sacré par le Cardinal Angelo SODANO le 13 mars 2004. Cette même année, vous êtes nommé Nonce Apostolique au Burundi, en prenant la succession de Mgr Michael Aidan COURTNEY, assassiné dans une embuscade jamais élucidé le 29 décembre 2003. Ce n'est pas qu'obéissance que vous manifestez, c'est bien de soi à la mission sans savoir ce qui nous attend. Vous donnerez écho de cette conviction, des années plus tard, en vous adressant aux dirigeants et représentants des écoles catholiques, responsables de diverses associations lors de la commémoration du 50ème anniversaire des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le Commonwealth of Australia.

L'expérience du Burundi dont je ne retracerai pas ici la complexité, n'ayant pas l'alacrité diégétique des grands narrateurs, confirme vos observations sur l'impermanence du monde. Après 5 années au Burundi, vous êtes nommé nonce apostolique au Guatemala. Vous restez en mission dans ce pays de 2009 au 11 décembre 2012, date à laquelle par le Pape BENOÎT XVI vous nomme nonce apostolique en Australie.

Depuis le 08 novembre 2014, vous êtes Secrétaire pour les relations avec les Etats et les organisations internationales au sein de la Secrétairerie d'Etat, c'est-à-dire le Ministre des Affaires étrangères du Saint-Siège. A ce titre, vous êtes l'homme-orchestre des démarches patientes et constantes de la diplomatie vaticane, l'homme-au-front des situations tantôt délicates, tantôt porteuses d'espérance, mais toujours exigeantes pour la mission de l'Eglise dans le monde. A cette fonction, vous êtes vous-même la voix du Saint-Siège lorsque se discernent les moments de l'histoire du monde. Je cite la recherche de la paix en Ukraine ou Israël sur la base du « principe d'humanité », comme c'est le cas d'actualité. Je mentionne le plaidoyer pour la paix par le dialogue et les négociations aux Philippines ou au Soudan du Sud, le suivi des relations que le Saint-Siège noue avec les Etats du monde, comme c'est le cas ici.

Partout où cela l'exige, vous portez en vous, comme pour en témoigner, le message de l'Evangile. La justesse de vos déclarations sur la justice sociale devant les réfugiés chrétiens de Palestine, d'Irak et de Syrie, et la vérité de ce même Evangile que vous apportez comme seul gage pour la paix dans le monde sont la fibre nourricière dont la source demeure la Parole de Dieu, bien sûr, mais aussi le narratif familial dont vous vous souvenez encore. *« A la maison, c'était mon père et mon grand-père qui me le racontaient. J'ai vu la destruction, la protection et tout ce qui est scandale. J'ai vu un peuple résister, prêt à se battre et à gagner »*, avez-vous dit à votre retour d'Ukraine à des journalistes en marge de la 43ème édition de la Rencontre pour l'amitié entre les peuples (Meeting de Rimini en juillet 2022).

Vous incarnez le dévouement dans le service diplomatique et ecclésial. Votre carrière, marquée par une dévotion sans faille à l'Église et à la communauté internationale, est un modèle pour nous tous. A votre retour d'Australie, alors que vous entrez en fonction dans le poste que vous assumez depuis dix ans vous recevez du Pape FRANçOIS une mission que vous résumez en ces termes :

« Quand je suis arrivé à Rome en provenance d'Australie en 2015, le Pape m'a dit qu'il ne voulait pas d'une diplomatie qui réagit mais d'une diplomatie préventive (…) Elle doit réaffirmer les principes fondamentaux du droit international (…) Nous ne pouvons pas rester silencieux face à la violence ».

En tant que Secrétaire pour les Relations avec les États et les Organisations internationales, vous avez

joué et continuez de manière constante un rôle clé dans la promotion du dialogue et de la coopération entre l'Église et les nations. Votre sagesse, votre expertise et votre compassion ont contribué à renforcer les liens entre les peuples et les cultures. Ces affaires sont tout sauf étrangères à votre ministère.

Sans vouloir réécrire le livre des Nombres, permettez-moi de récapituler votre expérience, son intensité et son ampleur formée et constituée auprès de hautes figures du Saint-Siège : trois Papes, JEAN-PAUL II, BENOÎT XVI et, aujourd'hui, François, et quatre Secrétaires d'Etat : Agostino CASAROLI, Angelo SODANO, Tarcisso BERTONE et, aujourd'hui, Pietro PAROLIN.

Auprès de toutes ces personnalités, vous avez appris que *« la diplomatie est l'art du possible et de faire des choses pour que le possible devienne une réalité »*.

Aujourd'hui, nous vous honorons, non seulement pour les chemins parcourus, mais également pour votre engagement envers les valeurs de compassion, de justice et de paix. Votre dévouement à l'Église et à la société est un témoignage inspirant de l'importance du service et de la générosité.

C'est cette ligne de conduite que rappela le Pape JEAN-PAUL II dans son Discours au corps diplomatique, le 09 janvier 1995 :

Etre la voix qu'attend la conscience humaine, sans minimiser pour cela l'apport d'autres traditions religieuses… sans autre souci que de rappeler inlassablement les exigences du bien commun, le respect de la personne humaine, la promotion des plus hautes valeurs spirituelles » (N° 10).



Quelles Autorités académiques de l'UCAC autour de Mgr Paul Richard GALLAGHER

Pour cela, vous êtes reconnu et honoré de nombreuses distinctions : Grand-croix de l'Ordre de Mérite de la République italienne (le 18 avril 2015), Grand-officier de l'Ordre de l'Etoile de Roumanie (30 avril 2015), Grand-croix de l'Ordre de l'Infant Dom Henrique du Portugal (23 avril 2016), Grand-croix de l'Ordre de Manuel Amador Guerrero du Panama (11 octobre 2023) et, il y a 72 heures, Grand-officier de l'Ordre national de la valeur de la République du Cameroun.

Mgr GALLAGHER, la distinction que vous allez recevoir est l'expression de la reconnaissance de :

- votre dévouement dans le service ecclésial et diplomatique, marqué par une attention particulière à l'annonce du message évangélique ;
- votre rôle si crucial dans la promotion du dialogue et de la coopération entre l'Eglise et les Etats dans laquelle la sagesse née de votre expérience et l'expertise accumulée sous la férule de quatre Secrétaires d'Etat vous donnent légitimité et autorité pour agir supra partes ;
- votre engagement envers les valeurs de solidarité, de justice et de paix par lesquelles vous vivez, vous aussi, comme l'un de vos mentors, « Le martyre de la patience »[1], qui fait de vous un infatigable négociateur.

C'est pour toutes ces raisons que le Prof. Abbé Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, au nom de cette institution, vous remet un titre qui indique :

« L'Université Catholique d'Afrique Centrale, avec l'accord de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, confère par les présentes à Son Excellence Monseigneur Paul Richard GALLAGHER, Secrétaire pour les relations avec les Etats et les Organisations internationales au sein de la Secrétairerie d'Etat, pour son engagement sans relâche dans le dialogue des peuples et nations et pour sa féconde contribution au rayonnement de la diplomatie du Saint-Siège le grade de ***Docteur ès Sciences Sociales honoris causa*** *»*

[1] A. CASAROLI, Le Martyre de la patience : Le Saint-Siège et les pays communistes (1963-1989), 2007.

Les Accords signés par le Saint-Siège avec les États de l'Afrique contemporaine : Evocation historique et actualité au Cameroun

Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé le 19 Novembre 2024

Par Son Excellence Paul Richard GALLAGHER

Excellences,Révérends pères, Révérendes Sœurs, Mesdames et Messieurs,

I- Les Accords et le droit de légation du Saint-Siège

Les Accords que conclut le Saint-Siège avec les États s'insèrent dans la longue tradition de la Diplomatie du Saint-Siège, dont le but est essentiellement le service de la paix et de la dignité de la personne humaine[1]. C'est donc à la lumière de celle-ci que lesdits Accords pourraient mieux être compris.



S.E Mgr Paul Richard GALLAGHER pendant la Lectio Magistralis

L'Église Catholique a exercé dès l'Antiquité le droit de légation par des vicaires apostoliques, des apocrisiaires, des légats. Et à partir de la Réforme grégorienne, les envoyés temporaires ou permanents devinrent une institution essentielle du gouvernement de l'Église. Ces envoyés ont porté le titre de : *nuntii a latere* ; c'étaient des cardinaux munis de larges pouvoirs ; *legati nati* dont la fonction était attachée à un siège épiscopal ; mais aussi *Collecteurs d'impôts*, chargés souvent d'informations et de négociations. La stabilité de la mission de ces envoyés ou Représentants du Pape sera effective à partir du xve siècle, lorsque le roi de Castille et la République de Venise accréditèrent des ambassadeurs permanents près du Saint-Siège, et que le Pape répondit par l'envoi d'agents stables. Il en sera de même pour la France où l'on passa des nonces provisoires aux nonces permanents en 1513 (Mgr Ludovico di Canossa était envoyé près de Louis XII).

La diplomatie moderne du Saint-Siège commence réellement avec le Pape Léon X (1513-1521), dont le Pape Grégoire XIII (1572-1585) reprendra l'œuvre. On va alors distinguer les nonces (représentants permanents) des légats (ambassadeurs extraordinaires), et des internonces (envoyés secondaires).

Les Traités de paix de Westphalie du 24 octobre 1648, mettant fin à la guerre de Trente ans, sonnera le déclin du droit de légation pontifical ; mais quelques années plus tard, avec le Congrès de Vienne en 1815, on va assister à la renaissance de l'institution, au point que malgré les deux grandes guerres, les représentations pontificales vont connaître une remarquable expansion. Selon Igino Cardinale, ancien chef de protocole du Saint-Siège, le Saint-Siège entretenait en 1962 des relations diplomatiques avec 50 États et avait, en outre, 17 délé-

[1] GALLAGHER P.R., Conference on "The diplomacy of the Holy See and its commitment to the peace and dignity of the human person, with particular attention to the Caucasus region", University "Ivane Javakhishvili", Tbilisi, Georgia, 23 October 2018.

gués apostoliques[2].

L'Église, réalité hautement spirituelle, est aussi une société « sui generis » organisée. À travers le Saint-Siège, elle est sujet de droit international. Par ailleurs, comme Chef visible de l'Église universelle et comme Souverain de l'État de la Cité du Vatican, le Pape, ou pour mieux dire le Saint-Siège, entretient aussi des relations diplomatiques multilatérales avec de nombreuses organisations internationales.

De nos jours, on constate que le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques bilatérales avec la quasi-totalité des États du monde. En 2023 certains États, comme le sultanat d'Oman, ont pu normaliser leurs diplomatiques avec le Saint-Siège. Plus de 180 ambassadeurs accrédités étaient présents le 8 janvier dernier, à l'occasion des vœux du Pape au Corps diplomatique. Quatre-vingt-onze des missions accréditées près le Saint-Siège, ont leur résidence à Rome, y compris celles de l'Union européenne et de l'Ordre souverain militaire de Malte.

D'autres organisations internationales intergouvernementales comme l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les Migrations ou le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés ont aussi des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. De même, certaines organisations régionales, entretiennent également des relations diplomatiques avec le Saint-Siège[3].

Pour l'aider dans cette importante et délicate mission, le Pape s'appuie sur la Secrétairerie d'État dont les origines remontent au pontificat de Martin V (1417- 1431). C'est le centre même de la diplomatie pontificale. En son sein se trouve la section qui s'occupe plus particulièrement des Relations avec les États et les Organisations internationales ; c'est elle dont le Pape François m'a confié la charge il y a dix ans.



Présence remarquée du Pr Jacques FAME NDONGO, Ministre d'Etat, MINESUP

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ma présence en ce jour dans ce prestigieux temple du savoir et du savoir-faire se situe dans le cadre d'un Accord. Il s'agit de l'Accord-cadre conclu entre le Saint-Siège et la République du Cameroun, signé ici même à Yaoundé, le 13 janvier 2014, il y a dix ans. Et je voudrais remercier Son Excellence Monseigneur José Avelino BETTENCOURT, Nonce Apostolique, Son Excellence Mgr Jean MBARGA, Archevêque métropolitain de Yaoundé et Grand-Chancelier de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, et le Révérend Père Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur, de l'honneur qu'ils me font de m'adresser à vous tous ici présents au sujet des Accords entre le Saint-Siège et les États de l'Afrique contemporaine : Évocation historique et actualité au Cameroun.

Permettez que je salue au préalable Son Excellence Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, dont la sagesse et la magnanimité ont grandement contribué à la signature de l'Accord de siège de l'Institut Catholique de Yaoundé le 5 juillet 1989, lequel a permis la naissance de cette belle et grande Université de l'Afrique Centrale qui nous accueille ce jour. Et comment ne pas faire mention du Protocole d'Accord du 17 août 1995 entre le Saint-Siège et la République du Cameroun relatif à la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur délivrés par l'Institut

[2] CARDINALE I., *Le Saint-Siège et la diplomatie. Aperçu historique, juridique et pratique de la diplomatie pontificale*, Desclée, Paris-Tournai-Rome-New-York, 1962, 342 pages ; texte cité dans Le BRAS G., *Igino Cardinale. Le Saint-Siège et la diplomatie. Aperçu historique, juridique et pratique de la diplomatie pontificale*. In: Politique étrangère, n°2 (1963) 152-154.

[3] Vatican News, P*etit panorama des relations diplomatiques du Saint-Siège*, publié le 09 janvier 2024 - Modifié le 18 janvier 2024.

Catholique de Yaoundé ; et surtout l'Accord-cadre susmentionné dont le dixième anniversaire nous rassemble ici ce matin !

Messieurs le Premier Ministre et le Ministre pour les Relations Extérieures, les autres ministres, Distinguées Autorités civiles, politiques et traditionnelles, à vous aussi j'adresse mes cordiales salutations. Excellences Révérendissimes, Archevêques et Évêques de l'Association des Conférences Épiscopales de la Région d'Afrique Centrale, soyez grandement remerciés pour l'intuition que vous avez eue de mettre sur pied cette belle œuvre qu'est l'Université Catholique d'Afrique Centrale, qui depuis sa création, au lendemain de l'Accord de siège de l'Institut Catholique de Yaoundé, rend d'immenses services aux différentes nations de la sous-Région, à l'Afrique tout entière, au monde et à l'Église. Mes salutations vont enfin à votre endroit, Monsieur le Recteur, aux autorités académiques, aux enseignants et aux étudiants. Soyez toujours fiers et reconnaissants envers cette alma mater qui vise aussi bien la formation des têtes que celle des cœurs et des consciences. Car comme nous le rappelle Rabelais : « science sans conscience n'est que ruine de l'âme »[4].

Monsieur le Recteur, Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences Sociales, recevez mes sentiments de gratitude pour les paroles courtoises que, également au nom du corps académique, des étudiants et du personnel de l'Université, vous avez bien voulu m'adresser.

Je souhaiterais revenir un instant sur le geste que votre université vient de poser mon endroit en me décernant le titre de Docteur *honoris causa*. C'est là un geste qui me touche et m'honore. Ma vive reconnaissance va également à l'endroit du Conseil de la Faculté. En acceptant ce titre, c'est aussi un hommage que nous voulons rendre à l'engagement du Saint-Père pour la paix et la défense de valeurs humanistes dans le monde. En fait c'est à l'Église tout entière, en tant que guide moral, que vous faites honneur. Point n'est besoin de rappeler ici que l'Église, qui est à l'origine de la toute première université du monde s'est toujours également engagée dans le domaine délicat du droit, en ce qui concerne les principes de fond sur lesquels repose la coexistence humaine.



En attente du Représentant personnel du Chef de l'Etat Paul BIYA

Ce geste exprime certainement aussi, si l'Église a favorablement accueilli la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations unies, approuvée lors de l'Assemblée générale du 10 décembre 1948, c'est parce qu'elle croit fermement que la personne humaine est le fondement et l'objectif de la vie sociale que le droit et la diplomatie doivent servir. Et c'est une lapalissade que dans ce domaine, l'Église a une contribution irremplaçable à apporter, car elle proclame justement que c'est dans la dimension transcendante de la personne humaine que se situe la source de sa dignité et de ses droits inviolables. C'est ce qui explique sa conviction de servir la cause des droits de l'homme lorsque, fidèle à sa foi et à sa mission, elle proclame que « la dignité de la personne a son fondement dans sa qualité de créature faite à l'image et à la ressemblance de Dieu » (Jean-Paul II, Discours au Corps diplomatique, § 7: *Insegnamenti* XII/1, 1989, pp. 69-70).

Et les Accords que stipule le Saint-Siège avec les États, au nom du droit à la liberté religieuse, s'inspirent de de cette conviction profonde que c'est dans la reconnaissance de ce fondement anthropologique et éthique des droits de l'homme que se trouve la meilleure protection contre toute violation et

[4] RABELAIS., *Cette citation est tirée de Pantagruel,* son œuvre majeure.

abus de ceux-ci. Le droit à la liberté religieuse, reconnu tant par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (art. 18), que par l'Acte final d'Helsinki (1 a, VII), ou par la Convention sur les Droits de l'enfant (art. 14) est, pour l'Église, la base de tous les droits, car « la dignité de la personne humaine a sa première source dans le rapport essentiel avec Dieu. En réalité, le droit à la liberté de religion est si étroitement lié aux autres droits fondamentaux que l'on peut soutenir à juste titre que le respect de la liberté religieuse est comme un test pour l'observance des autres droits fondamentaux » (Discours au Corps diplomatique, n. 6: *Insegnamenti* XII/1, 1989, p. 68).

L'événement d'aujourd'hui nous donne l'occasion de le rappeler. Puisse cette université poursuivre son œuvre de formation pour le respect de ces droits et libertés fondamentaux.

II. Les rapports du Saint-Siège avec l'Afrique

Les Accords signés par le Saint-Siège avec les États relèvent essentiellement du droit international. Bien que non exclusivement, ils ont souvent pris la forme de concordats et de conventions. Parmi les Accords les plus connus, nous pouvons rappeler les concordats de 1801 avec la France de Napoléon, de 1933 avec l'Allemagne d'Hitler et de 1929 avec le Duc Mussolini. Mais ceux qui font l'objet de cette Conférence sont les Accords, comme dit plus haut, signés par le Saint-Siège avec les États de l'Afrique contemporaine. Nous n'avons pas la prétention de proposer une étude comparée et transversale, sur une période



Une vue du panel de la cérémonie de Rentrée Académique Solennelle

longue, et au-delà de la seule approche juridique et canoniste. Nous avons choisi d'en faire simplement une évocation historique pour terminer par l'actualité de ces accords au Cameroun avec notamment l'Accord-cadre de 2014.

Les rapports du Siège Apostolique avec l'Afrique remontent aux premiers temps de l'Église, les plus anciens datant de la lointaine époque de l'Afrique romaine. Au fur et à mesure que l'Église s'est étendue sur le reste du continent, sous la haute autorité d'ailleurs du Siège Apostolique, celui-ci a manifesté son attention et sa sollicitude aux fidèles et aux communautés politiques qui s'y sont progressivement constitués. Dans ce sens, les deux premiers accords que va signer le Saint-Siège concernant l'Afrique seront ceux avec la Tunisie et le Congo belge. Ce fut là le début d'une longue et riche coopération dans l'histoire des accords entre le Saint-Siège et les États africains.

Dans la période contemporaine, ce processus s'est considérablement accéléré, la diplomatie du Saint-Siège considérant de tels accords comme l'un des moyens les plus importants, non seulement pour renforcer ses rapports avec les États, mais encore et surtout pour assurer plus efficacement aux fidèles le service pastoral du Souverain Pontife. Dans tous les cas, et bien qu'ayant la même ambition fondamentale de faciliter la mission des Églises locales, les accords que signe le Saint-Siège avec les communautés étatiques sont influencés par le contexte de leur signature. Dans le cas de l'Afrique, cette réalité marque la distinction entre les accords signés avant les indépendances et ceux qui surviendront après.

1. Les Accord signés avant les indépendances

Les Accords signés par le Saint-Siège avec les communautés sont classés sous la catégorie des conventions de droit international. Elles supposent donc que le co-contractant du Saint-Siège soit nécessairement doté de la personnalité juridique internationale qui lui donne la capacité à agir comme sujet de droit à ce niveau.

Dans la période coloniale, l'Afrique tout entière, ou presque – hormis l'Éthiopie et le Libéria – était placée sous la domination des Puissances européennes. Dans ce contexte, on aurait pu penser que le Saint-Siège serait resté les bras croisés faute d'interlocuteurs locaux juridiquement compétents avec qui traiter. Ce ne fut évidemment pas le cas puisqu'au cours de cette période, la diplomatie du Saint-Siège s'est déployée en réalité à un double niveau.

Le premier niveau, en termes d'importance, est celui de la représentation du Saint-Siège auprès des populations africaines en Afrique, notamment auprès des fidèles et du clergé local qui s'installaient progressivement. Elle se traduit par l'érection de Délégations Apostoliques couvrant toutes les régions de l'Afrique : Afrique du Sud en 1922, Égypte et Mombassa, une des cité-États commerçantes fondées par les migrants arabes (appartenant alors à l'actuelle Tanzanie) en 1927, Léopoldville (actuelle République Démocratique du Congo, RDC) en 1930. Par la suite, seront érigées les Délégations apostoliques d'Addis-Abeba en Éthiopie et de Dakar au Sénégal, érigée le 22 septembre 1948 pour couvrir tout l'empire colonial français d'Afrique Noire[5]. Comme on peut le constater, le maillage pastoral de l'Afrique par le Saint-Siège n'a négligé aucune région. La proximité du Saint-Siège se manifeste ainsi à toute l'Afrique qui fait l'objet de la sollicitude apostolique, du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest, et ce, dans un contexte pas toujours facile, mais avec la même détermination de promouvoir l'œuvre de l'Évangélisation.

Le deuxième niveau de la diplomatie du Saint-Siège en Afrique s'effectua à travers le déploiement de conventions portant sur les territoires coloniaux d'Afrique. Bien que plus ancien que le précédent, ce niveau ne va s'étendre que dans deux territoires, celui de la Tunisie sous protectorat français et celui du Congo belge. C'est alors avec les Puissances tutrices de ces deux territoires à l'époque, que le Saint-Siège va conclure des accords.

- Concernant la Tunisie, l'accord se fera à travers un *Echange de notes avec l'Ambassade du Gouvernement Français pour un accord sur le Diocèse de Carthage*, en date du 7 novembre 1893, en la 15e année du Pontificat de Léon XIII. Le texte de l'accord, très bref dans sa formulation, va permettre de régler la question de la nomination de l'Archevêque du Diocèse de Carthage et établir le bénéfice par ce dernier d'une subvention spéciale versée annuellement par la partie française.
- S'agissant du Congo belge, il va être l'objet de deux conventions : la *Convention entre le Saint-Siège et l'État indépendant du Congo*, signée le 26 mai 1906 sous le Pontificat de Pie X, et la *Convention entre le Saint-Siège et le Gouvernement Belge concernant le Congo*, signée le 8 décembre 1953 sous le Pontificat de Pie XII. La première convention avait pour ambition de favoriser la diffusion du catholicisme au Congo tout en accompagnant le Gouvernement dans son œuvre éducatrice à travers la création d'écoles et de centres de formation professionnelle. Quant à la seconde qui embrasse un champ de compétences beaucoup plus large, dans la mesure où elle vise à adapter l'organisation de l'Église du Congo aux circonstances nouvelles caractérisées d'une part, par l'augmentation du nombre de catholiques et l'importante consistance du clergé local et d'autres part, par l'émergence progressive d'un État moderne tendu vers la quête de son indépendance. Il y sera donc question des mo-

[5] Cf. *Évolution des relations entre le Saint-Siège et l'Afrique*, *L'Osservatore romano*, 25 avril 2024. Synthèse de l'intervention d'Elisabeth Bruyère à un colloque à la Grégorienne.



Retrouvailles entre Mgr Paul Richard GALLAGHER et Mgr Joseph Marie NDI-OKALLA

dalités de division et d'érection des circonscriptions ecclésiastiques, de la nomination des évêques et autorités ecclésiastiques, de la liberté d'action de l'Église dans la poursuite de l'œuvre d'évangélisation, des subventions de l'État aux œuvres d'intérêt général promues par l'Église, de la liberté de l'enseignement, sans oublier la liberté de culte et de ses manifestations publiques.

2. Les nouveaux Accords avec l'Afrique indépendante

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

With the advent of independence, the diplomatic activity of the Holy See accelerated in Africa. Very quickly, new apostolic delegations were set up in 1960 (Lagos, Nairobi and Tananarive), while others were transformed into internunciatures. In French-speaking Africa, the first internunciature was opened in Dakar in 1961, becoming the fourth in Africa after Cairo, Addis Ababa and Monrovia[6].

In Cameroon, the Apostolic Delegation in Yaoundé was created on April 3, 1965, with jurisdiction over all the districts that make up what is now Central Africa. From 1966 onwards, the Holy See formally established diplomatic relations with each of these States, gradually setting up apostolic pro-nunciatures, which are stable legations responsible for representing the Holy See to the States and local Churches[7].

[6] Père Jean LUCIEN-BRUN, sj, *« Les nouveaux États africains et le Saint-Siège »*, Annuaire français de droit international, vol. 7, 1961, p.812.

[7] Les relations diplomatiques entre le Saint-Siège et les différents États de l'Afrique centrale ont été établies aux dates suivantes : 27 août 1966 avec le Cameroun, 28 novembre 1969 avec le Tchad, 5 mars 1970 avec la Centrafrique, 31 janvier 1977 avec le Congo, 31 octobre avec le Gabon, 24 décembre 1981 avec la Guinée Equatoriale

[8] Algérie, Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique (République centrafricaine), Congo (République du Congo), Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.



Mgr Paul Richard GALLAGHER entouré du Grand Chancelier et du Recteur

However, it was not until 1997 that the first framework agreement was signed by the Holy See with a State in this region, precisely with Gabon.

In line with this dynamic, the number of papal representations have increased considerably, to such an extent that today the Holy See's diplomatic network in Africa is the largest compared to that of any other State. To date, 51 out of the 54 States in Africa maintain stable diplomatic relations with the Holy See[8]. Furthermore, for a number of years now, the diplomacy of the Holy See has been involved in a renewed drive to conclude agreements with African States.

The Agreements currently concluded by the Holy See are, it could be said, of a new generation in that they originate in a new political and ecclesial context.

From a socio-political point of view, the States that have concluded agreements with the Holy See are now sovereign, and are committed by themselves and for themselves. Most of these States are also marked by religious pluralism, and even those that constitutionally claim to be attached to a particular religion must take into account the people on their territory who claim to belong to other denominations. In all cases, the principle of religious freedom has gradually taken root in the consciousness of nations, becoming one of the cornerstones of the common home that is humanity.

From an ecclesial point of view, the Vatican Council II set out new guidelines for Church-State relations. The Church solemnly declared itself in favour of religious freedom for all, without distinction of race or religion. Indeed, 'This Vatican Council declares that 'The human person has the right to religious freedom. This



La Présidente du Conseil Scientifique aux côtés de l'hôte du jour

freedom consists in the fact that all men are to be free from coercion on the part of individuals, of social groups and of any human power, so that in religious matters no one is forced to act against his conscience or prevented from acting, within just limits, according to his conscience, in private or in public, alone or in association with others'[9].

Furthermore, the Conciliar Constitution "*Gaudium et Spes*" emphasises the need to always seek and preserve the common good, that is to say:

'that body of social conditions which enables both groups and each of their members to attain their perfection more fully and more easily, [...] and consequently embraces rights and duties which concern the whole human race. Every group must take into account the needs and legitimate aspirations of other groups, and above all the common good of the whole human family'[10].

Bearing in mind the new context referred to above, the Agreements concluded by the Holy See with the independent African States find their double foundation in the mutual recognition of their sovereignty by these States and by the Church, and also in the religious freedom which all human beings naturally enjoy, a religious freedom which they have the right to enjoy through the individual or community practice of religion. By signing agreements with States, the Church is no longer asking for privileges, as was sometimes the case in previous eras, but is simply claiming the benefit of religious freedom for the Catholic Church and its people.

Although being a signatory, the Holy See does not benefit directly from the provisions contained in the agreements with the States whose sole aim is to facilitate the mission of the local Churches. In fact, a reading of the various Agreements signed by African States with the Holy See, and currently in force, shows the importance and the sense of diplomacy of the Sovereign Pontiff in favour of the local Churches. Generally speaking, the agreements established focus on guaranteeing the natural rights necessary for freedom of pastoral action as part of the religious freedom. In so doing, these agreements protect the local Churches from the vagaries of the political changes that may naturally take place in the countries concerned. In this way, the Churches concerned can contribute efficiently and effectively, not only to extending the reign of Christ, but also to the social, cultural and even economic development of the nation.

3. Les accords concernant le Cameroun

Avec le Cameroun, le Saint-Siège a signé trois accords dont deux concernent l'enseignement supérieur et le 3e, le statut juridique de l'Église Catholique au Cameroun. A titre de rappel il s'agit de :

- L'Accord entre le Saint-Siège et la République du Cameroun sur le siège de l'Institut Catholique de Yaoundé du 5 juillet 1989 ;
- Le Protocole d'Accord entre le Saint-Siège et la République du Cameroun relatif à la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur délivrés par l'Institut Catholique de Yaoundé du 17 août 1995 ;
- L'Accord-cadre entre le Saint-Siège et la République du Cameroun sur le statut juridique de l'Église Catholique au Cameroun.

3.1. Les accords sur l'Institut Catholique de Yaoundé de 1989 et de 1995

Au sujet de l'Institut Catholique de Yaoundé, le Saint-Siège a signé deux conventions avec l'État du Cameroun. La première, du 5 juillet 1989, a permis la création d'une université de droit pontifi-

[9] CONCILE VATICAN II, Déclaration *Dignitatis humanae*, n° 2.

[10] Id., Constitution *Gaudium et spes*, n° 26.

cal sur le territoire camerounais et établi le siège de cette institution universitaire au Cameroun. Mieux, elle a dynamisé l'enseignement supérieur au Cameroun en apportant de nouvelles mathodes dans l'approche pédagogique, de nouvelles formations pratiques qui répondaient aux besoins des structures locales. En effet, alors que le projet d'un Institut d'enseignement supérieur catholique prenait forme au Cameroun, le cadre juridique national n'était pas encore prêt pour accueillir une telle initiative privée, dans un contexte où existait une seule et unique université publique à l'exclusion de toute université privée. L'Institut Catholique de Yaoundé a donc fait œuvre de nouveauté dans ce domaine, consacrant par là-même la liberté d'enseignement au Cameroun.

La deuxième convention, du 17 août 1995, est un Protocole qui concerne la reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur délivrés par l'Institut Catholique de Yaoundé. Venant en complément de l'accord de siège, ce Protocole a conféré à l'Institut Catholique de Yaoundé la capacité de délivrer des diplômes directement reconnus par les institutions civiles au Cameroun.

3.2. L'Accord-cadre du 13 janvier 2014

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Du point de vue historique, l'Accord signé le 13 janvier 2014 trouve son origine lointaine dans le désir, exprimé par les Évêques du Cameroun en novembre 1999, de voir le statut de l'Église catholique au Cameroun être



S.E.M. Lejeune Mbella Mbella, Minrex, Représentant personnel du Chef de l'État S.E. Paul Biya

juridiquement reconnu par une convention avec l'État, à l'instar de celle déjà existante entre le Saint-Siège et la République du Gabon. Que s'est-il passé durant les 15 années qui séparent l'expression de cette volonté des Évêques du Cameroun et la signature effective de l'Accord-cadre ? Et qu'est-ce qu'un tel Accord aura apporté de nouveau ?

La signature d'une convention est généralement le terminus ad quem d'un processus de négociation qui met en mouvement les mandataires des différentes parties prenantes. S'agissant de l'Accord du 13 janvier 2014, trois étapes principales peuvent être identifiées, impliquant divers acteurs.

1° [Premièrement,] L'initiative des évêques du Cameroun s'est concrétisée par la mission que la Conférence Épiscopale Nationale du Cameroun (CENC) a confiée au Département de Droit Canonique de l'Institut Catholique de Yaoundé, de préparer un avant-projet de convention. Cette première ébauche fut accueillie par la CENC qui la soumit alors à l'appréciation du Saint-Siège par l'entremise de la Nonciature apostolique, dont l'implication active a permis d'ouvrir la deuxième phase de travail.

2° La Nonciature apostolique, alors placée sous l'autorité de S.E. Mgr. Eliseo Ariotti, sollicita les Autorités étatiques du Cameroun en leur communiquant l'intention du Siège apostolique de discuter avec lui sur le statut juridique de l'Église Catholique au Cameroun. Ce nouveau tournant fit évoluer le texte, dont l'examen fut confié à une commission paritaire de travail constituée de trois experts mandatés par chacune des Hautes parties, le Saint-Siège d'une part et l'État du Cameroun d'autre part. La commission mixte paritaire tint plusieurs séances de travail et diverses rédactions du texte se succédèrent. La moindre proposition ou modification devait être soumise à l'appréciation de la Secrétairerie d'État qui, à son tour, indiquait ses orientations et exprimait ses exigences

par l'intermédiaire de ses représentants dans les négociations. Cette étape fut certainement la plus longue, mais aussi l'une des plus décisives. Dans cette étape qui a vu Sa Sainteté le Pape Benoît XVI visiter le Cameroun du 17 au 23 mars 2009, le projet de texte a connu plusieurs va-et-vient entre Rome et Yaoundé. Cela a permis de prendre en compte les préoccupations essentielles de chacune des parties.

3° Malgré les avancées remarquables soulignées dans la période précédente en vue de la conclusion d'un Accord, il a fallu apporter au texte encore quelques changements importants avant de parvenir à la mouture finale. Les négociations se sont achevées juste au moment où Son Excellence Mgr Eliseo Ariotti terminait son service diplomatique au Cameroun. Ainsi, avec l'autorisation expresse du Siège Apostolique, le texte final de l'Accord-cadre fut paraphé à Yaoundé le 13 janvier 2014 par Son Excellence Mgr Piero Pioppo, Nonce apostolique (2010- 2017) pour le Saint-Siège, et par Son Excellence Pierre Moukoko Mbonjo, Ministre des Affaires Extérieures pour la République du Cameroun. Comme on peut le constater, le changement survenu à la tête de la hiérarchie catholique n'a pas entamé la détermination des deux Parties. D'ailleurs, quelques mois après la signature de l'Accord-cadre, le Président de la République rencontrait au Vatican, le 21 octobre 2013, Sa Sainteté le Pape François, nouvellement élu comme Successeur de l'Apôtre Saint Pierre.



Le Représentant personnel du Chef de l'État S.E. Paul Biya félicitant Mgr Paul Richard Gallagher

3.2.1 Quelles sont les apports de l'Accord-cadre du 13 janvier 2014 ?

Ils peuvent être appréciés à un double niveau, en termes d'effets immédiats et d'effets prospectifs.

Dans l'immédiat, l'Accord-cadre du 13 janvier 2014 a rappelé avec davantage de force l'attachement des parties à la liberté religieuse comme cadre essentiel de l'action de l'Église au Cameroun. L'État du Cameroun, quant à lui, a reconnu l'éminente contribution de l'Église au développement humain, social, culturel, spirituel, et même économique, tout en lui garantissant de poursuivre paisiblement sa mission. Mais la plus importante disposition concerne les modalités d'octroi de la personnalité juridique aux personnes qui jouissent de cette qualité en droit canonique, modalités qui ont été simplifiées par l'Accord[11]. Cette concession est en effet essentielle pour permettre aux institutions ecclésiales de se développer plus aisément et de poursuivre ainsi librement la mission de l'Église.

Pour bien saisir cette nouveauté qu'apporte l'Accord-cadre du 13 janvier 2014, il faudrait rappeler la situation avant 2014. En effet, la loi n° 90/053 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association au Cameroun, encore en vigueur, prévoit que les associations religieuses, parmi lesquelles les Congrégations religieuses, reçoivent la personnalité juridique civile par décret présidentiel. Or dans cette loi, les Diocèses ne sont pas pris en compte, alors qu'ils doivent eux aussi avoir la personnalité juridique civile pour pouvoir poursuivre une activité dans la société[12]. De plus, pour limiter la multiplication des églises de réveil (juridiquement considérées comme associations religieuses), les décrets d'octroi de la personnalité juridique civile aux associations religieuses ont cessé d'être délivrés. Ce problème

[11] Cf. article 2 de l'Accord-cadre du 13 janvier 2014.

[12] En réalité, la loi était injuste pour l'Église catholique dont elle ignorait l'organisation spécifique. De fait, l'Eglise catholique en tant que telle est reconnu au Cameroun depuis 1952, mais chacune de ses structures doit aussi être reconnue pour avoir la personnalité juridique, un peu comme si on reconnaissait le tout en ignorant les parties du tout.



Mgr Paul Richard GALLAGHER vêtu de sa toge académique

mettait en difficulté les Diocèses nouvellement créés ainsi que les Congrégations religieuses catholiques qui n'avaient pas encore la personnalité juridique civile. Il a été définitivement résolu avec l'Accord-cadre.

Du point de vue prospectif, la catégorie des Accords-cadres dont relève l'Accord signé par le Saint-Siège avec le Cameroun, permet à l'Église de « préciser les principes et les dispositions juridiques concernant ses relations et sa collaboration [avec l'État concerné] »[13], renvoyant ensuite « à des ententes successives qui peuvent être stipulées entre le Saint-Siège et le pays ou entre la Conférence épiscopale nationale et les Autorités gouvernementales locales »[14]. L'Accord-cadre de 2014 présente notamment l'avantage de la souplesse, étant donné qu'il ouvre place à la concertation permanente en évitant de mobiliser régulièrement les Hautes autorités des parties contractantes.

Voici encore quelques points essentiels apportés par cet Accord :

a) La reconnaissance de la personnalité juridique accordée à toutes les personnes juridiques qui jouissent de cette qualité en droit canonique au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord-cadre ou qui l'auraient acquise ultérieurement (Cf. article 2, §2) ;

b) La simplification de la procédure d'acquisition de la personnalité juridique : elle est désormais acquise à la date de la déclaration écrite faite par la Nonciature Apostolique et communiquée, par voie diplomatique, à la République du Cameroun (Cf. article 2, §3) ;

c) La confirmation de l'autonomie de l'Église dans de nombreux domaines, concernant :

- L'érection, la division, ou la suppression des institutions ecclésiastiques ;
- Les nominations, les transferts, l'acceptation de la démission des Évêques et des autres Ordinaires ;
- La nomination et l'attribution des charges ecclésiastiques selon le droit canonique ;
- Le droit exclusif de l'Église, en cas de suppression ou d'extinction d'une institution ecclésiastique, pour décider de l'attribution des éléments de patrimoine de l'institution concernée (Cf. article 3) ;
- La reconnaissance par l'État du droit que l'Église a de s'engager au service du développement intégral et pour le bien de tous, en créant à cet effet des institutions adéquates avec personnalité juridique en droit camerounais, ces institutions pouvant être reconnues d'utilité publique (Cf. article 4) ;
- La reconnaissance par l'État du droit d'association des fidèles catholiques, avec personnalité juridique (Cf. article 5) ;

d) L'engagement de l'État à examiner les contributions ou facilités qu'il pourra, dans la mesure de ses moyens, accorder aux institutions et œuvres sociales de l'Église (Cf. article 6) ;

e) La possibilité de conclure – entre la République du Cameroun et le Saint- Siège – des Accords, protocoles, arrangements particuliers en vue de l'application du présent Accord-cadre (Cf. article 7).

f) La protection juridique des engagements pris, qui sont placés sous l'empire juridique de la Convention de Vienne sur le droit des traités, du 23 mai 1969. Les éventuelles difficultés qui pourraient surgir,

[13] Card. Jean-Louis TAURAN, «Presentazione», J. T. MARTÍN DE AGAR, *Raccolta di concordati*, 1950-1999, Libreria Editrice Vaticana, 2000, p. 6.

[14] Card. Dominique MAMBERTI, « Leçon magistrale sur les accords internationaux du Saint-Siège », Communication à l'occasion de la cérémonie de remise du titre de Docteur *Honoris Causa* de l'Université Omar Bongo de Libreville, janvier 2008.



Autorités étatiques et ecclésiales en photo de famille

devront être réglées par voie diplomatique (Cf. article 8).

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La présentation rapide de l'évolution et de la situation actuelle des Accords que le Saint-Siège a conclus avec les États d'Afrique, et particulièrement avec le Cameroun, met en lumière l'intérêt de telles conventions pour la mission de l'Église. Ces accords constituent en effet des moyens de garantie des libertés ecclésiastiques qui, elles-mêmes, s'appuient certes sur le mandat du Christ de porter la Bonne nouvelle au monde, mais aussi sur la valeur de la liberté religieuse inhérente à la dignité humaine. Ces accords portent sur des matières qui intéressent l'Église et l'État, que ces matières soient temporelles ou spirituelles, propres à chacune des parties ou mixtes. Les Églises locales y trouvent une opportunité de promouvoir plus aisément leurs engagements apostoliques en faveur de la personne humaine. Notons enfin que l'Afrique centrale peut se vanter d'avoir ainsi inauguré cette nouvelle approche des Accords signés par le Saint-Siège avec les États, dans la mesure où l'Accord- cadre signé avec la République gabonaise le 12 décembre 1997 fut le premier de ce type dans l'histoire diplomatique du Saint-Siège.

Comme on peut le voir, la diplomatie du Saint-Siège est un service à l'Église et à l'humanité, avec ses fragilités. And as I stated last year at the General Debate of the High-Level Week at the Opeining of the 78th Session of the United Nations General Assembly,

"All States must rediscover a spirit of service with the intention of building a global solidarity that expresses itself concretely in helping those who suffer. For to serve means to care for those who are fragile in our society, in our peoples. As part of this shared commitment, rulers must put aside their own needs, expectations, and desires for sovereignty or omnipotence before the concrete gaze of the most fragile. A commitment to service that looks at the face of the suffering, whether from hunger, the effects of war or the lack of respect for basic human rights. "For this reason, service is never ideological, since it serves not ideas but people"[15].

Pour ce qui est de l'Accord-cadre dont nous célébrons le dixième anniversaire, le vœu que je forme, au terme de cette présentation, est qu'au travers des futurs protocoles et autres instruments juridiques qui y seront rattachés, il porte toujours davantage de fruit pour le bien-être des chrétiens et des citoyens de ce noble pays, le Cameroun, mais surtout pour les plus fragiles.

Thank you for your kind attention.

[15] GALLAGHER P-R., *Statement as Head of the Delegation of the Holy See at the General Debate of the High-Level Week at the Opening of the 78th Session of the United Nations General Assembly*, New York, 26 September 2023, in *Bolletino Sala stampa della Santa Sede*.

Discours de Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques. Pr Jacques FAME NDONGO

Tout a été dit et nous venons trop tard. Et Blaise Pascal de renchérir : « la vraie morale se moque de la morale. » Et moi je dis : le vrai discours se moque du discours. Car après la leçon magistrale de Monseigneur Paul Richard GALLAGHER, qui est une véritable ambroisie, c'est-à-dire la nourriture de Dieu, ce serait un crime de lèse-majesté que de parler. Mais les contraintes du protocole nous demandent de dire un mot. J'aurai donc un mot, deux mots ou trois mots.

Excellence Monsieur le Représentant Personnel du Chef de l'État, Ministre des Relations Extérieures,
Excellence Monseigneur Paul Richard GALLAGHER, Secrétaire du Saint-Siège pour les Relations avec les États et les Organisations Internationales,
Excellence Monseigneur le Nonce Apostolique au Cameroun et en Guinée Équatoriale,
Excellence Monsieur le Grand Chancelier de l'Université de Catholique d'Afrique Centrale,
Monsieur le Vice-Président du Sénat,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Nos Seigneurs les Archevêques et Evêques,
Hautes personnalités ici présentes en vos rangs, titres et grades respectifs,
Il me fait immensément plaisir de vivre en direct cet instant inoubliable : cette collation du titre de Doctor Honoris Causa décerné à Son Excellence Monseigneur Paul Richard GALLAGHER, légat du Souverain pontife, pour les 10 ans de l'Accord-cadre Saint-Siège-République du Cameroun.

En ma qualité de Ministre d'État, Ministre de l'Enseignement supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, je voudrais féliciter avec ardeur, ferveur et de tout cœur Son Excellence Monseigneur le légat du pape pour ce titre bien mérité. Un titre au combien significatif ! La tradition universitaire veut que l'on décerne ce genre de titre aux êtres les plus sagaces, les plus pugnaces, pétris d'expérience, pétris de savoir savant, de savoir-faire et de savoir-être, qui ont marqué leurs époques par des réalisations majeures et des œuvres exceptionnelles. Réalisation dont l'impact est jugé dense, riche et édifiant dans l'environnement social et scientifique. Savoir savant, oui, savoir-faire, oui, mais aussi savoir-être. Car le savoir savant n'est rien, le savoir-faire n'est rien sans le savoir-être. Être (esse) en latin, « Essentiel ».

Ce qui est essentiel ; ce qui est essentiel par-delà le savoir savant et le savoir-faire, c'est le savoir-être. C'est-à-dire la quête vers la transcendance, la quête vers l'excellence, la quête vers ce qui est éternel. Le savoir, la connaissance, sont périssables, sont évanescents. Mais l'être, surtout lorsqu'il est ancré dans la spiritualité, devient immortel. Comme dirait Malraux, « l'homme nie la mort par l'art ». L'art est un antidestin, et l'être, l'essence (esse), c'est justement ce qui a d'éternel lorsqu'on s'est cultivé cette essence et cette éternité.

Car même le fameux adage de Rabelais : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme » … Je l'avais dans mon texte, mais je découvre que nous avons une communication des consciences avec Monseigneur Son Excellence le Légat du pape, ce qui est un très grand honneur pour moi. Donc, même être sans « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Science, c'est savoir (scire). Mais conscience, c'est aussi savoir, mais il y a un plus « savoir avec » (cum scire). Savoir, c'est bien, savoir avec, c'est mieux et savoir avec justement l'essentiel.



Pr Jacques FAME NDONGO, Ministre d'Etat, MINESUP, Chancelier des Ordres Académiques

Et je félicite l'Église catholique, les Églises en général, mais l'Église catholique puisque nous sommes in situ, ici hic et nunc, au sein de l'Église catholique, l'Église catholique en général et l'Université Catholique d'Afrique Centrale en particulier, parce qu'elles ont su cultiver non seulement le savoir savant, le savoir-faire, mais aussi le savoir-être, c'est-à-dire la conscience. La connaissance elle-même n'étant qu'une con-naissance (cum nascere : naître avec), naître avec l'humanité, avec la spiritualité, avec la transcendance, et c'est l'une des raisons pour lesquelles cette UCAC, ancrée dans la spiritualité, dans la conscience, dans la con-naissance, cette Université Catholique d'Afrique Centrale vivra, je l'espère, je le subodore, éternellement.

Monseigneur Paul Richard GALLAGHER, au regard de votre rôle imminent en tant que Secrétaire du Saint-Siège pour les relations avec les États et les Organisations Internationales, à la lumière de votre expérience et surtout à l'aune de vos actions multiformes et magnifiques, vous avez su marquer de manière indélébile les relations Église-État dans le monde en général et en Afrique en particulier. Vous avez contribué au rayonnement de la diplomatie vaticane dans son souci de mener le combat juste et noble pour la dignité humaine, pour la conscience humaine. Un monde sans conscience est un monde qui s'engloutit, qui pénètre, qui périclite vers le néant par un précipice tout à fait abominable.

Je tiens à souligner que grâce à la diplomatie de Sa Sainteté le Pape BENOIT XVI et du Pape FRANÇOIS, sous la supervision du Secrétaire d'État du Vatican, vous avez donné une impulsion décisive à la signature de l'Accord-cadre du Saint-Siège avec le Cameroun sur le statut juridique de l'Église catholique dans notre cher et beau pays, le Cameroun. Je tiens aussi à relever que grâce à la très haute perspicacité du Président Paul Biya, cet Accord a été signé avec amour, avec dignité et avec fraternité. Au demeurant, je constate que tous les pays d'Afrique Centrale ont signé des Accords de cette nature avec le Saint-Siège. C'est dire que vous méritez amplement ce titre de Doctor Honoris Causa, titre que vous décerne l'Université Catholique d'Afrique Centrale.

Une université qui répond au canon universel de la science, mais aussi aux prescriptions du Chef de l'Église Catholique. Que cette Université Catholique que nous aimons tous aille toujours de l'avant dans la spiritualité, Ad augusta per angusta : vers les cimes de la science à travers des voies étroites.

Vive le Cameroun et son illustre Président, Son Excellence Paul Biya !

Vive le Saint-Siège !

Vive les relations Église-État en Afrique centrale !

Thank you for your kind attention and may God bless all of us.

Accueil des nouveaux étudiants « *Welcome Day* »

La 8ème édition de la Welcome Day a eu lieu le Vendredi 04 Octobre 2024 au le Gymnase du campus de Nkolbisson. Les nouveaux étudiants des trois (03) campus de l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Yaoundé étaient présents. L'équipe rectorale, le personnel Administratif, le personnel enseignant et les anciens étudiants leur ont souhaité une chaleureuse bienvenue. Ensuite, ils ont visité le campus de Messa où est logée l'Ecole des Sciences de la Santé. La journée s'est achevée au campus d'Ekounou-Ayéné avec la visite des infrastructures existant et celles en construction. Une collation leur a été offerte à la fin de la visite.

Lancement des Activités de la Vie Associative 2024-2025 à l'UCAC sous le Thème : « Formation Continue et Perfectionnement »

Mercredi 30 Octobre, le campus de Nkolbisson de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a vibré au rythme du lancement des activités de la vie associative pour l'année académique 2024-2025. Placée sous le thème « Formation continue et perfectionnement », cette journée a mis en lumière l'importance de la vie associative dans la formation intégrale des étudiants, favorisant l'épanouissement personnel, académique, et spirituel.

La journée a débuté par une messe en la chapelle du campus, célébrée par l'abbé Michel BALAKITEMB, qui a exhorté les étudiants à s'investir avec ardeur dans leurs études, leur vie de prière et leur engagement associatif. Cet appel à l'engagement visait à encourager une participation active et responsable au sein des divers clubs et associations de l'université, composantes essentielles de la formation intégrale que l'UCAC promeut.

Après la messe, les étudiants ont exploré les stands des clubs et mouvements présents, découvrant une grande diversité d'associations allant du Tolle Lege au Club Croix Rouge, en passant par les clubs de théâtre, musique, danse, mode et sport. Chaque stand a offert aux visiteurs une vitrine des activités, objectifs et opportunités qu'offrent ces clubs pour enrichir leur parcours universitaire et favoriser l'esprit de solidarité et de créativité.



Levée des couleurs du Vatican et des pays de la CEMAC

Dans l'après-midi, l'UCAC a affronté l'ICT-U (Information and Communication Technology University) dans des rencontres sportives, illustrant la dimension physique et compétitive de la vie associative. L'UCAC a remporté la victoire au handball féminin avec un score de 16-12 et au basketball masculin avec un score de 51-35, témoignant de l'engagement des étudiants dans le domaine sportif.

La Coordination des Associations Étudiantes (CODASET) présidée par l'étudiante de la FSSG Joana Michèle NKE ABANA, sous la supervision de l'abbé Ferdinand Paul Augé ELOUNDOU, Délégué du Recteur en charge de la vie associative, a ensuite organisé une soirée culturelle en présence des autorités académiques, dont le Recteur, l'abbé Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, le Secrétaire Général Académique, l'abbé Prof Jean Paul René ONDOA

OMGBA, le Délégué du Recteur chargé de la Coopération, M. Valère AKOUE et d'autres responsables de l'université.

L'Abbé Dr Christian Frédéric NDOUNOKON, Curé de la Paroisse Universitaire, a ouvert la soirée par une prière, suivie d'un mot de bienvenue de l'abbé Ferdinand Paul Augé ELOUNDOU, qui a souligné l'importance de la vie associative dans la formation des étudiants. Par la suite, chaque association a présenté ses projets et ses objectifs, encouragée par le soutien du public étudiant.

Les différentes prises de parole ont été ponctuées par des intermèdes musicaux, des performances de danse et un défilé de mode, qui ont apporté une touche culturelle et artistique à la cérémonie. Ces moments de détente ont été accueillis avec enthousiasme par le public, qui n'a pas hésité à applaudir et ovationner les artistes, créant ainsi une ambiance chaleureuse et conviviale.

Dans son allocution très attendue, le Recteur, l'abbé Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, a rappelé la philosophie de l'UCAC : offrir une formation qui ne se limite pas aux savoirs académiques, mais qui englobe l'épanouissement intégral de chaque étudiant. « La Catho forme des têtes bien pleines, mais aussi des têtes bien faites et un corps sain dans un esprit sain, mens sana in corpore sano », a-t-il déclaré, exhortant les étudiants à s'impliquer activement dans les associations. Il a encouragé chacun à développer son « génie africain », soulignant l'importance de se distinguer en restant fidèles à leur culture et à leur identité.



Accueil de médaillés des JU Garoua 2024

Le Recteur a aussi insisté sur la dimension spirituelle, incitant les étudiants à participer aux messes et activités religieuses offertes par l'université. « Emmagasiner le maximum de grâces, et ce sont ces grâces qui vont vous accompagner demain », a-t-il déclaré, comparant cette démarche à la fable de la cigale et la fourmi pour souligner l'importance de se préparer spirituellement pour l'avenir.

La soirée s'est conclue par une bénédiction collective impartie par le Recteur, entouré des autres prêtres présents. L'animation s'est poursuivie par une prestation du club de danse de Nkolbisson, qui a suscité des applaudissements enthousiastes du public. Impressionné, le Recteur leur a adressé ses félicitations et leur a offert une gratification en signe d'encouragement.

Cette journée aura permis aux étudiants de saisir les multiples facettes de la vie associative et de comprendre en quoi leur engagement est essentiel pour leur développement personnel et pour le rayonnement de l'UCAC.

Christian Frédéric Ndounokon



Photo de famille au campus de Nkolbisson

Participation de l'UCAC au SAPEF : Pour une meilleure visibilité ...

Le mardi 22 octobre 2024, l'Hôtel Hilton de Yaoundé a accueilli la cérémonie d'ouverture de la 11e édition du Salon pour la Promotion des Études Françaises (SAPEF), organisée par Campus France Cameroun. Placée sous le thème de la professionnalisation et de l'employabilité, cette édition vise à renforcer les liens entre le monde académique et professionnel, avec un focus particulier sur l'insertion des jeunes diplômés tant au Cameroun qu'à l'international.

Présidée par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur et Chancelier des ordres académiques, le Prof. Jacques FAME NDONGO, la cérémonie a également enregistré la présence d'éminentes personnalités telles que le Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, M. Achille BASSILEKIN III, l'Ambassadeur de France au Cameroun, S.E. Thierry MARCHAND, et le Prof. Hugues KENFACK, Président de l'Université Toulouse Capitole.

L'Université Catholique d'Afrique Centrale a été représentée par une délégation conduite par le Recteur, le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, accompagné du Rév. Père Prof. Yvon Christian ELENGA, Doyen de la Faculté des Sciences Sociales et de Gestion (FSSG), du Dr Pulchérie AMOUGUI, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (FSJP), ainsi que de plusieurs autres membres de l'université, dont l'Abbé Dr Christian Frédéric NDOUNOKON (DRCOM), le Prof. Paule Christiane BILE (DDCU), l'Abbé Dr Stéphane NKONG OBATE (ADFSJP), M. Valère AKOUE (DRCU), et M. Saint-Esprit Lewis DEMOGAN (AA/FSSG).

L'Ambassadeur de France a, dans son discours d'ouverture, mis en lumière la continuité du partenariat solide entre la France et le Cameroun,



Rencontre du Recteur et du Ministre d'Etat, MINESUP au SAPEF

en soulignant l'importance de l'insertion professionnelle et de la professionnalisation des jeunes diplômés. Il a encouragé les participants à profiter des nombreuses opportunités offertes par le salon pour échanger sur les pratiques innovantes, notamment en matière de formation par alternance et d'approche par compétences.

Le Prof. Hugues KENFACK a, quant à lui, souligné les fruits des coopérations universitaires entre la France et le Cameroun, mettant en exergue l'importance d'une collaboration renforcée pour garantir l'avenir des jeunes diplômés.

Le discours du Ministre d'Etat, le Prof. Jacques FAME NDONGO, a été le point d'orgue de la cérémonie, où il a brillamment développé le thème central de cette édition : « Professionnalisation et Employabilité ». Sa réflexion a mis en lumière l'importance de l'adéquation entre la formation académique et les exigences du marché du travail, tout en appelant à une synergie plus forte

entre les institutions d'enseignement supérieur et le secteur privé.

Après la coupure symbolique du ruban et la traditionnelle photo de famille, les invités ont été conviés à un cocktail offert par l'Ambassadeur de France, avant de procéder à la visite des stands, où l'Université Catholique d'Afrique Centrale a pu exposer ses programmes et initiatives. Le Recteur de l'UCAC a pris le temps de visiter le stand de l'institution, échangeant avec les participants et soulignant l'engagement de l'université à accompagner ses étudiants vers une meilleure employabilité.

En marge de la visite des stands, des conférences et ateliers sont organisés, mettant en avant l'importance de la professionnalisation des étudiants. Ces sessions offrent une plateforme aux représentants des entreprises et aux experts pour partager des opportunités de stages, apprentissages et volontariats, essentiels pour préparer les jeunes à leur insertion professionnelle. Des témoignages inspirants d'anciens étudiants, ayant réussi leur intégration dans le monde du travail, sont également partagés, illustrant ainsi la réussite du partenariat entre les milieux académiques et professionnels.

Le SAPEF s'est poursuivi jusqu'à ce mercredi 23 octobre 2024 à Yaoundé avant de se déplacer à Douala, où il s'est tenu du 25 au 26 octobre au Krystal Palace. L'UCAC continuera à y représenter fièrement ses valeurs et ses engagements pour la formation intégrale de ses étudiants.

Christian Frédéric Ndounokon



La délégation de l'UCAC au SAPEF



Le Doyen de la FSSG entouré de quelques membres de la délégation



Le Recteur aux côtés de son personnel

UCAC
Université Catholique d'Afrique Centrale

φιλοσοφια



FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

30 ans d'existence & d'expertise
30 ans d'expérience & d'excellence

30

L'impactitude de la sagesse philosophique
Formez-vous à l'excellence !

30 ans de parcours pédagogique

Licence
- Philosophie Classique
- Licence en Éducation

Parcours Innovants
- Philosophie Action - Management
- Philosophie du Droit & des Droits de l'Homme

3 ans (6 semestres)

Master
- Histoire de la Philosophie
- Éthique et Philosophie Politique

Parcours Innovants
- Éducation & Pédagogie
- Études du *Genre* (Féminisme), Justice sociale et Écologie

2 ans (4 semestres)

Doctorats
- Métaphysique & Histoire de la Philosophie
- Éthique & Philosophie Politique
- Éducation & Pédagogie

3 ans ou plus

CONDITIONS D'ADMISSION

Premier Cycle
Sont admissibles au premier cycle d'études en Philosophie les candidats ayant préalablement obtenu le baccalauréat de l'enseignement secondaire.

Second Cycle
Peuvent postuler pour l'admission au 2nd Cycle les candidats titulaires d'un diplôme universitaire (minimum licence) en Philosophie ou dans un domaine connexe. La décision d'admettre ou non un candidat relève du pouvoir discrétionnaire de la faculté.

Troisième Cycle
Peuvent postuler pour l'admission au 3ème Cycle les candidats titulaires d'un diplôme universitaire (minimum Master) en Philosophie ou dans un domaine connexe. La décision d'admettre ou non un candidat relève du pouvoir discrétionnaire de la faculté.

CONTACTS
(+237) 676 998 668 / 694 924 328
fphilo@ucac-icy.net
https:// ucac-icy.net

In Servitio Veritatis et Justitiae

L'UCAC au Gabon, c'est pour bientôt !

Du 14 au 15 novembre 2024, le Rév. Père Pr. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a eu le privilège de participer à la Conférence Episcopale des Evêques du Gabon. Tous les Evêques en exercice et un émérite y ont pris part sous la houlette de Mgr Vincent Ondo, Evêque d'Oyem et Président en exercice de la Conférence Episcopale Nationale du Gabon (CENG)

La journée du 14 Novembre a été totalement consacrée au dossier Université Catholique d'Afrique Centrale et de son expansion au Gabon. Après la prière d'ouverture, le Président a pris la parole pour manifester publiquement l'intention des Evêques du Gabon à accueillir un démembrement de l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Libreville. Aussitôt après, tous les membres présents se sont rendus sur le site choisi pour ce projet.

Il s'agit d'un terrain situé dans le lieu-dit Bizango, dans la province de l'Estuaire, précisément dans la commune de Ntoum, dans la section BB6.

Ce terrain d'environ 02 hectares se trouve dans une espèce de petite île adossée sur deux bras de cours d'eau donnant directement accès à la mer. Cette île s'étend sur une superficie globale de 22 hectares devant abritée d'autres grands projets de l'Église du Gabon, entre autres : le grand séminaire, le siège de la conférence épiscopale, un collège d'enseignement secondaire avec internat, etc.

Sur le plan géologique, le terrain est couvert de latérite au milieu assorti d'une zone marécageuse entourée par une mangrove. Ce site avait déjà abrité une société chinoise chargée des travaux routiers et qui y a laissé quelques vestiges. Après cette visite sur les lieux, les différents acteurs sont entrés pour une séance de débriefing.

A entendre le vœu de l'épiscopat, il est question de construire un Institut National des Métiers du Bois en vue de contribuer aux efforts de transformation de cette matière première souvent bradée et mal travaillée faute d'expertise technique. Il reviendrait donc à l'Eglise d'être avant-gardiste et leader dans la matière.

Après avoir écouté les Evêques, le Recteur a permis de poser quelques questions pour savoir à quel niveau on était rendu dans le processus de maturation de ce projet. Ces questions



Le Ministre gabonais de l'Enseignement Supérieur, le Président de la CEG et l'Equipe rectorale de l'UCAC

ont permis de se rendre compte que l'on était presqu'à la phase du rêve. Et pour passer à la réalité, quelques suggestions ont été faites :

1. **Mettre sur pied un COPIL ;**
2. **Créer sur la place un point focal avec lequel l'UCAC va coopérer ;**
3. **Envisager des pourparlers avec l'Etat pour donner au démembrement de l'UCAC au Gabon les mêmes avantages et facilités fiscales comme au Cameroun ;**
4. **Mettre en route un plan stratégique assorti d'un Fund raising qui va accompagner la réalisation phase après phase du projet.**

Outre ces suggestions, quelques réserves ont été émises par rapport aux 02 hectares alloués à l'Université Catholique d'Afrique Centrale et même au sujet du type de formation choisie qui va nécessiter une expertise hautement selecte au niveau supérieur et des formations techniques en menuiserie dès le secondaire. L'attention a été attirée sur la nécessité de penser à l'autofinancement de ces projets et donc à leur viabilité économique. En effet certains Evêques semblent croire que le financement du projet et la prise en charge du personnel reviendraient à l'Université Catholique d'Afrique Centrale comme structure mère.

Un autre point d'attention a été le caractère exigu des 02 hectares pour abriter les bâtiments pédagogiques, les ateliers pour la pratique et même la cité universitaire devant servir de résidence pour les étudiants. Ces différents points d'ombre ont ouvert la porte à une réflexion ultérieure où l'on devrait envisager la délocalisation du site et même aussi un plan B en matière de choix du type de formation plus accessible et économiquement rentable. La séance des débats s'est achevée avec la célébration de la messe présidée par le Président de la CENG.

La journée du 15 Novembre a été consacrée à la visite d'un site aménagé par l'Etat pour abriter différents centres de formation professionnelle de haut niveau. Construit par les chinois et financé par la Banque Mondiale, ce site porte une vision louable et futuriste pour la formation de la jeunesse dans des métiers de pointe tels que : les métiers de bois, les énergies renouvelables, la mécanique et l'hydraulique, etc.

Le site est neuf et beau, mais encore très sous exploité. En plus, il y a plusieurs machines qui demeurent non isutées, faute d'énergie ou par défaut de trouver des experts de très haut niveau. Il était donc opportun de prendre des contacts utiles afin de s'inspirer de cet existant et de nouer des relations de coopération avec nos ingénieurs en formation à l'Ucac-Icam.

Nicolas Destade Awana

Conseil d'Administration de l'UCAC/ICAM au Congo Brazzaville

Du 20 au 25 Novembre 2024 une délégation de l'UCAC a effectué une mission académique au Congo Brazzaville. . Elle a commencé par Pointe Noire où l'on a pris part au conseil d'administration de l'Ucac-Icam en présence des membres de l'équipe dirigeante de cet institut, des responsables Afrique de la compagnie de Jésus ainsi que des représentants du groupe Icam France. D'autres membres invités tels que les dirigeants d'entreprises qui coopèrent avec notre Institut et quelques représentants des Alumni y ont également pris part.

Ce conseil d'administration a été précèdé par une rencontre préparatoire qui a permis de fixer les éléments à approfondir et de mettre en relief quelques points d'attention. On en a aussi profité pour préparer à l'élection de certains membres aux postes de responsabilités auxquels il fallait pourvoir. Le père Charles MOUKALA et M. Etienne NANGA ont été maintenus comme représentants de l'Institut Catholique de Yaoundé. Matthieu GOBIN et Jean Luc SOUFFLET arrivés en fin de mandat ont été remplacé par le Père Épiphane KINHOUN et Alain-Brice BOUMPOUTOU respectivement comme Directeur Icam Afrique et Président du Conseil d'Administration de l'Ucac-Icam.

Le Père Épiphane KINHOUN est également entré en fonction en qualité de Directeur général délégué, Coordination Icam Afrique. Le Directeur de l'Institut a présenté le rapport de l'année écoulée ainsi que le nouveau plan d'action pour les prochaines années.

On retient que le bilan est positif et l'expérimentation d'un nouveau centre de formation professionnelle pour les décrochés scolaires



et les couches défavorisées a été très apprécié. Beaucoup d'entreprises se sont positivement impliquées pour saluer le bien fondé de cette initiative. Le séjour à Pointe-Noire a également servi pour suivre l'évolution de la Formation continue qui a saisi le passage de la délégation de l'UCAC pour organiser une cérémonie de remise des diplômes aux promotions arrivées en fin de formation.

Le Recteur a saisi cette occasion pour évoquer la visite du Recteur à Libreville et solliciter l'accompagnement de l'Ucac-Icam dans la mise en route du projet de l'Institut Supérieur des Métiers du Bois demandé par la Conférence Episcopale Gabonaise. Ce projet a été salué avec enthousiasme.

La journée du 23 Novembre s'est déroulée à Brazzaville où les membres participants ont rencontré le Nonce Apostolique pour réfléchir ensemble au sujet de la reconnaissance des diplômes de l'Université Catholique d'Afrique Centrale par l'Etat congolais. Au terme d'un riche dialogue entre le Nonce, l'Archevêque de Brazzaville et les autorités académiques de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, le Nonce a demandé de lui faire une proposition de texte en vue d'une réponse adéquate aux résistances de l'Etat congolais. Ce travail a été fait avec diligence grâce à la contribution de l'expert maison le Prof. Jean Paul BETENGNE à qui l'Equipe rectorale dit merci pour sa disponibilité. Il ne reste plus maintenant qu'à suivre l'avancement de ce dossier.

Nicolas Destade Awana

Une mission du Recteur à l'Institut Al Mowafaqa à Rabat au Maroc

Du 20 au 23 Février 2025, le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, a effectué une mission à l'Institut Al Mowafaqa au Maroc. Cette mission visait à participer à deux importants événements : le Conseil Scientifique et le Conseil d'administration de l'IOTAM.

Le Conseil scientifique s'est tenu le vendredi 21 février 2025. L'ensemble du bureau du Directeur y a pris part, ainsi que les représentants des instituts partenaires qui soutiennent la formation académique dispensée à l'IOTAM, notamment l'Institut Catholique de Paris et l'Université de Strasbourg. Certains participants étaient présents physiquement, tandis que d'autres participaient à distance, comme Xavier Gué de Paris et Christine de Strasbourg. Parmi les présents figuraient le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'UCAC, Brigitte CHOLVY de France, Jean-Claude BASSET de Suisse, le Vicaire Général de Rabat, le Pasteur Géraud, le Directeur KOLO FANGA et le Père Christophe ROUCOU.

A l'ordre du jour, les participants ont d'abord examiné le rapport du précédent conseil avant de débattre des programmes de Licence et de DUET, ainsi que du Master en religions, sociétés et dynamiques transnationales, parcours théologique. Il a également été question de réfléchir à l'adéquation entre l'offre de formation de l'IOTAM et les attentes des Églises fondatrices. Certains étudiants souhaitent un allègement des cours de langues afin de laisser davantage de place aux formations pratiques, susceptibles d'avoir un impact plus direct sur le terrain pastoral. Les débats ont permis de clarifier les enjeux et de mûrir la réflexion. Une autre difficulté réside dans l'équilibre à trouver entre charismes et ministères, pour éviter de basculer vers des pratiques syncrétiques où les charismes primeraient sur les ministères et le sensus ecclesiae.

La deuxième rencontre, tenue le samedi 22 février, faisait office de Conseil d'administration, qui s'est par la suite transformé en Assemblée générale. En synthèse, voici les points clés qui ont émergé lors des échanges de cette Assemblée générale de l'Institut Al Mowafaqa.



Une séance de travail au Maroc

Concernant l'adéquation formation/ attentes des Églises :

1. Il est essentiel que notre Institut forme des acteurs pastoraux dotés d'un niveau universitaire en théologie.
2. Les maquettes actuelles de l'Institut Catholique de Paris, de l'Université de Strasbourg et de l'Université Catholique d'Afrique Centrale restent en vigueur pour la délivrance des diplômes.
3. Un ou deux colloques par an seront organisés afin de favoriser un dialogue entre savoirs théologiques et réalités du terrain. Ces colloques seront reconnus comme séminaires interdisciplinaires, validables dans les maquettes en vigueur.
4. Il sera pris le temps d'identifier, en collaboration avec les responsables ecclésiaux concernés, les thématiques pastorales nécessitant une formation spécifique, afin de planifier leur programmation ultérieure.

S'agissant de l'organisation en présentiel des réunions du Conseil scientifique, il faut rappeler que cela dépendra toujours des possibilités financières des participants. Par ailleurs, le rapport d'activités et de gestion de l'IOTAM pour la période de septembre 2024 à février 2025 a été présenté par le nouveau Directeur. En résumé, les participants se réjouissent des avancées de la mission, menée avec optimisme et espérance. Enfin, la grande et bonne nouvelle fut la reconnaissance officielle de l'IOTAM en tant qu'association de droit marocain, avec tous les droits et devoirs que cela implique.

Concernant le départ de l'Abbé Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, le Conseil a réaffirmé à l'unanimité, en présence du Cardinal Cristobal, l'importance de sa présence ainsi que la valeur de sa contribution dans la collaboration avec l'Université Catholique d'Afrique Centrale.

Nicolas Destade Awana

Une mission d'inspection et de travail à Malabo en Guinée Equatoriale

Une délégation de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, composée de M. Patrice AMBA SALLA, Président du Conseil d'Administration, de l'Abbé Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur et du Prof. Claude Ernest KIAMBA, Délégué du Recteur à la Coopération, a séjourné à Malabo du 21 au 26 Mars 2025 dans le cadre de la collaboration entre l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) et la Bange Business School (BBS).

Cette mission avait notamment pour objectifs le peaufinage de la convention liant ces deux institutions depuis sa signature le 28 février 2025, la visite des locaux de la BBS et la prise de contact avec les différentes autorités responsables à la fois de la BBS et de la Banque Nationale Bange Banque.

Quatre grandes séances de travail se sont succédé : deux au siège principal de la BBS, une troisième à l'agence Bange Bank de Riabe, et la dernière au bureau du Recteur de l'Université Nationale de Guinée Équatoriale.

Les deux premières rencontres ont permis de préciser les objectifs de la mission et de poser les bases d'une coopération multidimensionnelle entre l'UCAC et la BBS. A ce propos, le Directeur de la BBS a particulièrement salué le leadership de l'UCAC en matière de formation. Il a également souligné l'intérêt de la BBS à se faire accompagner par l'UCAC, non seulement pour favoriser l'intégration sous-régionale, mais aussi pour promouvoir ensemble de grands projets susceptibles d'impacter le développement de nos pays, à l'abri des influences extérieures. Une séance de travail a aussi été consacrée à la relecture conjointe de la convention, article par article, afin de mieux s'accorder sur son contenu.

La rencontre de Riabe a permis d'échanger sur la nouvelle dynamique pédagogique à impulser dans la coopération sud-sud ainsi que sur plusieurs initiatives à promouvoir conjointement. La Bange Bank s'est montrée disposée à accompagner l'UCAC dans ses efforts d'extension et d'autodéveloppement.



Le PCA entouré des délégations de l'UCAC et de la BBS

La rencontre avec le Premier Ministre de la Guinée Équatoriale a conféré une dimension toute particulière à cette mission.

D'une part, elle a permis de découvrir les multiples facettes d'un pays pauvre dont le développement rapide est pour le moins impressionnant. La qualité des infrastructures, la propreté remarquable et l'essor de l'urbanisation ont particulièrement marqué la délégation. D'autre part, le Premier Ministre a orienté la délégation vers le nouveau projet d'université ultra-moderne initié par le Président de la République Teodoro OBIANG NGUEMA. Cette visite s'est achevée au rectorat de l'Université Nationale, où le Recteur a chaleureusement accueilli la délégation avec tout son staff. Ce dernier souhaitait s'informer sur le contenu du projet d'extension en Guinée Équatoriale afin d'évaluer en quoi l'Université d'État pourrait être utile à l'UCAC.

Une autre rencontre de haut niveau a eu lieu auprès de l'Archevêque de Malabo, le 25 mars 2025, à l'occasion de la célébration de la solennité de l'Annonciation, qui coïncidait avec son jubilé de 30 ans de sacerdoce. Ce fut un moment de prière et de convivialité.

Les membres de la délégation ont profité de cette occasion pour échanger sur les projets d'extension de l'UCAC en Guinée Équatoriale ainsi que sur la pédagogie d'entrée progressive adoptée, débutant par la BBS. L'Archevêque a insisté sur la nécessité d'une formation intégrale pour les Équato-Guinéens, dans un contexte où la corruption commence à s'infiltrer dans les mœurs civiques. Un accent particulier devra donc être mis sur les cours de morale et les questions éthiques.

La visite à Malabo constitue une étape décisive dans la coopération que l'UCAC entend promouvoir dans toute la région d'Afrique Centrale, avec l'espoir que d'autres étapes viendront enrichir ce partenariat au bénéfice de tous. Enfin, le Recteur a exprimé sa profonde gratitude au peuple frère de Guinée Équatoriale et à ses autorités pour l'accueil remarquable réservé à la délégation de l'UCAC.

Nicolas Destade Awana

Saison des vœux 2025 au MINESUP : L'UCAC fait davantage parler d'elle ...

MOT DU RECTEUR AU MINESUP 20/03/2025

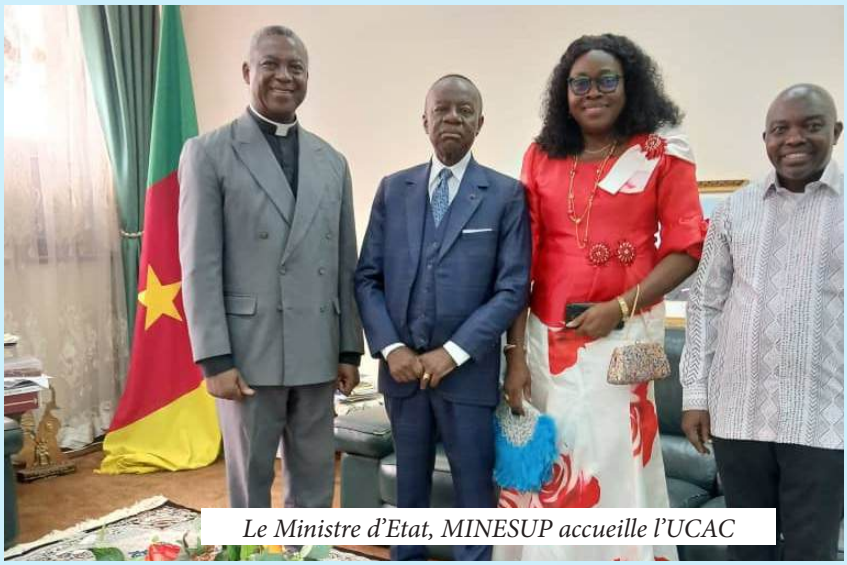
La cérémonie de présentation des Vœux à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques a eu lieu le Lundi, 27 Janvier 2025, dans l'Amphithéâtre 700 de la Faculté de Médecine et des Sciences Biomédicales de l'Université de Yaoundé I. Dans cette cérémonie empreinte de solennité et de prestance ; la délégation de l'Université Catholique d'Afrique Centrale était conduite par son Recteur, le Rév. Père Professeur Thomas Bienvenu TCHOUNGUI.

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques,

La délégation de l'Université Catholique d'Afrique Centrale que vous recevez en ce jour est venue pour vous saluer et vous souhaiter la bonne année 2025.

En effet, depuis janvier 2024, nous avons succédé à l'ancienne équipe rectorale conduite par Monsieur l'abbé Jean Bertrand SALLA, prêtre du diocèse de Mbalmayo et le R.P. Epiphane KINHOUN de la compagnie de Jésus à qui nous continuons à dire merci pour l'immense travail abattu au sein de l'UCAC.

La délégation qui vous rend visite est constituée du Vice-Recteur M. l'Abbé Charles MOUKALA, prêtre du diocèse de Kinkala au Congo Brazzaville, de Mme Sylvie Myriam AMBOMO épse MVOA, Directeur de l'Ecole des Sciences de la Santé, et de votre humble serviteur, l'Abbé Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, prêtre du diocèse de Mbalmayo au Cameroun. Nous voulons profiter de cette visite de courtoisie pour vous manifester notre vive reconnaissance envers votre Eminente personnalité pour tout ce que vous faites pour nous.



Le Ministre d'Etat, MINESUP accueille l'UCAC

En une année de ministère à la tête de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, nous avons déjà bénéficié de deux visites dont la dernière en date a eu lieu à l'occasion de la célébration du 10ème anniversaire de l'Accord Cadre entre le St Siège et l'Etat du Cameroun en novembre 2024.

En différentes occasions, et particulièrement lors des grands rassemblements de la communauté universitaire nationale que vous avez souvent présidés, vous n'avez jamais manqué de mettre en évidence la contribution de l'UCAC à la promotion de l'excellence académique dans notre pays. Vous l'avez encore fait avec emphase à l'occasion de la récente cérémonie des vœux que vous avez présidée à l'Amphithéâtre de la Faculté de Médecine de Yaoundé, le 27 janvier 2025. Comment ne pas être sensible à tout cela ?

Le dialecticien et grand philosophe allemand HEGEL disait « qu'être c'est être reconnu ». En guise de notre marque de reconnaissance, nous vous avons gardé un panier symbolique dont vous resterez découvrir la teneur. C'est l'expression de notre gratitude envers vous, et à travers vous, envers l'Etat Camerounais et son Illustre Chef dont vous êtes le lieutenant en votre qualité de Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur et Chancelier des Ordres Académiques.

En vous exprimant nos vœux de santé, de succès et de stabilité dans l'exercice de vos nobles fonctions, nous prions le Seigneur de veiller sur notre pays et d'y susciter des âmes nobles et généreuses pour préparer la relève et impulser l'esprit nouveau dont rêve la jeunesse camerounaise en quête de savoir-savant, de savoir-faire et surtout de savoir être.

En ce qui concerne l'UCAC, elle continuera à vous assister en apportant sa modeste pierre dans la formation de l'élite intellectuelle nationale et Sous-régionale. Nous restons aussi ouverts à la proposition d'organiser le festival des arts et de la culture des universités tel que vous l'avez souhaité.

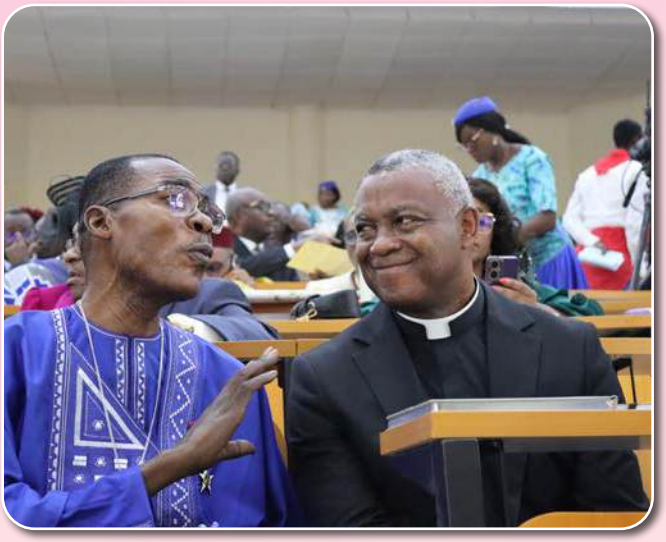
Nous ne saurons conclure notre propos sans vous exprimer une doléance. Nous voulons solliciter votre appui pour nous aider à porter à son terme, le lourd et noble projet de construction d'un CHU Catholique aux standards les plus élevés et diligenter par le fait même l'avancée de notre dossier d'ouverture d'une filière médicale et pharmaceutique au sein de notre École des sciences de la santé. Voilà, Excellence, déclinés en quelques mots, les principaux points d'attention que nous avons voulu porter à votre connaissance.

Comptant sur votre sagesse habituelle, nous voulons une fois de plus confier votre lourde mission à la protection maternelle de la Mère du Rédempteur, la Très Sainte Vierge Marie au lendemain de la célébration de Saint Joseph, son très chaste Epoux.

Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI

Vœux 2025 au MINESUP (en images)
















CEREMONIE DE PRESENTATION DES VOEUX 2025 AU MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
La Communauté Universitaire souhaite une Bonne Année 2025 à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur
PRESENTATION OF NEW YEAR WISHES TO THE MINISTER OF STATE, MINISTER OF HIGHER EDUCATION
The University Community is delighted to present its New Year Wishes to the Minister of State, Minister of Higher Education









Présentation des vœux au Recteur :



Les vœux du clergé à la communauté universitaire



Quelques personnels autour du Recteur



Les offrandes pendant la messe



La chorale Saint Augustin toujours engagée



Le Secrétaire Général Académique pendant l'homélie



Quelques personnels de Nkolbisson et d'Ekounou-Ayéné



La procession pour la messe

l'UCAC renoue avec l'histoire ... (en images)



Installation du Recteur pour l'accueil des vœux



Le mot de circonstance de Mme le Directeur de l'ESS



Le Secrétariat Général Administratif autour du Recteur



Le Recteur l'équipe des Aumôniers



La Direction de l'ESS aux côtés du Recteur



La Direction de la Formation Continue avec le Recteur



Le décanat de la Faculté de Philosophie autour du Recteur



Le décanat de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques aux côtés du Recteur

EM's

Jus de fruits frais et revitalisants



Grand format de 1l disponible pour chaque saveur **2.500** Fcfa

Quand c'est bio, on **EMS** !

☎ 680 284 969

BANGE BUSINESS SCHOOL – UCAC : UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXCELLENCE …

La salle des Conférences n°1 de la Direction de la Formation Continue de l'UCAC, sur le campus d'Ekounou-Ayéné, a accueilli, le vendredi 28 février 2025, la cérémonie de signature de l'accord de partenariat entre la BANGE BUSINESS SCHOOL (BBS) et l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'un parterre impressionnant de personnalités et d'invités.

C'est par la prière dirigée par le Rév. Abbé Dr. Patrick MBOUA, l'Aumônier du campus d'Ekounou-Ayéné que s'est ouverte la cérémonie, suivie de l'exécution de l'hymne national du Cameroun, puis de la signature de l'Accord de Convention de partenariat entre les deux Institutions sus-nommées, suivie de l'échange des parapheurs et de la poignée de mains pour sceller définitivement la collaboration qui marque désormais l'étape décisive de l'engagement commun à promouvoir une formation d'excellence adaptée aux exigences du monde professionnel et aux défis économiques actuels.

En présence de Son Excellence Monsieur Armanda KOTE ECHUACA, Ambassadeur de la République de Guinée Equatoriale au Cameroun et Représentant du Chef de l'Etat de la Guinée Equatoriale, du Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale qu'entouraient ses collaborateurs issus de différents services et du Dr. Marcelino ONDO ELA EYENGA, Directeur Général de BANGE BUSINESS SCHOOL qu'accompagnait une importante délégation des membres venus de Malabo et de Yaoundé.

Avec la signature de cette convention de partenariat les deux Institutions s'engagent à développer des programmes académiques conjoints qui vont favoriser une approche pédagogique axée sur l'excellence et l'innovation ; à encourager la mobilité des étudiants et des enseignants pour enrichir leurs expériences académiques et professionnelles ; à mettre en place des plateformes de recherche et d'échanges afin de contribuer activement à la production des connaissances au service du développement socio-économique et à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés à travers des partenariats avec les entreprises et des Institutions de renom. Pour le Directeur Général de BANGE BUSINESS SCHOOL, ce partenariat va bien au-delà d'une simple collaboration institutionnelle, il traduit une vision partagée : celle d'une Afrique compétitive, portée par des leaders formés aux meilleures pratiques de management, de la finance et de l'entrepreneuriat.



Le Recteur de l'UCAC et le Directeur Général de la BBS se passent les documents de l'accord

Dans sa prise de parole, le Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a salué l'initiative louable et l'intérêt que les autorités équato-guinéennes accordent à la coopération sous-régionale avant de poursuivre, en rappelant que l'acte posé ce jour marque une étape très importante dans la collaboration que les deux Institutions entendent promouvoir pour aider la Sous-région d'Afrique Centrale à mieux amorcer son émergence. Ainsi, en ouvrant ses portes, la Guinée Equatoriale permet à l'Université Catholique d'Afrique Centrale d'assumer l'une de ses missions fondamentales, à savoir, apporter l'assistance technique et l'expertise intellectuelle dont les pays de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC) et l'Eglise ont besoin. Bref, une manière significative de préparer le terrain à l'imminent projet d'extension de l'Université Catholique

d'Afrique Centrale en Guinée Equatoriale.

Ce fut également l'occasion idoine pour le Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'UCAC de rappeler les multiples atouts dont jouit son Institution comme grande famille universitaire qui offre des formations solides, novatrices et futuristes dans les domaines divers et variés des Sciences Sociales et la Gestion, les Sciences Juridiques et Politiques, les Sciences Agronomiques, l'Ingénierie, les Sciences de la Santé, etc … autant de domaines où les Banques peuvent apporter leur concours et présenter des opportunités de financement pour booster l'essor économique et favoriser une transformation sociale tant attendue dans la Sous-région d'Afrique Centrale. Conscient, des efforts qu'effectue la Guinée Equatoriale pour montrer le bon exemple, le Top management de l'Université Catholique d'Afrique Centrale tient à rassurer de sa disponibilité pour accompagner ce projet, suivant le slogan d'engagement, « Avec l'UCAC le pari du succès est assuré et la voie du Leadership auquel vous aspirez est désormais balisée ».

En guise de rappel, la BANGE BUSINESS SCHOOL est la deuxième Filiale du Groupe BANGE, créée à Malabo (Guinée Equatoriale) en 2021, une Ecole de commerce de droit, Société constituée conformément à la législation commerciale de la République de Guinée Equatoriale et aux lois applicables dans la CEMAC et reconnue par le Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur.

La cérémonie s'est achevée par la photo de famille au hall de la Direction de la Formation Continue, suivie d'un moment de convivialité pour saluer cette nouvelle coopération.

Nicolas Destade Awana



Signature de l'accord par le Recteur



Les documents paraphés remis au Recteur



Documents remis sous le regard attentif de S.E M l'Ambassadeur de la Guinée Equatoriale au Cameroun



Les Responsables des deux Institutions

ESSEC Paris – UCAC : Une coopération en mouvement …

Le jeudi 24 avril 2025, le Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, a reçu en audience une importante délégation de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC) de Paris.



Séance de travail dans la Salle des Actes du Rectorat

Cette rencontre académique et professionnelle visait à poser les bases d'un renforcement de la coopération entre les deux institutions dans plusieurs domaines de formation. L'ESSEC, plus qu'une simple école de commerce, est une institution de renom dotée de plusieurs campus à travers le monde : deux en France (Cergy-Pontoise et La Défense pour la formation continue), un à Singapour et un autre à Rabat, au Maroc.

L'ESSEC propose un éventail de formations couvrant notamment les sciences sociales et de gestion, la géopolitique, le droit, l'urbanisme, la philanthropie, les mathématiques, la négociation, l'optimisation et l'intelligence artificielle (IA).

Dans cette perspective, les deux institutions ont exprimé leur volonté de formaliser une lettre d'intention en vue d'un partenariat académique, incluant : la mise en place de doubles diplômes, la collaboration en communication académique, la coopération en recherche, la mobilité étudiante et celle du corps professoral.

Sur le plan international (Ranking), l'ESSEC figure parmi les établissements de référence, tant en France qu'en Europe, et se distingue régulièrement dans les classements du Financial Times, journal économique de renommée mondiale.

La délégation de l'ESSEC était conduite par M. Roméo TEDONGAP, Doyen des Professeurs, accompagné du Prof. Cedomir NESTOROVIC, représentant du campus de Singapour, et de M. Rostand TCHOUATAT, Président du Chapitre Cameroun des Alumni de l'ESSEC. Côté UCAC, la rencontre était présidée par le Recteur, entouré de plusieurs collaborateurs.

Cette première prise de contact a permis d'établir les bases d'une future rencontre élargie, impliquant les chefs d'établissement des différentes facultés ainsi que les services de coopération universitaire, afin de structurer concrètement cette collaboration prometteuse.

Nicolas Destade Awana

Madame Fatimata BALANDI, Chef du Programme SBC UNICEF-CAMEROUN, reçue en audience par le Recteur

Enseignant de Philosophie à l'UCAC
Directeur de l'ISPAC et ISSVAC à Moundou au Tchad

Le vendredi 16 mai 2025, l'Université Catholique d'Afrique Centrale a accueilli une délégation de l'UNICEF-Cameroun conduite par Madame Fatimata BALANDI, Cheffe du Programme Social and Behavior Change (SBC). Elle était accompagnée du Dr Albert Legrand FOSSO, diplômé de l'UCAC. La rencontre s'est tenue en présence du Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'UCAC, du Prof. Marie-Thérèse MENGUE, Directrice de l'École Doctorale en Sciences Sociales et Présidente du Conseil Scientifique, ainsi que du Prof. Claude Ernest KIAMBA, Délégué du Recteur chargé de la Coopération.



Séance de travail préparatoire à la signature de convention avec l'UNICEF dans la Salle des Actes du Rectorat

A l'issue de cette séance de travail, Madame BALANDI a bien voulu accorder une brève interview à notre rédaction.

Qu'est-ce qui a motivé votre visite à l'Université Catholique d'Afrique Centrale ?

Nous venons de tenir une séance de travail préparatoire avec le Recteur et son équipe scientifique en vue de la mise en place d'un partenariat stratégique entre l'UNICEF et l'UCAC. Ce partenariat sera prochainement formalisé par la signature d'un mémorandum d'entente. Il vise, entre autres, la création d'un Centre des droits de l'enfant au sein de l'université, ainsi que le développement de modules de formation sur les droits de l'enfant destinés à être intégrés dans les curricula des différentes facultés.

L'objectif est d'établir un cadre structuré de coopération qui renforcera les actions déjà engagées par l'UCAC dans la défense et la promotion des droits des enfants. L'UNICEF, en tant qu'agence des Nations Unies

dédiée à cette cause, se réjouit de ce rapprochement. Il permettra notamment de faire avancer l'agenda des droits de l'enfant dans des domaines clés tels que la santé, la protection, l'éducation, l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, sans oublier les dimensions comportementales essentielles pour un développement durable et harmonieux des enfants et des adolescents.

Ce partenariat permettra également de renforcer les mécanismes de cohésion sociale et de protection de l'enfance au Cameroun, afin de garantir à chaque enfant un environnement propice à l'épanouissement et au plein exercice de ses droits.

Quelles sont, selon vous, les attentes de l'UCAC face à ce projet ?

L'Université a accueilli cette initiative avec un grand enthousiasme. Les discussions que nous avons eues montrent que l'UCAC est déjà très active dans le champ de la formation et de la recherche sur les questions sociales et humaines. Ce partenariat viendra donc consolider une dynamique existante.

Le futur Centre des droits de l'enfant constituera un pôle de ressources et d'expertise, destiné tant aux enseignants qu'aux étudiants. Il favorisera une approche interdisciplinaire et structurée des problématiques liées aux droits de l'enfant, tout en stimulant les travaux de recherche et les initiatives concrètes dans ce domaine.



La délégation de l'UNICEF pause avec l'équipe rectorale

L'accès à l'éducation reste un défi pour de nombreux enfants en Afrique, notamment en raison des contraintes économiques. Ce partenariat pourrait-il contribuer à réduire ces barrières, notamment dans un établissement privé comme l'UCAC ?

C'est un point important, qui n'a pas encore été abordé en détail, mais que nous prendrons en compte lors des étapes suivantes du processus, notamment après la signature du mémorandum d'entente.

L'UNICEF travaille déjà avec le gouvernement du Cameroun pour renforcer le système éducatif à travers le plaidoyer, l'appui technique et le développement de stratégies visant à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation.

Avec l'UCAC, nous adopterons une approche similaire : l'un de nos objectifs sera de voir comment mobiliser des ressources et des partenaires pour accompagner le développement de l'université, en particulier dans les axes liés à la formation sur les droits de l'enfant. La mobilisation de bailleurs de fonds pourra alors être envisagée pour faciliter l'accès des étudiants à ces formations cruciales.

Propos recueillis par Nicolas Destade Awana

UNICEF-UCAC : signature des documents qui scellent la Convention de partenariat

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) ont signé un protocole d'Accord le 28 Mai 2025 à Yaoundé pour promouvoir les droits de l'enfant. Ils ont également inauguré un Centre des droits de l'enfant sur le campus d'Ekounou-Ayéné de cette institution universitaire sous-régionale.

L'initiative s'est poursuivie, cette fois-ci avec une dimension sous-régionale. Le but étant toujours d'ancrer la culture du respect des droits des enfants. Après les Universités de Dschang, Yaoundé II, Yaoundé I et, tout récemment, celle de Bertoua, c'était au tour de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), à Yaoundé, le Mercredi 28 Mai 2025. Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) y a signé un nouveau protocole d'Accord pour la promotion des droits de l'enfant et a inauguré un Centre des droits de l'enfant sur le campus d'Ekounou-Ayéné.



Le Recteur et la Représentante de l'UNICEF au Cameroun

La grande préoccupation de Jésus

« L'enfant est l'avenir de l'Afrique et de l'humanité. L'ouverture de ce Centre intervient à un moment où les droits des enfants sont piétinés au Cameroun et dans le monde entier », a déclaré le Révérend Père Professeur Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'UCAC. Il a rappelé que le Saint-Siège a entrepris des réformes pour lutter contre les abus sur les enfants, invitant le public à ne jamais perdre de vue cette parole de Jésus :

« Laissez les petits enfants venir à moi, et ne les en empêchez pas, car le Royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. » (Matthieu 19 :14)

Une grande expérience à partager

Le Professeur TCHOUNGUI a souligné que ce Centre permettra une coopération mutuelle entre l'UCAC et l'UNICEF. L'université apporte à cet accord l'expérience séculaire de l'Église catholique dans la protection des droits de l'enfant – ce que le Pape Paul VI appelait « experte en humanité ». Depuis Jésus-Christ, qui a dit de laisser venir à lui les enfants et que le Royaume de Dieu leur appartient, Jésus s'est donc présenté comme l'un des premiers défenseurs des droits de l'enfant. Les deux parties partageront leurs expériences face aux nombreuses violations de ces droits aujourd'hui.

Une responsabilité collective

Selon Nadine PERRAULT, Représentante de l'UNICEF au Cameroun, la protection des droits de l'enfant est une responsabilité collective. Elle a révélé que l'année 2025 est spéciale pour l'UNICEF dans la sous-région, car elle est dédiée à la fille. Un programme de sensibilisation sur les communes amies des enfants sera lancé dans les prochains jours.

Un pôle sous-régional

« Ce partenariat est très important car il est le premier du genre en Afrique centrale. En tant qu'institution sous-régionale, le Centre des droits de l'enfant de l'UCAC servira également les autres pays de la sous-région. Nous espérons que son travail contribuera à une meilleure mise

en œuvre des programmes de l'UNICEF et aura un plus grand impact sur la vie des enfants, ce qui est notre objectif ultime », a souligné Nadine Perrault.

Le bien le plus précieux

Son Excellence Mgr José Avelino BETTENCOURT, Nonce Apostolique au Cameroun et en Guinée Équatoriale, a déclaré que les enfants sont les premières victimes de la violence et de l'injustice dans le monde actuel. Il a appelé chacun à défendre « ce que la société a de plus précieux – nos enfants ».

Malgré de nombreux efforts

La Professeure Marie Thérèse MENGUE, Directeur de l'École Doctorale en Sciences Sociales, Présidente du Conseil Scientifique de l'Université Catholique d'Afrique Centrale et Point focal de l'UCAC pour ce partenariat, a déploré le fait que de nombreux enfants meurent encore aujourd'hui en quête d'un avenir meilleur. « Malgré les efforts consentis sur le continent, les enfants continuent de souffrir de nombreux maux… Le Centre se concentrera sur la recherche, la formation et le plaidoyer », a-t-elle précisé.

Une étape importante du développement

Madame Casimira BENGE, responsable de la protection de l'enfance à l'UNICEF Cameroun, a qualifié la petite enfance de période cruciale dans le développement d'un enfant. Elle a insisté sur le fait que les droits de l'enfant sont des droits humains. Elle a rappelé que l'UNICEF définit un enfant comme toute personne âgée de moins de 18 ans. Elle a souligné



Les membres des deux Institutions en photo de famille

que la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, avec ses spécificités, a permis de promouvoir et de protéger ces droits sur le continent.

Le cinquième centre d'affilée

Après la mise en place de quatre centres des droits de l'enfant dans les universités d'État camerounaises, l'UNICEF poursuit son partenariat avec le monde universitaire pour la réalisation effective des droits des enfants au Cameroun et en Afrique centrale. Le 28 Mai 2025 marque donc un tournant historique dans la défense des droits de l'enfant dans la sous-région, avec la signature du protocole d'accord entre l'UCAC et l'UNICEF, et l'inauguration officielle du Centre des droits de l'enfant de l'UCAC.

Une étape majeure

« C'est une étape significative dans notre collaboration avec le monde académique pour faire avancer les droits des enfants au Cameroun », a affirmé Nadine PERRAULT. Ce Centre est le cinquième à être créé au Cameroun. « Il est le fruit de notre partenariat stratégique avec ces institutions. Il reflète notre ambition commune de créer un écosystème académique où les droits de l'enfant deviennent une priorité durable grâce à la recherche, l'enseignement et le plaidoyer. »

Expériences grecques et géorgiennes

L'initiative s'inspire de modèles réussis en Grèce et en Géorgie et repose sur une vision ambitieuse : intégrer les droits de l'enfant dans les programmes universitaires, tout en sensibilisant et mobilisant les générations futures de professionnels et de leaders. Le Centre renforcera le rôle de l'université dans le changement social et permettra aux étudiants et chercheurs de devenir des acteurs engagés dans la défense des droits des enfants.

Des retombées mutuelles

Ce Centre est un projet gagnant-gagnant. L'université bénéficiera d'un pôle local pour la recherche, la formation et l'influence des politiques en matière de droits de l'enfant, tandis que le programme élargi sur les droits de l'enfant profitera des ressources et de l'expertise académiques.

Nicolas Destade Awana

Dickinson College : Un partenariat réactualisé ...

Le lundi 20 Janvier 2025 une rencontre de prise de contact entre M. TEKU TANYI, Responsable de Dickinson College et le Pr Claude-Ernest KIAMBA, Délégué du Recteur en charge de la Coopération accompagné de son Assistant a eu lieu au bureau de la coopération dans le but de réactualiser et redynamiser entre les deux Institutions. Cette rencontre a donné lieu à une visite officielle d'une importante délégation de Dickinson College quelques semaines après.



En effet, le 14 Mars 2025, le Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a solennellement accueilli au campus de Nkolbisson, une importante équipe des partenaires américains de Dickinson college en visite officielle à l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Cette équipe était constituée de quatorze (14) institutions universitaires nord-américaines représentées et ouverte à plusieurs et diverses offres de formation et autres opportunités sociales pour les étudiants et le personnel. La rencontre a eu lieu dans la salle de lecture de la Bibliothèque Centrale. Etaient également présents à cette cérémonie d'accueil et d'échanges, tous les Chefs d'établissement de l'Institut Catholique de Yaoundé et le Service de la coopération. Nous pouvons dire que les échanges étaient fructueux et ouvrent à de nouvelles perspectives.

La Rédaction












UCAC
ICY













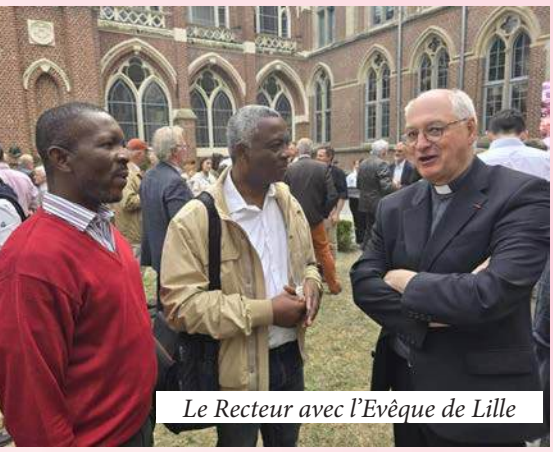
L'Université Catholique d'Afrique Centrale et l'Université Catholique de Lille renforcent leur coopération

Une importante délégation de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a séjourné pendant une semaine à Lille (France), pour deux missions principales : le renforcement de la coopération universitaire avec l'Université Catholique de Lille d'une part et la participation à la Convention de l'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM) de Lille d'autre part. Au terme de cette visite de travail, l'équipe rectorale exprime sa reconnaissance et sa profonde gratitude pour l'accueil et l'hospitalité reçus dans la cité lilloise.

Le Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur, qui conduisait la délégation de l'UCAC à cet important rendez-vous du donner et du recevoir, a de prime abord salué l'initiative de l'invitation et la parole tenue des autorités de l'UCL ; notamment après les échanges avec le Vice-recteur, Ionnis PANOUSSI à Rome, en octobre 2024. La gratitude exprimée de l'Université Catholique d'Afrique Centrale va ainsi à l'endroit du Prof. Patrick SCAUFLAIRE, l'auguste Président-Recteur de cette grande Université. La rencontre avec ses illustres prédécesseurs P. Thierry MAGIN et Mme Thérèse LEBRUN fut d'un agréable plaisir. La soirée d'aurevoir organisée en hommage à ces illustres figures a donné l'occasion de découvrir ces personnalités exceptionnelles et leur implication dans le développement de l'Université Catholique de Lille.



Délégation de l'UCAC à Lille



Le Recteur avec l'Evêque de Lille

Pour une coopération plus renforcée avec l'UCL

En effet, la délégation a beaucoup appris de la pédagogie, de l'art de gouverner et surtout de la vision si haute, si futuriste de l'Université Catholique de Lille et l'engagement missionnaire dans la transformation sociale du paysage urbain tel que promu par Mme Thérèse LEBRUN. Un modèle qui pourra faire de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, un pôle d'excellence et un partenaire de prédilection dans les efforts et les projets de développement portés par les Etats de l'Afrique Centrale. Le chef de délégation a également adressé des remerciements au Recteur émérite le Père Thierry MAGNIN et à tous ces autres collaborateurs qui ont reçu la délégation dans leurs différentes structures de l'UCL.

La rencontre avec le Pr Jacques CHEVALIER et son équipe de la Faculté de Médecine a été une expérience enrichissante. En effet, au cours d'un entretien avec cette équipe d'accueil, le projet de création d'une Faculté de Médecine à l'Université Catholique d'Afrique Centrale a été largement évoqué. De fait, la réalisation de ce projet nécessitera des partenaires dans la mise en route des programmes, la dispensation des savoirs et l'accompagnement dans la recherche. Pour ce faire, quelques bourses d'études pourront être d'un grand bénéfice pour commencer à former les futurs encadreurs académiques, ainsi que des spécialistes dans les différentes sciences biomédicales. Tout acte de bienfaisance dans la réalisation de ce noble projet



Don de livres de médecine

serait d'ailleurs le bienvenu.

Le don des livres de Médecine fait par Responsables de la Bibliothèque de l'Université Catholique de Lille a été très bien accueilli par les membres de la délégation. Cela va contribuer efficacement à la constitution de la bibliothèque de cette Faculté encore très embryonnaire.

L'entretien avec le Dr. Antonella BELLANTUONO de la Faculté de Théologie a permis de baliser le terrain d'une fructueuse coopération entre la Faculté de Théologie de l'UCAC et celle de l'UCL. Certaines pistes de collaboration évoquées en terme de mobilité des enseignants et de projets de recherche communs méritent d'être approfondis. Les rencontres à l'Institut Catholique de Paris avec Pr Anne Marie Sophie, Doyenne de la Faculté de Théologie et le Prof. Augustin MUTUALE, Responsable de la nouvelle Chaire sur les études africaines ont donné l'occasion de revenir sur ces échanges qui visent une large coopération.

La rencontre avec les responsables des Humanités a beaucoup édifié l'ensemble de la délégation, sur la configuration donnée à cette Faculté. Deux principaux Masters ont retenu l'attention des uns et des autres : le ***Master en Écritures, lettres et éditions numériques et le Master en communication numérique ou Master en communication d'influence***. Ces formations aideraient sans doute à combler le fossé numérique que connait le «grand sud" et à rendre visible l'UCAC dans l'univers de l'édition et de la communication digitale.

La séance de travail avec les responsables du Fund Raising sous la houlette de Maryline ROUSSELLE et Didier PEILLON a donné une meilleure intelligence dans la manière de présenter les projets et même dans l'art d'intéresser les éventuels sponsors et autres bienfaiteurs. Bien qu'en déplorant à ce sujet, le désintérêt manifeste de certains organismes qui ont progressivement tourné le dos aux problèmes de l'Afrique subsaharienne, l'Université Catholique d'Afrique Centrale espère pouvoir bénéficier de cette expérience pour renforcer son réseau de partenaires.

En guise de rappel, parmi les grands points d'attention mis en évidence au cours de cette visite de travail, le Recteur a souligné l'urgence de la formation de certains des cadres, l'intensification de la coopération et l'appui à la réalisation de certains projets de développement, notamment la mise en place du Centre des Droits de l'Enfant en coopération avec l'UNICEF, la formation des futurs enseignants en Droit et Sciences politiques, l'accompagnement technique, pédagogique et autres de la Faculté de Médecine en gestation, la mobilité des étudiants et des enseignants dans les deux sens, l'aide à la digitalisation des Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, etc… Particulièrement sur ce dernier point, l'UCAC sera ravie d'accueillir des stagiaires ou de jeunes retraités experts pour accompagner cette structure.

La rencontre du Dr Louis ELOUET, Directeur délégué à la prospective a ouvert les yeux à la délégation sur les enjeux de l'Université dans le contexte d'aujourd'hui et sur les mécanismes d'une stratégie adéquate au développement durable. L'UCAC a particulièrement été touchée par le ***« projet Eccoposs »*** et


Rencontre avec certains Responsables

la réflexion prospective sur le futur de l'éducation.

Un merci spécial a été adressé à mesdames Audrey VANPERSTRAETE et à Ophélie CONVERSET, respectivement Directrice Opérationnelle des Relations Internationales et Chargée de projet et développement international pour l'accompagnement et la présence bienveillante à tous les rendez-vous.

Tout en laissant le choix d'un meilleur discernement dans les priorités de l'Université Catholique de Lille, l'UCAC reste ouverte au dialogue constructif et bénéfique pour les deux institutions.

Enfin, la délégation a tendu la main à l'UCL pour solliciter son appui à la candidature de l'Université Catholique d'Afrique Centrale qui souhaite accueillir la 29ème Assemblée Générale de la Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC) en 2028.

De la Convention de l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Lille

Au terme de la mission à l'Université Catholique de Lille, la délégation de l'UCAC a pris part à la Convention de l'Institut Catholique des Arts et Métiers (Icam), les 27 et 28 Juillet 2025.



Pendant la Convention de l'Icam

Cet important rassemblement a réuni la grande communauté des Instituts Icam répandus à travers le monde. La rencontre avait pour principal objectif de rapprocher les responsables des Icam ainsi que les principaux partenaires pour les aider à mieux comprendre et à intégrer le projet de formation des ingénieurs selon l'esprit jésuite, adossé sur la pédagogie et le discernement ignatiens. Parmi les différentes activités qui ont meublé cette riche rencontre, on peut retenir les célébrations communautaires de l'Eucharistie, la lecture méditée du texte sur la mission de l'Icam selon la méthode propre aux exercices des disciples de Saint Ignace, le partage d'expériences, la présentation de l'Ateneo Icam des Philippines et le fruit de la recherche menée par certains enseignants chercheurs au sujet de l'ingénierie en contexte de développement durable.

Ce fut l'occasion pour l'Université Catholique d'Afrique Centrale de prendre des contacts utiles avec certaines personnalités pour poser des jalons d'une réflexion au sujet du futur Institut des Métiers du Bois de Libreville au Gabon.

La présence du Rév. Père Pr Charles MOUKALA, Vice-recteur et du Pr Paule Christiane BILÉ aux côtés des responsables de l'Institut Ucac-Icam de Douala et de Pointe-Noire a donné du relief à la délégation de l'UCAC.

Le tout, dans l'espérance de la bonne collaboration qui caractérise habituellement les deux institutions, on est en droit d'attendre d'abondants fruits, de très grandes qualités au bénéfice de la jeunesse africaine.

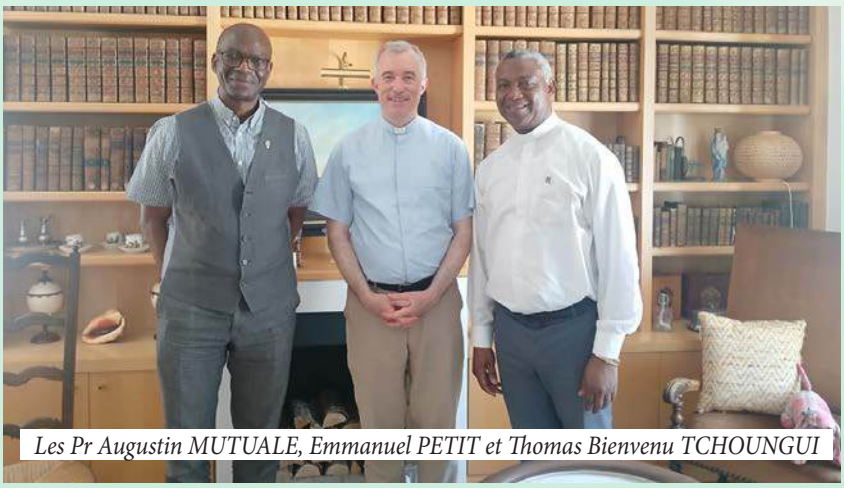
Nicolas Destade Awana



Rencontre avec les Responsables de la coopération

Le Recteur de l'UCAC en visite à l'Institut Catholique de Paris et à la FIUC

Paris, juillet 2025 — Dans le cadre du renforcement des relations de coopération entre institutions catholiques d'enseignement supérieur, le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), a effectué une visite officielle à l'Institut Catholique de Paris (ICP).



Les Pr Augustin MUTUALE, Emmanuel PETIT et Thomas Bienvenu TCHOUNGUI

Accueilli par le Rév. Père Emmanuel PETIT, Recteur de l'ICP, le Père TCHOUNGUI a échangé avec son homologue sur les axes de coopération existants et les perspectives d'avenir, notamment en matière de formation, de recherche et de mobilité académique.

Au cours de cet entretien, le Rév. Père PETIT a exprimé son engagement à soutenir davantage l'UCAC, en annonçant notamment l'octroi prochain de bourses d'études au profit des étudiants de l'université, ainsi que le renforcement du fonds documentaire de sa bibliothèque. Une promesse saluée comme un geste concret de solidarité académique et fraternelle entre les deux institutions.

La visite a également donné lieu à une rencontre avec le Prof. Augustin MUTUALE, Doyen de la Faculté d'Éducation et de Formation, au cours de laquelle les discussions ont porté sur le développement de projets conjoints et la mutualisation des ressources pédagogiques.

Le Recteur de l'UCAC a par ailleurs tenu une séance de travail avec les responsables de la Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC), afin d'explorer les opportunités de collaboration au sein de ce réseau mondial. Les échanges ont porté sur l'internationalisation des universités africaines et leur implication dans les grands enjeux éducatifs et sociaux contemporains.

Cette visite marque une étape significative dans la consolidation des liens entre l'UCAC et l'ICP, et plus largement, dans le rayonnement de l'enseignement supérieur catholique au service de la formation intégrale de l'homme.

La Rédaction



Rencontre avec les Responsables de la FIUC



Le campus de Moundou (TCHAD) se dévoile !

Entretien Rév. Père Pr KONDJO Brossala DIDDY,

Enseignant de Philosophie à l'UCAC
Directeur de l'ISPAC et ISSVAC à Moundou au Tchad

1. Quelle présentation pouvez-vous nous faire de vos deux Etablissements sur le site de Moundou ?

En 2022 l'Université Catholique d'Afrique Centrale a créé deux Etablissements supérieurs à Moundou au Tchad et a porté son choix sur moi pour en assurer la direction. Il s'agit de l'Institut Supérieur des Sciences Vétérinaires d'Afrique Centrale (ISSVAC) et de l'Institut Supérieur de Pédagogie d'Afrique Centrale (ISPAC).

Concernant l'Institut Supérieur des Sciences Vétérinaires d'Afrique Centrale (ISSVAC), nous avons trois (03) Filières. La filière Médecine Vétérinaire, avec six (06) années de formation sanctionnées par un Doctorat ; la Filière Production Animale qui donne accès aux Licences et ouvre aux Masters et la Filière Licence en Infirmerie Vétérinaire qui sont à chaque fois validées par les Diplômes garantis par l'Université Catholique d'Afrique Centrale.

A l'Institut Supérieur de Pédagogie d'Afrique Centrale (ISPAC), nous avons également trois (03) parcours qui fonctionnent actuellement. Il s'agit du parcours en Sciences de l'Education, du parcours Mathématiques Informatique, du parcours Sciences Physiques et du parcours Littérature, Arts et Culture qui s'inscrivent tous dans le Système (LMD). Pour le moment nous sommes dans les Années de Licence, l'année prochaine nous allons ouvrir les Masters et graduellement nous allons évoluer vers le Doctorat. Voilà en somme pour l'heure, les différentes Filières de l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Moundou.

2. Quelles sont les perspectives d'avenir pour ce projet en cours



de réalisation ?

Actuellement nous sommes sur un campus provisoire qui abrite 300 étudiants et nous ne pouvons pas accueillir plus que ce nombre pour le moment. Ce qui est intéressant dans cette population estudiantine, c'est que nous avons sept (07) nationalités qui étudient actuellement au campus de Moundou, en trois (03) ans d'existence. Il y en a qui viennent du Cameroun, du Benin, du Congo Brazzaville, du Nigéria, du Rwanda, du Burundi et bien évidemment du Tchad. Ce qui fait que l'esprit correspond à l'esprit initial de l'Université Catholique d'Afrique Centrale qui est une Université sous-régionale ouverte à plusieurs nationalités.

Ces étudiants ont évolué graduellement en recevant des cours qui ont été dispensés de façon régulière par des enseignants très compétents. Actuellement, nous sommes en train de travailler sur les programmes des Masters qui rentreront en vigueur dès l'année académique prochaine ; tout au moins pour deux (02) Filières, Sciences de l'Education et Mathématiques et Informatique pour les Sciences pédagogiques et une (01) Filière pour les Sciences Vétérinaires, en Production Animale. Ce qui signifie que trois (03) Masters vont fonctionner dès la Rentrée académique 2025-2026.

3. Quel est l'état actuel des infrastructures à Moundou ?

Nous sommes actuellement sur le site provisoire qui accueille décemment les étudiants. Nous sommes en train de travailler sur le site définitif qui est situé à deux (02) kilomètres du site provisoire, sur un espace de 20 hectares qui nous a été octroyé par l'Evêque de Moundou. Ce travail consiste à mettre en place des structures nécessaires pour l'accueil de tous les apprenants et maximiser les effectifs au vu de la demande croissante.

Concernant les plateaux techniques, nous y travaillons également. Il y en a qui existe déjà, notamment le Laboratoire Informatique, il y a un Laboratoire de Sciences Biologiques, bien que décent, qui se met progressivement en place, il existe également une Bibliothèque. Bref tout est réuni pour que les apprenants étudient dans des conditions optimales. Ce qui reste évidemment à faire, c'est le grand projet de construction du site définitif qui est en train d'être travaillé en lien avec toutes les structures de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. C'est ce qui d'ailleurs la beauté et le charme de l'UCAC, nous sommes à Moundou au Tchad, mais nous travaillons en communion avec le campus mère, donc le siège qui est à Yaoundé ; et le Recteur suit très bien ce qui se passe à Moundou. Ce qui est d'ailleurs rassurant pour nous. Et par là nous voyons un esprit qui est entrain de marcher et une population qui est satisfaite. En effet, plus nous sommes connus plus la demande accroît. Notre présence à Moundou au-

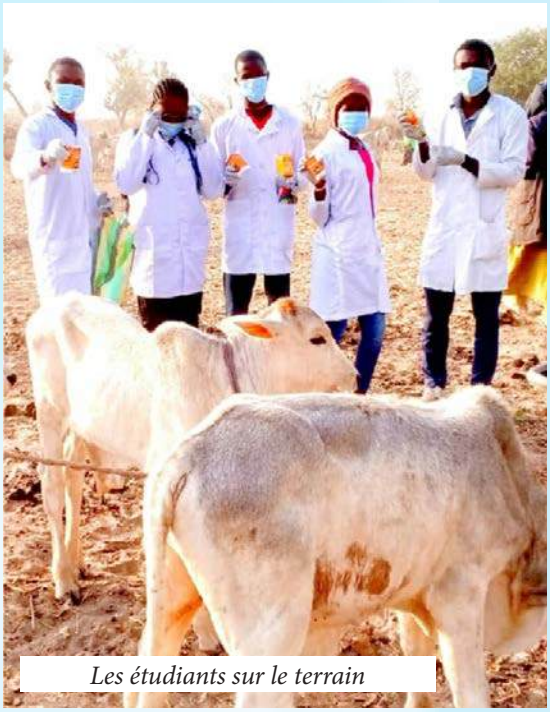
gure d'un meilleur avenir.

4. Parlez-nous des conditions d'admission dans vos Etablissements ?

Comme dans tous les campus de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, l'entrée dans nos offres de formation est conditionnée par un concours. A cet effet, nous organisons habituellement deux (02) concours en Mai et Septembre. Exceptionnellement cette année, nous avons dû réajuster les dates de concours ; et trois (03) dates ont été retenues le concours de l'Année académique 2024-2025. On peut même en avoir plus, l'essentiel étant d'avoir des étudiants de qualité pour pouvoir sanctionner des offres de formation par des diplômes qui correspondent. C'est là tout le travail.

5. Quels messages aux parents et au public ?

Premièrement, que tous apprennent à connaître l'Université Catholique d'Afrique Centrale, ce que représente cette Institution universitaire pour la Sous-région d'Afrique Centrale en général. L'Université Catholique d'Afrique Centrale est l'une des rares Universités en Afrique Centrale dont les diplômes sont garantis par le Saint-Siège lui-même. Et nous le savons bien que le Vatican est un Etat avec de milliers d'Universités qui existent à travers le monde entier. La solidarité du corps fait qu'aucune Université Catholique n'est laissée pour compte ; toutes sont soutenues et fonctionnent comme un seul et même corps.



Les étudiants sur le terrain



Séance de démonstration au laboratoire

Deuxièmement, l'Université Catholique d'Afrique Centrale est une Université bien connue aussi bien par les Institutions des Etats membres que par les organismes internationaux qui travaillent dans ces pays et au-delà.

Troisième chose, il y a toujours un cadre serein d'études pour tous les étudiants de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. En fait je présente ainsi tous ces arguments pour que les parents prennent leurs décisions en âme et conscience ; parce que de nos jours, il existe de nombreuses institutions d'enseignement mais très peu sont couvertes par des garanties de diplômes protégés. Donc les gens doivent décider en connaissance de cause. L'Université Catholique d'Afrique Centrale est également l'une des rares Universités qui a l'autonomie d'octroyer ses propres diplômes à travers à l'Accord de siège entre l'Etat du Vatican et la République du Cameroun. Ce sont là des garanties pour les parents au cas où ils hésiteraient parmi d'autres choix.

6. Quelles sont les garanties de sécurité pour nos étudiants à Moundou ?

C'est vrai que le Tchad est connu pour ses problèmes d'instabilité politique avec une longue histoire de guerre et des périodes de turbulence. Mais ce que je peux rassurer, c'est que tous nos étudiants vivent dans un cadre très serein. En fait les mouvements de violence dont on entend parler dans les médias se passent toujours hors des villes, sauf quand il y a des manifestations exceptionnelles ; et même là la population est protégée. Là où se trouve actuellement nos Etablissements, il y a une grande sécurité et les apprenants peuvent étudier sereinement.

Cette situation fait en sorte que nous sommes actuellement en pourparlers avec l'un des Ministères au Gabon qui compte nous envoyer 100 étudiants pour l'Année académique prochaine si ces pourparlers aboutissent. Ça veut dire que de plus en plus les gens sont en train de se rendre compte de l'importance de nos offres de formation. D'autant plus que deux (02) des offres en fin de formation, sont des offres très techniques qui ouvrent directement à l'entrepreneuriat. C'est le cas de ceux qui font la Production Animale et Infirmerie Vétérinaire. En fait on les apprend déjà à créer de telle sorte que quand ils sont en fin de parcours, ils ont déjà des outils et des éléments nécessaires pour créer leur propre entreprise. Et c'est aussi grâce à l'existence d'un Incubateur au sein même de l'Université Catholique d'Afrique Centrale qui affine les apprenants pour une autonomie professionnelle à la fin du parcours de formation. C'est autant d'opportunités à saisir par les parents.

Entretien réalisé par
Nicolas Destade Awana

10 ans d'Accord-Cadre Cameroun-Saint-Siège : entre diplomatie, foi et savoir. Avis des experts ...

Ante scriptum

Le 13 janvier 2014, l'État du Cameroun et le Saint-Siège signaient un Accord-Cadre historique, fruit d'un dialogue patient, respectueux et constructif entre deux institutions qui partagent la préoccupation du bien commun, de la paix et du développement intégral de la personne humaine.

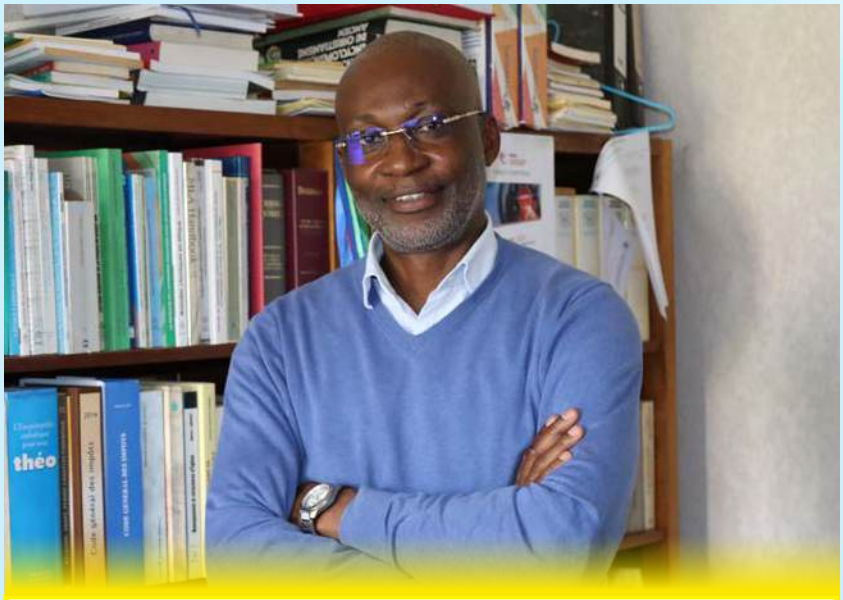
Par cet acte solennel, le Cameroun reconnaissait pleinement la personnalité juridique de l'Église catholique et le rôle qu'elle joue dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la solidarité et de la culture. L'Accord garantit également, en retour, la loyauté de l'Église à l'égard des lois de la République, dans le respect de sa mission propre.

Dix ans plus tard, l'Université Catholique d'Afrique Centrale, institution phare de l'Église au Cameroun et en Afrique centrale, se fait mémoire de cet événement fondateur. A travers une célébration académique, et intellectuelle, elle se joint à l'Église et à l'État pour évaluer le chemin parcouru, faire résonner les voix des témoins et tracer les perspectives d'une coopération toujours plus féconde.

Ce dossier de la rédaction entend donc revenir sur les origines, les implications et les enjeux actuels de cet Accord-Cadre. Il s'appuie sur des réflexions analytiques, rationnelles et heuristiques sous des plumes acérées et objectives de quelques experts en la matière. Plus qu'un simple anniversaire, il s'agit ici de réaffirmer la vocation même de l'Université Catholique d'Afrique Centrale : être un pont entre foi et raison, Église et société, Afrique et universel.

Christian Frédéric Ndounokon

L'Accord-cadre du 13 Janvier 2014 entre le Saint-Siège et la République du Cameroun : Nature, objet et portée ...



Pr Jean Paul BETENGNE
Directeur Emérite
Département de droit canonique de l'UCAC-ICY

Les relations entre l'Église catholique et les États sont une réalité de tous les temps. En effet, dès son avènement, l'Église a entretenu des rapports avec les sociétés politiques au sein desquelles elle déployait ses activités. Il se pouvait en être autrement dans la mesure où la mission de l'Église qui, certes déborde les frontières des nations, doit néanmoins tenir compte des souverainetés nationales. Dès lors, la poursuite sereine de sa mission exige de l'Église une certaine coopération avec les États dont une partie au moins des populations sont en même temps ses fidèles. C'est le sens des Accords que le Saint-Siège peut être amené à signer avec les États.

L'Accord-cadre relatif au statut de l'Église catholique au Cameroun a été signé le 13 janvier 2014 dans les salons du Ministère camerounais des Relations extérieures, par S.E. Mgr Piero PIOPPO, Nonce Apostolique de l'époque agissant pour le compte du Saint-Siège et par S.E. Monsieur Pierre MOUKOKO MBONDJO alors Ministre des Relations extérieures du Cameroun. Les deux signataires étaient munis des mandats reçus respectivement du Saint-Père et du Président de la République du Cameroun. L'Église du Cameroun étaient fortement représentée à la cérémonie de signature, notamment, par son Éminence Christian Cardinal TUMI, ainsi que les cinq Archevêques métropolitains des cinq provinces ecclésiastiques que compte le Cameroun.

1. Nature de l'Accord-cadre

Il faut d'emblée rappeler que l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et la République du Cameroun relève de la catégorie juridique des traités internationaux régies par la Convention de Vienne sur le droit des traités. Des actes de cette nature, et à ce niveau, ne peuvent être signés que par les plus Hautes autorités des parties contractantes qui elles-mêmes, doivent être des sujets souverains ayant la personnalité juridique internationale c'est le cas pour le Saint-Siège conformément aux Accords du Latran du 11 février 1929, c'est également le cas pour la République du Cameroun depuis son avènement à l'indépendance. Concrètement, les Hautes autorités représentent respectivement le Saint-Siège et la République du Cameroun le Saint-Père et le Président de la République. Ceci nous permet de comprendre pourquoi c'est le Nonce Apostolique, Représentant du Siège Apostolique au Cameroun qui a signé l'Accord plutôt que le Président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun, celle-ci n'ayant pas la personnalité juridique internationale. D'ailleurs, le Code de droit canonique cite clairement en son can. 365 §3, parmi les missions du Représentant pontifical, celle « de traiter les questions concernant les relations de l'Église et de l'État et, en particulier, de travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre des concordats et autres



conventions du même genre ».

Il faut encore préciser que le Saint-Siège est l'organe représentatif de l'Église catholique au niveau international. À ce titre, il use de la personnalité juridique internationale dont il est investi pour le bien des Églises particulières. En signant des engagements de la nature de celui qui le lie au Cameroun depuis le 13 janvier 2014, le Saint-Siège n'agit pas pour lui-même, mais plutôt pour les Églises particulières du pays qui en sont les véritables bénéficiaires. C'est la technique bien connue par les juristes de la stipulation pour autrui. Ces engagements contractés par le Saint-Siège prennent des formes diverses selon les réalités contextuelles. Ainsi, la typologie des formes d'engagements entre le Saint-Siège et les États est fort variée : Concordats, Échange de lettres, Échange de notes, Modus vivendi, Convention, Promesse, etc.

La catégorie des Accords-cadres a l'avantage de la souplesse, étant donné qu'elle ouvre place à la concertation permanente en évitant de mobiliser régulièrement les hautes autorités des parties contractantes. Comme le soulignaient déjà les Cardinaux. Jean-Louis TAURAN et Dominique MAMBERTI qui assumèrent tous les deux l'office de Secrétaire du Saint-Siège pour des relations avec les États, l'Accord-cadre permet à l'Église de « préciser les principes et les dispositions juridiques concernant ses relations et sa collaboration [avec l'État concerné] »[1], renvoyant ensuite « à des ententes successives qui peuvent être stipulés entre le Saint-Siège et le pays ou entre la Conférence épiscopale nationale et les Autorités gouvernementales locales »[2].

2. Objet de l'Accord-cadre

Par nature, un accord équivaut à une entente, une concorde, c'est-à-dire un point de raccordement qui élimine les éventuels éléments de divergence. Dans le cas de notre Accord-cadre, il y a bien eu des négociations qui ont d'ailleurs duré plusieurs années. L'aboutissement du texte paraphé le 13 janvier 2014 a connu différentes étapes. C'est en novembre 1999 que la Conférence épiscopale nationale du Cameroun (CENC) manifeste le désir de disposer d'un cadre juridique formalisant les rapports entre l'Église et l'État. Poursuivant leur initiative, les évêques du Cameroun sollicitent le Département de Droit canonique de l'UCAC pour la rédaction du projet initial. Le vœu des évêques va rencontrer l'encouragement du Saint-Siège qui va dès lors prendre en main le dossier. On remarque alors l'implication active de la Nonciature, d'abord avec Mgr Eliseo Ariotti qui a soumis le projet aux autorités camerounaises et a conduit les premiers échanges, puis avec Mgr Piero Pioppo à qui il reviendra de faire aboutir le projet et de le signer au nom du Saint-Père.

S'agissant des négociations proprement dites, une Commission technique de travail avait été mise en place, constituée de deux équipes d'experts représentant les deux parties contractantes : une pour le Saint-Siège, et l'autre pour l'État du Cameroun. Cette Commission technique a tenu de nombreuses séances de travail et plusieurs rédactions du texte se sont succédées jusqu'à l'accord final donnée par le Saint-Siège et par le Cameroun. Tout au long des échanges, les propositions de contenu ont constamment été confrontées aux principaux textes du Cameroun sur la liberté religieuse et de religion. En première ligne desquels, il faut citer la Constitution et la loi n° 90/53 du 19 décembre 1990 portant liberté d'association au Cameroun dont le titre 2 est consacré aux associations

[1] Mgr Jean-Louis TAURAN, « Presentazione », J. T. MARTÍN DE AGAR, *Raccolta di concordati*, 1950-1999, Libreria Editrice Vaticana, 2000, p. 6.

[2] Card. Dominique MAMBERTI, [alors Mgr et sous-secrétaire de la Section de la Secrétairerie d'État chargée des relations avec les États], « Leçon magistrale sur les accords internationaux du Saint-Siège », Communication à l'occasion de la cérémonie de remise du titre de Docteur *Honoris Causa* de l'Université Omar Bongo de Libreville, janvier 2008.

religieuses.

C'est l'occasion de rappeler qu'en contractualisant avec un État, le Saint-Siège s'entend avec lui pour fixer par écrit les normes devant régler leurs rapports réciproques en ce qui concerne l'organisation par l'Église des activités pastorales dans le pays concerné. Une telle entente ne traite pas des questions relatives à la foi, mais plutôt de la liberté dont doit bénéficier l'Église locale pour l'organisation et la poursuite de l'œuvre d'évangélisation aussi bien dans sa dimension spirituelle que temporelle, avec les œuvres sociales y afférentes. C'est pourquoi il faut exclure l'idée que l'Église catholique rechercherait à travers des accords, à obtenir des privilèges au détriment des autres entités religieuses ou sociales présentes sur le sol camerounais. C'est bien la liberté religieuse et le service du bien commun qui justifient l'Accord-cadre du 13 janvier 2014, comme l'a si bien rappelé le Secrétaire du Saint-Siège chargé des relations avec les États, Mgr Paul Richard GALLAGHER, lors de la cérémonie de réception du Doctorat *honoris causa* à lui décerné par l'UCAC le 19 novembre 2024 à Yaoundé, « les Accords que conclut le Saint-Siège avec les États s'insèrent dans la longue tradition de la Diplomatie du Saint-Siège, dont le but est essentiellement le service de la paix et de la dignité de la personne humaine ».

Dans cette perspective, l'Accord-cadre du 13 janvier 2014 a pour objet clairement exprimé, de préciser le statut juridique de l'Église catholique au Cameroun, c'est-à-dire les droits et les obligations de cette Église dans l'espace institutionnelle



Remise des présents au Légat du Saint Père

camerounais. De ce point de vue, la Constitution du Cameroun compte, parmi ses principes fondamentaux, celui de la laïcité de l'État qui implique la séparation entre ce dernier et les confessions religieuses, ainsi que celui de la liberté religieuse et de religion qui induit le droit pour chaque citoyen de vivre sans contrainte ses convictions de foi ou de non foi, de manière individuelle ou collective. L'Accord-cadre du 13 janvier 2014 reprend à son compte ces principes qu'il rappelle dans son préambule en soulignant particulièrement l'importance que les parties signataires accordent à la liberté religieuse. Comme l'a encore souligné Mgr Paul Richard GALLAGHER lors de son séjour à l'UCAC, « la diplomatie du Saint-Siège considère de tels accords comme l'un des moyens les plus importants, non seulement pour renforcer ses rapports avec les États, mais encore et surtout pour assurer plus efficacement aux fidèles le service pastoral du Souverain Pontife […] ayant la même ambition fondamentale de faciliter la mission des Églises locales ».

Ayant exclu la recherche de privilèges dans sa démarche, l'Église catholique s'ouvre plutôt à une saine coopération avec l'État en vue du bien commun profitable à tous, catholiques et non-catholiques, croyants et non-croyants, homme et femmes, car elle est résolument engagée aux côtés de l'humanité et travaille de toute ses forces pour son mieux-être. Elle le fait dans la droite ligne de l'enseignement conciliaire de Vatican II dont la Constitution pastorale *Gaudium et spes* déclare solennellement en son premier numéro que *« Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur […] La communauté des chrétiens se reconnaît donc réellement et intimement solidaire du genre humain et de son histoire »*.

C'est sur ces bases que le Saint-Siège et l'État du Cameroun, souverains chacun dans son ordre, ont discuté et se sont accordé sur ce qui peut aider l'Église du Cameroun à se développer harmonieusement dans le respect des lois et règlements de la République. C'est fort de cette heureuse convergence de vue que les deux

parties contractantes se sont engagées à « œuvrer ensemble pour le bien-être moral, spirituel et matériel de la personne humaine, ainsi que pour la promotion du bien commun »[3].

Ayant rappelé la catégorie dans laquelle se situe la convention signée entre le Cameroun et le Saint-Siège le 13 janvier 2014, nous saisissons alors mieux qu'il soit allé à l'essentiel, à savoir organiser une entente mutuelle qui consacre le respect et la confiance mutuels, ouvrant ainsi la possibilité d'ententes spécifiques ultérieures. De fait, l'article 7 de l'Accord-cadre du 13 janvier 2014 dispose que « le Saint-Siège et la République du Cameroun concluent, en tant que de besoin, des accords, protocoles et arrangements particuliers en vue de l'application du présent Accord-cadre ». Il ne faudrait cependant pas croire que ledit Accord-cadre ne reconnait pas déjà à l'Église certaines prérogatives. A l'examen du contenu de cette convention, on se rend compte que c'est le contraire qui est vrai.

3. Portée de l'Accord-cadre

L'on peut apprécier la portée de l'Accord-cadre de 2014 sur un double plan, actuel et prospectif.

La reconnaissance de la spécificité de l'Église catholique et de son organisation interne

En affirmant que « la République du Cameroun reconnaît la personnalité morale que l'Eglise catholique et le Saint-Siège possède par nature », l'article 2 § 1 de l'accord-cadre du 13 janvier 2014 souligne que l'État du Cameroun reconnait solennellement l'origine divine de ces deux institutions. Cette reconnaissance des structures ecclésiastiques est renforcée par le paragraphe suivant du même article 2 évoquant, pour les autres personnes juridiques ecclésiastiques, la possibilité de leur octroyer la personnalité juridique. En effet, si pour les juristes séculiers les notions de *personnalité juridique et de personnalité morale* sont synonymes, c'est loin d'être le cas en droit canonique. Pour ce dernier, la personnalité morale est une disposition souveraine du Créateur sur laquelle aucun pouvoir humain n'a d'emprise, tandis que la personnalité juridique est une concession faite par l'autorité humaine légitime, ecclésiastique ou civile, qui peut librement l'octroyer ou au contraire la retirer. De fait, le canon 113 § 1 du Code de droit canonique dispose que « l'Église catholique et le Siège Apostolique ont [seuls] qualité de personne morale de par l'ordre divin lui-même ». En reconnaissant donc à l'Eglise catholique et au Saint-Siège la qualité de personne morale, la République du Cameroun ne fait que déclarer et admettre une réalité qui ne dépend pas d'elle.



Mgr Paul Richard GALLAGHER adoubé les Evêques de la CENC

La correction de certaines limites de la loi de 1990 sur la liberté d'association.

Dans le cadre de la liberté religieuse, chaque religion doit pouvoir s'organiser librement, pourvu que ni l'ordre public, ni les bonnes mœurs ne soient remises en cause. Dans ce sens, l'article 9 de la loi camerounaise portant liberté d'association dispose que « les associations s'administrent librement dans le respect de leurs statuts et de la législation en vigueur ». Avec cette disposition, le droit camerounais se met en devoir de respecter l'ordre interne des religions défini par leurs droits propre. Mais certaines autres dispositions de la loi de 1990 pose problème eut égard au mode d'organisation et de fonctionnement interne de l'Église catholique. Il s'agit d'ailleurs d'un double problème, l'un pratique, l'autre substantiel.

Du point de vue pratique, il faudrait admettre que, d'une certaine manière, la législation camerounaise en la matière lésait l'Eglise catholique, en

[3] Article 1er de l'Accord-cadre entre le Saint-Siège et la République du Cameroun, 13 janvier 2014.



Episcopat du Cameroun en visite Ad Limina à Rome autour du Pape François

l'obligeant à obtenir de multiples autorisations pour chacun de ses démembrements et ce, chaque fois comme s'il s'agissait de l'Eglise tout entière qui devait de nouveau être autorisée. Il nous est arrivé d'affirmer à une autre occasion que *« tout en comprenant le souci des pouvoirs publics d'avoir la maîtrise des groupements qui exercent dans le secteur, nous devons faire remarquer que l'obligation de reconnaissance autonome imposée à des groupements qui appartiennent eux-mêmes à des associations déjà reconnues ou susceptibles de l'être, pose problème dans sa forme actuelle »*[4].

Du point de vue du droit substantielle, la brève évocation des statuts des associations religieuses que fait la loi de 1990 ne dit pas clairement la prérogative de ces associations à faire prévaloir leur droit interne en dehors de leur cercle interne.

Ces deux limites sont désormais couverts par l'ordonnancement juridique camerounais avec l'Accord-cadre de 2014. En effet, cet Accord-cadre fait plusieurs fois écho au respect de la législation canonique, notamment pour l'acquisition et l'administration des biens temporels de l'Eglise[5], le droit de s'associer selon les normes canoniques pour des activités spécifiques de la mission de l'Eglise[6], la dévolution de l'actif des personnes juridiques canoniques ayant cessé d'exister[7], etc.

L'institutionnalisation d'espaces de concertation

L'Accord-cadre qui a été signé entre le Saint-Siège et le Cameroun, comme du reste tous les autres engagements que prend le Siège Apostolique de nos jours relève du nouveau régime des accords en conformité avec l'enseignement conciliaire de Vatican II. En effet, dans la période préconciliaire, le Saint-Siège pouvait accorder des privilèges à certains Etats qui lui rendaient la pareille[8]. Aujourd'hui, les accords signés visent essentiellement à faciliter l'action de l'Eglise, sans recherche d'avantages outranciers, mais pour la

[4] J.-P. BETENGNE, « La législation camerounaise permet-elle d'assumer le pluralisme religieux proclamés ? », L. LADO et E KOUOKAM MAGNE, *Le pluralisme religieux en Afrique. Actes du Colloque international de Yaoundé (16au 18 février 2012)*, PUCAC, Yaoundé, 2013, p.36.

[5] Cf. Article 6.

[6] Cf. Article 5.

[7] Cf. Article 3.

[8] C'est le cas par exemple pour la nomination des évêques où certains Etats pouvaient avoir leur mot à dire. Mais depuis Vatican II, ce privilège a été supprimé. Cf. Décret Christus Dominus n° 20 : « Puisque la charge apostolique des évêques a été instituée par le Christ Seigneur et qu'elle poursuit une fin spirituelle et surnaturelle, le saint Concile œcuménique déclare que le droit de nommer et d'instituer les évêques est propre à l'autorité ecclésiastique compétente, et qu'il lui est particulier et de soi exclusif.
Aussi, pour défendre dûment la liberté de l'Église, pour promouvoir le bien des fidèles d'une manière plus appropriée et plus aisée, c'est le vœu du Concile qu'à l'avenir ne soient plus accordés aux autorités civiles aucun droit ni aucun privilège d'élection, de nomination, de présentation ou de désignation en vue de la charge épiscopale. Les autorités civiles, dont le saint Concile reconnaît avec gratitude et estime les dispositions déférentes à l'égard de l'Église, sont très courtoisement priées de bien vouloir renoncer d'elles-mêmes, en accord avec le Siège apostolique, à ces droits et privilèges dont elles jouissent actuellement en vertu d'une convention ou d'une coutume ».

promotion du bien commun[9]. Leur importance se situe aussi dans la possibilité toujours ouverte de se concerter régulièrement avec les pouvoirs publics pour justement réaliser, chaque jour un peu plus, ce bien commun à travers les divers domaines de la vie.

Dans ce sens, l'article 7 de l'Accord-cadre entre le Cameroun et le Saint-Siège prévoit justement la possibilité de conclure des protocoles ou des arrangements particuliers en vue de l'application du présent Accord-cadre, suivant les centres d'intérêt. Mieux, l'Etat a pris l'engagement d'examiner les contributions ou facilités qu'il pourra, dans la mesure de ses moyens, accorder aux institutions et œuvres sociales de l'Église[10]. Il y a lieu cependant de préciser que cet engagement de l'Etat du Cameroun appelle une obligation spécifique de l'Eglise catholique, celle de se concerter avec elle-même afin de porter d'une seule voie ses propositions, ses projets, ses attentes, et demandes. C'est tout l'enjeu d'un bon suivi de la mise en œuvre de l'Accords-cadres désormais confié aux bons soins de Mgr José Avelino Bettencourt, actuel Nonce Apostolique au Cameroun.

L'engagement de l'État du Cameroun à soutenir les œuvres catholiques

L'article 6 de l'Accord-cadre, évoque explicitement l'engagement de l'État à examiner les contributions ou facilités qu'il pourra, dans la mesure de ses moyens, accorder aux institutions et œuvres sociales de l'Église. Cette disposition est essentielle et ne fait nullement entorse à la disposition constitutionnelle suivant laquelle l'État ne subventionne ni ne salarie aucun Culte. De fait, les œuvres sociales promues par l'Église (écoles, hôpitaux, orphelinats, et autres), participent de la sauvegarde de l'intérêt général en apportant un appui essentiel aux missions régaliennes de l'État. Ces œuvres accueillent et offrent leur service à tous les citoyens, sans distinction aucune. L'Église s'est toujours faite et se fera toujours solidaire de l'ensemble de la famille humaine. Les œuvres catholiques relèvent de la pastorale socio-économique de l'Église qui est elle-même centrée sur la promotion de la dignité humaine. Celle-ci est une prérogative reconnue à toute l'humanité. Comme l'a affirmé le Concile Vatican II (GS, 12, 1), « Croyants et incroyants sont généralement d'accord sur ce point : tout sur terre doit être ordonné à l'homme comme à son centre et à son sommet ».



Le Chef de l'Etat S.E Paul BIYA, Mgr Paul Richard GALLAGHER et Mgr José Avelino BETTENCOURT pendant l'audience au Palais de l'Unité

CONCLUSION

Au terme de cette breve évocation, nous pouvons constater que l'Accord-cadre signé par le Saint-Siège avec le Cameroun le 13 janvier 2014 est certes bref, mais essentiel. Nous sommes même amenés à dire que la concision évoquée n'est qu'apparente, car si la valeur d'un texte juridique se trouve dans la qualité des solutions qu'il apporte aux problèmes concrets, nul doute que l'Accord du 13 janvier 2014 est d'une importance incontestable au regard des ouvertures qu'il fait à l'Eglise dans la conduite de sa mission au Cameroun.

[9] Cf. Constitution *Gaudium et spes*, n° 26 : « Parce que les liens humains s'intensifient et s'étendent peu à peu à l'univers entier, le bien commun, c'est-à-dire cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée, prend aujourd'hui une extension de plus en plus universelle, et par suite recouvre des droits et des devoirs qui concernent tout le genre humain. Tout groupe doit tenir compte des besoins et des légitimes aspirations des autres groupes, et plus encore du bien commun de l'ensemble de la famille humaine »

[10] Cf. Article 6.

Statut Diplomatique de l'UCAC et Enjeux du Droit Diplomatique et Consulaire (DDC) :

Cadrage, Usage et Devenir



Pr Pascal TOUOYEM
Membre Expert, Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)
Point focal Afrique centrale
Expert Scientifique du Bureau Caraïbe de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Port-au-Prince, Haïti

Liminaire

La structuration de notre exposé mobilisera simultanément et interactivement une brève introduction au droit diplomatique et consulaire, notamment sur les **Conventions de Vienne de 1961 et 1963, la Carte diplomatique** du Cameroun, enfin les **Privilèges, Immunités et Avantages Diplomatiques**, inspiré du Décret n° 2017/544 du 07 novembre 2017.

L'essentiel ici, étant la conscience aigüe des enjeux et des assignations et autres contours géostratégiques qu'il convient de mobiliser pour conférer à cet Accord de siège, pragmatisme et efficacité avec de réelles retombées. Avant d'entrer dans le vif de notre sujet, permettez-moi de présenter quelques clarifications notionnelles liminaires.

1. Qu'est-ce qu'un Accord de Siège ?

Un **Accord de Siège** est un type de traité qu'une organisation internationale conclut avec un État qui l'accueille sur son territoire, afin de définir son statut juridique dans ce dernier. Il a notamment pour but de garantir l'indépendance de l'organisation et de ses agents, ce qui conduit l'État hôte à concéder des privilèges, tels que des **immunités pour les agents** de l'organisation, ou un **statut d'extraterritorialité** pour ses locaux.

2. L'Acte de signature

L'acte signature ressortit de la prérogative discrétionnaire de l'Autorité et de l'Institution investie de la compétence constitutionnelle pour poser cet acte, en l'espèce, le Président de la République, Chef de la Diplomatie, S.E. Paul BIYA.

3. De l'exercice de la fonction de diplomate

Nous voulons rappeler ici au bénéficiaire de l'acte de signature, que dans l'exercice de ses fonctions, il n'agit pas **INTUITU PERSONAE**, mais qu'il reçoit un **MANDAT impératif.** Mandataire,

IL a à ce titre, **OBLIGATION** morale, éthique et professionnelle de **LOYAUTE,** de **FIDELITE ET de RESPECT** à l'Autorité de l'Etat qui a acté la signature, et au nom de laquelle il est appelé à agir dans les limites qu'autorisent les pouvoirs et attributions consubstantiels à sa fonction et à son rang (protocolaire) **INTER PARES**.

Les fonctionnaires internationaux distingués par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef de la diplomatie, doivent donc **assumer leur VOCATION NOMINATIVE par le respect scrupuleux des Us et coutumes diplomatiques, prononcer leur PROFESSION DE FOI et tenir SERMENT vis-à-vis du Chef de la Diplomatie, S.E. Paul BIYA.**

A titre d'exemplification, ***Josef Goebbels***, Ministre de la propagande de Hitler ne fit pas autre chose en 1940, quand il affirma au tournant de la guerre : **« Je n'ai pas de conscience, ma conscience s'appelle Adolf Hitler »**, serment qu'il scella par suicide face à son maître un après-midi du 30 avril 1945.

4. Sur le Droit Diplomatique et Consulaire (DCC)

Le droit diplomatique et consulaire (DDC) pose le cadre normatif et matériel des relations diplomatiques, définit le contenu et l'étendue du binôme **droits et obligations** des missions et agents diplomatiques et consulaires que vous êtes. De ce point de vue, les Conventions de Vienne de 1961 et 1963 (sur lesquelles nous reviendrons) sont loin d'épuiser le portefeuille des problèmes complexes et délicats qui mettent à rude épreuve l'affirmation de la souveraineté de l'Etat, le maintien de la paix et de la sécurité



internationale, la coopération, le règlement pacifique des différends, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et le fonctionnement harmonieux des OI. **Seuls le savoir, le savoir-faire et l'expertise de l'agent diplomatique et consulaire** ou de leur mandataire, lui permettront de s'acquitter avec honneur de sa mission.

Les fonctions diplomatiques (art.4) de la *Convention de Vienne* sont influencées, voire subordonnées en amont et en aval par des actes et attitudes relevant tantôt de l'initiative et de la compétence du seul Etat accréditant (dans le cas d'espèce le Cameroun), tantôt de celles de l'Etat accréditaire (en l'occurrence le Saint-Siège).

Les trois questions suivantes retiennent notre attention :

1. Peut-on dire que les deux conventions de 1961 et 1963 établissent la loi des parties pour garantir, outre le volontarisme conventionnel, mais aussi pour protéger les mandataires de l'Etat accréditant, faciliter dans l'état accréditaire, l'exercice de leurs fonctions, concilier les conflits d'intérêts qui peuvent naître des divergences d'interprétation et/ ou de la réalité conjoncturelle des relations diplomatiques ? (I)

En d'autres termes, la finalité téléologique du droit diplomatique est double :

- d'un côté elle définit les fonctions diplomatiques classiques à savoir : a) **la représentation** en ceci que l'Institut Catholique (IC) représente le Saint-Siège et donc, l'IC est une excroissance extra-territoriale du Saint-Siège au Cameroun. b) **la négociation** (l'art de s'asseoir entre deux ou trois parties pour définir des intérêts communs et trouver une plate-forme consensuelle dans la paix et le dialogue). c) l'information qui renvoie au fait que l'IC a la charge et le devoir d'informer le Saint-Siège sur tout fait pouvant intéresser ou affecter les relations entre l'Etat du Saint-Siège et l'Etat du Cameroun. d) la protection des intérêts de l'Etat accréditant (Etat du Saint-Siège) dans l'Etat accréditaire (l'Etat du Cameroun).
- de l'autre, elle facilite l'exercice des fonctions diplomatiques par la codification, le respect et la garanti d'un régime de privilèges et immunités qui ne sont pas des prérogatives de complaisance

intuitu personae mais ont été prévues pour garantir la dignité de l'agent diplomatique ou des fonctionnaires internationaux en toute circonstance et faciliter de ce fait, l'exercice de leur fonction.

2. Jalonné au quotidien de **contraintes et de limites, l'exercice de la fonction de diplomate n'est pas un** *blanc-seing*, **une sinécure1** (II),
3. La connaissance de la **carte diplomatique, un acte** de souveraineté de **l'Etat accréditant**, est aussi un repère géopolitique et géostratégique pour l'Etat sur l'échiquier international, et une boussole en même temps un *vade-mecum* pour l'agent diplomatique et consulaire (III).

Et comme nous sommes dans la perspective du Saint-Siège, sur les 193 Etats membres de l'ONU, plus d'une centaine font partie de la carte diplomatique opérationnelle du Saint-Siège c'est-à-dire des Etats qui entretiennent des relations diplomatiques avec l'Etat du Saint-Siège et qui dans certains cas concernant les pays traditionnellement catholiques, le Nonce-Apostolique est d'office Doyen du Corps Diplomatique (c'est le cas en Amérique Latine, Philippines où on note au moins 90% de catholiques).

Comme indiqué plus haut, je reviens sur

I. L'APPLICATION DES CONVENTIONS DE VIENNE DE 1961 ET 1963 EST MOINS CONSENSUELLE ET FORMELLE QU'IL N'Y PARAIT

- **La convention de Vienne sur les relations diplomatiques** est un traité international réglant les rapports diplomatiques entre États, l'immunité du personnel diplomatique et l'inviolabilité des ambassades, et prévu pour le cas d'espèce (IC) au titre I, article 3 de l'Accord de Siège signé le 05 juillet 1989 à Yaoundé, entre l'Etat du Saint-Siège et l'Etat du Cameroun[2].
- Elle a été adoptée le 18 avril 1961 à Vienne (Autriche) et est entrée en vigueur le 24 avril 1964. Elle a été complétée en 1963 par la convention de Vienne sur les relations consulaires,
- Elle est entrée en vigueur pour le Cameroun le 04 mars 1977,



- Les sources des droits définis procèdent du droit coutumier et de la courtoisie internationale,
- A ce jour, la Convention de Vienne a fait l'objet de plus de 70 réserves formulées par plus de 77 Etats contractants. Les articles les plus controversés sont les articles 11, 14 et 16, 27, 37, 48 et 50.
- Elles (les réserves) se rapportent pour l'essentiel :
- À l'égalité des Etats,
- À l'effectif dans les missions diplomatiques, (par exemple le récent incident entre la Russie et les EU sur l'effectif du personnel diplomatique ; autrement dit, pour le cas de l'Institut Catholique, ce n'est pas tout le personnel qui a statut et rang diplomatique).
- À l'inviolabilité de la valise diplomatique (ou document diplomatique : correspondances, archives, campus, etc.)
- Il faut par ailleurs, relever trois choses :
  - Les Etats Arabes, l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, faisant fi du principe de **l'égalité des Etats en droits et devoirs ainsi qu'au principe de non-ingérence**, garantis par le droit international, ont pensé

[1] Les procédures en DDC sont en fait des procédures courtoises ie qui sortent de la rigidité et de la froideur de la bureaucratie classique.

[2] Cf. Titre I : Personnalité Juridique de l'Institut Catholique de Yaoundé, article 3 : « Le siège central et les centres annexes de l'Institut Catholique international de Yaoundé sont inviolables. Les divers établissements de l'Institut et leurs installations annexes bénéficient des franchises universitaires.



Nos Eminences les Cardinaux Pietro PAROLIN et Fridolin AMBONGO BESUNGU

être fondés à empêcher l'**adhésion de l'Etat d'Israël** à la Convention, au motif que cet acte était assimilé à la reconnaissance formelle de cet Etat,

- Certains Etats ont aussi, au nom des mêmes principes, contesté les réserves formulées, tout en se déclarant disposés à appliquer les dispositions de la Convention à l'endroit de certains Etats, sous réserve de réciprocité ;
- La Chine s'est prévalue de la même attitude pour contester la prérogative et le droit du Nonce apostolique à exercer ses fonctions envers la minorité catholique en Chine.

- **En conclusion**, quelle est la valeur juridique des normes du DDC ? Encadré par les us et coutumes et la courtoisie internationale, il est difficile, s'agissant du DDC, de parler de normes de ***jus cogens***[3] au sens strict du terme, car la pratique et l'attitude souverainiste des Etats puissants contrarient la courtoisie, le respect et la bienveillance qui fondent l'égalité et le volontarisme diplomatique des Etats, même s'ils ne sont pas moins astreints au principe ***pacta sunt servanda***[4].

- Ici, il y a prévalence et primauté de la règle pratique sur la règle formelle, même si l'affaire de l'Ambassade des Etats Unis à Téhéran en 1979 a rétabli le DDC dans toute sa juridicité, telle que consacrée par la Cour Internationale de Justice qui a condamné l'Iran dans l'espèce.

II. LES PRIVILEGES, IMMUNITES ET AVANTAGES NE SONT PAS UN BLANC SEING POUR LE DIPLOMATE EN POSTE

La présente partie offre :

- Outre une description exhaustive des procédures et pratiques applicables,
- Mais aussi, les conditions à remplir en matière de jouissance des privilèges et immunités et d'exonérations douanières et fiscales,
- En application des us et coutumes internationaux, du cadre conventionnel défini par les Conventions,
- En extension, les textes de référence sont les suivants :
  - La Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961 ;
  - La Convention sur les relations consulaires du 24 avril 1963 ;
  - La Convention de Vienne sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies du 13 février 1966 ;
  - La Convention de Vienne du 29 décembre 1951 sur les privilèges et immunités des Institutions Spécialisées des Nations Unies et ses annexes ;
  - **Les Accords de Siège dont celui entre l'Institut Catholique et le Ministère des Relations Extérieures, la tutelle diplomatique et administrative.**
- Ce dispositif normatif fixe le régime des privilèges et immunités des missions diplomatiques, postes consulaires et organisations internationales ;
- **La mise en œuvre de ces privilèges et immunités échoit au Ministère des Relations Extérieures, en liaison avec les Ministères des Finances et de la Justice.**

A. DEFINITIONS

- **Franchises diplomatiques :** les franchises diplomatiques s'entendent du droit reconnu aux missions diplomatiques, ainsi qu'aux membres de leurs personnels jouissant des privilèges et immunités d'en bénéficier pour leur usage

[3] Normes impératives.

[4] Les Etats sont esclaves des conventions ; ils doivent appliquer les dispositions conventionnelles en toute bonne foi.

exclusif.

Pour le cas de l'Institut Catholique, le Recteur, qui a normalement rang de Chef de Mission Diplomatique (CMD), est astreint au devoir d'arrêter et de transmettre au Service du Protocole du Ministère des Relations Extérieures, les personnels de l'Institut éligibles au statut et rang de statut diplomatique ; donc susceptible es-qualité[5], de jouir des privilèges et immunités diplomatiques prévues et contenus dans l'Accord de Siège sus-indiqué.

Le Recteur et certains de ses collaborateurs est fondé à demander et à bénéficier du passeport diplomatique en application d'une disposition du Décret de 2003 sur les passeports diplomatiques qui prévoient l'octroi d'un passeport diplomatique à tout camerounais occupant une fonction égale au moins à celle de Directeur dans une OI.

Dans ce cas, les procédures de demandes de visa sont de la compétence du MINREX avec la délivrance d'une Note Verbale.

- **De la franchise des droits et taxes** sur les produits ou objets importés.

Le prix d'une marchandise au plan local inclue les taxes payées par le producteur et le marge de bénéfice escomptée sauf s'il s'agit d'un *duty free*, qui comme son nom l'indique propose tous les articles en hors-taxes. Dans le cas d'une marchandise importée, une procédure de demande d'exonération douanière auprès du MINREX est initiée au terme de laquelle les biens sont acquis en franchise de douane. Ex : les véhicules, biens immobiliers, autres biens d'équipement, etc.

- **De l'exonération des impôts et taxes** sur le revenu ainsi que des **taxes spéciales** (vignette, carburant etc.) autres que les impôts indirects d'une nature telle qu'ils sont normalement incorporés dans les prix des produits.
- **Agent relevant du régime assimilé au régime diplomatique.**
- **Biens et services à usage officiel :** ce sont les biens et services destinés à la mission diplomatique. Il s'agit, notamment :
- **Des terrains et bâtiments ;**
- **Du matériel ou des matériaux** destinés à la construction ou à la rénovation du siège ou de la résidence,
- **Les travaux immobiliers et les services.**

Maintenant, venons-en aux choses plus concrètes et temporelles (au sens chrétien du terme).

Tableau 1 : QUOTAS TRIMESTRIELS AUTORISES DES PROVISIONS DE MENAGE ET BIENS DE CONSOMMATION DURABLE :

	CMD (Recteur)	Personnels bénéficiant du statut diplomatique **(Collaborateurs du Recteur)**
Champagnes *(Veuve Clicot, Moet et Chandon, …* ***et Vins****<?> (Grands Bordeaux mis en bouteille au Château, les vins sud-africains, les vins chiliens, vins maghrébins notamment les « Vieux Pâpes » ou le « Père Antoine », etc.)*	120 litres	80 litres
Spiritueux *(liqueurs telles que le black, chivas, jack daniels, don perignon, etc.)*	60 litres	30 litres
Bières et boissons non alcoolisées	80 cartons de 24 bouteilles de 33 cl ou l'équivalent	60 cartons de 24 bouteilles de 33 cl ou l'équivalent
Cigarettes<?>	2000 cigarettes (10 cartouches de 200 cigarettes)	1600 cigarettes (8 cartouches de 200 cigarettes)
Tabac	10 paquets	8 paquets

[5] C'est-à-dire Fonctionnaire International

Tableau 2 : QUOTA TRIMESTRIEL AUTORISE DE CARBURANT DE TAXE

	CMD (Recteur)	Personnels bénéficiant du statut diplomatique **(Collaborateurs du Recteur)**
	Fonctionnement officiel du CMD	Personnel bénéficiant du statut diplomatique

B. DOMAINE MATERIEL DES FRANCHISES DIPLOMATIQUES

o De l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP). Les taxes et autres impôts sur les salaires n'ont pas de raison d'être.

- De la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). La rubrique TVA est remboursable par les finances en liaison avec le MINREX.
- De la Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP) : détaxe.
- Des droits d'enregistrement, de timbre et de la taxe sur la propriété foncière : quand on paie un terrain ou une maison, il y a détaxe.

C. PROCEDURES ET CONDITIONS A REMPLIR

- Les formulaires fournis par le MINREX, doivent être saisis en langue française ou anglaise, car ils sont destinés, pour la plupart, à d'autres administrations.
- Les documents remis au Ministère des Relations Extérieures ne doivent contenir aucune rature ;
- Toutes les copies doivent être signées par des fonctionnaires dûment autorisés par la mission et dans le cas d'espèce par le Recteur. Les photocopies de signatures ou de cachets officiels ne seront pas acceptées ;
- Le nom du fonctionnaire doit toujours être rédigé en respectant l'ordre suivant : Nom et prénom (s) ;
- Les noms respectifs des fonctionnaires et du CMD ou de son Représentant doivent toujours être écrits en toutes lettres au-dessous de leur signature.
- Le CMD de la mission peut signer au nom de tous les fonctionnaires de l'Organisation. La signature du CMD peut être remplacée par celle d'un autre fonctionnaire dûment habileté à cet effet.
- Le sceau de la mission doit toujours être visible et apposé sur le champ approprié et doit être paraphé par le CMD ou par le fonctionnaire autorisé à signer en son nom ;
- Les formulaires de demandes privées (usage non officiel) doivent toujours contenir le numéro d'inscription du fonctionnaire intéressé, ce qui permettra de prouver que ce dernier est dûment enregistré au Ministère des Relations Extérieures, en tant que bénéficiaire de privilèges et immunités (la liste te confère une carte diplomatique du MINREX assortie d'un numéro) ;
- Le nombre de copies (03) pour chaque type de formulaire doit être scrupuleusement observé ; les formulaires contenant un nombre insuffisant de copies pourront subir des retards dans le traitement des dossiers soumis (la présentation matérielle est importante ici);
- Les copies des annexes, vérifiées conformes aux originaux, doivent être placées à la fin du dossier ;
- Les documents dont les annexes sont illisibles (ne permettant pas la lecture de données importantes telles que les numéros de facture, du châssis de l'automobile, les dates d'autorisation, etc.) ne seront pas pris en considération.

D.PROCEDURES A SUIVRE POUR LA PREMIERE INSTALLATION DES FONTIONNAIRES INTERNATIONAUX AU CAMEROUN

- **1-L'accréditation :** la première démarche à entreprendre pour l'accréditation des fonctionnaires relevant du régime assimilé au régime diplomatique est la communication, par Note Verbale, du nom du fonctionnaire et de ses dépendants. Cette liste comprend :
- Les agents diplomatiques avec leur rang protocolaire au sein de la mission,
- L'entrée sur le territoire du pays accréditaire, ainsi que des membres de leurs familles, préalable à l'obtention d'une carte diplomatique ou d'un visa de courtoisie, délivré par les services diplomatiques du pays accréditaire,

o A son arrivée en poste, la personne concernée doit solliciter la délivrance d'une carte diplomatique,

- **2- L'importation d'effets personnels et de biens de consommation durable**

NB : Ici, le Recteur devra saisir le MINREX d'une note verbale posant tous ces problèmes et besoins en référence à l'Accord de Siège.



Son Eminence Pietro Cardinal PAROLIN accueilli par les enfants

- *3- Le matériel de consommation durable importé*
- 4- **Cession à titre onéreux ou gratuit des matériels importés :** les bénéficiaires des biens importés en franchise temporaire ne peuvent les céder à titre gratuit ou onéreux qu'après avoir acquitté les droits et taxes suspendus. Il demeure entendu que l'importation ou l'exportation de ces biens doit être conforme à la législation relative à l'hygiène, à la sécurité publique et au commerce extérieur dans le pays d'accueil.
- **5- Importation, utilisation et cession de véhicules :**
- L'interdiction de céder à titre gratuit ou onéreux les véhicules en importation temporaire sans l'autorisation du Ministère des Relations Extérieures,
- L'usage exclusif aux fins de service et à titre strictement personnel.
- **Utilisation et cession :** Le véhicule destiné à l'usage exclusif de bénéficiaire ne peut être cédé à titre onéreux ou gratuit, ou remplacé, dans un délai de trois (03) ans à compter de la date d'enregistrement de la déclaration, sauf cas de force majeure dûment constaté (destruction mécanique, vol, accident ayant entraîné des dommages importants, départ définitif du bénéficiaire).
- **Demande de plaque diplomatique :** après acquisition sur le marché local ou importation du véhicule, le fonctionnaire doit remettre au Ministère des Relations Extérieures sa demande d'attribution de plaque diplomatique, par Note Verbale, indiquant entre autre, le numéro de châssis, l'année de mise en circulation, .la marque, le modèle, … et une copie de la carte grise).

E. PROCEDURES DE DELIVRANCE DES TITRES D'EXONERATION ET DU REMBOURSEMENT DES IMPOTS ET TAXES

- De la délivrance des titres d'exonération
- Du remboursement des impôts et taxes.

F. PROCEDURE DE DELIVRANCE DES CARTES DIPLOMATIQUES

- Cartes perdues, volées, égarées ou endommagées
- La cessation des fonctions

G. LES IMMUNITES DE JURIDICTION ET D'EXECUTION

- Les immunités visent à sauvegarder l'indépendance et le bon fonctionnement de l'Institution et des agents diplomatiques.
- **S'agissant du contenu et des sources,** l'immunité de juridiction n'est pas issue d'un principe général coutumier, ni de la courtoisie internationale comme l'immunité des Etats. Mais, l'immunité de juridiction n'est pas absolue. C'est pourquoi, l'activité considérée doit, pour bénéficier de l'immunité, relever des fins institutionnelles.
- L'immunité de juridiction couvre la mission elle-même et ses biens,
- Elle a pour effet de faire échapper cette dernière à la compétence d'une juridiction de l'Etat accréditaire devant laquelle elle est citée à comparaître. La juridiction nationale doit alors se déclarer incompétente pour connaître d'un litige,
- La jurisprudence n'admet pas d'immunité en matière sociale ; exemple le loyer et précisément le refus de payer.
- L'inviolabilité, et l'immunité d'exécution, quant à elles, protègent les biens et avoirs de la mission et de ses agents contre toutes mesures de contrainte (réquisitions, perquisitions, les saisies et autres mesures d'exécution),
- Les privilèges et immunités sont accordés, non à l'avantage des

bénéficiaires, mais dans l'intérêt du bon fonctionnement de la mission, et à l'effet de faciliter l'accomplissement de ses missions statutaires.

- Il découle du reste de la règle de la spécialité du droit diplomatique et consulaire que l'immunité est fonction de la réalisation des objectifs de la mission. Tous les actes de cette dernière devant du reste viser la réalisation des fins institutionnelles qui lui sont assignées,
- Tous les litiges contractuels ou de droit privé sont réglés par le Ministère des Relations Extérieures de l'Etat d'accueil.
- **A ce principe répondent deux exceptions :**
- L'une concernant ***la saisissabilité*** des biens et avoirs de la mission en exécution d'une décision de justice définitive rendue par une juridiction dans l'un des domaines où l'immunité ne s'applique pas, ce qui est quelque peu contradictoire,
- L'autre a trait à la ***libre saisissabilité*** des « actifs financiers privés appartenant à des tiers (saisies-attributions), en exécution d'une décision de justice devenue définitive [rendue par tout tribunal compétent] ».

La plus grande prudence est donc à observer pour **le diplomate en poste** *(surtout originaire d'un pays africain, le cas de l'Ambassadeur du Zaïre en France en 1998 peut être évoqué, qui dut renoncer à son inviolabilité et à son immunité de juridiction suite à un accident de circulation, cf. affaire A. YERODIA, Affaire du Président soudanais en Afrique du Sud, mais aussi du Président D. Noriega du Panama que les autorités américaines sont allés arrêter et ramener aux Etats Unis pour y être jugé pour commission d'une infraction internationale (trafic de drogue)*. Car, les **Etats accréditaires développés**, au mépris du **principe de non-ingérence dans les affaires intérieures** des Etats accréditant, sont devenus au fil des ans, pour des raisons de sécurité, de lutte contre la drogue, de blanchiment d'argent, de trafics de toutes sortes, enclins à violer certaines dispositions du DDC, allant jusqu'à imposer des conditions restrictives dans la gestion, le statut et le nombre des agents diplomatiques dans les postes diplomatiques des pays accréditant,



Le Chef de l'Etat S.E Paul BIYA accueille Mgr Paul Richard GALLAGHER et Mgr José Avelino BETTENCOURT au Palais de l'Unité

- Ce qui ne manque pas d'influer sur les conditions matérielles d'édiction et de garantie des privilèges et immunités *(exemple : le conflit d'intérêts entre le droit pénal international et le DDC, avec les restrictions de visas pour des personnalités du sud, gel des avoirs, constitution de partie civile par des personnes de droit privé de l'occident dans les affaires des biens dits mal acquis)*,
- La sanction des agents diplomatiques qui se rendent **coupables d'abus**, ou d'intelligence (espionnage), au mépris de la représentation, de la dignité et du respect des lois et règlements du pays d'accueil. Ce qui aboutit de plus en plus à la demande de réduction des effectifs du personnel diplomatique (USA/RUSSIE), déclaration persona non grata, des rappels en consultation ou demandes de quitter le territoire de l'état d'accueil,
- Selon leurs intérêts, les Etats développés du Nord font du DDC un ***hard Law d'application verticale et descendante à l'endroit des pays du Sud, tandis que les Etats du Sud*** le négocient constamment comme un ***soft Law.***

III. CARTE DIPLOMATIQUE

A. Définitions

1. Document par lequel un Etat circonscrit et configure les juridictions territoriales de ses missions et représentations diplomatiques,
2. Décision de souveraineté qui définit le répertoire et les ***juridictions ou encore zones de compétence*** de ses missions et représentations diplomatiques. Aucun Etat au

monde, faut-il le rappeler, ne dispose de carte diplomatique couvrant par des accréditations uniques, l'universalité, c'est-à-dire l'ensemble des Etats membres des N.U. Ce qui veut dire que la carte diplomatique d'un Etat préfigure :

- Ses centres d'intérêts et ambitions spécifiques de politique étrangère, ***(hub diplomatiques)***,
- Sa capacité et sa puissance politique, militaire, économique, financière et culturelle. Quelle est la présentation scripturale de la carte diplomatique du Cameroun en novembre 2017 ?

B. Maquette matérielle

1. AFRIQUE

MISSION RESIDENTE		Pays ou organisations d'accréditation rattachées
Afrique du Sud		Madagascar Mozambique Namibie Tanzanie Zambie Zimbabwe
Algérie		
RCA		CEMAC (et toutes Institutions CEMAC ?)
R Congo		Angola BDEAC OMS Afrique
RDC		CEEAC Burundi Rwanda
Côte d'Ivoire		Burkina Faso Ghana Togo
Egypte		Soudan Jordanie Liban Syrie
Ethiopie		Djibouti Kenya Ouganda CEA Office des Nations Unies Union Africaine (UA)
Gabon		Sao Tomé et Principe Bureau sous-régional des N.U
Guinée Equatoriale		
Libéria		Guinée Conakry Sierra Leone
Maroc		
Nigéria		Bénin Niger
Sénégal		Gambie Mauritanie Mali
Tchad		CBLT
Tunisie		Libye BAD ?

2. AMERIQUES

MISSION RESIDENTE		Pays ou organisations d'accréditation rattachées
Brésil		Argentine Colombie Equateur Paraguay Pérou Uruguay Venezuela Trinidad et Tobago
Canada		Cuba Jamaïque OACI
Etats Unis		Mexique Costa Rica Bahamas Banque Mondiale ITSO FMI
ONU		Autorités des Fonds Marins

3. EUROPE

MISSION RESIDENTE		Pays ou organisations d'accréditation rattachées
Allemagne		Autriche Macédoine Monténégro Estonie Lituanie Lettonie Pologne République Tchèque ONUDI CNUDCI VNU ONUSC ONUEEA PNUE/CCEMFS PNUE/ACOMAE TIDM CCNUCC CNULCD AIEA
Belgique		Union Européenne
Etats Unis		OMT Portugal
France		UNESCO, OIF, OMSA
Italie		Bulgarie, Croatie, Hongrie, Roumanie, Serbie, FAO FIDA PAM
Pays Bas		Luxembourg CIJ OIAC
Royaume Uni GB et Irlande du Nord		Danemark Finlande Islande Norvège Suède OMI FIPOL
Fédération de Russie		Azerbaïdjan Arménie Biélorussie Kazakhstan Moldavie Tadjikistan Ukraine
Suisse		Géorgie Grèce Slovénie
Etat du Vatican		Ordre Souverain de Malte
Office des Nations Unies à Genève		OMC

4. ASIE ET OCEANIE

MISSION RESIDENTE		Pays ou organisations d'accréditation rattachées
Arabie saoudite		Emirats Arabes Unis Irak Koweït Oman Qatar Iran OCI
République populaire Chine		Corée du Nord, Vietnam Philippines
Inde		Malaisie,Indonésie, Singapour
Israël		Turquie
Japon		Australie, Corée du Sud, Nouvelle Zélande, OIBT

Conclusion

Toute carte diplomatique est structurée en deux éléments fondamentaux : la carte bilatérale et la carte multilatérale, toutes deux complémentaires.

L'élaboration, la configuration et l'étendue de la carte diplomatique sont fonction de la vision, de la conjoncture, des enjeux, des objectifs globaux et spécifiques propres à la politique extérieure de l'Etat d'envoi. Elle est appelée à subir des réajustements réguliers *(Note de la Division des Affaires Diplomatiques de la Présidence de la République du Cameroun (DAD) du 29 juin 2009 portant **Redéfinition** des juridictions territoriales respectives des missions, représentations et Délégations diplomatiques du Cameroun* ; Ex : Consulat à **Nairobi** (Kenya), Consulat à **Dubaï (Emirats),** à **OUESSO (Congo Brazzaville)** récemment crée (tout ceci est récent et date de Novembre 2017).

La carte diplomatique définit pour les Consulats généraux et consulats, la mission diplomatique résidente hiérarchique de rattachement ; (par exemple le Consulat du Cameroun à Marseille est hiérarchiquement rattaché à l'Ambassade du Cameroun à Paris).

Face au constat de **déséquilibre géopolitique et diplomatique** constaté dans les accréditations multiples, des **critères rigoureux et rationnels** devraient, autant que faire se peut, être pris en compte pour fixer le **plancher et le plafond quantitatifs** des accréditations multiples.

Bibliographie Indicative

- *Convention de Vienne sur les relations diplomatiques du 18 avril 1961.*
- *Convention sur les relations consulaires du 24 avril 1963.*
- *Convention de Vienne sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies du 13 février 1966.*
- *Convention de Vienne* du 29 décembre 1951 sur les privilèges et immunités des Institutions Spécialisées des Nations Unies et ses annexes.

L'ACCORD-CADRE CAMEROUN-SAINT SIEGE : UN LEVIER DIPLOMATIQUE ET ACADÉMIQUE POUR L'ESSOR DE L'UNIVERSITE CATHOLIQUE D'AFRIQUE CENTRALE

RESUME

Cette réflexion porte sur les bénéfices concrets que l'accord-cadre entre le Cameroun et le Saint-Siège a permis pour l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), en matière de reconnaissance, de rayonnement académique et de contribution au dialogue entre foi, savoir et société. Elle analyse l'Accord-cadre du 13 janvier 2014 comme instrument juridique et diplomatique ayant considérablement renforcé le statut de l'UCAC. Inscrit dans une tradition diplomatique remontant à 1966, cet accord reconnaît la personnalité juridique de l'Église catholique et de ses institutions, conférant à l'UCAC une double reconnaissance canonique et civile. Cette base juridique solide a catalysé l'expansion régionale de l'université, devenue un vecteur privilégié de la diplomatie académique du Saint-Siège et un acteur stratégique du développement humain intégral dans la région, illustrant un modèle réussi de coopération Église-État au service de la formation holistique.

Mots-clés : Accord-cadre, Saint-Siège, Cameroun, UCAC, diplomatie académique, coopération Église-État.



Dr Christian POUT
Ministre Plénipotentiaire, Internationaliste, Directeur du Centre d'Analyses Stratégiques, de Prospectives et de Crise, MINREX

Estelle-Nadia OTELE
Secrétaire des Affaires Etrangères, Internationaliste, Cadre au Centre d'Analyses Stratégiques, de Prospectives et de Crise, MINREX
Expert Scientifique du Bureau Caraïbe de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), Port-au-Prince, Haïti

INTRODUCTION

A la lumière des pratiques diplomatiques, mais aussi des dynamiques politico-religieuses, notamment des exigences constitutives de la modernité, la relation particulière entre le Cameroun et le Saint Siège a connu de nombreuses mutations à travers l'histoire. En effet, chaque époque est porteuse de modèles de relations Église-État, tributaires d'exigences politiques et sociétales et d'une auto-compréhension de l'Église elle-même.

Les relations diplomatiques entre le Cameroun et l'Etat du Saint-Siège s'inscrivent dans une longue tradition qui remonte au 31 Octobre 1966, donnant lieu à l'ouverture d'une Chancellerie à Rome et à l'établissement à

Yaoundé de la Nonciature du Cameroun, du Gabon et de la Guinée Equatoriale. Cette dynamique n'a cessé de se renforcer. Le dernier acte se situe dans la signature d'un Accord-cadre le 13 Janvier 2014, relatif au statut juridique de l'église Catholique au Cameroun. Les principes qu'il incarne sont profondément enracinés dans la doctrine sociale de l'Église, pour laquelle « le développement intégral de l'homme ne peut se réaliser sans la collaboration de tous : individus, familles, communautés, institutions, gouvernements[1]. » A travers cet accord-cadre, notre pays réaffirme le caractère souverain et dans une moindre mesure, le principe de compétence exclusive du Saint Siège dans ses œuvres de divers ordres.

Ce tournant décisif procède non *« (…) d'actes isolés mais au contraire de logiques d'action s'intégrant dans une réalité plus vaste et contextuelle[2] »*, nourries par une pratique politico-religieuse fructueuse, faite de voyages pontificaux, de visites officielles et d'un engagement marqué de l'Eglise catholique dans l'approche holistique du développement humain. A cet égard, elle a joué historiquement un rôle central et dominant en matière d'éducation et de formation.

La diplomatie académique du Saint-Siège en Afrique en général et dans notre pays en particulier, est une composante essentielle de son engagement en faveur du développement humain intégral. Elle se manifeste par la création d'institutions d'enseignement



supérieur, sa politique concordataire, la ratification d'accords internationaux et l'assurance de la qualité académique.

Le Saint-Siège a établi plusieurs universités catholiques[3] en Afrique, telles que l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) à Yaoundé, fondée en 1991 par l'Association des Conférences Épiscopales de la Région de l'Afrique Centrale (ACERAC). Ces institutions visent à former des professionnels compétents et éthiques, contribuant ainsi au développement socio-économique de nos pays.

A la lumière de l'Accord-Cadre susmentionné, qui montre que l'Eglise arrive à ménager ses relations avec les États au point de s'accorder efficacement au cadre légal des Nations dans lesquelles elle s'installe, l'on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur les véhicules d'enrichissement de l'UCAC, aux plans diplomatique et académique, ainsi que du dialogue entre foi, savoir et société. Mais au préalable, il conviendrait de se pencher sur cette technique juridique spécifique du droit international public qui mérite une attention particulière en raison de sa structure et de sa fonction distincte des traités classiques.

1/- L'ACCORD CADRE EN DROIT INTERNATIONAL : DEFINITION, IMPLICATIONS ET APPLICATION A L'UCAC

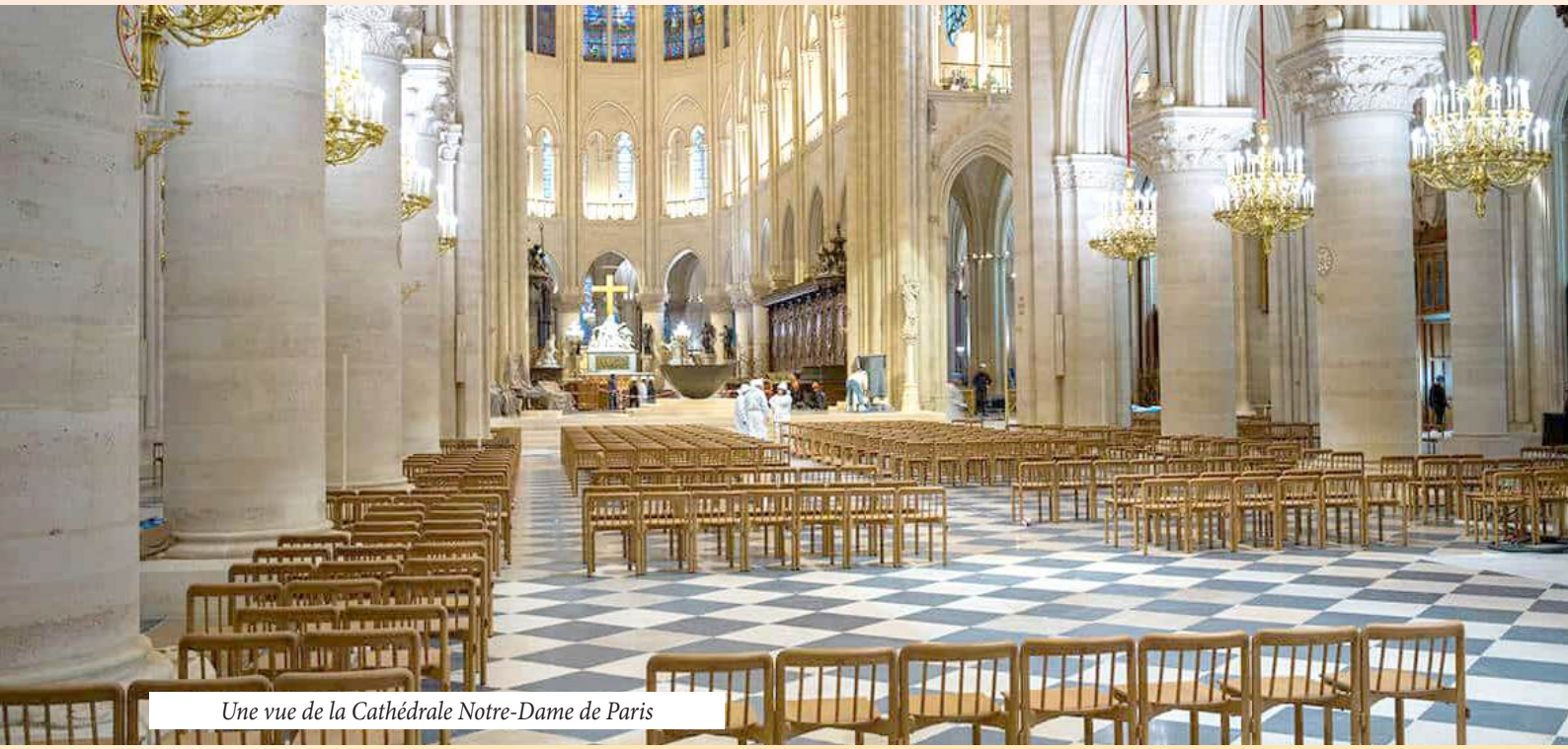
En droit international public, un accord-cadre en droit international public peut être défini comme un instrument conventionnel qui énonce les principes fondamentaux devant servir de base à la coopération entre les États parties dans un domaine déterminé, tout en leur laissant le soin de définir, par des accords séparés ultérieurs, les modalités et les détails de cette coopération, en prévoyant, le cas échéant, une ou des institutions adéquates à cet effet[4]. Cette forme d'instrument conventionnel s'est développée pour répondre aux besoins évolutifs de la coopération internationale, notamment dans des domaines

[1] Caritas in Veritate (2009), Pape Benoît XVI.

[2] Madeleine Christelle NJIKI BIKOI, Géopolitique du religieux : modes d'action du Saint-Siège au Cameroun, *Collection Recherches & Regards d'Afrique, Vol 2*, N0 fin campagne, Décembre 2023.

[3] Dans l'encyclique *Gravissimum Educationis* (1965) – Concile Vatican II, l'église recommande le développement d'universités catholiques dans le monde et affirme le rôle de celles-ci dans la promotion du bien commun :« Le Concile recommande instamment de développer des universités et facultés catholiques opportunément réparties dans les différentes parties du monde. »

[4] Kiss, A. (1993). « Les traités-cadre : une technique juridique caractéristique du droit international de l'environnement », A*nnuaire Français de Droit International,* vol. 39, p. 793.



Une vue de la Cathédrale Notre-Dame de Paris

complexes nécessitant une approche progressive et adaptative. Contrairement à des accords détaillés et contraignants, son rôle est souvent d'offrir une structure de base en vue de futurs accords sectoriels ou de mise en œuvre. Il présente plusieurs caractéristiques spécifiques[5] qui le distingue des autres instruments du droit international, notamment sa structure formelle spécifique, sa fonction programmatique, sa dimension institutionnelle et sa flexibilité normative.

Il s'agit d'un instrument juridiquement contraignant dès lors qu'il satisfait aux conditions de validité des traités (consentement mutuel, conformité au droit international, capacité des parties, etc.), conformément à la *Convention de Vienne sur le droit des traités de 1969*. Cependant, sa portée normative varie selon l'engagement politique ou juridique, et selon son effet juridique. En effet, certains accords ont une portée principalement politique, fixant des objectifs sans créer d'obligations précises ; d'autres comportent des engagements juridiques contraignants, notamment lorsqu'ils prévoient des mécanismes concrets de coopération (reconnaissance mutuelle d'institutions, clauses de suivi). Quant à l'effet juridique, dans certains cas, l'accord peut produire des effets directs (reconnaissance d'une institution comme l'UCAC), ou il peut nécessiter (la plupart du temps) des accords ultérieurs pour sa mise en œuvre effective.

Un accord-cadre crée des obligations minimales pour les parties, notamment une obligation de coopération *(pacta sunt servanda),* où les parties s'engagent à agir de bonne foi pour atteindre les objectifs fixés. Dans l'Accord Cameroun-Saint-Siège, le principe de coopération éducative impose aux parties de faciliter le développement des institutions catholiques, dont l'UCAC. Cela implique également une obligation de non-contradiction, où le droit interne des signataires ne peut entraver les objectifs de l'accord sans violer le principe de bonne exécution des traités[6]. Ainsi, notre pays ne pourrait adopter une loi remettant en cause l'autonomie de l'UCAC sans violer l'accord, sauf réserves exprimées (ce qui n'est pas le cas).

L'Accord-cadre de 2014 réaffirme la souveraineté et l'autonomie respectives de l'État camerounais et de l'Église catholique, tout en s'engageant à œuvrer conjointement pour le bien-être moral, spirituel et matériel des populations. Il reconnaît la personnalité juridique de l'Église catholique et de ses entités, dont l'UCAC bénéficie directement, conférant à cette dernière un statut pontifical et international reconnu par l'État camerounais[7]. Cette reconnaissance juridique est renforcée

[5] Op. cit., p. 794.

[6] Voir art. 26 et 27 de la Convention de Vienne.

[7] Article 2 de l'accord-cadre.



Accueil de Mgr Paul Richard GALLAGHER par S.E Lejeune MBELLA MBELLA, Ministre des Relations Extérieures

par des instruments antérieurs, notamment l'Accord de Siège de 1989 et un protocole de 1995 relatif à la reconnaissance des diplômes délivrés par l'Institut Catholique de Yaoundé, ancêtre de l'UCAC.

L'objectif principal de cet accord est de promouvoir la coopération entre l'État camerounais et l'Église catholique dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture et de l'assistance sociale. L'accord reconnaît également la liberté religieuse et les droits des communautés religieuses dans le cadre de la Constitution camerounaise. L'Accord-cadre a considérablement renforcé le statut juridique de l'UCAC en lui conférant une reconnaissance institutionnelle solide. Au sens de l'article 2, « la République du Cameroun reconnaît la personnalité morale que l'Église catholique et le Saint-Siège possèdent par nature ». Cette reconnaissance s'étend aux « personnes juridiques qui jouissent de cette qualité en droit canonique ». Cette disposition revêt une importance capitale pour l'UCAC, qui bénéficie ainsi d'une double reconnaissance : canonique et civile. Cet accord établit les conditions permettant la reconnaissance civile des structures ecclésiales qui disposent déjà de la personnalité juridique en droit canonique[8]. Cette reconnaissance facilite considérablement le fonctionnement juridique et administratif de l'université, lui permettant d'agir en tant qu'entité légalement constituée dans ses relations avec les autorités camerounaises et les partenaires internationaux

2/ LE RAYONNEMENT ACADEMIQUE REGIONAL ET INTERNATIONAL : UNE DIMENSION STRATEGIQUE

Sur l'échiquier international, le Saint-Siège, un acteur tout à fait atypique, y tient une place originale en raison de son statut juridique mais aussi des buts qu'il poursuit. La confirmation multiséculaire de la souveraineté du Saint Siège ainsi que son statut plus récent de sujet de droit international, fondés sur une religion, sont relativement discrets dans la recherche internationale[9]. En effet, la diplomatie du Saint-Siège est une forme de conduite créée par un ensemble de normes laïques et religieuses mixtes[10]. Dans ce sens, l'impact du Vatican ne se limite pas au domaine du discours religieux ; il s'est activement engagé dans des questions géopolitiques cruciales, et son influence diplomatique est fondée davantage sur sa capacité à aligner la défense morale sur les priorités stratégiques laïques.

[8] Mbazoa, A. (2024). *Le statut juridique de l'Église catholique au Cameroun : Des origines à l'Accord-cadre du 13 janvier 2014 entre la République du Cameroun et le Saint-Siège*. L'Harmattan Cameroun, 2024.

[9] Olivier Sibre, « Diplomatie du pape et global history. Vers un projet collaboratif international sur le Saint-Siège », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [En ligne], 130-1 | 2018, mis en ligne le 14 novembre 2018, consulté le 12 mai 2025. URL: http://journals.openedition.org/mefrim/3608; DOI: https://doi.org/10.4000/mefrim.3608

[10] Troy, Jodok, 'The Pope's Own Hand Outstretched': Holy See Diplomacy as a Hybrid Mode of Diplomatic Agency (August 3, 2017). *British Journal of Politics and International Relations*, Vol. 20, no. 3 (2018), 521-539.

Le Saint-Siège a toujours souligné le rôle central de l'éducation dans le développement humain, en plaidant pour des systèmes qui respectent la dignité humaine, promeuvent une formation intégrale et défendent les droits des familles et des communautés religieuses. Cet engagement se manifeste à la fois dans ses enseignements doctrinaux et dans les accords bilatéraux conclus avec diverses Nations, dans sa politique concordataire.

Sur le plan diplomatique, l'accord-cadre de 2014 illustre la pratique contemporaine des accords bilatéraux entre États souverains, fondée sur la reconnaissance mutuelle et la coopération dans des domaines d'intérêt commun, conformément aux principes généraux du droit international public[11]. La visite en 2024 de Mgr Paul Richard Gallagher, Secrétaire pour les Relations avec les États du Saint-Siège, témoigne de l'importance accordée à cet accord dans le renforcement des liens diplomatiques et la coopération multiforme.

L'accord cadre a considérablement renforcé le statut international de l'UCAC, lui conférant une position unique dans le paysage universitaire africain. Comme l'a souligné l'Abbé Professeur Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'UCAC, lors de la célébration du dixième anniversaire de l'accord : « Cet Accord-Cadre (a joué) un rôle déterminant dans le statut pontifical et international de l'université ». Cette affirmation met en lumière la double dimension du statut de l'institution : pontificale d'une part, et internationale, d'autre part. La dimension pontificale découle directement de la nature juridique du Saint-Siège comme autorité suprême de l'Église catholique, qui inscrit l'UCAC dans le réseau mondial des universités catholiques, lui conférant une légitimité institutionnelle spécifique au sein de ce réseau transnational. La dimension internationale, quant à elle, résulte du caractère bilatéral de l'accord. En reconnaissant officiellement l'UCAC, l'État camerounais lui confère un statut juridique qui transcende le cadre national et s'inscrit dans l'ordre juridique international. Cette reconnaissance étatique, combinée à la reconnaissance pontificale, place l'UCAC dans une position d'interface entre deux ordres juridiques distincts : l'ordre juridique étatique camerounais et l'ordre juridique canonique du Saint-Siège. Cette dualité statutaire constitue un atout diplomatique majeur. Cela permettant de mobiliser non seulement une légitimité étatique fondée sur la reconnaissance officielle par l'État camerounais, mais également une légitimité transétatique, fondée sur son appartenance au réseau mondial des institutions académiques catholiques.

Cet accord cadre a également servi de catalyseur de la facilitation et du développement de partenariats internationaux diversifiés. La célébration du dixième anniversaire de l'accord a mis en évidence cette dimension, avec la présence remarquée de nombreuses personnalités diplomatiques, notamment S.E. MBELLA MBELLA, Ministre des Relations Extérieures et Représentant personnel du Chef de l'État S.E. Paul BIYA, Chef de la Diplomatie camerounaise, des membres du Gouvernement et du corps diplomatique. Cette présence diplomatique massive témoigne de l'aura international dont jouit désormais l'UCAC, et illustre la transformation de l'université en un espace de convergence diplomatique, où dialoguent des acteurs issus des sphères religieuse, étatique, académique et civile. Il confirme également le positionnement de l'université comme un acteur diplomatique à part entière, capable de mobiliser un réseau international diversifié autour de son projet académique et renforçant la dimension universaliste de ce projet qui transcende les particularismes nationaux ou confessionnels pour s'inscrire dans une perspective globale.

Plus encore, l'accord cadre a contribué à positionner l'UCAC comme un élément central et un vecteur privilégié de l'influence et de la stratégie diplomatique du Saint-Siège en Afrique centrale. La visite de S.E. Mgr Paul Richard GALLAGHER, Secrétaire pour les Relations avec les États et les Organisations Internationales au Saint-Siège, à l'occasion du dixième anniversaire de l'accord, en illustre l'importance stratégique. Dans sa « Lectio Magistralis » portant sur « La diplomatie du Vatican et l'Accord-Cadre », Mgr GALLAGHER a détaillé les principes de la diplomatie du Saint-Siège et mis en lumière les enjeux et les fruits de cette collaboration. Cette intervention au plus haut niveau de la diplomatie vaticane souligne le rôle de l'UCAC comme instrument de la politique étrangère du Saint-Siège dans la sous-région. L'expansion régionale de l'institution, témoigne de cette

[11] Hart, H. L. A. (1976). X. Droit international. In *Le concept de droit* (1-). Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles. https://doi.org/10.4000/books.pusl.9522

dimension stratégique sous-régionale. L'UCAC n'est plus seulement une institution nationale camerounaise, mais un réseau transnational étendu à l'échelle de l'Afrique centrale, servant ainsi les objectifs d'influence régionale du Saint-Siège.

Cette expansion dans la sous-région illustre « la vocation transfrontalière de l'enseignement catholique[12] ». Cette dimension s'inscrit dans la « diplomatie académique du Saint-Siège en Afrique », qui constitue « une composante essentielle de son engagement en faveur du développement humain intégral[13] ». L'UCAC apparaît ainsi comme un instrument privilégié de cette diplomatie académique, contribuant au rayonnement du Saint-Siège dans la région tout en servant les intérêts des populations locales.

Par ailleurs, cet accord constitue un levier diplomatique ayant favorisé l'essor de l'UCAC, par le renforcement de la coopération, offrant ainsi un cadre juridique propice au développement de l'Université. Il consacre un modèle de coopération Église-État rare dans le monde. Il illustre une collaboration fructueuse entre l'Église catholique et l'État camerounais, favorisant la promotion de la dignité humaine, la justice et la paix.

Il faut relever que l'UCAC a tiré parti de cet accord pour établir des partenariats internationaux, notamment avec l'Université catholique du Sacré-Cœur en Italie et la Fondation Gemelli IRCCS.

[12] Mengolo, E. (2016). *L'œuvre catholique d'enseignement au Cameroun (1890-2014) : une progression dans l'exigence de qualité. Approche en droit canonique et en droit camerounais*. Thèse de doctorat, Université Paris-Saclay, p. 412.

[13] Mbazoa, Op. cit.



Ces collaborations visent à renforcer la formation dans le secteur de la santé, à travers des échanges d'expériences, des programmes de recherche collaborative et des programmes de formation continue[14]. Aussi, depuis la signature de l'Accord-Cadre, l'UCAC a connu une croissance significative dans la sous-région, passant de deux facultés en 1991 à dix facultés réparties sur neuf campus dans quatre pays d'Afrique centrale ; ce qui confirme un impact positif de l'accord sur le développement régional de l'université.

3/- UN CATALYSEUR DE L'EXPANSION ACADEMIQUE ET INFRASTRUCTURELLE

Bénéficiaire directe de cet accord, l'UCAC a vu son statut institutionnel et académique consolidé. L'Accord-Cadre signé en 2014, agit comme un levier académique stratégique pour l'essor de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) en lui offrant un cadre légal et éducatif renforcé. L'un des apports majeurs de l'accord réside dans la reconnaissance internationale des diplômes délivrés, celle-ci, initialement établie par le protocole de 1995 est consolidée par ledit accord. Formalisée par l'Arrêté N° 22/00787/MINESUP/SG/IGA/DAJ du 18 octobre 2022, cette reconnaissance garantit la valeur académique des formations dispensées. Par l'établissement des relations formelles entre l'État camerounais et le Saint-Siège, l'université bénéficie d'une reconnaissance officielle qui non seulement consolide le double statut pontifical et international, mais également maximise l'attrait qualitatif et quantitatif de son audience estudiantine, professorale et des partenaires. Cette ouverture permet également une adaptation continue aux évolutions des standards académiques internationaux.

L'accord cadre a également servi de catalyseur de la croissance institutionnelle et la diversification académique de l'UCAC. Les chiffres évoqués par le Recteur lors de la célébration du dixième anniversaire sont éloquents : l'institution est passée « de deux Facultés avec 146 étudiants en 1991 à dix facultés qui accueillent aujourd'hui 7 000 étudiants répartis dans neuf campus à travers quatre pays de l'Afrique centrale ». Cette expansion quantitative s'est accompagnée d'une diversification qualitative de l'offre de formation. Aux facultés initiales

[14] Vatican News (2024). *Accord entre l'Université catholique du Sacré-Cœur et l'UCAC pour la formation dans le secteur de la santé*. https://www.vaticannews.va/fr. www.vaticannews.va/fr/eglise/news/2024-01/accord-entre-l-universite-catholique-du-sacre-c-ur-et-l-ucac-pou.html?utm_source=



de Théologie et de Sciences Sociales et de Gestion se sont ajoutées de nouvelles composantes, couvrant un spectre disciplinaire de plus en plus large. Des «projets innovants et un programme ambitieux dont les initiatives en cours sont la construction d'un CHU catholique, et la construction d'une résidence universitaire à Nkongoa, (…) qui se prépare aussi à accueillir la future faculté de médecine. » Cette diversification illustre comment l'accord cadre, en sécurisant le statut juridique de l'institution, lui a permis de se projeter dans des développements à long terme, nécessitant des investissements conséquents. Sur le plan juridique, cette expansion a été facilitée par la flexibilité du cadre normatif établi par l'accord.

En matière d'autonomie académique et pédagogique, cet accord garantit à l'UCAC la liberté de définir ses programmes, en lien avec les valeurs de l'Église catholique, l'ouverture à des curricula spécialisés en éthique, droits humains, santé publique, etc., ainsi que la capacité d'offrir des formations transversales avec une dimension sociale et humaniste.

L'Accord-cadre a établi une reconnaissance mutuelle de la souveraineté et de l'autonomie de l'État camerounais et de l'Église catholique, tout en affirmant leur engagement commun pour le bien-être moral, spirituel et matériel de la personne humaine (article 4). Ce cadre juridique a permis à l'UCAC de consolider son statut d'institution d'utilité publique. En améliorant la qualité de l'éducation, en renforçant la recherche, et en favorisant un environnement de dialogue et d'échange, cet accord est un outil stratégique qui peut renforcer significativement les capacités académiques de l'UCAC.

4/- LA CONTRIBUTION AU DIALOGUE ENTRE FOI, SAVOIR ET SOCIETE : UNE MISSION SPECIFIQUE

Plusieurs documents ecclésiaux font partie d'un cadre moral systématique des caractéristiques des universités catholiques. La constitution apostolique du souverain pontife Jean-Paul II *(Ex Corde Ecclesiae, 1990)* précise ainsi la nature et les objectifs[15], la mission de service, le service à l'Église et à la société ainsi que le dialogue culturel. Avec l'enseignement et la recherche, le service rendu à la société constituent les trois piliers de la mission de l'université, pour toucher la communauté humaine entière, mais avant tout, parvenir à l'Homme dans son unicité. L'université catholique ne déroge pas à cette règle, mais apporte naturellement à l'expérience de l'enseignement supérieur certaines spécificités typiques, dont le dénominateur commun demeure la foi en notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme, incarné pour diviniser l'humanité entière.

Dans la perspective de l'Accord-cadre de 2014, au sens de son article 1 notamment[16], l'on ne devrait plus garder de l'UCAC, l'image d'une institution essentiellement traditionnelle ; elle est appelée à jouer un rôle important en tant que lieu et agent privilégiés du dialogue entre foi, savoir et société. Une telle responsabilité répond aux appels et aux recommandations formulés par le Concile de Vatican II, notamment en matière de dialogue interreligieux[17], ainsi que des rapports avec le monde scientifique et la société civile.

Au-delà de la reconnaissance et de la légitimité relevées plus haut, l'accord cadre a contribué à la création d'un cadre institutionnel favorisant les synergies entre les dimensions religieuse, académique et sociale, dans la gouvernance de l'UCAC, à travers

[15] « (…) l'objectif d'une Université catholique est de garantir sous une forme institutionnelle une présence chrétienne dans le monde universitaire face aux grands problèmes de la société et de la culture » (ECE. Pape Jean-Paul II (1990). Constitution apostolique *Ex Corde Ecclesiae* du Souverain Pontife Jean Paul II sur les universités catholiques. Cité du Vatican. https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_constitutions/documents/hf_jp-ii_apc_15081990_ex-corde-ecclesiae.htm)

[16] Qui dispose : « Le Saint-Siège et la République du Cameroun réaffirment que l'Etat et l'Eglise catholique sont, chacun dans son ordre, souverains, indépendants et autonomes, et s'engagent à œuvrer ensemble pour le bien-être moral, spirituel et matériel de la personne humaine, ainsi que pour la promotion du bien commun. »

[17] Déclaration «Nostra Ætate"

l'association des représentants de l'Église catholique, du monde académique et de la société civile. Cette gouvernance plurielle, rendue possible par le cadre juridique établi par l'accord, garantit que les différentes dimensions de la mission universitaire sont prises en compte de manière équilibrée.

En intégrant les enseignements de l'Église catholique dans ses programmes académiques, l'UCAC encourage une approche holistique de l'éducation, qui vise à former des leaders compétents et moralement responsables. Elle offre un cadre propice à la réflexion éthique et spirituelle sur les défis contemporains, tels que la pauvreté, les conflits et les questions environnementales. Les programmes académiques développés par l'Université témoignent de cette volonté d'intégrer les dimensions religieuse et sociale dans la formation. L'expansion de l'offre de celle-ci, évoquée par le Recteur lors de la célébration du dixième anniversaire de l'accord, illustre cette approche intégrative, pour questionner le monde sur le sens de notre existence et la qualité de l'humanité à l'égard de la nature, notre maison commune[18]. Cette perspective rejoint la vision éducative promue par le Pape François, qui insiste sur la coresponsabilité de l'État et de l'Église en matière d'éducation, et sur la nécessité de former la jeunesse en alliant l'esprit qui pense, les mains qui agissent et un cœur qui aime. Comme dans l'encyclique *Ex Corde Ecclesiae (1990)* de Jean-Paul II, la nature spécifique des universités catholiques et leur mission en tant qu'institutions éducatives permettent une ouverture à la pluridisciplinarité avec vocation d'interdisciplinarité.

Dans le service à la communauté comme expression du dialogue, Les initiatives développées par l'UCAC constituent une autre manifestation concrète catalysée par l'accord cadre. Inscrites dans la tradition catholique du service au prochain, elles témoignent de la volonté de l'institution de mettre le savoir académique au service de la société, dans une perspective inspirée par la foi. Le nonce apostolique au Cameroun, Mgr José Avelino Bettencourt, a justement souligné cette dimension de service lors des célébrations du dixième anniversaire de l'accord, qui « va permettre de donner une plus grande stabilité aux services que rend l'Eglise et à mieux donner pour mieux servir[19]. »

La réponse de l'UCAC et sa responsabilité sociale influent sur les réalités de notre pays, comme on peut le voir dans le modèle pédagogique et dans la pratique pour que les étudiants et le personnel s'initient à la Doctrine sociale de l'Église, ainsi que la responsabilité sociale au moyen de la praxis au niveau populaire. Par le biais de la formation académique qu'elle dispense, le temps de partage avec les étudiants et entre eux, mais aussi grâce au témoignage vivant du corps administratif et enseignant, notre Université ne cesse d'initier ses étudiants au sens de la liberté, singulière et collective, et à définir les liens qui se jouent entre elles, au regard des défis qui traversent notre société, notamment celui du mimétisme et du phénomène des « followers-passifs » qui se transforment en instruments de communication manipulés. Ce savoir-faire, en lien avec le savoir-être et les savoirs dispensés, marque le rôle de l'université. Dans ce sens, les conférences théologiques organisées annuellement par la Faculté de Théologie de l'UCAC constituent un exemple emblématique de ce dialogue, par l'articulation de la réflexion théologique avec une démarche scientifique dans un contexte spécifique. Il en est de même des services de *e-learning et de l'Incubateur by UCAC*. Au-delà des initiatives académiques, entrepreneuriales et diplomatiques, l'UCAC intègre également une dimension artistique et culturelle dans sa mission éducative, présente dans les conférences théologiques[20], notamment à travers la réflexion sur « les enjeux du dialogue foi et culture chez Achille MBEMBE » et sur « Jean Paul MESSINA et le chantier de la réflexion sur histoire et inculturation ». Ces thématiques révèlent une préoccupation constante pour l'articulation entre le message évangélique et les cultures africaines. En favorisant un environnement propice à la formation de personnes à la fois intellectuellement cultivées et moralement engagées, cet accord concourt au développement d'une société plus juste et harmonieuse, où le savoir est utilisé au service de la foi et du bien commun.

Face aux crises multiformes que notre pays ne cesse de vivre de-

[18] UCAC. (2024). Discours du Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale à l'occasion du 10ème Anniversaire de l'Accord-cadre. Site officiel de l'UCAC. https://ucacicy.net/discours-du-recteur-de-luniversite-catholique-dafrique-centrale-a-loccasion-du-10eme-anniversaire-de-laccord-cadre.

[19] Vatican News. (2024, novembre 15). Mgr GALLAGHER au Cameroun pour les 10 ans de l'Accord-cadre avec le Saint-Siège. https://www.vaticannews.va/fr/vatican/news/2024-11/mgr-gallagher-cameroun-10-ans-de-l-accord-cadre-avec-saint-siege.html.

[20] UCAC-ICY. (2024). Conférences Théologiques - Année académique 2023-2024. https://ucacicy.net/conferences-theologiques-annee-academique-2023-2024/.

puis des décennies, la question du troisième pilier de la mission universitaire devient encore plus épineuse pour les académiciens, puisque, même dans les universités, chaque communauté ou confession socioreligieuse, représentée par ses étudiants, son corps professoral et sa direction, est appelée à servir la société.

Depuis les couloirs lumineux de l'UCAC, une génération d'esprits brillants a émergé, ceux qui ont fait leurs humanités à l'UCAC, dont l'élément central de l'identité est l'appel à être un levain de la transformation du monde. A cet égard, l'Accord-Cadre n'est pas qu'un outil diplomatique : c'est un instrument ecclésial de mise en œuvre de la doctrine sociale de l'Église, qui a permis à des institutions comme l'UCAC de déployer sa mission au carrefour de la foi, du savoir et du service à la société, dans un contexte de diplomatie coopérative et d'intégration régionale. Cet accord-cadre confirme une alliance féconde entre diplomatie pontificale et vision éducative, pour la transformation en un carrefour intellectuel et spirituel de réconciliation entre tradition et modernité, foi et raison, enracinement culturel et ouverture au monde.

Bien que l'Accord-cadre ait renforcé la coopération entre le Cameroun et le Saint-Siège, des défis subsistent. Sa mise en application nécessite un engagement continu des deux parties pour améliorer sa mise en œuvre. Des efforts sont nécessaires pour approfondir la collaboration dans des secteurs tels que la culture et pour assurer une plus grande stabilité aux services rendus par l'Église, notamment par la mise en œuvre de nouveaux protocoles spécifiques et le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation. /-



Photo de famille après l'audience au Ministère des Relations Extérieures

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et articles scientifiques

Hart, H. L. A. (1976). X. Droit international. In *Le concept de droit* (1). Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles. https://doi.org/10.4000/books.pusl.9522

Kiss, A. (1993). Les traités-cadre : une technique juridique caractéristique du droit international de l'environnement. *Annuaire Français de Droit International, 39, 792-797.*

Mbazoa, A. (2024). Le statut juridique de l'Église catholique au Cameroun : Des origines à l'Accord-cadre du 13 janvier 2014 entre la République du Cameroun et le Saint-Siège. L'Harmattan Cameroun, 248 pages.

Mengolo, E. (2016). *L'œuvre catholique d'enseignement au Cameroun (1890-2014) : Une progression dans l'exigence de qualité. Approche en droit canonique et en droit camerounais* [Thèse de doctorat, Université Paris-Saclay].

Njiki Bikoi, M. C. (2023). Géopolitique du religieux : modes d'action du Saint-Siège au Cameroun (Vol. 2, N° fin campagne). *Collection Recherches & Regards d'Afrique.*

Troy, Jodok, 'The Pope's Own Hand Outstretched': Holy See Diplomacy as a Hybrid Mode of Diplomatic Agency (August 3, 2017). *British Journal of Politics and International Relations*, Vol. 20, no. 3 (2018), 521-539.

Sibre, O. , « Diplomatie du pape et global history. Vers un projet collaboratif international sur le Saint-Siège », *Mélanges de l'École française de Rome - Italie et Méditerranée modernes et contemporaines* [En ligne], 130-1 | 2018, mis en ligne le 14 novembre 2018, consulté le 12 mai 2025. URL : http://journals.openedition.org/mefrim/3608 ; DOI : https://doi.org/10.4000/mefrim.3608

Textes officiels et accords internationaux

Association des Conférences Épiscopales de la Région de l'Afrique Centrale (ACERAC). (1991). Statuts de l'Université



Catholique d'Afrique Centrale (UCAC). Yaoundé.

Nations Unies. (1969). Convention de Vienne sur le droit des traités. https://treaties.un.org/doc/publication/unts/volume%201155/volume-1155-i-18232-french.pdf

République du Cameroun & Saint-Siège. (1989, 16 octobre). Accord de siège entre la République du Cameroun et le Saint-Siège. Yaoundé.

République du Cameroun & Saint-Siège. (1995, 13 septembre). Protocole relatif à la reconnaissance des diplômes délivrés par l'Institut Catholique de Yaoundé. Yaoundé.

République du Cameroun & Saint-Siège. (2014, 13 janvier). Accord-cadre entre la République du Cameroun et le Saint-Siège relatif au statut juridique de l'Église catholique au Cameroun. Yaoundé.

Documents de l'Église et encycliques

Conseil Pontifical Justice et Paix. (2004). Compendium de la doctrine sociale de l'Église. Vatican. https://www.vatican.va/roman_curia/pontifical_councils/justpeace/documents/rc_pc_justpeace_doc_20060526_compendio-dott-soc_fr.html

Paul VI. (1965). Nostra Aetate [Lettre encyclique]. Vatican. https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decl_19651028_nostra-aetate_fr.html

Jean Paul II. (1990). Ex Corde Ecclesiae [Lettre encyclique]. Vatican. https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_constitutions/documents/hf_jp-ii_apc_15081990_ex-corde-ecclesiae.html

Concile Vatican II. (1965). Gravissimum Educationis [Lettre encyclique]. Vatican. https://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decl_19651028_gravissimum-educationis_fr.html

Discours, conférences et interventions

Gallagher, P. R. (2024, 13 janvier). Lectio Magistralis : La diplomatie du Vatican et l'Accord-cadre Cameroun-Saint-Siège [Conférence]. Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé.

Tchoungui, T. B. (2024, 13 janvier). Discours du Recteur de l'UCAC lors du dixième anniversaire de l'Accord-cadre Cameroun-Saint-Siège [Allocution non publiée]. Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé.

L'UCAC : DE LA HANTISE DES CLASSEMENTS À L'IDENTITÉ CATHOLIQUE À PRÉSERVER

L'Accord-cadre entre le Cameroun et le Vatican dont on commémore le dixième anniversaire est intervenu à un moment où l'histoire institutionnelle de l'Université vogue avec les classements globaux des établissements de l'enseignement supérieur. Ces classements influencent les universités, d'une manière particulière, du point de vue de leur gouvernance. A l'UCAC, l'injonction d'améliorer le ranking est une visée politique centrale de l'institution. Pourtant, à l'origine, au début du vingtième siècle, les classements d'établissements de l'enseignement supérieur sont une initiative de *U.S Bureau of Education*. Leur but était de dresser une liste des universités «acceptables» aux États-Unis. Les classements vont se systématiser dans les années 1960-1970. Le classement le plus influent et durable fut lancé en 1983 par le magazine *U.S. News & World Report* avec son «America's Best Colleges», qui classait les universités américaines selon diverses métriques comme la réputation académique, les taux d'admission, et les ressources financières.

Il a fallu attendre les années 2000 pour voir apparaître, sur le plan international, des classements globaux. Le premier grand classement mondial fut l' *Academic Ranking of World Universities (ARWU)*, créé en 2003 par l'Université Jiao Tong de Shanghai. Il



Pr Siméon ESSAMA OWONO
Vice-doyen de la Faculté de Philosophie
Expert UNESCO des Sciences de l'Education

fut suivi par le *Times Higher Education World University Rankings* en 2004 et le *QS World University Rankings* en 2010. Depuis lors, ces classements ont essaimé partout dans le monde avec des échelles variables. Ceux qui ne peuvent figurer dans les classements mondiaux inventent leurs propres critères où leur établissement figurerait en bonne place afin d'apaiser leur estime de soi en s'appuyant sur des échelles continentale, régionale, nationale. De plus en plus, ces classements sont mobilisés explicitement ou implicitement au niveau intra institutionnel engendrant une véritable classofomanie palpable au niveau des relations interpersonnelles en milieu professionnel. Mais le vrai travail universitaire consiste-t-il à accrocher un meilleur ranking ?

Que cache le maquis des classements d'université ? Si on ne peut pas ignorer ces classements, comment continuer à travailler sereinement et sérieusement à l'Université malgré les classements ?

Les répercussions des classements des universités affectent les institutions de plusieurs manières. Sur le plan de la gouvernance universitaire, les classements passent pour un cadre normatif et de référence de première importance. Dans les pays du Nord, les classements modifient fondamentalement la stratégie des établissements. Les universités réorientent leurs priorités pour améliorer leur position, parfois au détriment de leur mission éducative originelle. Elles investissent massivement dans la recherche publiable, recrutent des chercheurs productifs, et développent des politiques de communication internationale.

Sur le plan de la recherche et de l'innovation, les classements privilégient souvent la quantité de publications dans des revues de haut rang plutôt que l'impact réel ou l'innovation. Cela peut encourager une recherche conformiste et décourager les approches interdisciplinaires ou les projets à long terme. Les chercheurs peuvent être incités à fragmenter leurs travaux en plusieurs publications ou à privilégier des sujets « vendeurs » plutôt que des questions fondamentales.

Mais la course effrénée aux classements engendre des effets pervers. Certaines universités développent des stratégies pour «jouer» avec les métriques sans améliorer réellement leur qualité. Elles peuvent manipuler les statistiques d'admission, encourager des candidatures vouées à l'échec pour faire baisser leur taux d'acceptation, ou restructurer leurs programmes pour correspondre aux critères de classement.

Au fond, ces classements, bien qu'utiles pour certaines comparaisons, transforment l'université en une institution guidée de plus en plus par la logique de marché et de compétition, avec des répercussions profondes sur sa mission éducative et sociale.

Pour sortir de cette logique marchande, la Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC)[1] a élaboré à partir de 2017 un référentiel basé sur la Responsabilité Sociale de l'Université (RSU) pour contrer les effets pervers des classements des institutions universitaires largement inspirés de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Il s'agit du Référentiel Newman.

Le Référentiel Newman et la Responsabilité Sociale de l'Université

Le Référentiel Newman est une émanation d'un projet international sur la Responsabilité sociale de l'Université (RSU) porté par la Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC) depuis 2017. La RSU puise dans la longue tradition intellectuelle de l'Eglise catholique pour porter entre autres les idées d'une université inclusive, soucieuse de

[1] La Fédération est une organisation non gouvernementale de plus de deux cent quarante institutions catholiques dans le monde dont le but est le progrès intellectuel, humain et social. Elle promeut le rôle précieux des universités catholiques dans les sociétés contemporaines et fait entendre la voix intellectuelle catholique aux échelles nationale, régionale et internationale.



l'égalité des genres, de la sauvegarde de notre « maison commune », qui gère son personnel avec humanité et promeut la fraternité entre ses membres.

Au niveau de la gouvernance universitaire, le projet de la RSU a secrété à l'aide d'une intelligence artificielle, Mileva, un cadre intégral, le « Référentiel Newman ». C'est un référentiel de 160 indicateurs, 20 critères et quatre domaines qui permet de mesurer exactement les politiques et les programmes de manière indépendante et pré-



cise. Les quatre domaines mobilisés par ce référentiel sont : la gouvernance responsable, le respect de l'environnement, les pratiques sociales responsables et l'articulation de la responsabilité avec l'identité catholique. Le Cadre Newman est un outil d'évaluation c'est-à-dire un outil d'analyse et de prévision. Il permet aux institutions d'analyser l'existant et de se projeter dans l'avenir.

Le Cadre Newman est une subsomption des trois missions fondamentales de l'Université (enseignement, recherche et aide à la communauté) du point de vue de l'identité catholique. C'est aussi un chemin d'étayage pour guider les institutions catholiques d'enseignement supérieur catholique dans la voie de la compréhension de leur identité et pour faire entendre la voie intellectuelle catholique dans le concert des universités du monde.

Le Cadre Newman est un système innovant et unique en son genre en ce qu'il met l'accent sur la troisième mission de l'université, l'aide à la communauté/société, pour illuminer les deux premières, l'enseignement et la recherche. L'aide à la communauté s'y accomplit au moyen d'une approche pédagogique spécifique : l'apprentissage par le service.

L'apprentissage par le service est une approche centrée sur des valeurs fondamentales comme l'empathie, le partage, l'inclusion, le bien commun. Il vise, dans une approche intégrée et de concert avec les autres approches, l'acquisition des compétences distillées au cours de la formation curriculaire ainsi que les compétences interpersonnelles des étudiants. Dans l'apprentissage par le service, l'apprentissage ne se limite pas à la salle de classe et à la bibliothèque, il se prolonge dans la société pour résoudre des problèmes concrets dont font face les citoyens.

Ainsi, par sa visée et sa structuration, le cadre Newman est un cadre qui peut servir de boussole à l'UCAC. Il peut guider l'élaboration de ses politiques et de ses programmes et pourrait permettre d'évaluer sa propre performance dans un but non concurrentiel. Le cadre Newman peut permetre à l'UCAC de se réconcilier avec son identité catholique. Au lieu de lorgner les ranking tournés vers une logique de marchandisation et de concurrence, notre institution gagnerait à se tourner vers un référentiel élaboré et guidé par les valeurs de la responsabilité sociale des universités. Toute chose qui permettra à l'UCAC de révéler dans la sous-région Afrique Centrale le rôle et la spécificité d'une université catholique dans nos sociétés contemporaines. Mais cela présuppose l'unité et la cohérence dans l'offre de l'enseignement supérieur catholique en Afrique Centrale. Cela fait appel à une unification de toutes les forces cognitives à l'œuvre dans l'enseignement supérieur catholique de la sous-région Afrique centrale et une interprétation partagée des trois missions fondamentales de l'Université sous l'étayage du référentiel Newman. Une coordination de l'enseignement supérieur catholique à l'échelle nationale et sous-régionale est-elle envisageable[2] ?

Sources :

Alom Bartoli, M. (2022). Le cadre Newman et les processus d'institutionnalisation de l'apprentissage-service

Chatgpt I A Pour l'historique biblique in universittate, 4, 80 - 105, Justitution nalisation de l'apprentissage par le service solidaire dans l'enseignement supérieur.

[2] A l'image des secrétariats nationaux d'éducation pour les enseignements primaire et secondaire.

Accord-Cadre entre la République du Cameroun et le Saint Siege, 10 ans après. Quel impact sur le plan de la santé et la société ?



Pr Sylvie Myriam AMBOMO
Inf. CSS, Msc, PhD. Anthropologie de la santé FSSG/UCAC
Directeur Ecole des Sciences de la Santé
sylvie.mvoa@ess-ucac.org

Résumé

L'Accord Cadre entre le Saint Siège et l'Etat camerounais signé depuis 2014 créé un cadre juridique favorable pour les deux pays. Mgr Richard Gallagher, lors de son discours pendant la célébration eucharistique en la Basilique Marie-des-Apôtres de Mvolyé à Yaoundé, a qualifié cet accord d'« entente qui favorise une bonne collaboration en faveur de tous les Camerounais». Il en ressort que cet Accord-Cadre sous-tend une logique de paix. Il influence de ce point de vue indirectement le secteur de la santé et la société. Cet article a pour objectif d'analyser l'impact de cet accord sur les secteurs de la santé et la société. Concernant la santé, il encourage les initiatives de l'Eglise Catholique dans le domaine de la santé notamment, l'amélioration de l'accès aux soins, la promotion de la santé publique, le renforcement des ressources humaines de santé. Pour ce qui de la société, cet Accord-Cadre favorise la promotion de la cohésion sociale, l'éducation et la sensibilisation et l'engagement dans la lutte contre la pauvreté.

Mots clés : Accord-Cadre, Santé, Société

Introduction

Selon NJIKI BIKOI (2023 :7) « les Etats souverains ont progressivement établis entre eux des liens d'amitié et de coopération tant à l'échelle bilatérale, multilatérale ainsi que plurilatérale ». L'Accord-cadre de 2014 entre pour la République du Cameroun et le Saint Siège rentre dans cette veine et ne signifie pas, pour aller dans les sens de NJIKI BIKOI (2023 :57) « un acte isolé, mais une logique d'action s'intégrant dans une réalité plus vaste et contextuelle ». L'un des objectifs est celui de renforcer la coopération entre l'Etat camerounais et l'Eglise catholique. Les extraits des articles1 et 6 nous donnent

de le comprendre. Article 1 je cite : « le Saint Siège et la République du Cameroun … s'engagent à œuvrer ensemble pour le bien être moral, spirituel et matériel de la personne humaine, ainsi que pour la promotion du bien commun ». L'article 6 alinéa 3, je cite : « la République du Cameroun s'engage à examiner les contributions ou facilités qu'elle pourra, dans la mesure de ses moyens, accorder aux institutions et œuvres sociales de l'Eglise ». Il en ressort en filigrane divers domaines., notamment la santé, l'éducation et le développement social qui feront la ligne crête de notre article, dont l'objectif est d'analyser l'impact de cet accord sur la santé et la société dix ans après.

1- Impact de l'Accord de Siege sur la santé

Selon l'Institut National des Statistiques (INS), la population a un accès physique insuffisant aux soins de santé. Ceci est notamment dû à la répartition inégale des infrastructures et des équipements de santé, à leur vétusté et au manque d'entretien (République du Cameroun, 2016). Ce constat est évident conduit à dire que la santé est un domaine assez préoccupant au Cameroun. Dans un monde en pleine évolution avec l'intelligence artificielle et les pathologies chroniques, il nous semble utile d'explorer les aspects d'amélioration de l'accès aux soins, la promotion de la santé publique et le renforcement des ressources humaines de santé.

1.1 Amélioration de l'accès aux soins



L'accès aux soins de santé de qualité est un défi majeur dans les systèmes de santé des pays en développement et au Cameroun en particulier. L'Eglise Catholique par le biais des structures sociales telles que les hôpitaux, les centres de santé catholiques, participent à rendre l'accessible les soins de santé aux populations. De ce point de vue, l'Eglise Catholique est un partenaire indéniable de l'Etat dans le fonctionnement et la gestion de son système de santé. En effet, elle élargi l'offre de soins dans des coins reculés et pauvres pour plusieurs camerounais. De plus, l'Accord Cadre indéniablement peut favoriser un appui renforcé de l'Etat dans la délivrance des autorisations de création et d'ouverture d'une part ; et d'une meilleure couverture sanitaire d'autre part. Par ailleurs, l'Etat camerounais donne son appui aux différents établissements de santé dans l'acquisition du matériel de pointe à moindre coût d'autant plus que l'action de l'Eglise est plus sociale que pécuniaire. L'accès aux soins de santé pourra alors s'améliorer pour une grande partie de la population et une meilleure couverture sanitaire. Concernant la Couverture Santé Universelle (CSU), les structures sanitaires catholiques sont l'une des chevilles ouvrières de l'opérationnalisation de ce projet ambitieux du Ministère de la Santé Publique.

1.3 la promotion de la santé Publique

La promotion de la santé publique est un levier non négligeable sur lequel l'Eglise s'appui pour renforcer son action. En effet, en dehors de la mission d'élargir l'offre de soins, elle a également une mission de sensibilisation et de promotion de la santé. La lutte contre des maladies chroniques, infectieuses et l'éducation à la santé, pour la santé et en santé est mobilisée pour contribuent à améliorer la santé communautaire. Sous cet angle, nous pouvons dire que l'Eglise catholique œuvre pour le développement durable des communautés. Chaque année, le Pape publie un message pour la journée internationale du malade. Ce dernier interpelle tous les acteurs de société. Il est re-



layé dans toutes les institutions catholiques à travers des conférences et des débats scientifiques. Pour ce qui est de la 33e journée Mondial du Malade le message le thème est révélateur *« l'espérance ne déçoit pas (Rm5.5) et nous rend forts dans l'épreuve »*. Il en résulte que l'Eglise à travers ses actions, promeut le développement holistique de la personne en prônant l'Esperance. L'Accord Cadre joue un rôle fondamental en ce sens qu'il renforce et sous-tend l'action de l'Eglise dans ce sens.

1.4 Le renforcement des ressources humaines de santé

Il passe par la formation du personnel de qualité d'abord, ensuite le développement des infrastructures après. L'Ecole des Sciences de la Santé de l'UCAC, partie intégrante de l'Université Catholique et partant de l'Eglise Catholique a une vision, celle de former des professionnels de santé de qualité au Cameroun. Dans son plan stratégique, elle se projette à ouvrir de nouvelles filières notamment, la filière médicale et d'offrir aux apprenants un Centre Hospitalier Universitaire Catholique pour assurer la recherche, la pratique et la formation. La formation d'une telle ressource humaine en santé, imprégnée de valeurs catholiques est capitale.

L'accord Cadre peut jouer un rôle dans le partage des ressources, le transfert des technologies et la coopération universitaire. En ce qui concerne la recherche et le développement optimal des ressources humaines, cet Accord Cadre peut soutenir leur croissance durable. Par ailleurs, l'Accord-Cadre peut potentiellement faciliter le développement de nouvelles structures de santé par l'Eglise ou alors la modernisation de celles existantes contribuant ainsi à l'amélioration de l'accès aux soins des populations. Nous pouvons mettre en exergue la Convention de partenariat entre l'ESS/UCAC et la Faculté de Médecine et de Chirurgie de l'Université Catholique Sacré Cœur de 2024 relative à l'accompagnement et la mise en place de la filière médicale à l'ESS-UCAC.

2- Impact de l'Accord de Siège sur la société

La société est le socle de la stabilité des politiques publiques. La promotion de la cohésion

sociale, l'éducation et la sensibilisation et l'engagement dans la lutte contre la pauvreté sous-tendent cette partie.

2.1 Promotion de la cohésion sociale

La collaboration entre Etats et l'Eglise facilite la paix et la cohésion sociale en impliquant différents acteurs dans le développement communautaire. Par ailleurs, la mobilisation de l'Eglise catholique dans la communauté renforce une proximité entre les hommes, réduit les malentendus et les conflits et instaure un climat de confiance entre les membres. Il est également important de noter que l'Accord de Siege donne à l'Eglise Catholique une voix plus forte dans les affaires de la nation leur permettant une influence nationale et sociale. Ainsi, quelle que soit la crise sociale, politique ou économique, l'Etat ne peut se passer de faire appel à l'Eglise pour apaiser les tensions.

En effet, il voit en cette dernière un partenaire essentiel dans la gestion des affaires de l'Etat. Nous pouvons l'illustrer par des célébrations eucharistiques qui se déroulent dans des espaces publics (Messe célébrée par l'Archevêque Métropolitain de Yaoundé au marché de Sam), à l'occasion des rencontres spéciales (Messe célébrée par l'Archevêque Métropolitain de Yaoundé pour la paix au Cameroun en la Basilique Mineure). Cette communion avec le peuple renforce la confiance mutuelle et la coordination des enjeux communs, contribuant à une stabilité nationale.

2.2 Education et sensibilisation

Le rôle de l'Eglise est aussi remarquable dans l'éducation et la sensibilisation. En effet, elle intègre dans des programmes de formation des modules en lien avec la paix, la santé, la moralité et l'éthique. Nous pouvons évoquer des matières telles l'Education à la Vie et à l'Amour (EVA), l'Enseignement Sociale de l'Eglise, l'Anthropologie Chrétienne qui participent à la prise de conscience et l'engagement responsable des jeunes dans la vie sociale. Selon Mengolo (2016) *« la recherche de la qualité en éducation engage l'Eglise dans un partenariat fiable avec l'Etat camerounais, et ce par la faveur des avantages bilatéraux que pourraient générer les dispositions de l'Accord-cadre 2014 ».* Ces avantages sont nombreux, nous pouvons citer entre autres, la collaboration entre l'Eglise et l'Etat Camerounais dans le domaine des services sociaux, y compris les soins de santé en particulier dans les zones rurales ou éloignées où l'Eglise à une présence significative. L'Accord Cadre vise « l'action en faveur du développe*ment au Cameroun, la promotion de l'instruction et l'éducation. Sur ce plan de l'éducation, L'Eglise catholique au Cameroun met un accent particulier dans la formation et surtout dans la construction d'une éducation efficace et efficiente de la jeunesse camerounaise Dans une thèse de doctorat intitulée « question scolaire au Cameroun » présentée par l'Abbé Oscar EONE EONE en 1996 à l'université de Latran », il en ressort que « la nécessité de construire une action publique concertée entre l'Etat et l'Eglise catholique dans le domaine de l'éducation » (NJIKI BIKOI,2023 : 64).*



Mgr Paul Richard GALLAGHER et Mgr José Avelino BETTENCOURT au sortir de l'audience avec le Chef de l'Etat S.E Paul BIYA au Palais de l'Unité

2.3 Engagement dans la lutte contre la pauvreté

Les programmes sociaux humanitaires initiés ou soutenus par l'Eglise œuvrent pour réduire les inégalités sociales et améliorer le bien-être des populations vulnérables. Les initiatives de l'Eglise dans ce sens sont visibles, notamment, à travers l'ouverture des orphelinats et des œuvres humanitaires. La Caritas est une preuve vivant de l'action de l'Eglise dans l'humanitaire comme le souligne

le Coordonnateur National de la Fondation Caritas Cameron **(FCC), « l'heure est aux initiatives endogènes pour faire efficacement face aux problèmes de pauvreté qui sont les nôtres »**. La Caritas Cameroun, également connue sous le nom de Bureau d'Actions Socio-Caritatives (BASC), est l'organisme d'aide au développement de l'Église catholique au Cameroun. Fondée en 1971, elle appuie le réseau d'action socio-caritative des comités diocésains, connu sous le nom de CODASC. Caritas Cameroun intervient dans des situations de crise, œuvre pour le développement humain intégral et mène des actions de plaidoyer contre la pauvreté et les tensions sociales, en s'inspirant des valeurs évangéliques et de l'enseignement de l'Église catholique. Dans la même veine, Mgr José Avelino Bettencourt, nonce apostolique au Cameroun, a expliqué l'esprit qui guide ces accords. L *« Accord-cadre ne cherche pas à obtenir des privilèges, mais la stabilité et la liberté nécessaires pour mieux servir les Camerounais sans distinctions de religion, d'ethnie et autres. La qualité de nos services est offerte à tous sans distinction aucune ». Mgr Paul Richard GALLAGHER, dans le même sens, a émis le vœu lors de sa Lectio Magistralis prononcée à l'Université Catholique d'Afrique Centrale le 18 Novembre 2024 « qu'à travers les futurs protocoles d'application de cet Accord et les autres instruments y afférant, le bien des personnes, en particulier celui des pauvres, soit assuré chaque jour davantage »*.



Conclusion

L'Accord Cadre en la République du Cameroun et le Saint Siege renforce généralement la coopération entre les deux Etats dans divers domaines que sont la santé, l'éducation et le développement social. Cet accord influence indirectement le déploiement de l'Eglise catholique dans l'agrandissement de l'offre de soins pour y facilité l'accès ; promeut la santé à travers des actions communautaires visibles. Le renforcement de la formation des ressources humaines pour assurer les soins de qualité. L'impact sur la société est capital et implicite, à travers la promotion de la cohésion sociale, l'éducation, la sensibilisation et l'engagement dans la lutte contre la pauvreté.

Références bibliographiques

- *MENGOLO, E. (2016). L'œuvre catholique d'enseignement au Cameroun « 1890-2014) : une progression dans l'exigence de qualité. Approche en droit canonique et en droit camerounais. Université Paris Saclay (COmUE)*
- *NJIKI BIKOI, C. (2023). Collection recherches & Regards d'Afrique. Vol 2 n fin campagne ISBN : 978-2- 493659- 09- 5 / décembre 2023*
- *Institut National des Statistiques (INS). Rapport 2016*
- *Accord-Cadre entre la République du Cameroun et le Saint-Siège, relatif au statut juridique de l'Eglise Catholique au Cameroun (2014)*

Accord-cadre entre le Cameroun et le Saint-Siège : Quelles implications géopolitiques ?



Frank EBOGO,
Ph.D
Maitre de Conférences en science politique
Spécialiste des Relations Internationales et Stratégiques
Directeur du LADIG
Chercheur associé au CREPS Université de Yaoundé II

La coopération entre le Cameroun et le Saint-Siège remonte à la décennie 1960. En effet, quelques mois après la visite officielle, au Vatican, du Président Amadou Ahidjo, leurs relations diplomatiques sont scellées le 31 octobre 1966. Les deux Etats décident d'ouvrir une chancellerie à Rome et une Nonciature au Cameroun avec une compétence au Gabon et en Guinée Equatoriale. Le rapprochement entre le Cameroun et le Saint-Siège se traduit par les visites du Président Paul Biya au Vatican (1986, 2013 et 2017) et des Papes Jean Paul II (1985 et 1995) et Benoit XVI (2009) au Cameroun. La signature, le 13 janvier 2014, d'un accord-cadre relatif au statut juridique de l'Eglise catholique constitue une étape décisive dans la consolidation des relations entre le Cameroun et le Saint-Siège. Plus d'une décennie après l'adoption de cet acte juridique fondateur, il devient pertinent d'interroger sa portée et sa signification majeures dans un contexte marqué par la recomposition des grands équilibres géopolitiques. Par conséquent, quelles sont les implications géopolitiques de cet accord-cadre ? Pour mieux répondre à cette interrogation, il importe sans doute de mettre en exergue les enjeux et les défis géopolitiques de l'accord-cadre. Ce qui passe par l'analyse de la territorialité et de la population en tant que déterminants du raisonnement géopolitique.

1. Au sujet de la territorialité

Le territoire est le premier élément constitutif d'un Etat. C'est le socle physique sur lequel s'exprime la souveraineté d'un Etat dans un environnement international complexe. Le comportement extérieur d'un Etat dépend de sa territorialité, c'est-à-dire des différentes configurations de son territoire. Premièrement, la taille du territoire est un marqueur essentiel de la puissance d'un Etat. Les grandes puissances mondiales se caractérisent par la taille de leur territoire continental et maritime. Eu égard à sa superficie de 475.000 km2, le Cameroun se présente comme un Etat de taille moyenne sur l'échiquier géopolitique mondial. A l'opposé, le Vatican est considéré comme un micro-Etat, compte tenu de sa superficie de 44 hectares. C'est le plus petit Etat au monde. L'accord-cadre a donc été signé entre le Cameroun et le Saint-Siège, « petit Etat » qui compense ce déficit par une diplomatie religieuse très active.

Deuxièmement, cette dissymétrie s'accentue par la situation du Vatican par rapport à la mer et à d'autres Etats. En perdant ses anciens Etats pontificaux, à la suite

des accords du Latran de 1929, le Vatican acceptait désormais de n'être plus souverain temporel que sur un petit territoire situé dans la ville de Rome. Cet enclavement géographique se traduit par une forte polarisation du Vatican vers l'Italie à travers la fourniture en eau et électricité, les dessertes routières ou ferroviaires. Par contre, le Cameroun, situé en Afrique centrale, est un Etat qui partage des frontières communes avec six pays (Gabon, Guinée Equatoriale, Congo, RCA, Tchad et Nigéria). Il dispose également d'un littoral de 400 km dans le golfe de Guinée.

En réalité, l'accord-cadre qui a été signé entre le Cameroun et le Saint-Siège (et non l'Etat du Vatican) n'est pas un acte juridique liant deux Etats. Le principe de territorialité est le premier marqueur de distinction entre le Vatican et le Saint-Siège. Si ces deux institutions, dotées d'une personnalité juridique, ont à leur tête le pape, il reste que le Saint-Siège est une entité spirituelle ne disposant pas d'un emplacement géographique. Son territoire est non physique ; il est davantage spirituel et intemporel. Dès lors, les relations diplomatiques sont établies entre les Etats et le Saint-Siège, non avec l'État de la Cité du Vatican. Le Saint-Siège, entendu comme l'ensemble constitué du souverain pontife, la Secrétairerie d'État, le Conseil pour les affaires publiques de l'Église et les autres Instituts de la Curie Romaine (canon 361), est un sujet de droit international qui dispose d'un siège d'observateur permanent à l'ONU.

2. Au sujet de la population

La démographie est une donnée essentielle du raisonnement géopolitique. En effet, le « nombre » permet de quantifier, de mesurer et de classifier les habitants d'un lieu. Tout Etat dispose d'une population, c'est-à-dire un groupe humain, un ensemble de personnes physiques formant une communauté, distincte des autres. Les individus qui composent la population présentent un lien juridique avec l'État : c'est la nationalité. La population entre également en jeu dans la constitution de la puissance d'un Etat. Etre puissant, c'est certes avoir un territoire étendu, potentiellement pourvu en ressources naturelles ; c'est aussi disposer d'une population dense. Les plus grandes puissances mondiales se distinguent par leur poids démographique.

Le comportement extérieur d'un Etat dépend de son poids démographique. Si les nationaux constituent une main d'œuvre de premier choix pour la production locale, la diaspora se singularise par sa capacité d'influence sur les politiques publiques internationales. A priori, le faible démographique du Vatican pourrait obérer sa capacité d'influence dans les négociations internationales. En 2019, par exemple, le Vatican comptait 618 habitants sur une superficie de 4 hectares ; ce qui faisait l'un des Etats ayant une forte densité de la population au km2. Seuls 246 personnes vivaient sur le territoire du Vatican, à savoir le souverain pontife, les cardinaux, les gardes suisses, les employés, des personnes ayant des liens avec le saint –Siège et d'autres résidents. A contrario, le Cameroun disposant une population estimée à 30 millions d'habitants, est plus peuplé que le Gabon (2,4 millions d'habitants) et la Guinée Equatoriale (1,56 million d'habitants), deux pays sur lesquels s'exerce la compétence de la nonciature apostolique.

L'accord-cadre entre le Cameroun et le Saint-Siège ne concerne pas spécifiquement les citoyens de ces deux sujets du droit international, c'est-à-dire les Camerounais et les habitants de la Cité du Vatican. Il porte sur le statut de la communauté catholique résidant au Cameroun. Aussi stipule-t-il que l'Etat et l'Eglise catholique sont, « chacun dans son ordre, souverains, indépendants et autonomes, et s'engagent à œuvrer ensemble pour le bien-être moral, spirituel et matériel de la personne humaine, ainsi que pour la promotion du bien commun » (art. 1). En d'autres termes, si l'Etat du Cameroun a pour mission régalienne de pourvoir aux besoins de sa population, le Saint-Siège exerce, quant à lui, une autorité spirituelle sur les catholiques du monde entier. En d'autres termes, le Saint-Siège et le Cameroun partagent des prérogatives en matière d'amélioration des conditions de vie spirituelle et matérielle des populations. On peut par conséquent parler d'une double allégeance : la soumission, d'une part, aux lois et règlements de la République ; et d'autre part aux normes du droit canonique. Ce qui peut générer des conflits de compétence sur des questions éthiques ou religieuses. En tout état de cause, l'Etat du Cameroun dispose d'un pouvoir absolu de décider en dernier ressort. Il dispose du monopole de l'édiction des normes et est garant de leur applicabilité sur toute l'étendue de son territoire.

Au final, l'accord-cadre entre le Cameroun et le Saint-Siège est un acte normatif relatif au statut juridique de l'Eglise catholique au Cameroun. Il ne scelle pas la coopération entre le Cameroun et la Cité du Vatican, deux Etats disposant d'un territoire, d'une population et de la souveraineté. Au contraire, il met en scène le Cameroun et le Saint-Siège, entité déterritorialisée exerçant une autorité spirituelle et morale sur l'ensemble des fidèles catholiques résidant au Cameroun.


BANGE BANK
CAMEROUN
La Banque de tous
Découvrez BBM : l'application
qui donne feu vert
à toutes vos transactions
en un clic !
Télécharger l'application
dès aujourd'hui sur
GET IT ON Google Play
Download on the App Store
www.bangecmr.com
BANGE BANK Cameroun

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Cérémonie des Hommages Académiques au Pr Abbé Jean Marie BODO

MOT DE BIENVENUE DU RECTEUR

- *S.E Monsieur Peter MAFANY MUSONGE, Président de la Commission Nationale Pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme, Grand Chancelier des Ordres Nationaux, ancien Premier Ministre, Chef du Gouvernement,*
- *Rév. Père Doyen,*
- *Rév. Père Vice-Doyen*
- *Chers membres du corps enseignant de la Faculté,*
- *Mesdames et messieurs les enseignants et membres de l'Administration de l'UCAC,*
- *Distingués invités en vos rangs, titres et grades,*
- *Chers Séminaristes,*
- *Très Chers étudiants et étudiantes,*



Á l'occasion de la célébration solennelle des hommages académiques de notre illustre enseignant, le *Pr Abbé Jean Marie*, la communauté universitaire de l'UCAC est heureuse de vous compter parmi ses hôtes de marque. Aussi voudrais-je commencer par vous souhaiter, à tous et à chacun d'entre vous, une chaleureuse bienvenue parmi nous.

Bienvenue particulièrement à vous, *S.E Monsieur Peter MAFANY MUSONG*E, Président de la Commission Nationale Pour la Promotion du Bilinguisme et du Multiculturalisme, Grand Chancelier des Ordres Nationaux, ancien Premier Ministre, Chef du Gouvernement. Votre présence en ce jour est un signe remarquable de l'estime du gouvernement de la République envers l'UCAC. C'est aussi un signe visible qui met en évidence la confiance du Chef de l'Etat S.EE Paul BIYA envers le Pr Jean Marie Bodo au point de vous déléguer comme représentant personnel à cette cérémonie académique. Quel honneur et quel privilège pour l'UCAC qui vient d'accueillir le Secrétaire du Saint Siège chargé des relations avec les États, S.E Mgr Paul Richard GALLAGHER dont la visite a été couronnée par la collation du titre de ***Dr honoris causa***. En cette heureuse circonstance, le Président s'était fait représenter par S.E Monsieur le Ministre des Relations Extérieures, entouré d'une importante délégation de ministres et de chefs de missions diplomatiques.

Aujourd'hui encore, nous voilà honorés par votre présence et par celles de nombreux membres du gouvernement et hauts commis de l'administration qui vous accompagnent.

Merci à chacun d'entre vous pour cette exceptionnelle mobilisation.

Merci à vous tous, chers enseignants et collègues de l'abbé Pr Jean Marie Bodo. La solidarité de corps dont vous faites preuve par votre présence massive est un remarquable

geste de reconnaissance. Reconnaissance à l'endroit d'un collègue avec qui on a cheminé pour poser les premiers jalons académiques de ce qui allait tenir lieu de boussole pour construire l'avenir de notre alma mater.

Merci à vous chers étudiantes d'être ici en ce jour pour témoigner de votre attachement filial à cet illustre Professeur. Par votre présence vous vous acquittez d'un lourd devoir, le devoir de reconnaissance envers ceux que le Seigneur a mis devant vous pour vous tracer le chemin.

Aimable auditoire, distingués invités,

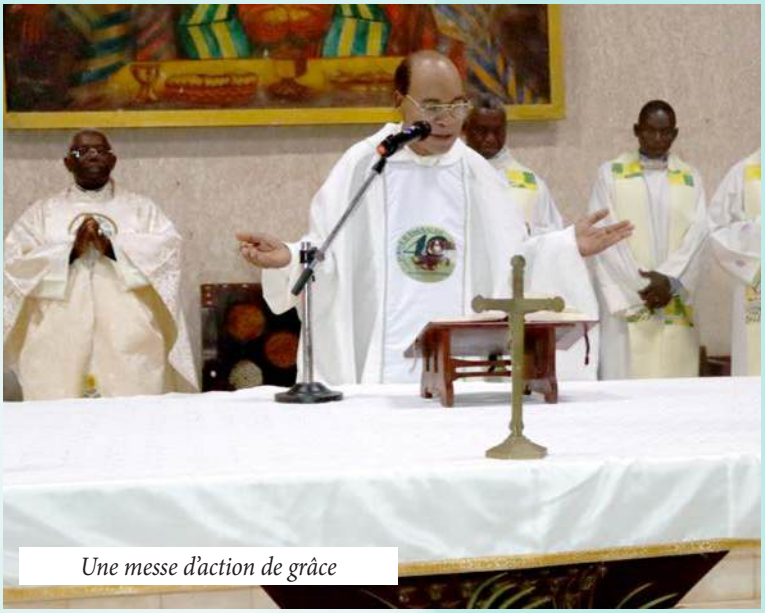
Qu'il vous plaise de me prêter votre attention au sujet du Pr Jean Marie Bodo.

L'abbé Pr Jean Marie Bodo est une personnalité si riche et si complexe qu'il n'est pas du tout facile de pouvoir se prononcer à son sujet

Des yeux de jeunes grands séminaristes que nous étions autrefois, nous étions particulièrement impressionnés par son caractère toujours jovial et avenant si bien que certains se demandaient s'il ne lui était jamais arrivé de se fâcher.

En suivant ses cours de liturgie, nous étions considérablement édifiés par son érudition, sa profonde connaissance du Saint Siège et de l'Eglise en général.

Personnalité pondérée, appliquée à la tâche et au service de l'Eglise et de l'humanité, vous avez toujours su vous distinguer par votre manière d'être



Une messe d'action de grâce



Le Pr Jean Marie BODO entouré du Secrétaire d'Etat au MINTP et du Président de la Commission Nationale du Bilinguisme et du Multiculturalisme

et d'agir. Que dire de vos riches enseignements qui ont marqué notre faculté en édifiant de nombreuses générations d'étudiants. En entreprenant d'organiser ces hommages académiques, nous avons tenu à vous dire, de votre vivant, toute la profonde gratitude de l'UCAC à votre endroit. Nous sommes conscients que cela n'ajoutera pas grand-chose à ce que vous êtes, mais nous avons tenu à vous célébrer en ce jour que vous sachiez que vous êtes désormais entré dans le livre d'or des hommes illustres qui ont marqué notre université. Nous sommes fiers de vous et nous saluons à travers vous cette grande marque d'attention que ne cessent de manifester le Chef de l'Etat et la nation toute entière à votre égard.

Les intervenants qui viendront après moi auront l'occasion de célébrer votre sagacité intellectuelle. D'autres pourront aussi témoigner de vos talents de musicologue et d'homme de culture aux mille talents.

Tous ces moments d'anamnèse et de partage académique seront couronnés par une messe d'action au Seigneur en reconnaissance de tous ces bienfaits.

Je termine donc mon propos en vous renouvelant mes meilleurs souhaits de bienvenue et de bon séjour à l'UCAC.

Et que Dieu vous comble de grâces et de bénédictions.

Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI
Recteur

Conférences Théologiques à l'UCAC : Analyse des Pratiques Liturgiques et de leur Pertinence Théologique

L'Amphithéâtre Franz Kamphaus du campus de Nkolbisson a accueilli les Conférences Théologiques de cette Année Académique du 26 au 28 Mars 2025, sur le thème : « Liturgie, piété populaire et inventivité créatrice dans la pratique des sacrements de guérison et les sacramentaux. Enjeux théologiques et défi canonico-pastoral ».

Pendant trois (03) jours, les participants et les invités ont pris part aux réflexions et débats qui portaient sur l'argumentaire selon lequel, l'expérience de la vie de foi qui se traduit dans le vécu spirituel, liturgique ou sacramentel de notre peuple, semble traverser une certaine crise de l'intelligibilité de la foi. Cette crise se manifeste de différentes manières : une approche exubérante de la piété populaire, l'enflure des dévotions, des déviances observées dans les mouvements et associations d'apostolat des laïcs, et plus dramatiquement, une certaine inventivité créatrice des sacramentaux. Ce dernier aspect est d'autant plus étonnant qu'il émerge des pratiques syncrétistes auxquelles recourent certains ministres sacrés dans l'exercice de leur fonction, comme on l'observe dans la vulgarisation d'un certain type d'exorcisme et de diverses manipulations relatives à la pastorale de la souffrance.

Quel sens accorder alors à la liturgie, acte par lequel l'Église rend un culte public à Dieu et nourrit sacramentellement la foi de ses fidèles ? Serait-il possible de laisser libre cours à l'imagination créatrice des ministres ordonnés au détriment des canons de la liturgie instituée par l'Église ? C'est ici que surgit l'intérêt de ces conférences théologiques dont le but est de se mettre à l'intelligibilité de la foi. Il est question pour nous de faire l'état des lieux par une observation minutieuse de ces pratiques déviantes en nous interrogeant sur leurs causes, pour ensuite évaluer leur pertinence théologique. Ces analyses nous aideront à déboucher sur des orientations canonico-pastorales.



Une vue du panel en conférence

Dans sa phase protocolaire modérée par le Rév. Père Dr. Jean-Parfait NTSAMA, Vice-doyen de la Faculté de Théologie, à l'entame des travaux, les invités ont eu droit à la prière présidée par le Curé de la Paroisse Universitaire Saint Augustin, suivie par le mot d'accueil du Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale ; et le mot d'ouverture prononcé par le Rév. Père Pr François NDZANA, Doyen de la Faculté de Théologie. Un intermède musical a clôturé cette phase avec l'installation du panel des conférenciers de la 1ère journée qui ont mené les débats sur l'Axe socio-anthropologique / Approche

descriptive et analytique du thème général.

Sous la modération du Pr Estelle KOUOKAM MAGNE, la 1ère conférence avait sous-thème « État des lieux du phénomène de la piété populaire sur fond d'inventivité créatrice des sacramentaux. » par le Pr David ILEBA. La 2ème conférence quant à elle reposait sur « La conception africaine de la souffrance dans ses diverses formes : le mal comme conséquence de la rupture des relations avec la société et le prochain. Par le Pr Claude ABE et la 3ème conférence a évoqué « Le mal comme conséquence de la rupture de la relation avec les ancêtres et le monde des esprits : Réponse des RTA et des NMR » par le Pr François BINGONO BINGONO (en ligne/ projection). Ces prises de parole se sont achevées par un moment d'échanges bien qu'houleux mais toujours constructifs.

La deuxième journée, sous la modération du Rév. Père Dr. Jean-Parfait NTSAMA, a abordé le thème général sur l'Axe biblico-théologique. Ainsi



Une présence participative

la 4ème conférence intitulée « L'expérience biblique du mal et de la souffrance ; et la pratique des exorcismes » a porté la marque du Rév. Père Pr Jean Paul René ONDOUA OMGBA. La 5ème conférence « Les exorcismes dans l'histoire de l'Église : origines et pratiques » était celle du Rév. Père Dr. Martin HAPMO. Et la 6ème conférence, la dernière de la journée « Fides et ratio et les enjeux théologiques de la pastorale de la souffrance » était soutenue par le Rév. Père Dr. Daniel BILONG. La journée fut clôturée par des Echanges.

La troisième et dernière journée qui a traité le thème sur l'Axe liturgique, pastoral et canonique. Quelles perspectives ? était placée sous la modération du Pr Pulchérie AMOUGUI GALAOUA. Après la prière d'ouverture par le Père Curé de la Paroisse Saint Augustin, la 7ème conférence « Sacrements et sacramentaux dans la vie de l'Église : différences et complémentarités » a mis en exergue les travaux du Rév. Père Dr. André Marie DJON LIMAY, suivie par la 8ème conférence intitulée « Normes canoniques sur la Pastorale de la souffrance » du Rév. Père Dr. Stéphane KONG OBATE ; et de la 9ème conférence « Pour une pastorale de la souffrance éclairée : Éclairage d'un exorciste officiel » fut enseignée par l'Abbé Joseph BIKOULA ATEBA et à la fin des communications, surviendra le moment des Echanges.

La synthèse générale du Rév. Père Dr Damien ELIME, O.P. interviendra quelques minutes avant la clôture de cette édition des Conférences Théologiques par le Rév. Père Dr. Charles MOUKALA, Vice-recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.

Nicolas Destade Awana



Autour des Evêques de Mbalmayo et de Bafia

Séminaire de Concertation à l'UCAC : Élaboration et Adoption des Statuts des Instituts en Création dans les Grands Séminaires Affiliés

La Faculté de Théologie a organisé du 23 au 25 avril 2025, au campus de Nkolbisson, le Séminaire de Concertation avec les Grands Séminaires affiliés ou en voie d'affiliation.



Une présence importante et réflexive

Ce séminaire avait pour point focal l'élaboration, l'amendement et l'adoption des Statuts des Instituts en création dans les Grands Séminaires affiliés selon les orientations du Dicastère pour la Culture et l'Éducation. Mais avant cela, une conférence inaugurale sera faite sur les axes majeurs de ces Orientations dans la ***Constitution Apostolique Veritatis Gaudium***.

Selon le programme établi pour ces assises, la journée du mercredi 23 avril 2025 fut marquée par l'accueil des participants. Six Grands Séminaires ont honoré l'invitation : le Grand Séminaire de Bakara au Tchad, le Grand Séminaire de Bangui en Centre Afrique, le Grand Séminaire de Libreville au Gabon, le Grand Séminaire de Douala et le Grand Séminaire de Bertoua au Cameroun.

Effectivité des travaux

Les travaux ont débuté le jeudi 24 Avril 2025 par une phase protocolaire. Cette dernière modérée par l'Abbé Dr Jean Parfait NTSAMA, Vice-Doyen avait trois principales articulations : d'abord le mot du Doyen de la Faculté de Théologie, le Prof. François NDZANA : dans sa prise de parole, il a souhaité la bienvenue à tous les participants tout en soulignant la nécessité et les enjeux de ce Séminaire qui avait pour objectif de travailler sur les Statuts des Instituts en création dans les Grands Séminaires Affiliés.

Ensuite, ce fut le mot du Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale : ce dernier a souligné l'importance de l'esprit de concertation et surtout la nécessité de réfléchir sur la diplomation des étudiants qui sont formés dans les Grands Séminaires affiliés. Ceci implique l'urgente nécessité de s'arrimer aux exigences de la Constitution Apostolique ***Veritatis Gaudium*** et de valoriser le travail en réseaux pour une plus grande



Une pause en famille

visibilité des productions scientifiques. Cette phase s'est achevée par une photo de famille.

Phases académiques et administratives

Cette phase est modérée par le Prof. François NDZANA, Doyen de la Faculté de Théologie. Elle a connu deux principales articulations : d'abord la Conférence sur *les axes majeurs des Orientations de Veritatis Gaudium et des Normes sur les Affiliations en vigueur dans le contexte de la Faculté de Théologie de l'UCAC. Elle a été donnée par l'Abbé Dr Charles MOUKALA, Vice-Recteur Chargé des Affaires Académiques. Dans son exposé, il a souligné les grands axes de Veritatis Gaudium sur la formation ; les normes liées aux Affiliations, à savoir les normes communes et particulières ; le but des Affiliations qui est l'amélioration de la qualité de la formation* (VG **art. 63)** ; les conditions pour l'Affiliation (VG **art. 29-31**) et les normes finales (VG art. 38) qui portent sur l'application des normes dans les Instituts. Après cette conférence et les échanges qui en sont suivis, la suite des travaux s'est poursuivie avec le travail en carrefour ; les Recteurs ou Préfets des études, accompagnés par un ou deux enseignants permanents de la Faculté ainsi que les secrétaires, se sont penchés sur l'étude des Statuts des Instituts en création.

La dernière journée a porté sur la remontée des échos des travaux en carrefour et l'adoption des Statuts.

Pierre KENGNE TALOM



La main tendue du Doyen de la Faculté de Théologie

Une Disputatio sur la clôture de l'année Baba Simon

La Faculté de Théologie de l'UCAC à travers son doyen le Rév. Prof. François NDZANA, a organisé la Disputatio qui célébrait la clôture de l'année Baba Simon, mercredi 14 mai 2025 de 14h00 à 17h00, dans l'Amphithéâtre Franz KAMPHAUS du campus de Nkolbisson, sous la coordination du père Dr. Patrick N. SIKOSSO, op. Les activités qui ont meublé cette Disputatio avaient un désir synonymique de celui qui est inclus dans les idées conçues dans la Positio en vue de la béatification de Baba Simon.



Baba Simon en débat …

Cette célébration a commencé avec le mot d'accueil du Recteur de l'université Catholique d'Afrique Centrale le Rév. Prof. TCHOUNGUI, qui implémentait l'importance de la connaissance de BABA Simon. En citant Ben Sirac le Sage[1], le Prof. Evoquait deux types d'hommes : ceux qui sont morts sans traces, et ceux qui ont prouvé à travers leurs œuvres accomplis. BABA Simon est un exemple parmi les élus de Dieu. Il est un témoin du Seigneur parce qu'il a suivi les pas du témoin du Père, lequel nous plonge dans l'intelligibilité de Dieu, Jésus-Christ. La figure de BABA Simon est donc pour le Prof. un vrai témoin qui amène les autres hommes à connaître les expériences de la vie en Jésus Christ.

La *Disputatio* avait donc en effet deux (2) axes nous plongeant avec assurance dans la connaissance du bienheureux BABA Simon, à travers l'ouvrage de *Mgr. Grégoire Cador, On l'appelait Baba Simon*[2]. La réception de l'ouvrage qui est le premier axe, s'est effectuée sous deux angulations : la première confiée au frère Emmanuel MOULNA VILDINA de la Licence 2 en faculté de Théologie et séminariste de Ngaoundéré. Substantiellement, cette contribution retraçait la naissance, le parcours vocationnel et la première partie du ministère presbytéral de l'Abbé Simon MPEKE dans le grand Sud. Né vers 1906 à Batombé, Simon MPEKE découvre la foi chrétienne grâce à l'école catholique et il est baptisé en 1918. Inspiré par l'idée

[1] Bible TOB, Siracide 44,6-8.

[2] Mgr. Grégoire Cador, On l'appelait Baba Simon, Pucac, Yaoundé, 2013.

d'un clergé local et encouragé par les missionnaires, il décide de devenir prêtre et entre au séminaire en 1924, après avoir rompu ses fiançailles avec sa compagne. Après ses années de formation au petit et au grand séminaire, il est ordonné prêtre en 1935, devenant l'un des 08 premiers prêtres camerounais. Il exerce son ministère avec zèle, notamment à Ngovayang dans l'actuel diocèse de Kribi au Sud-Cameroun, et à New Bell (Notre dame des victoires de Douala) dans le Littoral, où il se distingue par sa simplicité, son dévouement et son engagement envers les communautés locales. Inspiré par la spiritualité du désert, Simon rejoint la fraternité des petits frères de Jésus et s'engage pour l'évangélisation des Kirdis du Nord-Cameroun.

La seconde angulation du premier axe fut présentée par M. Kizito Uchechukwo UCHE de la même promotion, qui en trois mouvements a fait le bilan de la pastorale de Simon MPEKE dont parle Mgr. Grégoire Cador dans son ouvrage. Suivant la logique évangélique du Christ selon laquelle « il les envoya deux par deux au-devant de lui »[3], Simon est allé du Sud au Nord avec son jeune frère Pascal Léo. Sur ce chemin, les obstacles n'ont pas manqué ; les langues des Kirdis en furent un exemple significatif. L'expression « le Christ souffrant » était en sa compagnie, afin de manifester un amour vrai aux peuples en manque d'aise vitale

[3] Cf. Luc 10,1.



Une présence assidue

dans le Nord-Cameroun. Voilà pourquoi en le voyant agir, le frère Jacques le Grand donnera à Simon MPEKE le nom de BABA Simon, ce qui signifie ''père Simon'' dans la langue Foulbé. Tokombéré devient alors le lieu d'un nouveau combat. Par son caractère social, Simon intègre l'intimité des Kirdis et se fait membre de leur famille. Il faisait tout comme eux, l'auteur précise même qu'il marchait pieds nus. Mais dans ses ambitions, il avait le désir de relever l'homme, enseigner les valeurs humaines et chrétiennes. Jean Baptiste BASKOUDA le précise aussi bien dans son ouvrage *Baba Simon : le prêtre des Kirdis*[4], en ajoutant son souci œcuménique, puisqu'il a œuvré avec un cœur ouvert pour l'unité entre les chrétiens et les musulmans.

BABA Simon voulait faire grandir l'homme Kirdi en se comportant envers eux comme le bon pasteur à l'endroit de ses brebis dont parle l'évangéliste Jean[5].

[4] Jean Baptise de Baskouda, Baba Simon : le prêtre des Kirdis, Cerf, Paris, 2010.

[5] Cf. Jean 10, 14.

Du Sud au Nord, il apporte l'union, il apaise les cœurs, il redonne vie aux esprits faibles dans le Christ. Il vient au secours de la souffrance des misérables, en ouvrant des écoles, des hôpitaux et connexe. C'est dans ces actions concrètes qu'il fera grandir l'homme Kirdi, et c'est pourtant une réponse à la question qu'une dame posera plus tard à son disciple Jean-Marc Ela durant sa pastorale de proximité : « Dieu, Dieu et après ? ». Or BABA Simon avait déjà pensé des solutions aux questions existentielles liées à la vie humaine ; quel homme exemplaire ! Quel prêtre dévoué ! Quel disciple du Christ prêt à répondre aux cris des plus démunis ! Exclamations qui nous plongeaient dans le deuxième mouvement de cette Disputatio.

L'axe deuxième qui en effet avait une valeur didactique, était confié de manière spéciale à Mgr Joseph-Marie NDI OKALLA, évêque du diocèse de Mbalmayo, Vice-Recteur et professeur émérite de l'UCAC.

Son exposé reformulé sur



Monseigneur clôt le débat …

le thème « réception de On l'appelait Baba Simon de Grégoire CADOR et de la Positio de la Congrégation romaine en vue de la béatification de BABA SIMON », a été présenté en quatre points. Dans les « prolégomènes herméneutiques » qui ont constitué le premier point, Mgr a associé l'ouvrage biographique à la *Positio* en vue de la béatification[6] de Baba Simon, pour montrer l'enjeu de la sainteté en contexte ecclésial africain. C'est en effet un ensemble de réalités qui se présentent à nous, et qui justifient un parcours de reconnaissance. Il était nécessaire pour l'évêque de décliner les protagonistes de la béatification de notre futur saint. En effet, sous l'égide de la Sainte Trinité et de l'Église qui accueille les pèlerins de l'espérance, ce processus de canonisation a comme protagonistes tous les papes que Baba Simon aura connus et ceux qui procèdent, les évêques, les diocèses, les communautés religieuses qu'il a côtoyés, ainsi que tous les hommes qui l'ont connu. Un ensemble d'histoires des actes apostoliques qui sont intervenus et qui interviennent encore dans leur relation avec Baba Simon, contribue aussi à sa béatification. Pour mieux comprendre ce dont il s'agit, la béatification est selon le canon 1403, une déclaration de sainteté d'un fidèle distingué par son état de sainteté et les autres conseils évangéliques.

Le deuxième point intitulé « Église, théologie et sainteté », n'a pas manqué de signifier la finalité de chaque homme, qui est d'être saint. Jésus ne lance-t-il pas cet appel ? « Soyez saints comme votre Père céleste est saint »[7]. L'homme est créé pour la béatitude, il doit être saint. Dieu dès le commencement appelle l'homme à la sainteté : « marche en ma présence et sois parfait, dit le Seigneur à Abraham… »[8]. Le pape François disait ainsi dans Gaudete et exultate que « la sainteté est le meilleur modèle de l'Église »[9]. Jean-Marc ELA, ne nomme-t-il pas Baba Simon missionnaire aux pieds nus de la montagne, et ne voudrait-il pas que tous aillent « au-delà des rêves d'un retour au jardin d'Eden »[10] afin de vivre pleinement la vocation ultime de l'homme ? La mission du chrétien est d'être saint (G.E n°191) et la Vierge Marie en est un modèle puisqu'elle nous montre le chemin de la sainteté. Dans *Ecclesia in Africa*, le pape Jean-Paul II montrait une dimension de la sainteté liée à la mission. Par la trilogie « ''on est'', ''on dit'', ''on fait'' »[11], l'action pastorale de l'homme parvient à la perfection et se réalise selon le désir de Dieu dans le « voir, juger, agir »[12]. Et dans *Africae Munus*, le pape Benoît XVI considère l'évangélisation comme un chemin très authentique de la béatification. Pour cela, « les chrétiens doivent poursuivre ou entreprendre avec détermination le chemin de la sainteté »[13], ce qu'a fait Baba Simon.

L'évêque a axé son troisième point sur la réception de la

[6] Cf. Luc 10,1. La *Positio* est un document préparé dans le cadre du processus de béatification et de canonisation dans l'Église Catholique romaine. Ce document est soumis à la congrégation pour les causes des saints, afin d'évaluer les preuves et arguments.

[7] Cf. Mt 5, 48.

[8] Cf. Gn 17,1.

[9] Pape François, *Gaudete et exuldate*, n°14-17.

[10] Jean-Marc ELA, *Repenser la Théologie africaine : le Dieu qui libère*, Karthala, 2003, p.119.

[11] Pape Jean-Paul II, *Ecclesia in Africa,* n°77.

[12] Méthode de la théologie pastorale.

[13] Pape Benoit XVI, *Africae munus*, n° 171.

''Position'', à partir du curriculum vitae de Baba Simon. Dans ce processus, les enquêtes ont commencé en 2002 et 2003 avec Grégoire CADOR. L'importance et la pertinence du témoignage présenté montrent que Baba Simon vivait les vertus théologales, les vertus cardinales et d'autres vertus connexes comme la charité, l'humilité, l'obéissance, la réputation de sainteté avant sa mort, il faisait montre d'un modèle de sainteté pour les prêtres.



Echanges avec les autorités académiques

C'est sur ces idées que Mgr a abordé le quatrième et dernier point, intitulé « les enjeux ecclésiaux, pastoraux et mystiques de la béatification du Vénérable Baba Simon MPEKE ». Pour Mgr Joseph-Marie, la figure de Baba Simon reste un modèle de prêtre missionnaire. Il est devenu témoin de l'inculturation, après un long parcours missionnaire. Dans ses débuts de pastorale à Ngovayang, Baba Simon n'aimait pas l'usage des instruments de music traditionnels. Une fois à Douala, il commencera à s'adapter à la réalité jusqu'à changer progressivement les idées. Lorsqu'il se rend finalement à Tokombéré, son rêve se réalise et il sera lui-même promoteur de la culture. Prêtre de la montagne, pasteur mystique et apôtre dynamique, Baba Simon cherchait le silence ; il est donc un exemple et une preuve qui nous mène à comprendre « comment articuler action et contemplation ». Il est un véritable témoin de la première évangélisation, témoin et apôtre de justice pour la cause des Kirdis, il a mis fin aux évènements qui ont pendant longtemps définis la *place Koutoumbar* ; en effet les tribus s'y affrontaient par les lances et les flèches, en enregistrant un nombre important de décès. Baba y était descendu, et a instauré la paix. On peut le considérer alors comme un réel sacrement de l'autorévélation de Dieu, à l'image de notre maître Jésus-Christ.



Mot de remerciements du Recteur

Régis V. ONDO ZOUE

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Lancement annuel des activités « d'Anthropophania » : Un Cercle de Réflexion au Service de la Vérité et de la Justice

Le 06 Novembre 2024, la Faculté de Philosophie de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a levé le voile sur ***Anthropophania***, un cercle de réflexion qui se veut un sanctuaire d'échange intellectuel, de discernement éthique, et de développement personnel. ***Anthropophania*** aspire à enrichir la formation de ses membres par un engagement profond dans la recherche de la vérité, un dialogue entre disciplines et une action sociale concrète. Cet espace privilégié, s'engage à poursuivre une éducation intégrale en quête passionnée de vérité et de justice, nourrie par l'innovation et dédiée au bien commun.

Au cœur de ses missions, ***Anthropophania*** vise à cultiver une recherche de la vérité sans compromis, encourageant une interconnexion des disciplines dans un esprit d'ouverture et de dialogue interculturel. Le cercle se donne pour mission d'accompagner ses membres sur le chemin de la recherche et de l'action, en promouvant un engagement social et communautaire authentique. Il aspire à bâtir une communauté intellectuelle où la pensée critique et la responsabilité éthique se rejoignent pour



honorer les idéaux d'une éducation humaine intégrale.

Conférence Inaugurale : Vers une Philosophie de l'Action et de la Vérité

La cérémonie d'ouverture a été marquée par une conférence inspirante donnée par l'Assistant du Doyen de la Faculté de Philosophie, ***Mark Vianay NANGA ELLEME***, qui partagera une réflexion profonde sur les principes fondateurs d'Anthropophania. Sous le thème : « L'Engagement Étudiant comme Voie vers une Formation Intégrale à l'UCAC », il a mis en lumière comment ces idéaux transcendent les préoccupations académiques et se manifestent dans l'action morale, éthique et sociale. « La vérité est la quête d'un Bien supérieur », affirmera-t-il, nous rappelant que la sagesse doit toujours dépasser le simple savoir et s'incarner dans l'action.

Cette conférence a illustré le lien étroit entre la mission d'Anthropophania et celle de ses membres : penser avec rigueur et agir avec conscience. L'interdisciplinarité, autre axe central d'***Anthropophania***, a été abordée comme un moyen d'enrichir la réflexion, en intégrant la philosophie aux autres sciences et aux savoirs locaux pour répondre aux défis actuels. Comme l'a souligné l'Assistant du Doyen, ***Anthropophania*** invite chaque membre à devenir un acteur du changement social, un esprit éclairé au service d'une transformation positive de la société.



Un moment d'échanges avec les étudiants

Une Vision Éclairée par les Orientations Apostoliques et le Nouveau Rectorat de l'UCAC

Le lancement annuel des activités d'***Anthropophania*** a résonné avec l'appel de Veritatis Gaudium, qui promeut une éducation intégrale au service de la transformation sociale et culturelle. Le cercle de réflexion incarne cet idéal en formant des individus responsables, animés par un profond engagement envers la justice et les valeurs chrétiennes. ***Anthropophania*** se veut ainsi le sol fertile d'une jeunesse éclairée, préparée à affronter les défis éthiques de notre époque.

Cette initiative est venu également marquer un nouveau chapitre sous la direction du nouveau recteur de l'UCAC, qui prône une éducation axée sur l'innovation, le service à la communauté, et le développement intégral de la personne. ***« Une université véritablement catholique se doit de répondre aux défis de son temps en formant des acteurs éclairés et engagés pour le bien commun »***, affirma-t-il, rappelant la vocation première de l'UCAC. À travers ***Anthropophania***, cette vision prend vie, en mobilisant les valeurs de l'université pour répondre aux questions contemporaines et à l'appel de la justice.



Présence des étudiants …

Ainsi, ***Anthropophania*** se révèle être bien plus qu'un simple espace de réflexion ; il est un projet de vie, un engagement au cœur même de l'existence humaine, une réponse spirituelle et intellectuelle aux besoins de notre temps. En chacun de ses membres, il cherche à éveiller cette lumière de vérité et de justice qui, dans le sillage des grandes pensées philosophiques, aspire à éclairer le monde.

Mark Vianay NANGA ELLEME

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE INNOVANT : RECAPITULATIO

03-12 DECEMBRE 2024
ENSEIGNEMENTS DE HAUT NIVEAU EN PHILOSOPHIE AFRICAINE : UNE PÉDAGOGIE AU SERVICE DE L'INNOVATION

Le 03 Décembre 2024 la Faculté de Philosophie de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a donné le coup d'envoi de l'Itinéraire Pédagogique Innovant (IPI), constitué par des Enseignements de Haut Niveau en Philosophie Africaine (EHNPHA), marquant une étape décisive dans la réinvention des savoirs et des pratiques académiques.

En réalité, l'Itinéraire Pédagogique Innovant lancé par la Faculté de Philosophe de l'UCAC s'inscrit dans la stratégie de capacitation des étudiants. Il répond au souci de d'optimiser les compétences des étudiants dans le domaine philosophique. Quatre séances en visio-conférences sur des thèmes importants notamment dans le développement de la réflexion philosophique en Afrique. Les cours avaient trait à la question de la méthodologie, mais également à l'ouverture de la philosophie africaine à des domaines particuliers. Tels que l'Intelligence Artificielle, le panafricanisme et ses ramifications (Néo-panafricanisme, Hyper-panafricanisme, Trans-panafricanisme) et la religion.

Comme lignes directrices et ambitions heuristiques, les Cours devraient fournir aux étudiants de la faculté les éléments nécessaires pour pouvoir impulser un certain développement dans la pratique de la philosophie en contexte africain.

1er jour / 03 Décembre 2024:



Le Doyen en mode itinéraire pédagogique innovant

Méthodologie et techniques scripturaires nouvelles en Philosophie Africaine (Pr Didier NGALEBAYE)

Ce cours nous a été présenté par le professeur Didier NGALEBAYE, Maître de conférence de philosophie/CAMES, Université Marien NGOUABI, Brazzaville, Congo. Le cours vise à aborder des questions critiques liées au développement des nations africaines par le biais de méthodes d'enseignement et de recherche philosophiques innovantes. Il examine l'état actuel de l'éducation et de la recherche philosophique dans les universités mondiales, soulignant la nécessité d'engager des méthodes qui améliorent l'inquiry philosophique et contribuent au développement humain. Le cours est structuré en trois parties : l'état actuel des programmes d'enseignement et de recherche, l'incompatibilité de ces programmes par rapport aux objectifs de la philosophie et l'itinéraire critique et technique de haut niveau, pour la réorganisation des programmes d'enseignement et de recherche philosophique dans les universités du monde.

Dans la première partie, le professeur aborde la question de la



Une présence assidue des étudiants en philosophie

recherche et des programmes académiques liés à la philosophie, spécifiquement dans le contexte de l'Afrique centrale. Il mentionne divers cours offerts au sein de notre faculté de philosophie et celui du Département de philosophie de la faculté des Lettres, Arts et Science Humaines de l'université Marien NGOUABI, notamment des sujets tels que la philosophie médiévale et la philosophie de l'éducation, etc…

Dans la deuxième partie, le professeur se penche sur la question de l'incompatibilité entre les programmes actuels d'enseignement philosophique et la nature même de la philosophie. Il met en avant les contributions historiques des penseurs anciens comme Thalès, Pythagore, Platon et Aristote, en soulignant leur dette philosophique envers les connaissances égyptiennes. Ces philosophes ont reconnu leur apprentissage auprès des prêtres égyptiens, ce qui contredit l'idée d'une origine philosophique purement grecque. Il souligne également les écoles de pensée égyptiennes anciennes qui datent avant la philosophie grecque, suggérant que la philosophie provient des traditions égyptiennes plutôt qu'uniquement de la Grèce. Il critique la vision euro centrique de la philosophie et appelle à la reconnaissance des contributions de la pensée africaine au développement des idées philosophiques.

La troisième partie va concerner la réorganisation des programmes d'enseignement et de recherche philosophique dans les universités du monde entier. Il remet en question la vision centrée sur l'Occident de la rationalité mondiale et propose un nouveau modèle de rationalité qui surmonte les conflits existants. Pour Didier NGALEBAYE, l'importance de l'honnêteté intellectuelle, de l'histoire interculturelle et des considérations éthiques dans la poursuite de la vérité et de la sagesse. Il suggère une nouvelle approche de l'enseignement et de la recherche, mettant l'accent sur l'innovation cognitive inter-transdisciplinaire et une compréhension plus inclusive de l'histoire mondiale. Le modèle proposé vise à combler les divisions créées par les politiques et l'économie, promouvant une approche plus objective et inclusive de l'éducation et de la recherche.

2ème Jour / 05 Décembre 2024 : Philosophie Africaine et intelligence africaine (Prof. Auguste NSONSISSA)

Le second cours a été donné par le professeur Auguste NSONSISSA (Professeur Titulaire CAMES de l'Université Marien NGOUABI). Il traitait de la question du rapport entre la philosophie africaine et la technologie, plus particulièrement le cas

de l'Intelligence Artificielle. Ici, il était question principalement de voir comment implémenter l'usage et les réflexions autour de l'IA dans le domaine philosophique en Afrique.

Au sujet de la source de l'Intelligence Artificielle, le professeur NSONSISSA relève qu'il est difficile de penser l'Intelligence Artificielle sans prendre en compte la logique formelle. Il est important de prendre en compte notamment l'action du langage, de l'esprit, de l'imagination. La construction de quelque chose de logique, prenant en compte des calculs. Voici comment on pourrait résumer l'IA, c'est-à-dire un ensemble bien structuré suivant des règles précises dans le traitement et l'agencement des données. Vis-à-vis de cette forme d'intelligence, l'humain doit avoir un certain comportement. Car les deux sont intrinsèquement liés. Selon le professeur NSONSISSA, l'information venant de l'IA implique une formation et nécessairement une transformation de l'être humain.

Il est intéressant de voir que l'Intelligence Artificielle est l'objet de plusieurs approches. La définition de ce concept n'est pas toujours évidente de par les différentes approches. Elle est dans certains cas considérée comme une aubaine pour l'espèce humaine. Elle facilite énormément de choses et améliore l'efficacité dans le traitement des tâches. Mais pour le philosophe, il faut la mettre dans la section des problèmes. En ce sens où il s'agit d'un sujet de réflexion assez complexe. Certes elle aide l'humanité, mais philosophiquement elle doit être remise en cause. « Si nous ne nous occupons pas de l'Intelligence Artificielle, elle va nous occuper » souligne le professeur NSONSISSA.



Un étudiant engagé dans le débat …

Egalement, il est important de penser l'Intelligence Artificielle dans le cadre du développement. Etant un outil pour ce dernier, il est important pour nous d'encadrer l'usage de l'Intelligence Artificielle. Elle doit être maîtrisée et utilisée avec parcimonie. Elle est une passerelle non négligeable vers d'autres domaines (économie, politique, etc.), ce que le professeur nomme la « philosophie du réseautage » (mise en commun des savoirs par le biais de la technologie)[1]. Il y a une nécessité pour l'Afrique de s'ouvrir à la technologie afin d'ouvrir une perspective africaine de l'usage de l'IA. Il est tout aussi important pour nous d'aller vers l'invention, la découverte et la création des concepts utiles.

Cependant, l'autonomie humaine est ici en danger. En effet, la technologie est un vecteur de plusieurs dérives qu'elles soient éthiques, sociales, etc. Il est important de mettre en avant les préoccupations morales pour lutter contre les dérives de l'IA et de la technologie en général. Humaniser nos rapports avec le numériques et les éléments techniques. C'est l'intelligence humaine qui doit réguler l'Intelligence Artificielle.

3ème Jour / 10 Décembre 2024 : Philosophie Africaine, panafricanisme, néo-panafricanisme, hyper-panafricanisme, trans-panafricanisme (Prof. Roger MONDOUE)

Le troisième cours fut dispensé par le Prof. Roger MONDOUE, Professeur titulaire à l'Université de Douala. Il porta sur la problématique du panafricanisme, envisagé non seulement comme une vision sociale, culturelle et politique, mais également comme un cadre philosophique indispensable à toute pensée du développement africain.

Le Prof. MONDOUE rappela que le panafricanisme émergea au XIX siècle dans un contexte marqué par l'abolition de l'esclavage, le Congrès de Vienne, ainsi que l'essor du racisme scientifique. Il souligna que Marcus



Une attitude des étudiants pendant l'exposé …

Garvey en fut l'un des premiers grands leaders. Selon lui, le panafricanisme constituait une opération de dignification, d'unification du continent africain, de prise de conscience de soi et de résistance face à toutes les formes d'oppression. « Aucun développement en Afrique ne saurait être envisagé en dehors du panafricanisme », affirma-t-il avec insistance tout au long de son intervention.

Pour étayer sa thèse, le Professeur structura son propos autour de trois grandes interrogations : En quoi le panafricanisme s'inscrivait-il dans les réalités de la philosophie africaine contemporaine ? Comment, du point de vue historique, s'était-il construit comme un écosystème intellectuel capable de sortir l'Afrique de la marginalisation ? Quels étaient ses prolongements conceptuels contemporains à travers les notions de néo-, hyper- et trans-panafricanisme ?

Afin d'en saisir les contours philosophiques, il invita à mobiliser la typologie proposée par le philosophe kényan Henry Odera Oruka, laquelle distingue quatre tendances fondamentales dans la philosophie africaine : L'ethnophilosophie, enracinée dans les traditions culturelles et les sagesses orales transmises à travers mythes et proverbes ; La sagacité philosophique, ou la capacité d'articuler des réflexions complexes à partir de l'expérience africaine ; La philosophie professionnelle, orientée vers une rigueur conceptuelle et une ouverture au dialogue interculturel ; Les courants idéologiques et nationalistes, qui visent à dénoncer les méfaits du colonialisme et du néocolonialisme, tout en valorisant le patrimoine culturel africain souvent méprisé par l'héritage colonial.

Le prof. MONDOUE évoqua également l'héritage intellectuel laissé par des figures majeures du panafricanisme, telles que Kwame Nkrumah, Léopold Sédar Senghor, Julius Nyerere ou encore Amílcar Cabral. Ces penseurs incarnèrent diverses déclinaisons du projet panafricain : Le consciencisme (chez Nkrumah), qui appelait à une libération des consciences face aux influences étrangères ; L'Ujamaa (chez Nyerere), une vision communautaire et socialiste du développement ; La Négritude (avec Senghor), qui célébrait les spécificités culturelles et civilisationnelles africaines.

Enfin, le cours analysa les trois formes contemporaines majeures du panafricanisme : Le néo-panafricanisme, axé sur l'unité continentale, le développement économique et la renaissance culturelle ; L'hyper-panafricanisme, plus radical, remettant en question les pouvoirs existants et inspiré par des mouvements tels que le Black Power, la création de l'OUA

en 1963 ou encore le sixième congrès panafricain de 1974 ; Le trans-panafricanisme, qui débordait les limites géographiques et historiques traditionnelles pour inclure des dimensions spirituelles, identitaires et culturelles plus larges, dans une optique de globalité diasporique.

À travers cette exploration, le Professeur MONDOUE mit en lumière le rôle central que peut jouer la philosophie dans la revitalisation du projet panafricain, en tant que cadre de pensée critique, éthique et politique apte à repenser l'avenir de l'Afrique depuis ses propres fondements.

4ème Jour / 12 Décembre 2024 : philosophie et religion en Afrique a (Prof. Emmanuel M. BANYWESIZE)

Dans le cadre de ce cours, il s'agissait, pour le professeur Emmanuel M. BANYWESIZE, Professeur ordinaire de l'Université de Lubumbashi, de nous proposer une sorte d'évaluation de la philosophie africaine de la religion en nous démontrant, d'une part, que la question religieuse a été ignorée dans les grands débats philosophiques en Afrique ; et, d'autre part, que cette question étant présente dans les ouvres des philosophes africains. Ils ont été abordées pour la mise en application de la théologie de la morale au sociale et à la politique.

Pour le professeur, la Patristique et la Scolastique n'ont pas seulement influencé certaines pratiques de la philosophie morale, sociale et politique en Afrique mais elle est également mise



Intervention d'une étudiante préoccupée …

en perspectif de répondre à partir de la religion à un besoin de fonder la société humaine et de maintenir la stabilité sociale pour la paix de chaque membre à partir des impératives nouveaux, comme des valeurs et des pratiques communes qui participent en même temps à discipliner les âmes et à les orienter vers une autre réalité d'existence et d'accomplissement au-delà de la finitude qui définit la condition humaine.

Dans la religion bouddhiste, par exemple, on croit à l'incarnation de l'âme alors dans le christianisme, il est question de la survivance de l'âme dans le paradis. Selon les croyances religieuses africaine dans la philosophie bantu, la vie ne s'arrête pas avec la mort mais elle continue dans l'univers des ancêtres. La religion est conçue en tant que réponse à un besoin social et à un besoin individuel n'intéresse pas seulement les théologiens mais aussi les philosophes, les scientifiques, les sociologues et les anthropologues. La religion est approchée alors à trois orientations basiques : celle qui la considère comme un lien entre les humains revigorés ; celle qui la pense comme un lien entre l'humain et le divin ; ou encore, les deux à la fois.

Après avoir exposé la question de la religion en Afrique, le professeur nous a proposé le plan de se dérouler du cours qui est axé sur trois phrases :

- Philosopher aujourd'hui à partir de l'Afrique autant de crise
- Montrer la présence de la patristique et de la scolastique au cœur de la philosophie africaine
- La philosophie de la religion est une application précéder comme une application théologique à la morale, au sociale, politique en Afrique selon les philosophes contemporains

Pour aborder la première phase, le professeur part d'une question. Pour lui, que signifie philosopher à partir de l'Afrique autant de crise ? De son point de vue, et s'efforcer de problématiser, de conceptualiser et d'argumenter, il s'agit de nous montrer sans cesse à partir des



Le Doyen Pr Don Stève Gaston BOBONGAUD en pédagogue …

multiples expériences et des savoirs, les sens et les enjeux des problèmes de nos Etats agités et les turbulences et les crises. Selon le professeur, philosopher et éduquer ont en commun le fait d'offrir à l'être humain une possibilité de construire l'humanité dans la pluralité de devenir épistémique. Philosopher à partir de l'Afrique c'est œuvré dans le sens de décentrement par rapport aux appels de l'identité à l'élargissement du champ de compréhension de la résolution de la crise anthropologique de notre temps.

La présence de la patristique et de la scolastique dans la philosophie africaine. Pour le professeur, la patristique et la scolastique sont deux mouvement philosophique qui ont eu une influence significative sur le développement de la philosophie en Afrique. La patristique selon lui c'est un mouvement qui a émergé au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne et qui a été caractérisé par l'importance accordée à la foi et à la théologie. Les philosophes africains ont été influencés par la patristique, en particulier dans leur compréhension de la relation entre la foi et la raison. La scolastique, quant à elle, est un mouvement philosophique qui a émergé au Moyen-Age et qui a été caractérisé par l'importance accordée à la logique et à la métaphysique. Les philosophes africains ont été influencés par la scolastique, en particulier dans leur compréhension de la nature de la réalité et de la relation entre l'homme et Dieu.

Sur la troisième partie, qui concerne la philosophie de la religion, le professeur disait que c'est un domaine riche et complexe qui continue d'être étudié et débattu par les philosophes contemporains. Elle offre une perspective intéressante sur la manière dont la religion peut être utilisée pour promouvoir la justice sociale et l'égalité, mais aussi sur la manière dont elle peut être utilisée pour justifier des pratiques oppressives et des inégalités

En terminant, il a lancé un appel vibrant : **« Philosopher en Afrique, c'est également repenser nos politiques à travers le prisme de nos croyances et de nos valeurs. La philosophie doit nous aider à bâtir des sociétés justes et harmonieuses. »**

Somme et projet de l'Itinéraire Pédagogique Innovant : Un Appel à l'Action et à la Réflexion

Ces quatre conférences ont posé des bases solides pour réfléchir sur la place de la philosophie africaine dans un monde en pleine transformation. Elles invitent les participants à contribuer activement à cette dynamique intellectuelle. La prochaine étape de cet itinéraire pédagogique s'annonce tout aussi stimulante, avec des thématiques sur la Philosophie phénoménologique et l'Herméneutique en Afrique.

Prof. Stève Gaston BOBONGAUD,
Initiateur de l'Itinéraire Pédagogique Innovant

Grand Oral Alpha Pythagore : Une Troisième Édition Sous le Sceau de l'Excellence et du Dialogue Culturel

Le mercredi 19 mars 2025 à l'amphithéâtre Franz Kamphaus du campus de Nkolbisson, s'est tenue, de 14h45 à 16h05, la troisième édition du concours d'excellence en culture philosophique et culture générale, communément appelé Grand Oral Alpha Pythagore. L'évènement, organisé par les étudiants de la Faculté de Philosophie de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), a réuni près de 300 participants, en majorité des élèves issus de quatre établissements finalistes, venus confronter leurs talents intellectuels et culturels autour d'un thème central : le lien entre la philosophie et la culture.

C'est sous le haut patronage du Recteur de l'UCAC que la cérémonie a débuté. À 14h45 précises, Mgr MIZONZO, évêque de Nkayi au Congo Brazzaville, a ouvert la session par une prière, instaurant ainsi un climat de recueillement et de gravité, à la hauteur des ambitions intellectuelles portées par ce concours.

Dès la fin de la prière, la compétition a été lancée. En ouverture, le collège Saint Benoît a présenté une dissertation philosophique sur le thème ***« Philosophie et Culture »***, sous la coordination des étudiants NOUROU Malik (L1) et NYANGA Océane (L3). Leur réflexion posait la philosophie comme une réflexion critique et rationnelle sur l'homme et le monde, tandis que la culture était définie comme l'ensemble des us et coutumes propres à un peuple. Pour eux, la philosophie, en tant que socle de la culture, permet de la rationaliser et de l'éclairer.

Par la suite ce fut au tour du Collège Monseigneur Henri VIETER de prendre la parole, dans une prestation bilingue français et langue bamiléké. Ils



Le Grand Oral examine …

ont souligné que si la culture varie selon les peuples, la philosophie, en revanche, reste un questionnement universel centré sur l'humain. Ils ont soutenu que la philosophie entretient une relation de complémentarité et d'influence sur la culture, dans la mesure où elle contribue à façonner les mentalités culturelles.

Le Lycée Classique de Nkolbisson, troisième à intervenir, a proposé un exposé bilingue français-bamoun. Leur équipe a défendu l'idée selon laquelle la philosophie joue un rôle prophétique, voire oraculaire, vis-à-vis de la culture, en guidant cette dernière dans sa quête de sens et de cohérence.

Enfin, l'Institut Bilingue TSIMI EVOUNA, dernier à intervenir, a défini la philosophie comme amour de la sagesse et la culture comme ensemble de croyances et de pratiques d'un peuple. Leur présentation s'est voulue synthétique, soulignant la nécessité de l'interaction permanente entre raison et tradition.

Pour détendre l'atmosphère entre les deux manches du concours, le public a été gratifié de deux intermèdes artistiques. Le premier, une danse traditionnelle burundaise, a été interprété par les étudiants Céline (L1) et Mathias (L2). Le second, plus introspectif, a été une performance musicale de l'étudiant Doré (L3), offrant



Le moment solennel de vérité

un moment de communion esthétique autour de l'identité culturelle africaine.

La seconde phase du concours, à dominante artistique et culturelle, a permis aux établissements d'exprimer leurs racines et leur créativité. L'Institut Bilingue TSIMI EVOUNA a ouvert le bal avec une danse traditionnelle, suivi du collège Saint Benoît et du collège Monseigneur Henri VIETER, qui ont eux aussi proposé des chorégraphies enracinées dans le patrimoine culturel camerounais.

Le Lycée Classique de Nkolbisson, se démarquant par son originalité, a clôturé cette manche avec un sketch éducatif sur l'échec. Le message véhiculé était clair : l'échec n'est pas une fin en soi, mais une étape dans le cheminement de tout être humain. Une véritable leçon de résilience, acclamée par le public.

Allocutions Officielles et Proclamation des Résultats

Avant la délibération, plusieurs personnalités ont pris la parole. M. Valère, délégué du Recteur chargé de la vie associative, a salué l'engagement des étudiants et félicité la Faculté de Philosophie pour la qualité organisationnelle et la pertinence du thème choisi. Il a insisté sur la nécessité de faire rayonner la Faculté et l'Université au travers d'initiatives intellectuelles de cette trempe. Par la suite, le représentant du Ministre de l'Enseignement Secondaire a exprimé son admiration pour le travail accompli. Enfin, le délégué des étudiants de la Faculté, BOKO Mathias VEGDOBETON (L2), a livré un mot de remerciement empreint de reconnaissance et d'enthousiasme.

La proclamation des résultats, opérée à rebours par M. Valère, président du jury, a suscité de vives émotions. Le collège Saint Benoît, avec une moyenne de 13,80/20, est arrivé en quatrième position. Le collège Monseigneur Henri VIETER a pris la troisième place avec 14,50/20. Le lycée classique de Nkolbisson a occupé la deuxième marche du podium, totalisant 16,16/20, une moyenne identique à celle du lauréat de cette édition, l'Institut Bilingue TSIMI EVOUNA, qui l'a emporté au bénéfice de la qualité artistique.

Les prix ont été solennellement remis par Mgr MIZONZO, clôturant ainsi une journée riche en réflexion, en culture et en émotion.

Une Organisation Exemplaire et un Jury Pluriel

Le jury était composé de la Sœur Maisha SIHERYA (Master 1), la Sœur Dr NGONO ATANGANA Geneviève, et de M. Valère AKOUE, président du jury et délégué du Recteur. Leur appréciation éclairée et leur impartialité ont garanti la crédibilité de l'évaluation.

Une Clôture Bénie et des Perspectives Prometteuses

À 16h05, la cérémonie s'est refermée sur la bénédiction apostolique de Mgr MIZONZO, dans une atmosphère empreinte de solennité et de satisfaction. Une collation conviviale a ensuite réuni participants, encadreurs, invités et organisateurs, dans un esprit de partage et de fraternité.

Cette troisième édition du Grand Oral Alpha Pythagore s'inscrit résolument dans une dynamique de valorisation de la pensée critique, de la culture et du dialogue intergénérationnel. À travers un format mêlant rigueur académique et créativité culturelle, les étudiants de la Faculté de Philosophie ont une fois de plus prouvé leur capacité à faire de la philosophie une affaire vivante, enracinée et engageante.

Mark Vianay NANGA ELLEME

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE

Un Symposium Transdisciplinaire pour penser l'Intégration Africaine par la ZLECAF

À l'occasion du 30ème Anniversaire de la Faculté de Philosophie de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, s'est tenu du 07 au 09 mai 2025 à Yaoundé un symposium international transdisciplinaire placé sous le thème : « Défis et perspectives de l'intégration africaine à travers la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) ».

L'événement, à la fois scientifique, institutionnel et mémoriel, a réuni des universitaires, des praticiens du développement, des représentants d'organismes publics et privés, ainsi que des membres de la société civile. En croisant les disciplines et les regards, les participants ont nourri une réflexion critique et prospective sur les fondements, les obstacles et les dynamiques de l'intégration africaine contemporaine.

Une célébration intellectuelle et engagée

La célébration du trentième anniversaire de la Faculté de Philosophie n'a pas seulement été une commémoration institutionnelle : elle a été pensée comme un acte de mobilisation intellectuelle. Le symposium a inscrit ses travaux dans la volonté de questionner en profondeur les voies et moyens de la mise en œuvre effective de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF), en s'interrogeant sur ses présupposés théoriques, ses implications politiques, ses difficultés pratiques et ses horizons éthiques.



L'ouverture solennelle a donné le ton : le Recteur de l'UCAC, en convoquant la pensée hégélienne, a rappelé la nécessité de reconnaître le projet africain dans toute sa dignité historique et philosophique, ainsi que l'extension de l'UCAC dans l'ensemble des pays membres comme une manifestation de cette intégration. Ce qui suppose une articulation entre mémoire, vision et action, que le symposium a tenté de traduire en pistes concrètes.

Regards croisés sur les enjeux de la ZLECAF : Lecture transdisciplinaire de la ZLECAF

Modéré par le Dr Firmin Lambert, ce panel a posé les fondations conceptuelles des discussions à venir. Le modérateur a interrogé la tension persistante entre les logiques d'intégration régionale et les replis souverainistes encore observables sur le continent. Il a insisté sur la nécessité d'une harmonisation juridique portée par des organes nationaux, en particulier les Commissions Nationales ZLECAF (CONAF).

Le Prof. Blaise, intervenant dans une perspective plus économique, a mis en garde contre un élargissement précipité de la ZLECAF qui fragiliserait les Communautés Économiques Régionales (CER) existantes. Son analyse a été relayée par celle du Prof. Robert, qui a

plaidé pour la mise en place d'un Observatoire africain de la ZLECAF, tout en insistant sur la convertibilité monétaire régionale et le rôle intégrateur d'une dynamique interculturelle et solidaire.

Une mise en œuvre institutionnelle de la ZLECAF

Modéré par le Prof. Zozo, ce second panel a recentré les débats sur la dimension technocratique de l'intégration. Le Dr Jacob a identifié les principaux freins à l'opérationnalisation de la ZLECAF : disparités normatives, déficits logistiques, manque de coordination des politiques publiques, et carences institutionnelles.

M. Parfait EPPOH a prolongé cette réflexion en exposant trois paradoxes : l'abondance des ressources face à la pauvreté persistante, la pluralité monétaire face à l'ambition d'une harmonisation économique, et la forte démographie contrastant avec la faiblesse de la consommation locale. Ses propositions – relance de la production intérieure, numérisation des paiements ont alimenté des échanges soutenus autour des conditions d'une intégration durable, moins dépendante des capitaux extérieurs.

Placée sous le thème des perspectives institutionnelles le panel solennel d'ouverture a constitué un moment décisif pour l'ancrage académique et politique du projet ZLECAF, dépassant les intentions pour s'orienter vers une logique de mise en œuvre.



C'est le Père Yvon ELENGA modérateur qui a ouvert les travaux de cette session en insistant sur la ZLECAF comme une opportunité historique et concrète de développement africain. Il a rappelé que ce projet ne saurait rester une affaire de technocrates ou de cercles politiques restreints. Il a, avec vigueur, invité toutes les institutions et notamment les institutions académiques, sociales, ecclésiales et économiques à s'approprier la ZLECAF comme un levier de transformation structurelle.

Prenant la parole à sa suite, le Prof. Steve Gaston BOBONGAUD, Doyen de la Faculté de Philosophie, a appuyé cette vision par un plaidoyer en faveur de la concrétisation urgente et pragmatique des discours portés depuis plusieurs années autour de l'intégration continentale. Dénonçant « l'inflation oratoire » qui caractérise souvent les rencontres autour de la ZLECAF, il a interpellé les décideurs présents à travers des propositions riches et concrète. Ces propositions détaillaient les enjeux spécifiques de la mise en œuvre de la ZLECAF pour les indépendants et les travailleurs de l'économie informelle, deux catégories souvent marginalisées dans les politiques publiques, mais qui forment le socle économique de nombreux pays africains.

Le Prof. Marie-Thérèse MENGUE, Présidente du Conseil Scientifique de l'UCAC, est ensuite intervenue pour relier la réflexion à une vision prospective. Elle a plaidé pour la création d'un laboratoire d'analyse et de prospective institutionnelle au sein de l'université. Ce laboratoire aurait pour mission de :

- suivre en temps réel l'évolution des politiques publiques liées à la ZLECAF,
- identifier les obstacles juridiques, économiques et sociaux à sa mise en œuvre,
- proposer des ajustements à travers des notes politiques fondées sur la recherche,
- alimenter une recherche académique innovante sur les formes concrètes d'intégration africaine.

Le Recteur de l'UCAC, dans

une prise de parole solennelle, après avoir refondé et présenté le rôle et la place de la philosophie dans le monde aujourd'hui, a tenu à réaffirmer l'engagement structurel de l'université dans cette dynamique continentale. Il a évoqué l'ouverture de nouvelles antennes universitaires dans la sous-région, comme signes concrets de cet engagement. Citant Hegel : « Être, c'est être connu et reconnu », il a invité les Africains à reconnaître leur propre génie, à affirmer une présence intellectuelle et stratégique dans le concert des nations.

Enfin, le représentant du Ministre du Commerce, clôturant cette session, a pris un ton incisif pour appeler à la fin de l'ère des intentions sans action. Rappelant que le Cameroun a intégré la ZLECAF dans sa stratégie économique nationale, il a officialisé au nom du gouvernement l'ouverture du symposium, affirmant que désormais, chaque parole doit s'adosser à un programme d'action mesurable.

Philosophie, géostratégie et logistique au service de l'intégration

La journée du 8 mai, sous la modération rigoureuse de Sœur/ Docteur NGONO ATANGANA Geneviève, a poursuivi l'effort d'analyse en abordant les défis structurels de l'intégration.

Dr TAMEKAMTA a proposé une lecture géostratégique de la ZLECAF, en soulignant que des projets structurants comme le port de Dakhla ou le gazoduc Nigeria-Maroc pourraient devenir des leviers d'intégration réelle, au-delà des déclarations politiques.



Un panel pendant le colloque …

Dr ONGUENE, quant à lui, a recentré l'attention sur les enjeux logistiques, pointant l'obsolescence des infrastructures de transport comme principal obstacle à la fluidité des échanges. Il a appelé à une interconnexion renforcée entre les espaces UEMOA et CEMAC.

Enfin, M. NDE FOKOU a introduit une réflexion philosophique d'inspiration humaniste et panafricaniste. Il a insisté sur la nécessité d'une langue africaine commune, sur l'importance d'une microfinance inclusive et sur le rôle des partenariats académiques dans la décolonisation de la pensée. Ce triptyque langue, finance, savoir a constitué une réponse cohérente aux dimensions culturelles et identitaires de l'intégration.

Le débat interactif qui a suivi a permis d'approfondir le rôle des jeunes, des institutions universitaires et de la société civile dans l'édification d'une ZLECAF non technocratique, mais ancrée dans les réalités humaines du continent.

Une commémoratives et hommage aux bâtisseurs

Le symposium a aussi été un espace de mémoire active. L'après-midi du 8 mai a été dédié à l'hommage solennel rendu aux enseignants émérites de la Faculté de Philosophie. Ce moment symbolique, ponctué par la présentation des dernières publications de la faculté, a rappelé l'enracinement du travail intellectuel dans une tradition de transmission.

L'évocation du rôle des intellectuels dans les mutations sociales, politiques et culturelles, sous le signe de Ben Cira « Il est bon de faire l'éloge des hommes de bien » a fait écho à l'exigence d'un savoir engagé.

Clôture académique et voix ecclésiales : une vision intégrée de l'avenir

Le vendredi 09 Mai au matin, le Doyen de la Faculté de Philosophie, le Prof. Steve Gaston BO-



Un panel savamment étoffé : les Pr Bruno BEKOLO EBE, Jean Paul BETENGNE et le Colonel Dr. Didier BADJECK

BONGAUD, a présenté le Certificat de Haute Facture ZLECAF, fruit d'un projet universitaire innovant, véritable trait d'union entre formation, recherche et politiques publiques. Ce certificat vise à former des acteurs qualifiés de l'intégration, capables de penser et de porter la ZLECAF dans leurs domaines respectifs.

Il a par ailleurs exposé les nouvelles orientations pédagogiques de la Faculté de Philosophie :

- La création de deux spécialisations en licence : Philo-Action et Philosophie du Droit,
- L'intégration du Département d'Education,
- L'annonce de l'ouverture du cycle doctoral dès la prochaine rentrée académique.

Ces innovations témoignent d'une volonté de l'UCAC d'être à la hauteur des mutations sociales du continent, en formant des penseurs et des praticiens de la transformation.

L'après-midi a été marqué par le panel dit «épiscopal», modéré par le Prof. François NDZANA, Doyen de la Faculté de Théologie. Mgr Mathieu MADEGA LEBOUKEHAN, évêque de Mouila (Gabon), et Mgr Philippe Alain MBARGA, évêque d'Ebolowa et Vice-président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun, ont pris la parole pour offrir une lecture ecclésiale et éthique de l'intégration.

S'appuyant sur la tradition chrétienne et l'enseignement social de l'Église, ils ont plaidé pour une reconnaissance pleine et entière du capital humain, comme fondement de tout projet d'intégration. L'être humain, fait à l'image et à la ressemblance de Dieu, ne peut être réduit à une variable économique. L'intégration ne saurait être efficace si elle ne repose sur une anthropologie de la dignité et de la responsabilité.

Une conclusion ouverte vers l'avenir

Au terme de trois jours d'échanges intenses et multidimensionnels, le symposium a permis :

- Une relecture transversale des défis structurels, géopolitiques et philosophiques de l'intégration.
- Une meilleure compréhension des freins institutionnels et logistiques.
- L'émergence de propositions concrètes pour une mise en œuvre effective de la ZLECAF.
- La mobilisation accrue des milieux académiques et ecclésiaux autour d'un projet commun : faire de l'intégration africaine une œuvre de justice, de solidarité et d'intelligence collective.

Ce symposium n'a pas seulement pensé l'Afrique ; il l'a pensée par et pour elle-même.

Mark Vianay NANGA ELLEME

FACULTÉ DE SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

L'EXCELLENCE AU CŒUR DES ACTIVITES DE LA FACULTE DE SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

Au cours du dernier Conseil Supérieur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) tenu en juin 2024, le Doyen de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques a pris le ferme engagement de transformer l'établissement placé sous sa responsabilité en véritable laboratoire d'idées, en lieu de formation d'élites professionnelles et en carrefour dynamique entre le monde académique et la société globale.

Un an plus tard, les fruits de cette vision stratégique commencent à paraître, à travers une série de projets novateurs mis en œuvre avec rigueur, détermination et sens du service. Voici un rapide tour d'horizon de cette transformation discrète, silencieuse, mais profonde et porteuse de riches espérances.

Une Faculté qui forme et transforme : les projets structurants amorcés

La Clinique Juridique : servir en formant

Le 02 décembre 2024, la FSJP a franchi une étape décisive dans le déroulement de son programme d'activités 2024-2025, par la création officielle de sa clinique juridique. L'événement, organisé à l'amphithéâtre Denis MAUGENEST Sj de la faculté, a rassemblé des personnalités de haut niveau représentant différents segments des métiers du droit et de la justice, ainsi que l'ensemble des étudiants de la faculté.



Après un café politique

La clinique, pensée comme un espace de formation pratique, d'accès au droit et de contribution sociale, vise à fournir des conseils juridiques gratuits à la population, tout en offrant aux étudiants-praticiens un cadre de mise en situation réelle. Des communications ciblées ont été réalisées dans chaque niveau de formation, afin d'expliquer les modalités de participation à la clinique, ainsi que les missions à accomplir dans cette perspective.

Depuis le 30 mars 2025, les descentes foraines vers plusieurs sites identifiés d'avance sont organisées. Cette initiative symbolise un lien fort entre l'université et la société dans laquelle elle s'enracine, dans l'incarnation des valeurs de justice, de proximité et de service de l'UCAC.

L'École des Métiers du Droit : un projet prometteur en phase de maturation

Au cours d'une session académique organisée le 03 décembre 2024 au sein de la FSJP, l'École des Métiers du Droit a été officiellement présentée à la communauté universitaire. Cette initiative novatrice entend offrir une formation professionnelle, à la croisée du droit théorique et de la pratique juridique.

Conçue comme un levier de spécialisation et de professionnalisation, cette école vise trois objectifs fondamentaux :

- former les professionnels du droit, notamment, les avocats, les huissiers, notaires et autres acteurs de la chaîne judiciaire ;
- créer des Masters de mise à niveau, destinés aux praticiens souhaitant actualiser ou approfondir leurs compétences dans des domaines spécifiques du

droit ;

- créer un Institut d'études judiciaires, chargé de la préparation intensive aux concours de la magistrature, du barreau et d'autres examens professionnels.

Devant un public composé d'enseignants, d'étudiants et d'autres professionnels du droit, les responsables du projet ont exposé les grandes lignes de cette école appelée à répondre aux défis contemporains de la formation juridique.

Soumise à l'examen du Conseil scientifique, l'initiative a suscité un réel intérêt. Néanmoins, les membres du Conseil ont recommandé de suspendre, pour le moment, sa mise en œuvre effective. Ils ont estimé nécessaire d'approfondir davantage la réflexion, afin de consolider les fondements pédagogiques et opérationnels du projet.

Un temps de maturation qui devrait permettre d'enrichir cette proposition ambitieuse, en veillant à ce qu'elle s'intègre harmonieusement dans l'offre de formation actuelle de la FSJP, et réponde pleinement aux besoins des exigences du terrain.

Les Mercredis des Métiers : un dialogue direct entre étudiants et professionnels



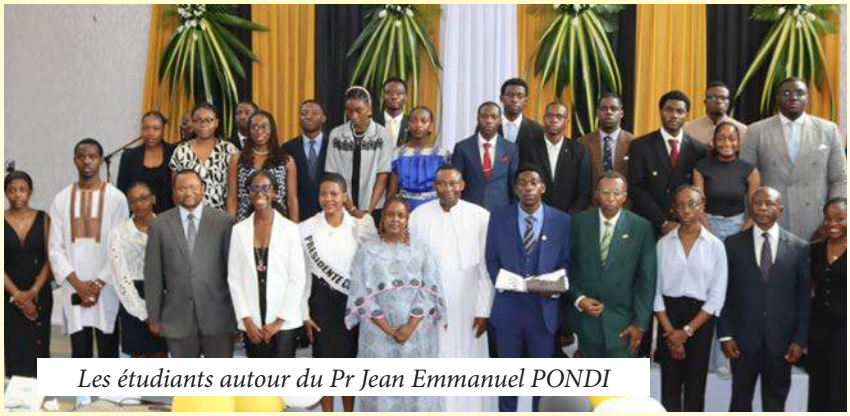
La prestation des enseignants de marque

Lancée en décembre 2023, cette initiative pilotée par Madame le doyen est rapidement devenue un rendez-vous attendu. Des professionnels reconnus viennent partager leur expérience, expliquer les rouages de leur métier, et répondre aux questions des étudiants.

Ces échanges participent à l'éveil vocationnel, l'orientation professionnelle, et la démystification du monde du travail.

Quelques temps forts de cette deuxième édition

- 04 décembre 2024 : La conférence inaugurale sur la justice militaire a été présentée par le colonel Dr Didier SIPA NDONGMO, ancien directeur de la justice militaire, il a exposé l'historique, les missions et les enjeux de cette juridiction spécialisée, suscitant la curiosité vive et de nombreuses questions des étudiants.
- 11 décembre 2024 : M. ABAKAR AHAMAT, administrateur civil principal de classe exceptionnelle à la retraite, ancien préfet puis gouverneur de région administrative, est venu présenter le commandement préfectoral. Il a démontré son rôle central dans la gestion locale, le développement régional et la coordination administrative.
- 19 février 2025 : Une conférence centrée sur la magistrature, animée pour l'essentiel par Madame Yvonne Léopoldine AKOA et M. Ulrich OVONO tous deux magistrats, a permis aux étudiants de mieux comprendre la contexture du métier de magistrat, ainsi que les voies d'accès à cette profession, et les qualités professionnelles et humaines attendues d'un magistrat.



Les étudiants autour du Pr Jean Emmanuel PONDI



Mme le Doyen satisfaite de ses étudiants

- 12 mars 2025 : « Faire carrière dans l'armée. Au service de l'Etat et du citoyen » : voilà le thème du quatrième mercredi des métiers, qui recevait comme intervenants les colonels à la retraite Hilaire LOMBAT KONG et Gabriel ONDO EYINDANGA. Ceux-ci ont abordé avec intelligence et franchise la dynamique professionnelle des forces de défense et de sécurité, dans sa dimension éthique et son rapport avec la Nation.
- Nous supprimons la précision du lieu des rencontres

Les grandes conférences de la FSJP : penser, débattre, s'ouvrir au monde

Journée de l'Excellence – 06 décembre 2024

Cette journée a mis à l'honneur les meilleurs étudiants de l'année académique 2024-2025, dans une ambiance solennelle et festive. En présence du représentant du Premier Ministre, la cérémonie a été marquée par les discours officiels réaffirmant les valeurs d'excellence, de mérite et d'éthique, la remise des diplômes et le lancement symbolique des toques.

Conférence sur les nanotechnologies – 22 février 2025

Madame Ilise FEITSHANS, avocate américaine spécialiste en nanotechnologie (en pourparlers avec la FSJP), est intervenue en ligne dans le cadre d'une conférence internationale tenue en Inde sur les enjeux juridiques de la sécurité sanitaire et alimentaire. Cette rencontre a permis également l'annonce des premiers échanges en vue d'un partenariat avec l'Université Georgetown à laquelle la juriste est employée (USA).

Séminaires OR

Les séminaires OR (Ongoing Research) organisés par la FSJP s'imposent progressivement, comme espace d'intelligence collective, d'interdisciplinarité et d'ouverture critique sur les dynamiques sociopolitiques en Afrique.

- 22 janvier 2025, le Pr Martial ATEBA, politologue et enseignant à l'Université de Yaoundé II, a animé une séance de discussion autour du thème « Raisonnement juridique, éthique de la responsabilité et règlement des litiges agropastoraux : une perspective de sociologie politique du droit ».

– 05 mars 2025 Sur le thème « Mémoire éclatée et mémoire nationale », Dr Alvine ASSEMBE



Un moment à ne pas oublier

NDI, historienne, a exposé les enjeux des politiques mémorielles au Cameroun.

- 2 avril 2025, le Dr Aristide BITOUGA, anthropologue et enseignant-chercheur à l'Université de Douala. Elle a porté sur le thème « Faire communauté au Cameroun : repenser les cadres démocratiques pour améliorer la participation et la représentativité politiques des peuples autochtones forestiers ».

OHADA Business Forum – 24 et 25 mars 2025

La troisième édition de ce forum a permis de réunir chercheurs, praticiens et entrepreneurs autour des enjeux du droit des affaires dans l'espace OHADA. Il s'agit d'un rendez-vous désormais incontournable dans l'offre des rencontres académiques de la FSJP.

Rencontre avec Madame Sophie FALLAHA – 08 avril 2025

La Directrice du Centre d'expertise international de Montréal en Intelligence Artificielle a rencontré le Vice-Recteur de l'UCAC, le corps enseignant de la FSJP et les étudiants. Cette rencontre a porté sur les usages éthiques de l'intelligence artificielle (IA), en évoquant des perspectives concrètes de coopération interuniversitaire.



Les autorités de la Faculté en communion avec les étudiants sous la houlette de Mme le Doyen Dr Pulchérie AMOUGUI GALAOUA

Journée d'étude – 06 mai 2025

La Journée d'étude a porté sur « Les mutations de la responsabilité en Afrique subsaharienne depuis l'indépendance ». Ce rendez-vous scientifique s'est inscrit en prélude à la conférence internationale sur les mutations en Afrique subsaharienne devant se tenir à l'UCAC/FSJP au deuxième semestre 2025. Elle a réuni des intervenants de haut niveau, qui ont posé les bases à la fois conceptuelles, théoriques et fonctionnelles devant servir de socle aux Termes De Référence de la conférence à venir.



Une attitude du Pr Mathias Éric OWONA NGUINI pendant le débat …

Une Faculté tournée vers l'avenir

En conclusion, cette dynamique exceptionnelle de bouillonnement scientifique, d'actions et de projections impose progressivement la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques comme un espace d'innovation, de critique constructive et de professionnalisation, fidèle en cela à la mission éducative de l'UCAC : former des élites africaines au service de la justice et du développement.

Le leadership assuré de Madame Pulchérie AMOUGUI GALAOUA et l'engagement participatif et constructif de son équipe témoignent d'une réalité : l'interconnexion du droit et des sciences politiques aux faits sociétaux et sociaux dont ils émanent.

Christian Frédéric NDOUNOKON

DÉPARTEMENT DE DROIT CANONIQUE

Renouvellement de l'agrégation avec la Faculté de droit Canonique de l'Institut Catholique de Paris

En la date du 24 Octobre 2024, le Dicastère pour la Culture et l'Éducation a procédé, avec le Décret N. 06274/2024/255/2023 au renouvellement de l'agrégation avec la Faculté de Droit Canonique de l'Institut Catholique de Paris pour un quinquennat.



Rév. Sr. Pr Angèle MAKIANG, Directeur du DDC, en audience à Rome avec le Pape François

Voyage à Rome du 09-10 décembre 2024

Nous avons été invitée par le Dicastère pour la Culture et l'Education à participer au ***Congrès International sur l'avenir de la Théologie « héritage et imagination »*** qui s'est tenu du 9 au 10 décembre 2024, occasion qui nous a été donnée de saluer le pape François de regrettée mémoire et d'échanger quelques mots avec lui.

Munich, le 30 Janvier 2025

Aussi, le Professeur Jean Paul BETENGNE et moi avons été invités à Munich par Global Church Leadership de la Faculté de Théologie avec d'autres experts venus du monde entier pour un brainstorming sur la nouvelle structure et penser son implémentation dans les cinq continents. Pour l'Afrique, le Département de Droit Canonique de Yaoundé a été retenu comme point focal de réflexion et d'implémentation au niveau du continent. En 2026, un colloque international sera organisé à l'Université Catholique d'Afrique Centrale, occasion de faire connaître la nouvelle structure et ses offres.



Libreville Gabon

Mongomo (Guinée Equatoriale) du 04 au 07 Février 2025

Du 04 au 07 février 2025, dans le cadre du jubilé de l'espérance, les enseignants de notre établissement ont effectué un pèlerinage à la Basilique de l'Immaculée de Mongomo. A l'occasion, nous avons eu un entretien fructueux avec Son Excellence Monseigneur Juan Domingo, évêque de Mongomo et nous le remercions pour l'accueil l'ouverture manifestée à l'endroit du DDC et ses programmes de formations. Nous espérons lancer dans un avenir très proche, les nouvelles formations en Guinée Equatoriale.

Conférence du Secrétaire du Dicastère pour les Législatifs



Munich Allemagne

Le 18 Février 2025, Mgr Juan Ignatio ARRIETA, Secrétaire du Dicastère pour les Textes Législatifs a donné une visio-conférence aux étudiants et enseignants de notre établissement sur ***La réforme du nouveau Livre VI du CIC***. Nous avons vécu un moment très riche d'échanges. Mgr Juan Ignatio nous a fait savoir que nous étions la première institution africaine de Droit canonique à solliciter le Dicastère sur la question et s'est réjoui de l'intérêt que nous portons aux questions d'abus dans l'Église. Le Dicastère a accepté nous envoyer des documents liés à notre discipline et de nous accompagner (avec des orientations et conseils) dans la formation de nos meilleurs étudiants en vue de la relève.



Pèlerinage Mongomo

Libreville (Gabon)

Du 28 Avril 2025 au 02 Mai 2025, nous nous sommes rendus à Libreville – Gabon, pour une concertation avec Mgr Jean-Patrick IBA-BA, Archevêque de Libreville, sur la mise en place de la formation certifiante dans son Église particulière. Nous avons également échangé avec le Recteur du Grand Séminaire National Saint Augustin de Libreville sur la faisabilité de cette formation ainsi qu'avec nos collaborateurs canonistes, présents à Libreville. Comme nous l'évoquions plus haut, la formation débutera le 30 Juin 2025.

Sr. Angèle MAKIANG

FORMATION CONTINUE

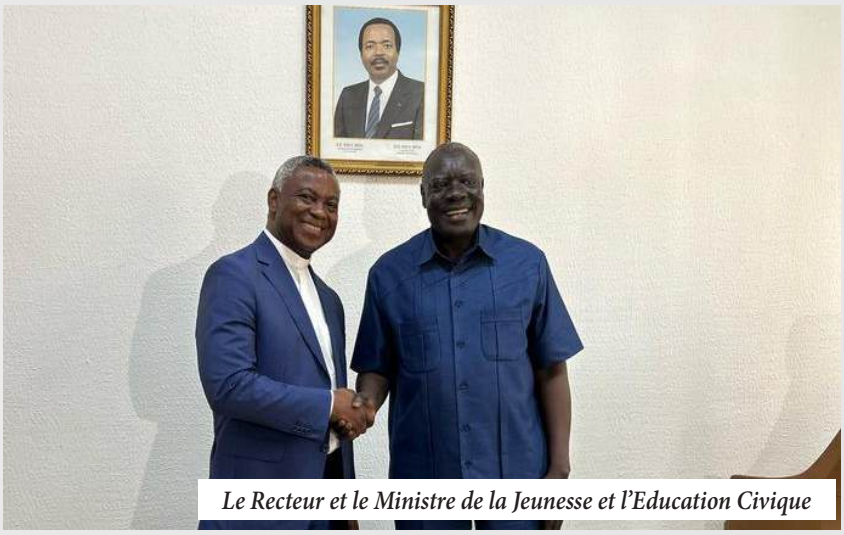
Descente dans les Ministères publics

La Formation Continue de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, dans l'optique de faire connaitre ses offres de formations, d'agrandir son réseau de partenariat et d'élargir son champ d'action, a entrepris de déposer des demandes d'audiences auprès des Départements ministériels dans la ville de Yaoundé.

A l'heure actuelle, la Formation Continue a reçu des réponses d'audiences accordées après des ministères des Forêts et de la Faune, de la Jeunesse et de l'Education Civique, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et du Travail et de la Sécurité Sociale.

Ministère des Forêts et de la Faune

L'audience au MINFOF s'est déroulée le 17 Avril 2025 à partir de 10 heures, à la salle des conférences (porte 635), en présence de l'Inspecteur Général N°2 et ses Collègues pour le Ministère, puis du Père Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale accompagné du Pr PROVENZANO Expert en Stratégie, du Pr Zozo NKOULOU NKOULOU, Directeur de la Formation Continue et son Assistante Administrative, pour l'Université Catholique d'Afrique Centrale. L'ordre du jour de la séance était notamment la présentation des offres de la Formation Continue ainsi que l'importance de la collaboration avec le Ministère. La séance de travail s'est bien déroulée et nous avons reçus des promesses pour de prochaines sessions, cette fois en présence du Ministre, où nous pourrons tabler sur la suite du processus.



Le Recteur et le Ministre de la Jeunesse et l'Education Civique



Délégation de l'UCAC autour du Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique

Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique

L'audience au MINFOF s'est déroulée le 17 Avril 2025 à partir de 15heures, à la salle de réunion du département ministériel en présence de son Excellence, Monsieur le Ministre de la jeunesse et de l'éducation Civique et ses Collaborateurs, puis du Père Recteur de l'UCAC accompagné du Pr PROVENZANO Expert en Stratégie, du Directeur de la Formation Continue et son

Assistante Administrative, pour L'Université Catholique d'Afrique Centrale. L'Audience a débuté par une présentation générale de la Formation Continue par le Père Recteur, son organisation et fonctionnement ainsi que les offres de formation dont nous disposons ; en effet, il a été présenté les formations en EMBA, en Exécutive Masters, les certifications, le EDBA et la VAE. Chaque domaine a été expliqué et orienté de manière à Co-construire en fonction des besoins propres du Ministère. A la suite de cette présentation a eu lieu des échanges sur le développement des programmes et la mise à disposition du ministère de leur expertise et ressources dans la construction du parcours des formations sur mesure.

Le sujet de la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience), fut un sujet très intéressant pour le Ministère dans ce sens qu'il permettrait de consolider les acquis des professionnelles par des diplômes universitaires. De plus, l'UCAC offrait une possibilité de déplafonnement de carrière qui se trouve être une aubaine pour beaucoup de professionnels dans cette situation. Le sujet de Formation à la carte fut également un échange apprécié, car elle offrait une possibilité de Co-Construction et Co-développement des programmes sur mesure pour les Ministères.

En conclusion ses échanges se sont terminées sur une note positive de son Excellence, Monsieur le Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique, qui nous a rassuré d'un partenariat collaboratif qui permettrait grâce à l'implication des deux parties d'améliorer le système éducatif au sein de notre Pays.

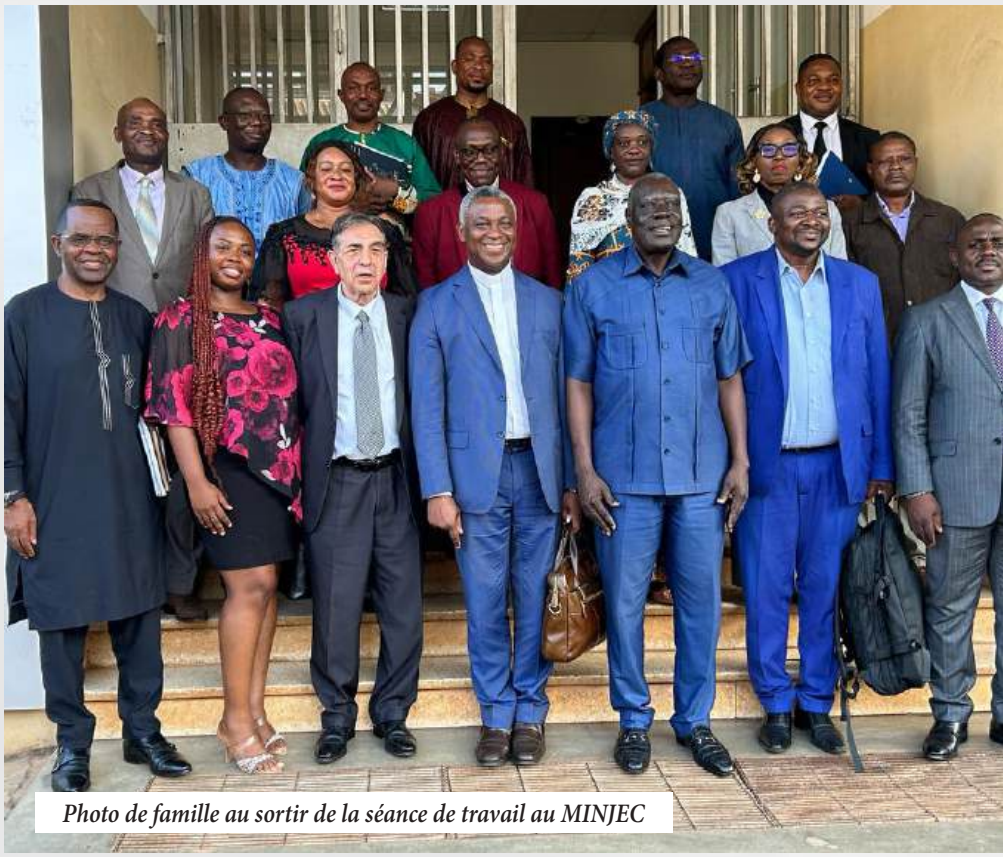


Photo de famille au sortir de la séance de travail au MINJEC

Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

L'audience au MINEFOP s'est déroulée le 07 Mai 2025 à partir de 11heures, à la salle de conférence du MINEFOP en présence de représentants du Ministre ayant une parfaite maitrise du dossier pour le Ministère, puis du Père Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale accompagné du Directeur de la Formation Continue, d'un Chef de projet Pédagogique et de l'Assistante Administrative, pour L'Université Catholique d'Afrique Centrale. L'ordre de séance portait sur la présentation de l'offre actuelle de gamme de la Formation Continue de l'UCAC, de la mise à disposition du MINEFOP de leur expertise et ressources pour concevoir les parcours de formation, puis d'échanges et d'un ensemble de recommandations pour une meilleure et Franche collaboration. La séance s'est bien déroulée et s'est également clôturer par des promesses de partenariat avec l'UCAC.

Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

L'audience au Ministère du travail et de la sécurité sociale s'est déroulée le 14 Mai 2025 à partir de 11h 30, au Cabinet de son Excellence Monsieur le Ministre du travail et de la sécurité sociale.

Sandra MAZOGANG

Le capitalisme social et la transformation structurelle au cœur d'une réflexion !

Dans le cadre de ses activités de recherche et d'innovation, la Direction de la Formation Continue de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a organisé du 28 au 30 Mai 2025, un colloque international sur le thème : « Capitalisme social et Finance de marché face à la transformation structurelle et la montée du patriotisme économique ». Les travaux se déroulés dans l'Amphithéâtre de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, au campus d'Ekounou-Ayéné.

Partant du fait que l'Afrique centrale en particulier et les pays en développement en général sont confrontés à des défis socio-économiques majeurs, notamment la pauvreté, les inégalités, le faible développement du secteur privé et une intégration limitée dans l'économie mondiale. Malgré d'abondantes ressources naturelles et un potentiel démographique important, ces pays peinent à assurer une croissance économique inclusive et durable ou une véritable industrialisation. Le développement d'un secteur financier robuste et d'un capitalisme capable de générer de la richesse et de réduire la pauvreté est crucial. Et le lien entre un capitalisme social et le développement d'une finance de marché efficiente en Afrique centrale est complexe et mérite une analyse approfondie. La mobilisation des financements pour l'industrie locale, les entreprises socialement responsables, l'impact des investissements sur le développement local, la promotion des instruments et l'influence des institutions financières sur la gouvernance d'entreprise sont autant de questions cruciales qui ont motivé le temps de ces trois (03) jours de réflexion collective.



Une participation impressionnante



Le Recteur lors de son mot d'accueil

Recoupé en deux (02) ateliers thématiques et un symposium, le colloque international a donné de débattre au cours des exposés, dans un premier temps sur le développement des compétences et métiers de l'industrie et de la finance pour la transformation structurelle des économies des pays en développement ; et l'approche étant d'identifier et présenter l'ensemble des compétences recherchées dans l'industrie et les métiers de la finance. Proposer des axes de formations et des continus pour l'accompagnement des politiques industrielles et de transformation structurelle dans la zone CEMAC et les pays en développement. Illustrer un modèle de renforcement des PME pour un passage de l'informel au formel.

Deuxièmement les discussions ont tourné autour des instruments financiers de proximité et le financement de la transformation structurelle des

économies en développement. Et ici il fallait proposer un cadre développement des instruments financiers de proximité sur les marchés financiers, permettant de financer l'investissement, la production et la consommation pour la transformation structurelle. Avec à la clé le souci de tirer des pratiques financières locales des instruments financiers par l'épargne et la dette et en faire des outils d'inclusion économique et d'inclusion financière. Le troisième point relatif au symposium organisé pendant ce colloque a ouvert le débat sur la perspective d'un capitalisme social et la redistribution privée par le concertalisme et la finance de marché. Ce qui a posé le diagnostic de l'émergence d'un nouveau modèle économique équilibré autour de l'origine et les grandes évolutions du capitalisme (capitalisme commercial, capitalisme financier) ou l'éventualité de sa mutation (capitalisme social). Envisager les bases d'un capitalisme humanitaire et la dynamique d'une socialisation des profits financiers distribués par la transformation économique et la concertocratie à travers la finance, l'industrie et le travail. Etablir une relation entre le capitalisme social et la conceptualisation d'une inclusion économie, mais aussi, financière basée sur la participation et la concertation qui repose sur le citoyen à travers la mobilisation du capital. Envisager une alternative à la redistribution publique indirecte (assurancielle ou assistancielle) par une redistribution privée directe dans laquelle la transformation structurelle serait une construction et non un héritage comme l'a été le système capitaliste. Un modèle qui donnerait aux pays en développement l'opportunité de se réinventer.

Ce colloque international a rassemblé des universitaires, des experts, des chercheurs, des décideurs politiques, des professionnels et acteurs de la



Les participants visiblement satisfaits

finance de marché pour explorer les perspectives d'un capitalisme social porté par la finance de marché en Afrique centrale et dans les pays en voie de développement.

Longtemps dominé par le mercantilisme et la rémunération du capital, le modèle capitaliste fait face actuellement à une critique à cause de la guerre économique ambiante. Celle-ci se manifeste à travers la résurgence du patriotisme économique qui meuble désormais les politiques publiques orientées vers la transformation structurelle des économies et l'import substitution pour les pays en développement d'une part et la réindustrialisation dans les pays développés d'autre part. Cependant, cette dynamique avec la finance de marché, devrait préserver la liberté des échanges et l'économie de marché et faire de l'entreprise un élément important dans la mobilisation et l'allocation des ressources, ainsi que de la redistribution des richesses. L'entreprise devenant alors une exploitation industrielle et un outil du système financier. Car dans le capitalisme, l'entreprise est le meilleur outil de redistribution privé.

Ainsi, pour les pays en développement, la transformation structurelle de l'économie serait d'abord un changement de politique. Et le changement de politique reposerait sur un ensemble de compétence offertes par la formation, des outils financiers de proximité et un changement de paradigmes comportementaux. Ce qui établirait un nouvel ordre économique et financier qui implique le renouvellement du capital humain, le développement des pratiques sur les marchés et l'évolution de la pensée sur le capitalisme.

Le rideau marquant la fin de colloque a été tiré par le discours de clôture du Pr NKOULOU NKOULOU ZOZO, Directeur de la Formation Continue, représentant le Recteur empêché.

Nicolas Destade Awana

DISCOURS DE CLÔTURE DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LE CAPITALISME SOCIAL ET LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE, DU DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE PR ZOZO NKOULOU NKOULOU

Mesdames et messieurs les représentants des membres du Gouvernement,
Monsieur le Secrétaire Général de l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD)
Mesdames et Messieurs les Représentant des organisations internationales ;
Messieurs les Vice-Recteurs de l'UCAC ;
Messieurs les Secrétaires Généraux ;
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements ;
Mesdames et Messieurs les Chefs de Département ;
Mesdames et Messieurs les enseignants/formateurs en vos rang et grades respectifs ;
Mesdames et Messieurs les personnels d'administration et des services ;
Monsieur le Directeur du Colloque International sur le Capitalisme social et la transformation structurelle des économies
Mesdames et Messieurs les partenaires Techniques et financiers dudit Colloque
Mesdames et Messieurs et les Alumni de l'UCAC ;
Chers Professionnels-Participants, chers auditeurs ;
Chers étudiants, chères étudiantes
Mesdames, Messieurs ;

Permettez-moi, tout d'abord, de vous présenter les excuses du Père Recteur de l'UCAC, empêché. En son nom et au nom de toute l'équipe d'organisation du colloque, je prends la parole ici et maintenant.



Nous avons déroulé pendant deux (02) jours une réflexion, répartie en deux ateliers et un symposium sur le capitalisme social et la transformation structurelles des économies. En effet, les 28 et 30 mai 2025, plusieurs moments ont ponctué cette démarche réflexive:

- Nous avons engagé les travaux le 28/05/2025, en matinée, sous le thème : développement des compétences et métiers de l'industrie et de la finance pour la transformation structurelle des économies, et dans l'après-midi sous le thème : instruments financiers de proximité et transformation structurelle ;
- Le 30/05/2025, il s'est agi d'un symposium avec pour thème : perspective d'un capitalisme social et redistribution privée par le concertalisme et la finance de marché.

Les deux (02) ateliers ont été modéré respectivement par Pr MOUNSADE Fadimatou pour le premier, et le Dr SA'A LAPA Adelphe Achille pour le Second.

Le premier atelier a été meublé par trois (03) communications présentées par plusieurs panélistes :

- Infrastructures portuaires comme instrument de protection de l'industrie locale dans l'import substitution, une compétence nécessaire à la transformation structurelle par MM. METOTE NDENGUE Albert Jonathan, MEBODO NGUIMBOUS Ivan Alain, TEBOU des Ports autonomes de Douala et de Kribi respectivement ;
- Ressources humaines : le Cameroun est-il prêt pour son émergence en 2035 ? par Mme EBONG Diane, Centre National de l'Education (MINRESI) ;
- Formation professionnelle innovatrice pour les jeunes entrepreneurs potentiels par le Pr Emmanuel KAMDEM, Secrétaire Général de l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD).

Le second atelier a été effectivement meublé par deux (02) communications présentées par deux (02) panélistes :

- Renforcement des partenariats

stratégiques pour tirer le meilleur parti du capital naturel et assurer le financement de l'industrialisation et la diversification économique en Afrique Centrale par MAMADOU MALICK BAL, Commission Economique pour l'Afrique (CEA) ;

- Place de la bourse de valeur dans le processus de transformation structurelle des PME à l'aune de la SDN30 par Pr TACHOUOLA Vincent, Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC).

Enfin, le Symposium modéré par le Dr Pulchérie AMOUGUI (Doyen de la Faculté de Sciences Juridiques et politiques, UCAC) a connu cinq (05) communication :

- De l'éco-nomie à la biso-nomie. Pour une désubstantialisation du capitalisme et une réorientation paradigmatique de la mondialisation : perspectives et enjeux africains par Pr BOBONGAUD Gaston Stève, Doyen de la Faculté de Philosophie (UCAC) ;
- Concertopole, concertalisme et concertocratie pour une économie coexitive par le Pr Emmanuel KAMDEM, IPD
- Politique d'import substitution : quelle politique financière à l'ère du numérique ? par MAKOUDEM TENE Marienne, Centre National de l'Education (MINRESI)
- Géopolitique classique, géopolitique critique et féministe face au capitalisme contemporain par Pr Cédomir NESTOROVIC, ESSEC Business School.

Nous revons pas sur les synthèses effectuées par les modérateurs lors des différents ateliers ou encore lors du symposium. Néanmoins, nous espérons que les échanges que nous avons eus lors de ce Colloque International ont permis d'enrichir la réflexion autour des thématiques ci-dessus évoquées. En effet, nous pensons que les « frictions » intellectuelles et humaines qui se sont produites pendant le colloque ont fait jaillir au moins une étincelle capable d'embraser le feu de la transformation structurelle des économies d'Afrique Centrale, du moins c'est que nous espérons. Chacun, en ce le concerne, est bénéficiaire de la lumière émise en ces lieux et doit la porter partout afin de garantir un plus grand impact de transformation structurelle. Des actions concrètes vont être menées avec l'appui de l'IPD en vue de rendre plus opérationnelle les mécanismes de transformation structurelles des économies à travers le capitalisme social. Ces actions sont centrées sur l'élaboration d'un modèle d'industrialisation, de promotion de la recherche sur le capitalisme et les améliorations sociales, l'appropriation des outils de la politique d'imports-substitution et enfin, l'appropriation des instruments financiers de mobilisation des capitaux pour l'industrialisation et la transformation structurelle.

Nous pouvons terminer notre propos sans remercier tous nos partenaires techniques et financiers qui ont œuvré au bon déroulement de ce colloque. Tous nos remerciements au Gouvernement du Cameroun (MINRESI, MINPMEESA, MINMIDT), à l'IPD à travers son Secrétaire Général, M. Emmanuel KAMDEM, sentez-vous remercié, Merci à l'Université Catholique d'Afrique Centrale à travers son Recteur, le Rév. Père Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI qui nous accueille dans ce magnifique Amphi, Merci aux entreprises publiques et privées, aux panélistes, aux participants, aux étudiants, aux journalistes pour leur participation. Merci au Directeur du Colloque et à toute l'équipe d'organisation, Merci de tout cœur à les toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont favorisé la réussite de cet événement scientifique d'envergure internationale.

Sur ce, au Nom du Recteur de l'UCAC, je déclare clos le Colloque International sur le Capitalisme Social et la Transformation Structurelle des économies. Le Colloque s'achève mais la réflexion continue.

Mesdames, Messieurs

Au nom du Recteur de l'UCAC, le Directeur de la Formation Continue, vous remercie pour aimable attention.

Thank you.



Quelques intervenants au colloque avec le sourire du travail bien accompli

Rentrée Solennelle Académique MAITENA 2025

DISCOURS DU RECTEUR

- *Messieurs les Ministres,*
- *Mesdames Messieurs les représentants des membres du Gouvernement*
- *Monsieur le Recteur Thierry VERDEL, recteur de l'université Senghor*
- *Mme la Directrice de l'Agence Française de Développement*
- *Mesdames Messieurs les Représentants des Organisations internationales*
- *Messieurs les Vices recteurs de l'UCAC*
- *Monsieur le Directeur des campus Senghor*
- *Mesdames Messieurs les chefs d'Établissement*
- *Madame le chef de projet MAITENA*
- *Mesdames Messieurs les Alumni de l'Université Senghor*
- *Mesdames Messieurs les Apprenants, chers étudiants,*
- *Chers invités*
- *Mesdames Messieurs.*

Je vous souhaite à tous, une cordiale bienvenue sur l'un des trois campus de l'UCAC à Yaoundé, - le Campus d'Ekounou, à l'occasion de la rentrée solennelle académique du ***Master en maîtrise d'ouvrage des projets de développement en Afrique***.

Je salue vous tous qui suivez cette cérémonie en ligne depuis Alexandrie ou une autre ville de par le monde.

Mesdames messieurs, la belle relation qui lie l'UCAC à l'Université Senghor est relativement récente et pourtant très fructueuse : C'est en effet le 23 Juin 2021, ici même à Yaoundé, que le Recteur VERDEL et le Recteur de l'UCAC l'ont formalisée par une Convention universitaire de large application. Cette convention n'a pas été une convention de plus ; elle est venue mettre en place une vision de la coopération que nous avons en partage.



En effet, l'UCAC entretient des relations avec pas moins de 45 partenaires dans le monde.

Si à l'ouverture de notre Institution, nous avons lié des relations guidées par le désir d'apprendre des universités de renom, bien établies et souvent centenaires, notre préoccupation était à cette époque de mettre en place des structures solides à la mesure de notre ambition de jouer un rôle de premier plan dans l'environnement universitaire.

Dès les années 1980, l'UCAC se consolide sur les plans pédagogique, administratif et de la recherche. Nous nous situons dans un créneau de formation qui allie théorie et réalités de terrain. Notre politique de la coopération est réorientée et nos partenaires sont désormais ceux capables de nous aider à trouver notre place dans un monde universitaire qu'interpelle en permanence les avancées technologiques, l'interdisciplinarité et les problèmes d'Ethique.

Aujourd'hui, avec la consolidation de la recherche et l'ouverture au monde, l'UCAC a les partenaires qu'elle mérite, c'est-à-dire, ceux capables de résoudre les problèmes qui se posent à notre environnement. Des partenaires de choix, résolument modernes et solidement ancrés dans un monde scientifique en perpétuel mutation.

C'est pourquoi aujourd'hui, nous nous félicitons de la coopération

avec l'Université Senghor. Elle est concrète, moderne et extrêmement dynamique : En un peu plus de trois années seulement, nous avons ensemble mis en place un campus Senghor au Cameroun, et nous avons lancé un Master en Maîtrise d'ouvrage des projets de développement en Afrique (MAITENA).

La formation dans le MAITENA vise à renforcer de façon concrète et opérationnelle les compétences des porteurs de projets de développement. Elle est pluridisciplinaire parce qu'elle associe des contenus relevant de la gestion de projets, des grands enjeux de l'économie et du financement du développement. Elle intègre un ensemble de modules répondant précisément aux spécificités du contexte d'Afrique centrale et plus particulièrement du Cameroun.

Elle réserve enfin, une part importante à l'acquisition et au renforcement de compétences transversales (leadership, créativité, coopération, esprit critique, communication...), indispensables pour renforcer l'aptitude des porteurs de projets à les mener à terme avec efficacité et performance dans tous les domaines du développement.

Au vue de la qualité et du développement de cette relation, nous voulons ici magnifier la coopération Sud-Sud, entre Afrique centrale et Afrique du Nord, avec l'appui de l'Agence Française de Développement.

L'AFD en effet est une institution partenaire avec laquelle nous avons l'habitude de travailler. Qu'il nous suffise d'évoquer

Au plan infrastructurel :

- Le financement de la construction de certains de nos bâtiments (bâtiment de la Formation continue, bâtiment de la FSJP)
- Le financement de la construction en l'occurrence, de l'amphithéâtre dans lequel nous nous trouvons en ce moment.

Au plan académique avec le Campus AFD,

- Le financement de certaines formations attestantes ou diplômantes.
- L'ingénierie de la formation.

Mesdames Messieurs chers invités,

Nous célébrons aujourd'hui la rentrée de la troisième promotion du MAITENA. Des échos qui nous parviennent, il ressort que la première promotion s'est très bien comportée au vue des résultats élogieux qu'elle a enregistrée. La deuxième promotion est en pleine session de soutenance des mémoires de fin d'étude.

C'est le lieu de féliciter l'équipe dirigeante qui a mené ces promotions pionnières au succès total sur tous les plans. Il nous est revenu que les professionnels, soigneusement sélectionnés parmi ceux rompus à leurs tâches, ont acquis ici, pendant la formation, un surplus de connaissances et de pratiques qui vont à coup sûr améliorer leurs performances sur le terrain.

Nous célébrons aussi dans un certain sens, la modernité dans la transmission des connaissances : En effet, l'Université Senghor avec l'accompagnement du campus AFD, promeut une pédagogie active faisant appel à des méthodes d'apprentissage innovantes et diversifiées. Dans le MAITENA, la place du numérique est centrale. Des outils interactifs privilégient la communication en temps réel et le travail collaboratif fonde l'originalité de ce Master de haut niveau.

Mesdames Messieurs, je ne saurai clore mon propos sans féliciter les Apprenants de la nouvelle promotion :

Vous êtes l'objet de toute notre attention dès aujourd'hui. Vous avez été sélectionnés parmi de nombreux candidats. Vous faites partie d'une cuvée qui a tout à prouver, tout à donner et tout à recevoir. A la fin de votre formation, vous aurez appris à piloter jusqu'à leur terme, des projets de développement sur financements internationaux, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Vous aurez renforcé vos compétences en terme de Leadership, Créativité, Coopération, Esprit critique et Communication. Engagez-vous et saisissez la chance que vous donne le MAITENA pour vous hisser au large, pour le plus grand bien de vos structures respectives et de votre développement personnel. Le Cameroun et l'Afrique attendent beaucoup de vous.

Je vous remercie.

MOT DU DIRECTEUR DE LA FORMATION CONTINUE PR ZOZO NKOULOU NKOULOU

Mesdames et messieurs les représentants des membres du Gouvernement du Cameroun,
Messieurs les Recteurs de Usenghor et de l'UCAC ;
Madame la Représentante de la Directrice de l'Agence Française de Développement au Cameroun;
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales ;
Monsieur le Vice-Recteurs de l'UCAC ;
Monsieur le Responsable des Campus de Usenghor ;
Messieurs le Secrétaire Général académique ;
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements ;
Mesdames et Messieurs les Chefs de Département ;
Madame la Cheffe de Projet MAITENA à l'UCAC
Mesdames et Messieurs les enseignants en vos rangs et grades respectifs ;
Mesdames et Messieurs les personnels d'administration et des services ;
Mesdames et Messieurs les partenaires de la formation Continue de l'UCAC ;
Mesdames et Messieurs et les Alumni de l'UCAC ;
Mesdames et Messieurs les Alumni de l'Université Senghor ;
Chers Professionnels-Participants
Mesdames, Messieurs ;



Nous sommes heureux de vous accueillir en ce jour de rentrée solennelle académique du Master 2 en Maîtrise d'ouvrage (MAITENA), Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir formateurs experts-et toutes les autres parties prenantes de ce projet formation hautement stratégique pour le développement des compétences nécessaires au décollage de l'Afrique.

En effet, dans le cadre de la convention cadre entre l'UCAC et l'Université Senghor signée en 2021, la Formation Continue a été choisie pour héberger le Master 2 en Maîtrise d'ouvrage des projets de développement en Afrique. Cette orientation s'inscrit dans nos missions, celles d'élaborer des formations qualifiantes et diplômantes destinées aux professionnels (salariés, professions libérales, promoteurs, entrepreneurs, etc.) des organisations publiques, parapubliques et privées.

La Formation Continue de l'UCAC conçoit ses propres programmes en fonction des besoins et attentes des marchés dans le respect des exigences académiques et éthiques en vigueur à l'UCAC.

Il s'agit des :

- Formations diplômantes selon le système LMD (Licence, Master et Doctorat) et des formations sanctionnées par un diplôme universitaire (DU) ;
- Formations certifiantes : formations débouchant sur un Certificat Universitaire Professionnel (CUP) et ayant pour objectifs la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) des professionnels en situation d'emploi ;
- Formations qualifiantes de courte durée : séminaires de formation destinés à l'actualisation des connaissances et à l'ouverture vers des domaines connexes aux différents métiers ;
- Et enfin la Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE), des certificats de compétences.

Notre vocation est de promouvoir une élite africaine qui sème pour le 21ème siècle et les siècles à venir, pour une Afrique positive qui gagne sa place de continent émergent et de géant économique dans un contexte de mon-

dialisation et dans le respect des normes générales d'une Université Catholique

La Formation Continue de l'UCAC dans sa réponse au problème de développement de notre continent se nourrit des valeurs telles

- d'intégrité professionnelle et de morale ;
- d'exemplarité relationnelle et comportementale ;
- d'humilité et simplicité dans les relations ;
- d'implication, co-construction et de co-responsabilité ;
- d'équité et de confiance ;
- de respect des engagements pris et contractualisés.

C'est dans cette perspective, que nous avons accueilli favorablement l'hébergement du Master 2 en Maîtrise d'ouvrage qu'offre le partenariat entre l'UCAC et Usenghor. Il s'agit de former des cadres africains dans le domaine de la maitrise d'ouvrages des projets de développement.

Notre ambition est de :

- développer les savoirs à travers des programmes de développement professionnel et de perfectionnement des compétences techniques et transversales dans le domaine du pilotage des projets de développement ;
- transmettre de nouveaux savoir-faire en termes de méthodologies et d'outils ;
- challenger les savoir-être des cadres et dirigeants dans leur rôle et leur responsabilité de facilitateur et de leader ;
- valoriser les acquis de l'expérience de valoriser les acquis de l'expérience, afin d'accompagner efficacement la réussite de leurs équipes et la performance collective.

A court terme, il s'agit de répondre aux besoins de formation des organisations.

A moyen terme, il s'agit d'accompagner les états d'Afrique centrale dans la réussite de leur stratégie nationale de développement.

C'est dans cet élan que la DFC/l'UCAC, dans un effort commun et l'appui de partenaires stratégiques tels que l'AFD, la BGFI et d'autres partenaires, a pu bénéficier d'une infrastructure d'accueil de pointe et des formateurs de haut niveau au service des auditeurs (Professionnels-Participants) afin de garantir une formation d'excellence telle que le MAITENA. C'est l'occasion de dire une fois de plus merci aux partenaires tels que l'AFD, le MINEPAT (présence du Pr ABOLO), le MINTP (présence du Pr ESSE) et bien d'autres, aux experts-formateurs, aux Recteurs de l'UCAC et de USenghor et enfin aux collaborateurs de l'UCAC et Usenghor pour la qualité du travail abattu jusqu'ici.

La FC-UCAC reste un instrument au service du développement des sociétés africaines, de l'Eglise locale, des Etats africains. A ce titre, la Formation Continue mène également des activités de recherche appliquée, de consultation et d'appui au développement auprès des administrations et organismes publics, et/ou privés prioritairement dans la zone CEMAC et éventuellement à l'international. Conscient du fait que le développement de l'Afrique est un long chemin avec de nombreux obstacles à franchir. Il dépend d'une part de la qualité des instituions en place, des projets de développement qui en émanent, mais surtout de la qualité des hommes qui les incarnent.

C'est donc conscient de ces enjeux que nous sommes heureux d'héberger le Master MAITENA dans le cadre d'une délégation de gestion avec l'Université Senghor.

A vous 3ème promotion, félicitation d'avoir été admis à ce Master d'excellence. Votre promotion représente un effectif d'une vingtaine de Professionnels Participants du Cameroun et du Bénin). Bienvenue dans notre établissement, Formation continue de l'UCAC, Nous espérons que nous relèverons les défis de la co-construction, co-responsabilités, de co-développement des compétences techniques et transversales nécessaire au pilotage des projets d'infrastructures pour ne citer que ce type de projet.

Mesdames et Messieurs les représentants des membres du Gouvernement du Cameroun ;

Chers Professionnels-Participants ;

Mesdames, Messieurs ;

Votre confiance nous honore. C'est une perspective nouvelle à laquelle, nous mettrons l'énergie qu'il faut afin de réussir, une fois encore, le pari de l'excellence ainsi formulé dans le cadre du partenariat UCAC-Usenghor.

Vive la Partenariat UCAC Usenghor ;

Vive la Formation Continue de l'UCAC ;

Vive l'UCAC.

Thank you for your kind attention.

Institut Scientifique et Pédagogique International
ISPI Paris Shanghai

UCAC
Université Catholique d'Afrique Centrale



Découvrez les programmes d'Executive Master in Business Administration (EMBA) de l'ISPI en co-diplomation avec l'UCAC !!!

ENTREPRENDRE, ÇA S'APPREND AUSSI !!!

• Master EMBA en Entrepreneuriat et innovation



Admission sur étude de dossier :

- Demande adressée au Directeur de la Formation Continue de l'UCAC
- Photocopie du Baccalauréat
- Photocopie de la Licence ou BTS + expérience professionnelle
- Copie acte de naissance datant de moins de trois (03) mois
- Deux photos d'identité 4X4
- Frais d'étude de dossier de 35 000 (trente-cinq mille) FCFA à verser en espèce auprès de l'Assistance Administrative et Financière de la Direction de la Formation Continue (DFC) au Campus d'Ekounou, 3ème étage, ou auprès du Bureau de la Coopération ISPI-UCAC bâtiment de la DFC au 2ème étage, porte 103 ou encore au siège de la Représentation de l'ISPI au Cameroun sise à Biyeme-Assi (Scalom)

Dossier à déposer ou à envoyer : Auprès de l'Assistance administrative et financière DFC-UCAC, du Bureau universitaire de la Formation Continue UCAC-Ekounou ou encore par email à la Représentation de l'ISPI au Cameroun.



CONTENU DU PARCOURS

- Finance d'entreprise
- Stratégie d'innovation
- Théories de la diffusion des innovations
- Management stratégique
- Management RH
- *Supply chain* – Logistique
- Management stratégique des systèmes d'information
- Leadership et Management
- Éthique des Affaires
- Management des entreprises familiales
- Économie sociale et solidaire, etc.
- Séminaires thématiques ponctuels suivant le profil général des auditeurs (personnalisation du parcours)
- Séminaire optionnel en France (Rencontres avec des professionnels, séminaires, conférences, Cours et actions de terrain, Visites d'entreprises, etc.)

- Durée de formation : deux (02) ans
- Frais de scolarité annuelle (2 200 €), soit 1 445 000 (un million quatre cent quarante-cinq mille) FCFA, hormis d'éventuels frais supplétifs (voyages d'études, soutenances, ...)

Contacts utiles : 00237 699 75 54 13/ 00237 697 98 31 80

messinafbconsult@yahoo.fr / bellamessinaf @yahoo.fr

Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), Campus d'Ekounou,
Batiment de la Direction de la Formation Continue, 2e étage, porte 103
Représentation de l'Institut Scientifique et Pédagogique International (ISPI) au Cameroun,
sise à Yaoundé, Biyeme-Assi/descente Scalom

Consultez l'ensemble des programmes et prestations de l'ISPI sur le site
URL : www.ispi.eu.com



Découvrez les programmes d'Executive Master in Business Administration (EMBA) de l'ISPI en co-diplomation avec l'UCAC !!!

ENTREPRENDRE, ÇA S'APPREND AUSSI !!!

• Master EMBA en Digitalisation et innovation

Admission sur étude de dossier :

- Demande adressée au Directeur de la Formation Continue de l'UCAC
- Photocopie du Baccalauréat
- Photocopie de la Licence ou BTS + expérience professionnelle
- Copie acte de naissance datant de moins de trois (03) mois
- Deux photos d'identité 4X4
- Frais d'étude de dossier de 35 000 (trente-cinq mille) FCFA à verser en espèce auprès de l'Assistance Administrative et Financière de la Direction de la Formation Continue (DFC) au Campus d'Ekounou, 3ème étage, ou auprès du Bureau de la Coopération ISPI-UCAC bâtiment de la DFC au 2ème étage, porte 103 ou encore au siège de la Représentation de l'ISPI au Cameroun sise à Biyeme-Assi (Scalom)

Dossier à déposer ou à envoyer : Auprès de l'Assistance administrative et financière DFC-UCAC, du Bureau universitaire de la Formation Continue UCAC-Ekounou ou encore par email à la Représentation de l'ISPI au Cameroun.







CONTENU DU PARCOURS

- Management d'innovation
- Stratégie de l'innovation
- Marketing de l'ïnovation
- *Design Thinking*
- Marketing digital
- Comportement de l'internaute
- *Expérience client off et online*
- *Big Data*
- Technologie du Web
- Finance digitale
- Réalité virtuelle et augmentée
- Intelligence artificielle et data sciences
- Des séminaires thématiques ponctuels suivant le profil général des auditeurs (personnalisation du parcours)
- Un séminaire optionnel en France (Rencontres avec des professionnels, séminaires, conférences, Cours et actions de terrain, Visites d'entreprises, etc.)

- Durée de formation : deux (02) ans
- Frais de scolarité annuelle (2 200 €), soit 1 445 000 (un million quatre cent quarante-cinq mille) FCFA, hormis d'éventuels frais supplétifs (voyages d'études, soutenances, ...)

Contacts utiles : 00237 699 75 54 13/ 00237 697 98 31 80

messinafbconsult@yahoo.fr / bellamessinaf @yahoo.fr

Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC), Campus d'Ekounou,
Batiment de la Direction de la Formation Continue, 2e étage, porte 103

Représentation de l'Institut Scientifique et Pédagogique International (ISPI) au Cameroun,
sise à Yaoundé, Biyeme-Assi/descente Scalom

Consultez l'ensemble des programmes et prestations de l'ISPI sur le site
URL : www.ispi.eu.com

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Mission académique du Bureau Permanent du Conseil Scientifique à l'ISAAC de Bangui : Un point sur les actions et perspectives

Du 05 au 10 Mars 2025, une mission académique du Bureau Permanent du Conseil Scientifique de l'UCAC, conduite par le Rév. Père Dr Charles MOUKALA, Vice-Recteur chargé des affaires académiques, s'est rendue à l'Institut Supérieur d'Agronomie d'Afrique Centrale (ISAAC) de Bangui. L'objectif principal de cette mission était de dresser un état des lieux des activités de professionnalisation, d'évaluer les relations entre les étudiants, les enseignants et le personnel administratif, ainsi que de faire un point sur les recherches scientifiques menées au sein de l'institution.

Suivant le calendrier établi, la mission se composait de quatre sections principales, chacune étant essentielle à la réalisation des objectifs définis. La mission a impliqué une équipe diversifiée de personnes, tant au niveau de la direction que du personnel local, dont les contributions ont été déterminantes pour le succès de la mission. L'équipe de mission était constituée du Dr Charles MOUKALA, Vice-Recteur, du Pr Marie-Thérèse MENGUE, Présidente du Conseil Scientifique et du Pr Fadimatou MOUNSADE, Secrétaire exécutif du Conseil Scientifique et le personnel de l'ISAAC de Bangui était représenté par le Dr Jean-Louis YÉRIMA BANGA, Directeur de l'ISAAC, la Sr Blandine AKONDE, Assistante du Directeur de l'ISAAC, M. Abel Gatien NGANA, Enseignant permanent, Coordonnateur du Master 1 et M. Régis WAKANGA, Secrétaire.



Le Conseil Scientifique et le personnel de Bangui

Section I – Rencontre avec les étudiants : Entre stages et valeurs académiques

La mission a débuté le 06 mars par une visite des lieux de stage des étudiants. Ceux-ci ont été accueillis sur trois sites : le site piscicole et agropastoral de Ngou-Kossi à Samba, le Centre agropastoral Carmel, et l'Initiative Noah for Africa (INA). Le Vice-Recteur a exprimé sa gratitude aux partenaires et a encouragé les étudiants à se donner pleinement dans l'acquisition de compétences théoriques et pratiques, en particulier dans les domaines agropastoraux et piscicoles.

Le 7 mars, une rencontre a eu lieu sur le campus universitaire de l'ISAAC, avec la présence des étudiants de Licence 1 à Master 1, toutes filières confondues. Durant cette rencontre, les membres de la mission académique ont abordé l'importance de la formation académique et de l'intégrité morale des étudiants. Le Dr MOUKALA a insisté sur la problématique de la tricherie, soulignant ses répercussions négatives sur la qualité des compétences professionnelles des étudiants.

Les échanges ont permis de soulever plusieurs attentes des étu-

diants, dont la nécessité d'avoir une bibliothèque pour le travail personnel, un meilleur accès à la bibliographie dans les supports de cours, et une attention accrue à l'entrepreneuriat agricole dans les programmes de formation. Les étudiants ont également proposé une réduction du tronc commun pour privilégier les matières de spécialisation tout en maintenant un équilibre avec les matières transversales comme la comptabilité et le marketing.



Espace d'expérimentation

Section II – Travail avec l'équipe de direction : Dynamique de formation et perspectives

La mission s'est poursuivie par une séance de travail avec l'équipe dirigeante de l'ISAAC, entre le 6 et le 7 mars. Le Dr Jean-Louis YERIMA BANGA, Directeur de l'ISAAC, a présenté les objectifs de l'institution, visant à dynamiser le secteur agricole en Afrique centrale, soutenir une nouvelle vision du secteur agropastoral et améliorer la contribution de l'agropastoral à l'économie nationale.



Les apprenants en activité

Le cadre logique de la formation à l'ISAAC repose sur un modèle systémique : former pour produire, produire pour transformer, et transformer pour vendre. L'ISAAC cherche à inculquer des pratiques modernes et respectueuses de l'environnement dans un monde en constante évolution. Le programme met également un accent particulier sur l'employabilité des diplômés, avec des formations orientées vers des métiers pratiques et des compétences entrepreneuriales.

Les perspectives de l'ISAAC se sont également centrées sur l'intensification de l'éducation agropastorale, en favorisant la professionnalisation des étudiants. Une attention particulière a été portée à la mise en place de structures de recherche, d'équipements pratiques tels que des fermes et des laboratoires, et à la coopération avec des structures extérieures pour offrir aux étudiants une formation complète et en adéquation avec le

marché de l'emploi.

Section III – La rencontre avec le corps enseignant de l'ISAAC : Un axe stratégique à renforcer

L'un des enjeux majeurs de cette mission fut le développement de la recherche scientifique à l'ISAAC. Le Conseil Scientifique a souligné l'importance de développer un comité scientifique interne pour superviser les activités de recherche et promouvoir une culture scientifique dès les premières années de formation. La Présidente du Conseil Scientifique a ainsi proposé d'intégrer les étapes de la recherche dans les programmes académiques dès la première année, avec des cours de méthodologie et des ateliers de lecture et d'écriture scientifique.

Les enseignants de l'ISAAC ont montré un vif intérêt pour ces recommandations, et plusieurs initiatives ont été évoquées, notamment l'établissement de partenariats interinstitutionnels pour renforcer la recherche collaborative et interdisciplinaire. Les enseignants ont également mis en avant la nécessité d'une plus grande lisibilité de l'ISAAC en matière de production scientifique.



Le Conseil Scientifique entouré des apprenants



Des étangs d'expérimentation

Section IV – Résolutions et recommandations : Vers une amélioration continue

A l'issue de la mission, plusieurs recommandations ont été formulées pour renforcer la qualité de l'enseignement et de la recherche à l'ISAAC :

1. ***Créer un cadre réglementaire pour lutter contre la tricherie*** : Inspiré des pratiques d'autres établissements de l'UCAC, ce cadre inclura des sanctions adaptées.
2. ***Favoriser l'autonomie organisationnelle de l'ISAAC :*** En révisant les textes de base et en créant des organes institutionnels propres.
3. ***Réviser les programmes académiques :*** Intégrer la recherche scientifique dès la première année et rendre plus accessibles les syllabus des enseignements.
4. ***Développer des infrastruc-***

tures adaptées : Mettre en place une ferme agricole et un laboratoire de recherche, et créer une bibliothèque universitaire fonctionnelle.

5. ***Promouvoir la recherche collaborative :*** En initiant des projets de recherche en partenariat avec des institutions locales et internationales.

Enfin, le Vice-Recteur a souligné la nécessité de promouvoir le Service Learning et de renforcer l'esprit entrepreneurial au sein de l'ISAAC. Il a encouragé l'ISAAC à développer des projets de levée de fonds et à prendre des mesures pour accompagner l'ensemble des étudiants dans leur parcours académique et professionnel.

Cette mission académique a permis de faire un point d'étape sur les activités de formation et de recherche à l'ISAAC. Tout en mettant en évidence de nombreuses réussites, elle a aussi ouvert des pistes d'amélioration essentielles pour assurer la pérennité et la qualité de l'enseignement dans le domaine agropastoral et agricole en Centrafrique. Ces recommandations, si elles sont mises en œuvre, devraient permettre à l'ISAAC de devenir un acteur clé de l'éducation supérieure en Afrique centrale, tout en offrant aux étudiants des formations pertinentes et adaptées aux besoins du marché de l'emploi.

Fadimatou MOUNSADE



Les apprenants en pleine opération



Satisfaction de la présidente du Conseil Scientifique



Mission bien accomplie …

SYNTHÈSE DES TRAVAUX DU SÉMINAIRE DE FORMATION AU MONTAGE DES PROJETS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le séminaire qui a retenu les attentions du 13 au 14 Mars 2025 s'est ouvert par une série de prises de parole officielles dont le sens était de situer le contexte, les enjeux, les objectifs et les finalités de la problématique centrale des échanges, à savoir, la recherche scientifique.

Des différentes interventions qui ont structuré ces premières entrées en matière, du conseil scientifique, principal artificier de ce séminaire à l'équipe rectorale, se dégage une convergence de vues quant à la place essentielle de la recherche scientifique au sein des institutions d'enseignement supérieur. Elle est « l'âme de l'enseignement supérieur », le « nerf des universités » pour reprendre des formules avancées par la présidente du Conseil Scientifique et le Vice-Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Cette recherche s'incarne dans un esprit de corps qui induit l'impératif catégorique de la collégialité, du travail d'équipe. Ces vérités ont motivé le Conseil scientifique à initier une formation des recherches à l'ingénierie scientifique, entendu, ici, le montage des projets de recherche.

L'essentiel des articulations a porté sur un ensemble de réflexions proposées par des experts nationaux et internationaux autour des enjeux et des défis de la recherche scientifique avec une focale sur le contexte africain, du montage des projets de recherche scientifique, du financement des projets de recherche scientifique et des réflexions plus pratiques menées en atelier.

L'économie des interventions du premier panel pluridisciplinaire



Pr Marie Thérèse MENGUE à l'ouverture des travaux

dégage des tendances générales relatives aux contingences, aux fragilités à la fois technique et opérationnelle, épistémique et institutionnelle qui influencent le travail de recherche en contexte africain. C'est l'inadéquation du cadre structurel, le défaut de financements, les enjeux épistémologiques liés à la question des biais de la recherche à l'instar des catégories moderne/traditionnel dans le domaine de la santé. Ces contraintes sont les mêmes d'un camp disciplinaire à l'autre à quelques nuances près.

La recherche dans le camp de santé et en sciences humaines et sociales plus généralement se range dans deux grandes familles méthodologiques qi s'énoncent en termes de « raison statistique » et de « raison contextuelle ». La raison statistique reposant sur la quantification de la réalité et la raison contextuelle étant intéressée à la compréhension du sens et des représentations des acteurs sur la base des narratifs des acteurs et des observations. Les centres d'intérêt dans le domaine de la santé se focalisent sur des thématiques spécifiques en rapport avec le système de santé et les itinéraires thérapeutiques. Elle n'échappe cependant pas aux biais à l'instar du populisme idéologique ou la tendance à la généralisation des résultats, observés dans d'autres disciplines des sciences humaines et sociales.

La recherche est tout aussi importante en science de gestion ou les contraintes liées à l'accès à la documentation et de financement sont une constance. La perspective d'une collaboration institutionnelle sonne comme un enjeu essentiel

pour pallier ces contingences. C'est dans cette optique que s'inscrit le partenariat actuel entre l'Université Catholique d'Afrique Centrale et l'Université de Rouen. Mais l'exigence de contextualisation n'est pas à négliger étant donné que toute entreprise de recherche prend en compte les dynamiques globales de recherche. Cette exigence est capitale dans les recherches en droit et en théologie. La théologie dans sa propension à contribuer à la félicité des hommes fait face à de nombreux défis à l'instar de la laïcité, l'écologie, l'indifférence religieuse qui constituent des défis autour desquels les réflexions devraient se pencher.

De manière pratique, le montage des projets de recherche suit une série d'étapes allant de l'identification du problème ou des besoins à la recherche de financement. Cela suppose de se référer à un arbre à problème dans lequel sont sélectionnés et hiérarchisés des besoins spécifiques. Tout projet de recherche doit pouvoir résoudre un problème, satisfaire à des besoins spécifiques. Le critère de l'innovation est ici central. Ceci implique l'idée de la transversalité des besoins à satisfaire. Ces préalables sont à mettre en rapport avec la stratégie de recherche de financement.



Mme le Doyen de la FSJP



Une présence remarquable



Du beau monde en somme …

La question du financement de la recherche est incontournable. L'insuffisance des fonds, l'irrégularité des financements et la faible participation du secteur privé sont des défis liés au financement de la recherche scientifique en Afrique. Mais il faut noter tel qu'il l'a été souligné qu'il existe une diversité de sources de financements privés et publics, interne et externe, des financements participatifs qui mobilisent à la fois des acteurs privés et publics. Les partenariats entre les institutions d'enseignement supérieure dans le cadre de coopération bilatérale notamment facilitent également la levée des financements. Les modèles de financements sont également à considérer. Ce sont les financements compétitifs (des appels à projets), les financements institutionnels (dotations des universités par exemple) et les financements collaboratifs (dans le cadre des programmes internationaux).

Des présentations de cas ont porté sur le travail du CIFOR-ICRAF autour du programme RESSAC et également sur le programme ERASMUS. Le travail en atelier s'est appesanti sur la mise en pratique du montage d'un projet avec un accent sur le secteur des transports et ses déclinaisons. Les questions de développement durable, de transition écologique, de transition numérique, d'accélération de la croissance et l'emploi, de transition énergétique et de développement humain bénéficient d'une singulière attention auprès des bailleurs de fonds. Elles sont actuelles, en phase avec l'accélération de l'évolution des sociétés.

Au terme de ces journées de séminaires, des tendances convergentes se dégagent. Il apparait clairement que la recherche scientifique est incontournable pour les institutions d'enseignements supérieurs et pour le développement de nos sociétés. Les contraintes mentionnées et dont il faudrait tenir compte sont pour la plupart liées aux financements, la question des infrastructures qui fait également intervenir celle des collaborations, la recherche de partenariats. Quoi qu'il en soit, l'ensemble des articulations aura permis d'insister sur le caractère incontournable de la recherche scientifique à l'Université, ses modalités et ses conditions de possibilité.

Fadimatou MOUNSADE

INCUBATEUR BY UCAC

Restitution des travaux de l'Incubateur by UCAC : Un nouveau paradigme Université-Entreprise / Étudiant-Entrepreneur

Lundi 16 Décembre 2024, l'Université Catholique d'Afrique Centrale a tenu une importante séance de restitution des travaux de l'Incubateur by UCAC, autour de l'implémentation des concepts Université-Entreprise et Étudiant-Entrepreneur. La rencontre, qui s'est déroulée dans la salle 207 du bâtiment B3 de la Formation continue, au campus d'Ekounou, a rassemblé enseignants, administrateurs et partenaires de l'université.



Une attitude des participants conscients et déterminés …

La journée a débuté à 8h30 avec l'arrivée des participants, suivie de l'annonce du programme par le modérateur, le Dr David dit Guillaume ELEBA, enseignant à la Faculté de Philosophie. Après la précieuse présence spirituelle marquée par la prière introductive de l'Abbé Dr Christian Frédéric NDOUNOKON, Curé de la paroisse universitaire, l'Abbé Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'UCAC, a ouvert solennellement l'atelier en représentation de Mgr Joseph Marie NDI OKALA, empêché.

Dans son allocution, le Recteur a exposé l'état des lieux du paradigme de la formation professionnelle à l'UCAC sous le thème : « La société entrepreneuriale sous le prisme de la pastorale universitaire des universités catholiques ». Il a souligné comment l'UCAC, en tant qu'université pontificale, peut intégrer les concepts de collaboration Université-Entreprise et Étudiant-Entrepreneur tout en préservant son identité. La déclaration d'ouverture de la séance de restitution des travaux a marqué le lancement des activités de la journée.

Le Rév. Père Prof. Yvon ELEN-

GA, Doyen de la Faculté des Sciences Sociales et de Gestion (FSSG), a présenté le compte-rendu des recommandations issues de l'Atelier d'implémentation du Statut National de l'Étudiant-Entrepreneur (ASNEE). Ces recommandations visent à :

- Insérer le programme de l'Incubateur dans les cursus académiques.
- Allonger les périodes de stage des Étudiants-Entrepreneurs (EE).
- Renforcer le lien stratégique entre l'université et les entreprises.
- Intégrer les activités entrepreneuriales dans l'évaluation des étudiants.
- Mobiliser des ressources supplémentaires, notamment via les Alumni, les entreprises et les fondations.



La présence du Top Management

Après une pause-café et une photo de famille, Mme Delphine NGO BAYIGA, coordinatrice de l'Incubateur by UCAC, a présenté les réalisations de l'année 2024. Elle a mis en avant des activités concrètes menées pour ancrer les concepts Université-Entreprise et Étudiant-Entrepreneur dans les pratiques académiques et administratives de l'UCAC.

M. Éric ELOUNDOU NGAH, enseignant associé et Directeur de ELESYST, a enrichi la discussion par une analyse des projets dérivés du PROCEP-UCAC, notamment les réponses aux limites structurelles actuelles de l'Incubateur, l'élargissement des champs d'action Université-Entreprise-Étudiant et les opportunités de revenus additionnels pour l'UCAC. La journée s'est poursuivie avec la remise d'attestations de participation aux formateurs en formation à l'outil GERME du Bureau International du Travail (BIT), orchestrée par M. Georges SAO. Le Challenge « Écoles UCAC », présenté par Me Roland MVONDO, formateur GERME du BIT, a mis en lumière l'esprit compétitif et créatif des participants.



Le sourire collectif du gage de la réussite

Le Vice-Recteur, l'Abbé Dr Charles MOUKALA, a adressé les mots de clôture, remerciant les organisateurs et les participants pour leur engagement. Les activités se sont achevées dans une ambiance conviviale autour d'agapes fraternelles. Cette séance de restitution marque une étape cruciale dans l'évolution de la formation à l'UCAC. En mettant l'accent sur l'entrepreneuriat, l'université confirme sa volonté d'accompagner ses étudiants dans la construction d'un avenir professionnel solide, tout en renforçant ses partenariats avec le monde des affaires.

Christian Frédéric Ndounokon

UNE MISSION ACADEMIQUE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE AU CAMPUS DE MOUNDOU

Du 13 au 17 Avril 2025, le bureau permanent du Conseil Scientifique accompagné du Rév. Père Pr Jean-Paul ONDOA, Secrétaire Général Académique, sous la houlette du Rév. Père Dr. Charles MOUKALA, Vice-Recteur chargé des Affaires Académiques, a effectué une mission académique à l'Institut Supérieur de Pédagogie d'Afrique Centrale (ISPAC)-Institut Supérieur des Sciences Vétérinaires d'Afrique Centrale (ISSVAC) à Moundou au Tchad. Le but poursuivi par cette mission se structurait essentiellement autour des activités de professionnalisation (stage pratique), la rencontre avec les étudiants, les enseignants, le personnel administratif et enfin, l'état des lieux des activités de la recherche scientifique à l'ISPAC-ISSVAC.

Ainsi, les activités menées au cours de cette mission académique se résument en trois (03) moments : la visite chez l'Evêque suivi de la rencontre avec l'équipe de direction, la rencontre avec les étudiants et puis avec le corps enseignant

Section I- La visite chez l'évêque et la rencontre avec l'équipe de direction

L'équipe de mission académique à l'ISPAC-ISSVAC a entamé sa mission par la visite chez l'Evêque, qui a réservé un chaleureux accueil à la délégation. Au cours de cette visite, l'Evêque a apprécié et encouragé les visites académiques qui participent à marquer l'appartenance de l'ISPAC-ISSVAC comme composante à part entière de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Ce fut l'occasion pour le Vice-Recteur de féliciter le Directeur de l'ISPAC-ISSVAC, le Pr Kondjo DIDDY BROSSALA pour son implication et son engagement à doter ces établissements des statuts notamment la reconnaissance par le Ministère de l'Enseignement Supérieur du Tchad des diplômes délivrés par l'Université



Moundou accueille le Conseil Scientifique

Catholique d'Afrique Centrale à l'ISPAC-ISSVAC à Moundou.

La visite chez l'Evêque a été suivie de la rencontre avec l'équipe de direction. Avec d'un côté l'équipe de mission académique constituée du Rév. Père Dr. Charles MOUKALA Vice-Recteur, du Rév. Père Pr Jean-Paul ONDOA, Secrétaire Général Académique, du Pr Marie-Thérèse MENGUE, Présidente du Conseil Scientifique et Pr Fadimatou MOUNSADE, Secrétaire exécutif ; et l'autre côté le personnel de l'ISPAC-ISVAC de Moundou le Pr Kondjo DIDDY BROSSALA, Directeur de l'ISPAC-ISVAC, le Père Philibert KEMNDIGBAYE, Secrétaire Général Administratif, le Dr Samafou KEMBA, Enseignant permanent, le Dr Désiré LOPIAGOTO, Enseignant permanent et M. Félix MEKILA LASSEY, Assistant pédagogique.

Présentation de la mission académique par le Vice-recteur

Le Rév. Père Dr. Charles MOUKALA, Vice-Recteur a commencé ses propos par les remerciements à l'endroit de l'équipe de direction conduite par le Directeur de l'ISPAC-ISSVAC. Evaluer la rime entre modèle pédagogique et modèle économique et rime entre modèle pédagogique et employabilité constituent l'intérêt central de la mission académique. A cet effet, a rappelé le Vice-Recteur, l'Université Catholique d'Afrique Centrale a toujours offert des formations répondant au monde

du travail et de l'employabilité. Eu égard de ces rimes et du nouveau paradigme pédagogique, étudiant entrepreneur ou université entreprise, la dimension professionnelle pragmatico-pratique des enseignements, exige de former des ingénieurs vétérinaires non pas en quête du confort des bureaux climatisés mais des ingénieurs prêts à se déployer sur le terrain. Et cela sans perdre de vue l'âme d'une Université qui est la recherche, car une trop grande insistance sur la professionnalisation des enseignements et l'entrepreneuriat, reste insuffisant pour l'Université. La recherche est la clé de l'innovation qui permet aux métiers de se réinventer et de se développer. Le Vice-recteur a achevé la présentation de l'objet de la mission académique en rappelant que l'Université Catholique d'Afrique Centrale ne saurait se confiner dans un rôle d'opérationnalisation de ce que les autres créent et innovent. L'Université ne saurait être une grande école des métiers.

Présentation de l'ISPAC-ISVAC

Plusieurs points ont été mobilisés par le Directeur de l'ISPAC-ISSVAC pour la présentation de l'établissement : les Enseignements, le fonctionnement, l'employabilité, les difficultés et les perspectives.

Les enseignements

317 étudiants toutes filières confondues. Le gros des effectifs est à l'ISPAC. Les filières de l'ISPAC sont Sciences de l'Education, Sciences Physiques et Mathématiques-Informatique. ISPAC propose 3 licences et 7 Masters.



Remise de quelques parchemins

ISSVAC offre trois formations :

- Médecine vétérinaire

Au lancement de la filière, le parcours était intitulé Doctorat en médecine. Aujourd'hui suite aux contraintes liées à l'ouverture d'une école doctorale, l'intitulé a été reformulé

- Licence en Infirmerie Vétérinaire, LIV. les ateliers de 2025 ont conduit à une reformulation en Licence en Sciences Infirmières Vétérinaires

- Production animale

Lorsque le concours a été lancé en première année, seuls 7 candidats se sont présentés. Et vu l'intérêt de la filière, le Directeur a opté pour la stratégie de maintenir la filière active en sous-effectif. A la rentrée académique 2024-2025, cet effectif a doublé et le Directeur de l'ISPAC-ISSVAC estime que le projet de développement en cours d'élaboration par le Dr. Eric ELOUNDOU (Ecole des Sciences de la Santé) va davantage accompagner le déploiement de cette filière.

Les diplomations sont soumises au Ministère de l'Enseignement Supérieur du Tchad pour reconnaissance. Pour ce qui est du Doctorat à l'ISPAC-ISSVAC, le Directeur est dans une stratégie benchmarking et estime que toute documentation ayant un lien avec le doctorat sera une aide pour mieux étoffer le dossier à présenter au Ministère.

L'ISPAC-ISSVAC est au bout de la troisième année et il est déjà nécessaire d'évaluer les programmes a constaté M. le Directeur qui a fait état de quelques observations suite aux ateliers d'évaluation des offres de formations de l'ISPAC-ISSVAC.

Les Sciences de l'Education n'ont pas grande modification. Pour ce qui est des Sciences Physiques, la dénomination a été modifiée et ramené à Physiques. Licence Mathématique et Informatique dans son contenu actuel nourrit davantage les Mathématiques que l'Informatique. Pour juguler la question pour ceux qui seront admis en Master, des cours intensifs d'Informatique sont prévus. La Licence en langues étrangères a été très peu sollicitée. Et suite à une rencontre avec un architecte, des propositions de réorientation de la filière ont conduit à la formulation Licence en Langue, Arts et Littérature.

Des Masters sont élaborés en vue d'offrir une suite aux diplômés du cycle 1 de l'ISPAC-ISSVAC. Neuf Masters sont en élaboration. Mais des observations lors de la présentation des programmes au Conseil Scientifique ont porté sur l'attention à réserver au parcours support des Masters. Dr TECMA sera approché pour travailler sur le Master en Littérature et digitalisation.

Il y a également le Master en Data Sciences et deux autres en Mathématiques qui semblent très sollicitées au vu des demandes d'inscription. Les candidatures les plus reçues vont orienter le choix du Master à ouvrir à la prochaine rentrée académique.

A la suite de cette présentation des offres académiques, le Directeur de l'ISPAC-ISSVAC a remarqué que le niveau d'implémentation du nouveau logiciel de gestion de notes ne peut encore être opérationnalisé au sein de l'établissement.

Sur l'utilisation de la nouvelle plate-forme V-UCAC, le Père Philibert KEMNDIGBAYE, Secrétaire général Administratif et financier, a noté sa grande déception de la formation reçue sur l'appropriation de l'outil.

Le fonctionnement

ISPAC-ISSVAC a aujourd'hui 15 filières opérationnelles et non opérationnelles, la gestion de la disponibilité des salles se pose déjà a observé le Directeur. En matinée, les salles sont occupées par ISPAC-ISSVAC et le soir par l'Ecole des Sciences de la Santé. Les nouvelles filières et classes ne pourront pas être ouvertes et il va falloir envisager les cours en



Une vue du campus provisoire de Moundou

après-midi. Les rénovations du campus qui se sont achevées ont permis de rendre disponible une salle.

Le campus de l'ISPAC-ISSVAC est alimenté par le réseau internet Star Link. Le fournisseur offre la connexion gratuitement à l'ensemble du campus. Et il se propose de créer un site internet de l'ISPAC-ISSVAC.

Les difficultés

L'ISPAC-ISSVAC est installé sur un site provisoire. Le projet du site définitif ont repris. L'architecte, M. TOGNIA a commis un ingénieur qui s'est occupé de l'étude de base, l'étude d'impact socio environnemental reste attendue toutefois on espère d'ici à la fin du mois d'avril avoir finalisé le projet.

Ces activités suscitent des contraintes car les descentes de terrain et autres activités y afférentes n'ont pas été budgétisées. Il est à garder en mémoire que l'architecte est déjà un consultant externe qu'il faudra désintéresser soit à 7 ou 10 % de la valeur du projet.

L'absence d'une bibliothèque ne favorise pas les activités intellectuelles, le laboratoire qui vient d'être achevé est très basique et nécessite d'être enrichi et équipé. Le Directeur de l'ISPAC-ISSVAC propose que les diplômés du cycle 1 aient au moins des expériences mêmes basiques d'une observation dans un laboratoire. Il a fait observer que l'on est à quelques mois de la fin d'année.

Le Directeur achève son propos par des remerciements au Recteur pour la subvention. La question de la Gestion des Ressources Humaines car le personnel permanent ne connaît pas les évolutions administratives de carrière, d'assurance maladie. L'affiliation à la CNPS se pose pour le personnel clerc.

Des perspectives

Le Directeur de l'ISPAC-ISSVAC a présenté les mécanismes par lesquels ils développent des tentatives de Fund raising. Telle que la demande d'une voiture à Eglise…

Echanges et réactions

La Direction des projets et du Fund raising de l'Université Catholique d'Afrique Centrale est effective et ne demande qu'à avoir du travail et qui pourrait être mise à contribution dans la finalisation de la note conceptuelle du projet du

site définitif de l'ISPAC-ISSVAC.

Sur l'utilisation de V-UCAC, le Père Vice-recteur a rassuré sur la suite de la formation et a invité aux exercices individuels au quotidien.

L'UCAC a développé un projet de création de centre d'archivages

Voir Misereor, Caritas, qui ont priorisé le Tchad et tous les donateurs qui ont des proximités avec l'UCAC tels que Porticus dans leurs stratégies de subvention. Le Vice-recteur a conseillé de bien cibler les donateurs en fonction de leurs politiques et des impacts de la politique américaine de réduction.

Pour les laboratoires, il faudra voir avec le Père Yérima qui a bénéficié des outils de laboratoire de l'Université de Lille.

Pour ce qui est de la Bibliothèque, il existe un fonds ; le Directeur de la Bibliothèque est juste en attente des besoins, notamment ceux de l'ISPAC-ISVAC.

Le Vice-recteur note que le budget n'a pas encore été validé. Et cela augure des contraintes financières, a également conseillé de faire attention à la souscription assurance maladie et aussi du code de travail du Tchad. Les listes des enseignants associés restent attendues et le Père Vice-recteur rappelle qu'aucun enseignant ne sera payé si la décision rectorale de nomination n'a pas été délivrée. Les procédures académiques prévoient que ce soit chaque année. Toutefois les contextes sont à considérer. Le Secrétaire Général Académique a proposé que les références de l'Accord-cadre doivent figurer sur les diplômes délivrés.

Section II- La rencontre avec les étudiants

Mot du Directeur de l'ISPAC-ISSVAC

La rencontre a eu lieu le Mardi 15 Avril 2025. En remerciant les étudiants d'avoir répondu à la convocation, le Directeur de l'ISPAC-ISVAC a présenté l'objet de la rencontre, la visite du Conseil Scientifique sous la conduite du Père Vice-recteur.

Mot du Vice-recteur

La gratitude est l'essence du propos du Vice-recteur pour exprimer la reconnaissance du travail fourni par le Père Kondjo DIDDY BROSSALA, Directeur de l'ISPAC-ISSVAC. Revenant sur l'objet de la rencontre, le Vice-recteur a rappelé le paradigme pédagogique de l'étudiant entrepreneur, et donc du paradigme de l'approche pédagogique par compétences. Cela suppose la priorisation de la professionnalisation des enseignements avec un accent sur l'entrepreneuriat ou la création d'emploi. L'objectif est alors l'employabilité des diplômés de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. D'où les passages de l'Incubateur by UCAC pour l'opérationnalisation des projets de développement des métiers. Le Vice-recteur a également rappelé que l'approche pédagogique de l'UCAC porte aussi sur l'intégration de la dimension de la solidarité dans les enseignements. Autrement dit, comment les étudiants puisent dans le corpus des enseignements pour répondre aux questions sociales, environnementales.

Le Vice-recteur a mis un point d'encrage sur la mise en place de la recherche, en insistant sur la différence entre une Université et une Ecole professionnelle. Cela justifie la présence du Conseil Scientifique. L'Université va au-delà du simple apprentissage d'un métier ; innover et créer sont des mécanismes d'entrevoir des perspectives de dépassement du métier, de reproduction des avancées technologies trouvées par la recherche des autres. Pourquoi ne penserait-on pas à la production d'un iPhone tchadien ou comment partir de la culture pastorale de Moundou pour former des vétérinaires à même d'apporter un plus de nouveau dans l'environnement. La nectarine n'a jamais existé naturellement, le



La visite du site définitif de l'ISPAC et de l'ISSVAC

Pr Pascal LISSOUBA a dans ses recherches botaniques participé à améliorer la qualité des mangues. La recherche à l'UCAC est envisagée dans une dimension pragmatico-pratique dans le cadre de l'étudiant entrepreneur.

Intervention du Secrétaire Général Académique

Sur les questions de gestion académique, le Pr Jean-Paul ONDOA a retenu l'attention des étudiants sur les parchemins qui attestent des parcours d'étudiants. L'ISPAC-ISSVAC en cette année académique 2024-2025. Le label Catho, l'UCAC a un nom ; une histoire, quand on est un étudiant à l'UCAC, on n'est pas n'importe qui, on est un Ambassadeur ! L'UCAC a une politique de récupération, c'est-à-dire consomme ses propres produits, un bon étudiant peut déjà espérer un travail, un emploi.

Intervention de la Présidente du Conseil Scientifique

La Présidente en rappelant les missions de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a présenté les mécanismes de constitution du Conseil Scientifique. L'ISPAC-ISSVAC aura également un comité scientifique.

Missions et objectifs du Conseil Scientifique au sein de l'UCAC

Il s'agit de définir et promouvoir une politique commune de recherche sur les problèmes sociaux et de l'église en Afrique; favoriser la collaboration scientifique entre les établissements constituant l'UCAC; promouvoir la recherche scientifique par les publications à caractère scientifique; encourager la valorisation des recherches menées au sein de



l'UCAC; évaluer la conformité et la scientificité et l'employabilité des programmes de formation en collaboration ou non avec des partenaires; étudier les dossiers d'évaluation des dossiers de changement de grade chaque année; déployer une culture de la recherche au sein de l'UCAC.

La recherche à l'UCAC s'organise à plusieurs niveaux, collectivement sous une politique scientifique, soit au sein des établissements ou Facultés où il existe des laboratoires. Des revues de publication sont des espaces de publication.

Ces missions doivent être opérationnalisées à l'ISPAC-ISSVAC par la mise en place d'un comité de gestion en vue de l'accompagnement académique et de recherche.

La recherche se fait aussi de façon individuelle tel que la participation à des colloques. Les supports de publication à l'UCAC : les Cahiers de l'UCAC, les Cahiers de l'APDHAC, Tropiques santé, Revue de sciences de gestion. La recherche commence dès l'entrée à l'Université et est transversale. Même lorsque je fais un devoir, je vais en bibliothèque. C'est dès le cycle 1 qu'on s'initie à la recherche au travers des ateliers d'écriture, de lecture. Etudier pas pour avoir le diplôme mais pour avoir les compétences !

Intervention du Secrétaire exécutif du Conseil Scientifique

Le Secrétaire exécutif du Conseil Scientifique en revenant sur l'esprit catho et les valeurs de l'UCAC dans la vie des étudiants au quotidien, à court, moyen et long terme. Elle a ainsi amené les étudiants à comprendre que le label UCAC doit être porté par tous dans la vie de tous les jours. Par son comportement empathique et responsable, l'étudiant de la Catho doit se distinguer. Ensuite, elle a évoqué l'intérêt du Service Learning et le prochain Awards dont le deadline est fixé au 25 Mars 2025.

Les réactions des étudiants

Les étudiants requièrent la disponibilité d'un laboratoire. Le voisinage avec l'industrie reste un problème pour le bon déroulement des enseignements. Le Tchad compte déjà beaucoup d'Instituts vétérinaires, le vœu est que l'Incubateur by UCAC soit opérationnel à ISPAC-ISSVAC. D'autres préoccupations ont

porté sur le caractère recherche ou professionnel des diplômes. L'accompagnement du Service-Learning est bien accueilli mais reste insuffisant, les étudiants souhaitent qu'il y ait communication et davantage de formation sur le Service-Learning. Sur la carte d'étudiants, les étudiants ont constaté qu'ils ne reconnaissent pas les espaces de l'UCAC sur leur carte d'étudiants.

Section III- La rencontre avec le corps enseignant de l'ISPAC-ISSVAC

Mot du Vice-Recteur

Après le mot de remerciements du Directeur, le Vice-recteur a exprimé sa reconnaissance pour le travail fourni par le collège des enseignants permanents et associés de l'ISPAC-ISSVAC. Avant de présenter l'objet de la rencontre, le Vice-recteur a commencé par un bref historique de l'UCAC et de ses extensions. L'Assemblée plénière de l'ACERAC est annoncée en Janvier 2026 à N'Djamena et sera l'occasion de réunir les pères fondateurs de l'UCAC. Première extension en 2002 de l'Institut Supérieur de Technologie à Pointe Noire pour le premier cycle et le second cycle à Douala, cet Institut est devenu UCAC-ICAM. Deuxième extension à Bangui avec l'implantation de l'ISAAC qui a ouvert cette année de la première année de Master. Et il y a trois ans, ouverture de l'ISPAC-ISSVAC. A ce jour, l'UCAC compte 4 campus à Yaoundé (à Nkolbisson, le 1er campus qui abrite FSSG, Philo, Théo et Droit Canonique, à Ekounou le deuxième campus qui abrite une partie de la FSSG, la FSJP et la Formation Continue ; le troisième campus à Messa qui a un campus annexe à Nkongoa. A Messa, on a l'ESS où les Masters suivent leur formation, à Nkongoa sont logés le cycle 1 et le centre hospitalier universitaire qui abrite Gemelli ; cinquième campus à Douala, sixième campus à Bangui et septième à Moundou).

L'UCAC a 33 ans et compte environ 8000 étudiants environ et un fort réseau d'Alumni. L'ambition de l'UCAC est d'avoir des extensions dans les six pays de la CEMAC.

Revenant à l'objet de la rencontre, le Vice-Recteur a rappelé le paradigme pédagogique de l'UCAC orienté vers la professionnalisation à travers l'approche par compétences avec un accent sur l'entrepreneuriat avec le concept d'étudiant entrepreneur et d'université entreprise. L'UCAC se positionne sur le marché éducatif avec un esprit d'innovation en déployant des stratégies d'employabilité de ses diplômés. Désormais, l'UCAC ne forme pas que des hommes de terrain mais elle garde l'ambition d'une formation universitaire intégrale (des leaders techniquement bien outillés mais aussi responsables). Aussi il n'est plus à rappeler que l'âme d'une université c'est la recherche. C'est cela qui va permettre l'innovation. Et le Vice-Recteur a ainsi introduit la Présidente du Conseil Scientifique.



La rencontre avec le corps enseignant

Intervention de la Présidente du Conseil Scientifique

La présentation de la recherche à l'UCAC

A l'UCAC, on est enseignants-Chercheurs car c'est la recherche qui permet de nourrir les enseignements et qui conduit au stade de l'innovation. Le Conseil Scientifique est l'organe qui encadre la recherche. Il est composé de 12 membres qui représente les différents établissements de l'UCAC. Les représentants sont choisis parmi les enseignants de rang magistral qui vont veiller à la qualité des enseignements, de la recherche, la valorisation des résultats de la recherche, évaluer les dossiers de changements de grade. Il a un avis consultatif au Rectorat qui transmet au Conseil Supérieur et

pour les professeurs titulaires, le dossier va jusqu'au Saint Siège et l'enseignant devient professeur des universités catholiques dans le monde. Le conseil scientifique a aussi la mission d'évaluer les ateliers. Le Directeur de l'ISPAC-ISVAC a rassemblé en ateliers les enseignants qui ont produits des programmes qu'il a présentés au Conseil Scientifique. Ce dernier a évalué le lien entre la formation et l'employabilité, la qualité du contenu des formations.

Le Conseil Scientifique supervise l'activité des unités de formation doctorale. L'UCAC en compte sept (07).

- FSSG, 2 UFD
- Faculté Rhéologie, 1 UFD

Le conseil supervise les activités scientifique, colloques, recherche, partenariat scientifique.

Le Conseil Scientifique a un avis consultatif. Il supervise les unités de formation doctorales, UFD et les Laboratoires de recherche ; organise et supervise les activités de recherche scientifique. La recherche à l'UCAC s'organise à plusieurs niveaux, collectivement au sein des établissements où il existe un ou deux laboratoires, soit individuellement, par la participation à des colloques, des projets nominatifs de recherche.

Des exemples : au niveau individuel, en 2002, le Conseil Scientifique a supervisé un travail de recherche sur Comprendre la pauvreté,

Au niveau collectif, les facultés ont des laboratoires et des groupes de recherche tels que le Grita, l'IPIS, l'IRSA, l'UBUNTU, …



Entrée principale du campus provisoire de Moundou

Le Conseil Scientifique va bientôt évaluer les demandes de création de laboratoires et groupes de recherche. T il est important de noter que plus tard, l'appartenance à une structure de recherche deviendra un critère d'évaluation des dossiers de changement de grade.

Autant on encourage la recherche interdisciplinaire et collectivement, autant on encourage les publications et aussi la recherche individuelle au travers de la participation à des colloques, conférences. Cela favorise la visibilité et est un mécanisme pour livrer ou communiquer sa pensée. Ces publications sont l'héritage que l'enseignant chercheur laisse à la communauté scientifique.

Le Conseil Scientifique encadre aussi les revues telles que les cahiers de l'UCAC qui publie par thématique ou varia. L'objectif c'est de donner la possibilité de publier au moins un article tous les deux ans. Ce sont des mécanismes d'accompagnement à la valorisation de la recherche. Le comité scientifique pourrait travailler à proposer un numéro pour les cahiers de l'UCAC.

Pourquoi le comité scientifique

Bien que les statuts soient encore à titre ad experimentum, les orientations y contenus peuvent aider à constituer un comité scientifique qui va veiller sur la qualité des enseignements, créer une revue pour les publications pour avoir un portail spécifique pour les sciences pédagogiques et sciences vétérinaires. Cela va favoriser la visibilité des chercheurs et de l'institution.

La présentation du Conseil scientifique à travers ses missions et ses objectifs.

Il s'agit de : définir et promouvoir une politique commune de recherche sur les problèmes sociaux et de l'église en Afrique, favoriser la collaboration scientifique entre les établissements constituant l'UCAC, promouvoir la recherche scientifique, évaluer la conformité et la scientificité et l'employabilité des programmes de formation en collaboration ou non avec des partenaires, étudier les dossiers d'évaluation des dossiers de changement de grade chaque année, déployer une culture de la recherche au sein de l'UCAC.

Ces missions doivent être opérationnalisés à l'ISAAC par la mise en place d'un comité de gestion en vue de l'accompagnement académique et de recherche.

Des revues de publication sont des espaces de vulgarisation et

de dissémination des résultats de la recherche scientifique. Les supports de publication à l'UCAC sont multiples : les Cahiers de l'UCAC, les Cahiers de l'APDHAC, Tropiques santé, Gouvernance et sociétés, Revue des sciences de gestion.

Observations et échanges avec les enseignants

Au Tchad ne dirige les Masters que les enseignants de rang magistral et

Dr VOURCHAKBE Joël s'est demandé si le changement de grade concerne les enseignants associés.

Dr MAVOUBAYE Théophile, le CAMES autorise l'encadrement des Master académique autorise au Maîtres assistants. Au Tchad, il n'y a pas assez de laboratoires d'analyse en sciences biologique et cela limite le champ de recherche.

Dr NERADA Giscard, la recherche c'est les financements quelles sont les facilités pour les financements

Les réactions

Le Vice-recteur a rappelé que la prise en compte de la recherche oblige et fait observer que la question d'un laboratoire est plus que préoccupante ! Et il s'en réjouit de la présence d'enseignants outillés dans les effectifs d'associés. Et a mis en exergue l'avantage d'être associé à l'UCAC car la possibilité de publier dans un espace scientifique requis. Tous les établissements de l'UCAC ont des revues, telles que Tropiques Santé des Sciences de la santé. La présidente à ces questions a suggéré d'envisager des collaborations en interne, de voir comment les expériences des biologistes



Le Secrétaire Général Académique a rappelé que l'urgence est la création du comité scientifique pour porter ces préoccupations.

A cette question de financement de la recherche, le conseil scientifique a organisé deux jours de formation à la rédaction d'un projet de recherche scientifique et obtenir les financements. Cela demande de tenir compte de la politique de financement des bailleurs de fonds. Eu égard à ces difficultés de financement, s'engager dans l'innovation est un atout. Le VR rajoute qu'au niveau élémentaire, il y a la question de la bibliothèque relevée par le Directeur, la Fondation St Augustin accompagne l'UCAC chaque année. Les sources bibliographiques se constituent chaque année. Des commandes de livres pourront se faire. Le Directeur a suggéré aux enseignants de faire parvenir au moins (05) références de qualité dans la discipline pour permettre de constituer une dotation en ouvrages. L'UCAC est assujetti à son budget qui provient des frais de scolarité. Ce qui fait qu'il lui est difficile de dégager des lignes budgétaires

Section IV- Résolutions et recommandations

Les différentes rencontres ont abouti à des résolutions et recommandations : Définir un cadre réglementaire pour gérer la tricherie avec des sanctions adéquates à chaque cas. S'inspirer de l'expérience des autres établissements de l'UCAC, mettre sur pieds des organes institutionnels pour amorcer l'autonomie organisationnelle de l'ISPAC-ISSVAC à l'image des autres établissements, réviser les textes de base en se rappelant de l'esprit des pères fondateurs sur la création des instituts universitaires de l'UCAC, cela permettra d'envisager la création d'autres filières à l'ISPAC-ISSVAC, réviser les programmes académiques en intégrant la recherche scientifique dès la première année, porter une attention à la présentation des syllabus des enseignements; avec les ressources déjà disponibles, envisager une ferme l'ISPAC-ISSVAC, même provisoire sur le campus pour permettre aux étudiants de s'exercer, les jardins déjà existants sont à multiplier pour encourager l'esprit de créativité chez les étudiants; Créer un comité scientifique à l'ISAAC, annexe du Conseil Scientifique; Prendre attache avec le Directeur de la Bibliothèque pour l'acquisition des ouvrages à l'ISPAC-ISSVAC et la création d'une bibliothèque; Envisager une médiathèque ; Initier des projets de recherche collaborative et interdisciplinaire; Initier des partenariats autour de l'innovation agricole (penser par exemple au CIPCRE à Bafoussam).

Fadimatou MOUNSADE

FACULTÉ DE SCIENCES SOCIALES ET DE GESTION

Le triomphe de la « Graduation Ceremony »

Le temps a suspendu son envol en cette matinée du Mercredi 09 Octobre 2024, au Palais des Congrès de Yaoundé où La Faculté de Sciences Sociales et de Gestion de l'Université Catholique d'Afrique Centrale est venue célébrer l'emphase de l'excellence académique.

Le Palais des Congrès de Yaoundé, situé sur les sommets de Nkomnyada a servi de cadre à la célébration de la 1ère édition de la « Graduation Ceremony UCAC 2024 ». L'événement du jour a eu le mérite de rassembler de nombreux invités, au rang desquels les autorités universitaires et les personnalités de haut-volt, certaines comptant parmi les lauréats.

Placée sous la houlette du Rév. Père Prof. Yvon Christian ELENGA, Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, la « First Graduation Ceremony » était présidée par le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, qu'entouraient pour la circonstance le Rév. Père Dr Charles MOUKALA, Vice-recteur, le Rév. Père Prof. Jean Paul René ONDOA OMGBA, Secrétaire Général Académique, Mme Josiane TCHOUNGUI, Directeur Général d'***Atlantic Cocoa Corporation*** et M. Bertrand MBOUCK, CEO ***Dangote Cement Cameroon et Filiale Afrique Centrale***, tous deux parrains l'événement.

Après l'installation des invités, le programme fit place à l'« Opening



Le Recteur donne le ton de la célébration

Remarks (Masters of Ceremony) avec la marche triomphale qui a laissé défiler tour à tour le Doyen et le corps enseignant de la Faculté, le Recteur et la Haute Administration de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, la Marraine et le Parrain de la 1ère édition de la « Graduation Ceremony » et enfin les « Graduates » élus du jour, tous rayonnant dans leur tenue d'apparat et comptant dans les rang des titulaires de Licence,



Le jour de gloire pour le Doyen de la FSSG

de Master et de Doctorat. La parade fut suivie par l'exécution des hymnes nationaux (Vatican, CEMAC et Cameroun).

Moment de prise de parole ...

D'abord le Rév. Père Prof. Yvon Christian ELENGA, Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion et porteur de ce projet a expliqué le caractère académique de cette cérémonie qui censure la fin de parcours des apprenants. En effet, « A travers cette cérémonie, l'Université Catholique d'Afrique Centrale, et plus particulière la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, illustre la dynamique de ses liens avec l'excellence de la formation. Des liens qui se concrétisent à travers trois réalités : premièrement l'identité d'une communauté ; deuxièmement, son ouverture sur le monde ; troisièmement la reconnaissance de ses diplômes ». Il a également émis le vœu de voir l'Université s'ouvrir davantage pour saisir et fructifier les nombreuses opportunités qui s'offrent à elle, « Aujourd'hui, l'aube de la société de la connaissance, nous avons plus que jamais besoin d'une Université capable de jouer son rôle dans la société ; d'une Université qui fasse le lien avec le savoir ; d'une Université qui crée, qui diffuse et qui donne accès à l'ensemble des connaissances humaines ; d'une Université qui relie la cité au monde. Nous avons besoin d'une Université ouverte. Cette ouverture de l'Université se construit grâce aux liens avec le monde professionnel ». En effet, « On se représente souvent les universitaires comme des érudits. On a raison. Mais le potentiel d'un universitaire ne réside pas seulement dans son érudition disciplinaire ; il se fonde également sur sa capacité à produire un savoir, à créer, à inventer à partir de sa propre pensée. L'universitaire est avant tout un inventeur ! C'est un atout essentiel pour le secteur privé comme pour le secteur public.



La satisfaction et reconnaissance du Doyen

Prenant la parole à son tour, le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, président de cette cérémonie en lieu et place du Grand Chancelier empêché, s'est appuyé sur la maxime germanique selon laquelle »Wer die Schule hat, hat die Zukunft«. Là où on a l'école, là se trouve le futur, l'avenir. Ainsi il a largement abondé sur les missions de l'UCAC, non sans évoquer et jeter un regard rétrospectif sur le chemin parcouru, les projets réalisés et les échos qui parviennent des diplômés de l'UCAC sur le terrain professionnel et le monde du travail. La formation intégrale est pour tout apprenant à l'Université Catholique d'Afrique Centrale une mine d'or



Jour de triomphe pour les lauréats



à saisir pour l'offrir les meilleures opportunités parmi tant d'autres. Voilà pourquoi aujourd'hui, la graine de l'école plantée au centre de l'Afrique a grandi et elle porte de nombreux fruits qui s'épanouissent à travers l'Afrique et le reste du monde.

Les parrains chacun à son tour, n'ont pas tari d'éloges à l'endroit des lauréats. Ils les ont félicités tout en les encourageant de tenir haut le cap dans le monde professionnel et de soutenir les plus jeunes qui découvrent ce milieu ou qui sont encore en formation. C'était aussi le moment pour eux de se souvenir des moments d'études passés à l'UCAC et de célébrer le savoir-faire et le vivre-ensemble reconnus dans cette institution à la réputation avérée.

Remise des parchemins et adoubement des lauréats

Classés en trois catégories (Licence, Master et Doctorat), les lauréats ont solennellement reçu leurs parchemins des mains de leurs différents formateurs, du Rectorat, des Chefs d'établissements et autres enseignants encore en service ou admis à faire valoir leurs droits à la retraite et les parrains de cette 1ère édition de la « Graduation Ceremony ». Un moment de vives émotions pour les lauréats, les parents, les familles les amis et connaissances qui à la fin n'ont pas boudé le plaisir d'avoir assisté à ces moments de célébration de l'excellence académique.

Remerciements des lauréats

Dans son discours de circonstance, dans les trois langues officielles (Anglais, Espagnol et Français) de l'Université Catholiques d'Afrique Centrale, le Dr Albert Legrand TODJOM MABOU, Top Graduate a su dire merci, au nom des lauréats de la cuvée



2022-2024, à toutes les parties prenantes. *« Chers parents, chers enseignants et chers membres de l'administration de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, nous sommes conscients que nous avons été à plusieurs occasions les causes de vos douleurs et de vos nuits blanches. Les lauréats de la cuvée 2022-2024 vous demandent pardon par ma modeste voix. Nous prions que la joie de jour efface toute l'amertume causée par nos actes et paroles irréfléchis. Réjouissez-vous avec nous ; dansez avec nous. Nous allons vous rendre heureux dans la suite de nos études et à travers notre carrière professionnelle et académique ».*

Avant la séance des photos souvenirs et autres en famille, le Rév. Père Prof. Yvon Christian ELENGA, Doyen de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion, a eu quelques mots juste à l'endroit des lauréats pour garder en mémoire des moments inoubliables.

"Today, it is also your professors who are honored. The quality of their teaching and their dedication to your success are the best guarantees of the quality of the diplomas. Do not forget, whatever your backgrounds from now on, these diplomas will always connect you to the great community of the Catholic University of Central Africa. Be proud to belong to it! Fly the colors of your University high ! Become its ambassadors in the professional world. You will soon discover the importance of Alumni networks for a career, for a company, for an administration. Do not forget what your University has offered you, because it will now need you. Keep the memory of this beautiful ceremony, remember these moments".

Nicolas Destade Awana

Renouveau et impact du DICODI

Le Dîner Commerce et Distribution (DICODI) est un événement de filière organisé par les étudiants de deuxième année en Marketing, Communication et Vente de Faculté de Sciences Sociales et de Gestion de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Son objectif principal est de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.



Une évolution constante pour marquer les esprits

Dans un souci de renouveau chaque année, et afin de marquer les esprits, les étudiants de LMCV2 permettent au DICODI de promouvoir la filière en favorisant des échanges avec des professionnels sur les points clés du secteur et en mettant en avant ses débouchés.

Depuis vingt-quatre ans, le DICODI offre aux étudiants de licence 2 en Marketing, Communication et Vente l'opportunité de se confronter aux réalités du terrain, de développer leurs talents et leurs aptitudes à travers la conception et l'organisation de cet événement de filière. Il s'impose aujourd'hui comme l'événement de référence du premier cycle de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Mais avant tout, le DICODI est une famille. C'est cette force collective qui lui permet de se renouveler chaque année et d'avoir un impact durable.

Au programme : Activités et initiatives marquantes

Pour se démarquer, le DICODI a mis en place un calendrier de plusieurs activités et initiatives, parmi lesquelles : les "Nescafets", événements destinés à collecter des fonds pour l'organisation de la Semaine du DICODI. La 1ère Nescafet a eu lieu le 16 Décembre 2024, avec le Dîner des Présidents et la 2ème Nescafet s'est tenue le 24 Février 2025, Dico Fuego, au cabaret latino. La Semaine du DICODI quant à elle retenue du 26 Avril au 03 Mai 2025 a été mouvementée entre plusieurs activités au rang desquelles la Journée sportive le 26 Avril ; la Messe d'ouverture le 27 Avril ; Journée d'ouverture le 28 Avril ;

Conférence le 29 Avril ; la Foire d'entreprises & Carrefour des métiers le 30 Avril ; la Soirée culturelle le 02 Mai et la Soirée de Gala le Samedi, 03 Mai 2025.

Les objectifs de cette 25ème édition visaient à consolider le palmarès de victoires en remportant une fois de plus le titre du meilleur événement de filière, faciliter l'insertion professionnelle des étudiants et de développer la maîtrise des techniques pratiques d'expression et de communication.



Une organisation portée par tous les étudiants de la filière MCV

Le DICODI est un événement propre à la filière Marketing, Communication et Vente (MCV). Tous les étudiants y participent activement, que ce soit dans l'organisation ou dans la participation. En effet, l'organisation est assurée par les étudiants de niveau 2 et la participation concerne les niveaux 1, 2 et 3, chacun ayant un rôle clé dans le bon déroulement de l'événement.

L'implication des étudiants repose avant tout sur un sentiment d'appartenance et un amour pour la filière MCV, ce qui est déjà une réalité. Pour ce faire, la communication et le dialogue sont essentiels ; chaque étudiant de niveau 2 s'est vu attribuer un poste à responsabilité pour maximiser son implication ; un mini-CTO a été mis en place pour que les étudiants de niveau 1 puissent exprimer leurs idées et s'impliquer pleinement dans cette 25ème édition et le parrainage 2024 a joué un rôle clé pour encourager l'engagement des étudiants de niveau 1.



Défis et solutions

L'organisation du DICODI comporte plusieurs défis : la gestion des équipes ; participation financière des étudiants et la recherche de sponsors. Ainsi, pour y faire face, notre motivation principale est restée la victoire. Nous ne pouvons pas nous permettre d'abandonner, alors à chaque problème, nous trouvons une solution immédiatement ! cela fait partie de nos stratégies de réussite.

Impact sur les participants et leur avenir

Développement des compétences et insertion professionnelle

Le DICODI a un impact positif sur les étudiants, tant en termes de compétences que d'insertion professionnelle avec la découverte et développement des talents : chaque étudiant



apprend à mieux connaître ses aptitudes et à les perfectionner ; les opportunités professionnelles : grâce aux partenariats avec Business-to-Business avec les entreprises, les étudiants peuvent décrocher des stages ou même des offres d'emploi ; l'élargissement du réseau professionnel : à travers le Carrefour des métiers et la Foire des entreprises, les étudiants se créent des opportunités précieuses et enfin le développement des compétences commerciales : la foire et les expositions permettent aux étudiants d'améliorer leurs talents de vendeurs. En résumé, le DICODI a un impact réel et durable sur l'avenir des étudiants.

Reconnaissance et compétitivité

Un événement d'excellence

Le DICODI a été élu 22 fois meilleur événement de filière. Ce succès repose sur : l'héritage laissé par ses précurseurs, la créativité et l'innovation constantes des étudiants et un fort esprit de famille et une culture de l'excellence.

Forces et faiblesses

Forces. 25 ans d'expérience (créé en 2000) ; 22 prix du meilleur événement de filière sur 24 éditions ; un réseau d'anciens étudiants et de parrains académiques influents ; un événement unique qui se renouvelle chaque année et un esprit d'équipe fort : le DICODI, c'est une famille ! Faiblesses. L'effectif réduit par rapport aux autres événements de filière et la recherche des financements constante, rendant l'organisation plus complexe.

Visibilité et rayonnement

Le DICODI assure sa visibilité à travers 06 réseaux sociaux : Snapchat, Instagram, LinkedIn, TikTok, Facebook et WhatsApp ;





les partenariats stratégiques, qui nous permettent d'être mentionnés et promus et une stratégie de communication PULL, efficace pour capter l'attention de notre audience cible.

Objectif final : remporter le prix du meilleur événement de filière

Nous avons toutes les cartes en main pour remporter à nouveau ce titre ! Nous aimons le DICODI et nous nous investissons corps et âme pour son succès. Nous accordons une attention particulière à chaque détail. Nous suivons une copy strategy bien définie tout au long de l'année. Et nous sommes prêts à écrire une nouvelle page de l'histoire du DICODI et à prouver, une fois de plus, pourquoi cet événement est le meilleur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale !

Diane Fabiola DJIKELANG

L'An 25 des Journées Gestion ... On évalue !

Les Journées Gestion sont l'événement phare de la filière Licence en Comptabilité Finance et Licence en Management Audit et Contrôle de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.



Événements datés ...

Cette année, nous avons eu plusieurs dates et événements marquants. Le premier événement a eu lieu au cours de l'Assemblée Générale d'Ouverture du Cercle de Réflexion sur l'Entreprise et l'Emploi (CREE) où nous avions présenté notre événement au public et principalement à notre cœur de cible : les étudiants de premières années Licence. Ensuite, nous avons eu un shooting avec le Comité Technique d'Organisation, suivi de notre premier brunch le 17 Décembre 2024, avec le thème ***«Royal Garden»***. Nous avons également organisé une foire en collaboration avec le club Finance et Comptabilité (FICO) le 14 Janvier 2025, et un deuxième brunch sur le thème de « la JG Bank » le 26 Février 2025.

Notre semaine pleine d'activités s'est déroulée du 03 au 10 Mai 2025, avec une journée sportive, suivie de la messe d'ouverture, une foire d'exposition aux différentes productions, un carrefour des métiers, une soirée culturelle et enfin une soirée de gala. Toutes ces activités ont été riches en connaissances. Il faut dire en somme que l'événement le plus marquant a été notre source culturelle sur le thème ***« The Sound of Music »*** avec un hommage à la musique indienne, classique, au Hip-hop, mais surtout au Roi de la pop Michael Jackson. Tous se souviendront de la soirée culturelle des JG 25 !

Les sponsors au rendez-vous

La vingt-cinquième édition des Journées Gestion a marqué de nombreux esprits, car nous avons célébré avec emphase un

quart de siècle d'existence. Le thème de cette année était ***«La productivité du gestionnaire dans un environnement de travail hybride»***, thème qui a été développé et débattu pendant la conférence d'ouverture. Pour cette édition, la moisson a été abondante avec plusieurs sponsors, notamment ***MTN, Bange Bank, Fécavolley, Afriland First Bank, Apple Store*** etc... M. Pascal Hervé ESSISSIMA, Directeur Général Adjoint de Bange Bank, et Dr. Gilbert MESSINA ABEGA, nous ont fait l'honneur d'être respectivement notre parrain professionnel et notre parrain académique.



Les Journées Gestion, c'est vraiment une famille. Malgré la pression, nous créons des moments inoubliables avec nos camarades. Les Journées Gestion Act25 se sont achevées il y a quelques jours de cela, et un sentiment de nostalgie emplit les cœurs. Entre le stress, les beaux moments, les répétitions, le travail acharné, les cris et les pleurs, les blessés, ces moments intenses qui rassemblent et qui unissent, sont malheureusement déjà derrière nous.

Nous souhaitons vraiment inciter la jeune génération à participer à la vie associative, car cela permet de sortir du cadre scolaire trop protocolaire, mais aussi et surtout de comprendre la vie en entreprise et acquérir de nouvelles compétences et aptitudes. Ce sont de beaux souvenirs qui restent gravés dans la mémoire et même si à la fin on ne gagne pas le prix du ***« Meilleur événement de filière »***, dans les cœurs, nous l'avons gagné. Le plus important, c'est de s'amuser, même si gagner est un plus … Bon gros plus.



Remerciements

Mais arriver à la fin de ce merveilleux vingt-cinquième chapitre de nos Journées de Gestion, nous sommes reconnaissants, et si cela est à refaire, nous le referons. Merci pour la maturité, l'expérience acquise. Merci pour les rencontres faites. Merci pour les sacrifices, les nuits blanches, la difficulté à trouver des fonds, les chevilles foulées à cause des répétitions. Merci pour les discordes … Ça en valait vraiment la peine. Nous sommes certains que tout le Comité Technique d'Organisation partage cette opinion. C'est la fin d'une ère et le début d'une nouvelle … Les JG c'est toi, les JG c'est moi, les JG c'est nous !

Carmen ENGO

Leadership and Management Day 2025
A wonderful moment !

JML (Leadership and Management Day) *is a flagship event organized by the Faculty of Social Sciences and Management (FSSG) at UCAC. Its core mission is to foster leadership and managerial spirit among students, preparing them to become the visionary leaders and decision-makers of tomorrow.*



The JML unfolds through a series of thoughtfully curated activities spread across the academic year:

- The initiative was launched in December with a Christmas Brunch, a warm and festive gathering designed to strengthen bonds between students, faculty, and staff in a spirit of unity and celebration.
- In March, in honor of International Women's Day, a thematic photoshoot was organized to highlight women's empowerment, celebrate gender equality, and amplify the voices and ambitions of aspiring female professionals.
- This was followed by our flagship conference, a pivotal moment of the JML, where we had the privilege of hosting renowned leaders from diverse industries. They graciously shared their journeys, insights, and practical wisdom to help guide us in navigating the evolving landscape of modern management.
- The Sports Day offered a dynamic platform for friendly competition between participating institutions, promoting teamwork, school spirit, and physical well-being in a vibrant and energetic atmosphere.
- The series of events culminated with the Gala Night, an elegant and festive evening designed to celebrate the commitment, creativity, and excellence of all participants, while fostering a strong sense of community and achievement. Through these initiatives, JML stands not only as a platform for experiential learning, but also as an incubator for talent, ethical values, and responsible leadership.

ASHU Eliz- Rondell ARREY











Une Conférence Commémorative pour Julius OSEGA

L'Académie de la Paix et des Droits de l'Homme en Afrique Centrale (APDHAC) de la Faculté de Sciences Sociales et de Gestion l'Université Catholique d'Afrique Centrale a organisé le Vendredi, 23 Mai 2025, dans la Salle 002 de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, une Conférence Commémorative Julius OSEGA, sur le thème « Corruption et conflits en Afrique ». Cette journée commémorative s'est déroulée en présence de nombreux invités au rang desquels le Rév. Père Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale et les Chefs d'Etablissements mobilisés pour la circonstance

Le programme savamment tissé par les organisateurs prévoyait des prises de parole conséquentes avec le mot de bienvenue du Rév. Père Pr Yvon Christian ELENGA, Doyen de la Faculté des Sciences Sociales et de Gestion ; l'allocution du Pr Jean Didier BOUKONGOU Directeur de l'APDHAC et Directeur National du Partenariat Université Catholique d'Afrique Centrale-Centre of Human Rights (UCAC–CHR) ; Allocution du Coordonnateur National du Partenariat : Pr ATANGCHO AKONUMBO (Modérateur UCAC) ; Allocution de la Représentante du CHR : Dr Michelle MAZIWISA, Responsable du Programme



Pr Jean Didier BOUKONGOU

HRDA ; et la Conférence Commémorative proprement dite Julius Osega dont la leçon inaugurale a été prononcée par le Pr Jean Didier BOUKONGOU sous la modération Pr ATANGCHO AKONUMBO.

Parmi les invités, on a pu remarquer la présence de Dr Michelle RUFARO MAZIWISA, Responsable de programme, Droits de l'homme et démocratisation en Afrique du Centre des Droits de l'Homme de l'Université de Pretoria.

En effet, la Conférence commémorative Julius Osega était conjointement organisée par l'Université Catholique d'Afrique Centrale et le Centre des Droits de l'Homme de la Faculté de Droit de l'Université de Pretoria, en Afrique du Sud. Le Centre est le siège régional de ***Global Campus Africa*** et propose le ***Master en Droits de l'Homme et Démocratisation en Afrique (HRDA***), en partenariat avec douze Universités à travers le continent. L'Université Catholique d'Afrique Centrale est l'un de ces douze partenaires. Le Centre est aussi l'un des huit Centres Régionaux du Global Campus, chacun offrant un programme de Master en collaboration avec des Universités de différentes régions du monde.

En fait qui était Julius OSEGA ?

Julius était un ancien élève du Master HRDA. Il a obtenu son diplôme en 2001, soit lors de la deuxième promotion du programme. Aujourd'hui, en 2024, nous célébrons les 25 ans de ce programme. Après ses études, Julius est retourné en Ouganda pour servir dans la Police-un choix rare pour un diplômé en droits de l'homme. Pourtant, le rôle de la police est fondamental dans la protection des personnes et dans le respect des droits humains, notamment à travers une régulation adéquate de l'usage

de la force, pour éviter les abus et garantir la responsabilité en cas de violations.

Julius OSEGA fut promu au poste de ***Chef des plaintes en matière de droits de l'homme*** au sein de la Police ougandaise. Il a été déployé au Darfour, dans le cadre de la force conjointe de maintien de la paix de l'Union Africaine. Son engagement l'a conduit également en Somalie, où il formait des Officiers de Police aux Droits humains.

Julius OSEGA est mort le 8 juillet 2008, lors d'une patrouille au Darfour. À ce moment-là, il occupait le grade de Commissaire de Police. Il a été promu Superintendant principal à titre posthume. Sa vie fut un engagement constant pour les droits humains, souvent au péril de sa propre sécurité. À travers son service dans la police, il a enseigné les droits humains aux communautés en Ouganda, en sensibilisant sur les enjeux de droits et de démocratisation.

En 2009, Julius OSEGA a reçu à titre posthume le ***Prix Vera*** Chirwa, décerné par le Centre des Droits de l'Homme, en reconnaissance de son travail exceptionnel dans le domaine des droits humains. Il était décrit comme incarnant « les valeurs fondamentales du juriste africain des droits de l'homme, par son courage et son engagement constant à améliorer la vie des peuples de notre continent ».



Un panel impressionnant

Le Conseil des Directeurs du Programme HRDA a donc décidé d'instaurer cette conférence annuelle en mémoire de Julius OSEGA. Elle a déjà été accueillie par d'autres universités partenaires de Global Campus Africa, notamment : l'Université Gaston Berger (Sénégal), l'Université du Cap Occidental (Afrique du Sud), l'Université Catholique d'Afrique Centrale (Cameroun), l'Université de Makerere (Ouganda) et l'Université d'Abomey-Calavi (Bénin).

Après la leçon inaugurale du Pr Jean Didier BOUKONGO, Directeur de l'APDHAC, sous la modération du Pr Atangcho Akonumbo, UCAC, la Table ronde a accueilli Dr Thibaud BATA, Enseignant de Droit International Humanitaire, UCAC, Maître AGBOR MBALLA, Fondateur et Directeur Exécutif du Centre pour les Droits de l'Homme et la Démocratie, Buea, M. Joël MANFO, Centre de traumatologie, Yaoundé (ONG) et Pr SAMA-LANG Irene, Cheffe de Département de Droit Public et Administration Publique, Université de Buea.

Les questions, les préoccupations et les échanges et autres réponses ont dévoilé tout l'intérêt de la thématique discutée. La Conférence Commémorative Julius OSEGA s'est refermée avec une forte annonce où l'Université Catholique d'Afrique Centrale abritera en 2026, dans le cadre de ce partenariat et ces échanges, une grande rencontre qui va mobiliser plus de cent (100) Institutions Universitaires d'Afrique et d'ailleurs.

Nicolas Destade Awana



Satisfaction de la fin de la journée de réflexion

Le Prof. Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN aux Séminaires doctoraux d'Avril-Mai 2025

Invité aux Séminaires doctoraux d'Avril-Mai 2025, le Prof. Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN, Socio-Anthropologue, Directeur de Recherche émérite au CNRS (France) et LASDEL (Niger) a animé une conférence le 30 Avril 2025, sur le thème « La Socio-Anthropologie des politiques publiques en Afrique. Entre diagnostics rigoureux et pistes de réformes internes.

La conférence qui s'est tenue dans l'Amphithéâtre de la Faculté de Sciences Juridiques et Politiques, au Campus d'Ekounou-Ayéné, avait entre autre pour intervenants le Prof. Claude ABE (Discutant), le Dr Joël MOUDIO (Discutant) et le Rév. Père Prof. Yvon Christian ELENGA (Modérateur).



Pr Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN pendant l'exposé

En effet, « Issue de la socio-anthropologie du développement, la socio-anthropologie des politiques publiques a multiplié les diagnostics sur le dysfonctionnement des services publics, les effets inattendus des interventions de l'extérieur et des réformes d'en haut, le rôle méconnu des contextes locaux et des normes pratiques. Désormais elle prend aussi en compte les micro-innovations internes aux services de l'Etat, le rôle des acteurs publics soucieux d'améliorer la qualité des prestations délivrées aux usagers, la présence souvent invisible d'« experts contextuels » qui tentent des réformes endogènes ».

Le Vendredi, 02 Mai 2025, le Prof. Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN, Socio-Anthropologue, Directeur de Recherche émérite au CNRS (France) et LASDEL (Niger) a animé dans la salle 207 de la Direction de la Formation Continue, du Campus d'Ekounou-Ayéné, un atelier de présentation de l'ouvrage intitulé La revanche des contextes. Des mésaventures de l'ingénierie sociale, en Afrique et au-delà. A l'occasion, le Dr Gérard AMOUGOU, Politologue (Discutant) et M. Patrice BIGOMBE LOGO, GRAPS (Modérateur) accompagnaient le Prof. Jean-Pierre OLIVIER de SARDAN sur le panel ; pour répondre à la question suivante. Pourquoi les projets de développement, les interventions des Organisations Non-Gouvernementales ou les politiques publiques nationales sont-ils tous soumis à d'importants écarts entre ce qui était prévu et ce qui se passe effectivement ?



Participation studieuse des doctorants

En effet, l'ouvrage présenté, constitue une contribution majeure à l'analyse des effets inattendus des politiques publiques débattues ici.

Nicolas Destade Awana

DFC-UCAC
FORMATION CONTINUE
EXECUTIVE EDUCATION



NOS FORMATIONS

LA FORMATION CONTINUE DE L'UCAC VOUS PROPOSE **DES FORMATIONS DE QUALITÉ**

EXECUTIVE MBA

- EMBA Audit et Contrôle Interne
- EMBA Digitalisation-Innovation
- EMBA Entrepreneuriat-Innovation
- EMBA Management Stratégique

EXECUTIVE MASTERS

- Executive Master en Gestion et Régulation des Marchés Publics
- Executive Master en Maitrise d'ouvrage des projets de développement en Afrique (MAITENA)
- Executive Master en Management et Ingénierie QHSE
- Executive Master en Management et Stratégies de Communication

CERTIFICATS UNIVERSITAIRES PROFESSIONNELS (CUP)

- CUP Analyse Financiere
- CUP Conception Negociation et Pilotage Des Projets en Afrique
- CUP Exécution et clôture des marchés publics
- CUP Administrateur - Gouvernance de Sociétés
- CUP Management et Ingenierie des Projets Evenementiels
- CUP Maturation des marchés publics
- CUP Métiers de la bourse
- CUP Passation des marchés publics
- CUP Pratique du Droit des Affaires dans l'espace OHADA
- CUP Programmation des marchés publics
- CUP Propriété Intellectuelle
- CUP Suivi-Evaluation des Projets
- CUP Strategie et Ingenierie Sociale
- CUP Juriste Financier
- CUP Juriste Droit Numérique
- CUP Politique et Administration des Affaires Territoriales
- CUP Leadership, Confiance et Performance

MASTER 2 SPÉCIALISÉ RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES (DU)

DBA: DOCTORATE IN BUSINESS ADMINISTRATION
EN PARTENARIAT AVEC L'ISPI DE PARIS

FORMATIONS SUR MESURE

VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS

VALIDATION DES ACQUIS D'EXPERIENCE

UCAC Formation Continue · Formation Continue UCAC · formationcontinue@ucac-icy.net · +237 671169 815 +237 693 977 140

ECOLE DES SCIENCES DE LA SANTÉ

Rentrée Académique de l'Unité de Formation Doctorale de l'ESS/UCAC : un élan pour l'excellence en santé

L'amphithéâtre du campus de Messa a résonné d'enthousiasme et de solennité ce lundi 20 janvier, à l'occasion de la rentrée académique de l'Unité de Formation Doctorale (UFD) de l'École des Sciences de la Santé de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.

Modérée avec aisance par Mgr Luc ONAMBELE, Secrétaire Général de l'UFD, la cérémonie a débuté par un mot de bienvenue prononcé par Dr Sylvie Myriam AMBOMO Epse MVOA, Directrice de l'ESS-UCAC. Celle-ci a rappelé l'ambition de l'UFD d'offrir un cursus doctoral structuré et exigeant, en parfaite adéquation avec les programmes de Master de l'école. Les Unités de Recherche couvrent des domaines stratégiques tels que les Sciences Infirmières, la Santé Publique et la Biologie Clinique, illustrant la volonté de répondre aux défis de santé majeurs sur le continent africain.

Prenant la parole à son tour, le Rév Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'UCAC, a captivé l'audience avec un discours empreint de vision et de détermination. Il a mis en lumière l'importance cruciale de l'UFD dans le rayonnement de l'ESS, tout en soulignant son rôle stratégique pour renforcer la recherche et promouvoir une excellence académique qui répond aux besoins spécifiques de l'Afrique. Cette initiative s'inscrit dans une démarche de continuité et d'innovation scientifique, plaçant l'UCAC parmi les institutions de référence en matière de formation doctorale.



Le panel des autorités académiques pendant la cérémonie

L'un des moments forts de la cérémonie fut la leçon inaugurale, magistralement présentée par le Prof. Étienne KIMESSOUKIE, Directeur de l'UFD. Intitulée « Validité écologique des concepts : enjeux et défis pour la recherche en santé en Afrique », son intervention a captivé l'assistance. Le professeur a exploré avec profondeur les problématiques spécifiques auxquelles la recherche en santé est confrontée sur le continent, en soulignant l'importance de développer des approches adaptées aux réalités locales.

La cérémonie s'est achevée par une photo de famille, symbole d'unité et de solidarité entre les doctorants, les enseignants et les invités. Des agapes fraternelles ont suivi, offrant une occasion précieuse d'échanges conviviaux et de réseautage entre les participants.

Cette rentrée académique marque le début d'une année prometteuse pour l'ESS/UCAC et ses doctorants. Avec détermination, ces chercheurs en devenir s'engagent à relever les défis complexes liés à la santé en Afrique, et à contribuer significativement à l'amélioration des conditions de vie sur le continent, grâce à une recherche innovante et rigoureusement encadrée.

Christian Frédéric NDOUNOKON

Discours du Recteur à l'occasion de la Rentrée Académique Solennelle de l'UFD de l'ESS

- *Madame le Directeur, Mme le Directeur-adjoint de l'ESS*
- *Messieurs les Secrétaires généraux,*
- *Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements,*
- *Chers enseignants,*
- *Chers membres du personnel administratif,*
- *Chers Doctorants,*



Le Recteur devant la presse

C'est un honneur doublé d'un agréable plaisir pour moi de prendre la parole en ce haut lieu de savoir pour présider l'ouverture officielle de la rentrée doctorale de cette année académique 2024 2025.

La rentrée académique d'une institution est toujours un moment important dans la vie de celle-ci. C'est l'occasion de se saluer, de rencontrer les collègues qu'on n'a pas vus de longues dates, de découvrir les nouveaux visages des étudiants nouvellement admis. C'est aussi l'occasion à saisir pour se rappeler les devoirs mutuels qui incombent à tous les membres d'une communauté académique.

Je saisis donc cette occasion pour souhaiter à tous, une bienvenue dans la grande communauté de l'UCAC et de manière spécifique, dans cet important démembrement que constitue l'Ecole des Sciences de la Santé.

Je saisis la même occasion pour saluer le corps enseignant dévoué à la tâche et qui s'est toujours distingué par son application et son engagement. Merci pour vos multiples sacrifices déployés généreusement et sans réserve pour le bien de cette jeunesse africaine et Sous-régionale.



Mme le Directeur de l'ESS et le Directeur de l'Unité de Formation Doctorale (UFD)

Je voudrais également saluer tous les doctorants, anciens et nouveaux.

Je sais qu'il n'a jamais été aisé pour personne, d'entreprendre les études doctorales sans se soumettre à la discipline et aux multiples sacrifices qu'imposent cet exercice.

Lorsqu'il nous arrive souvent de revisiter notre passé, on se rend bien évidemment compte que ne devient pas docteur qui veut, mais qui peut.

C'est donc un chemin ardu, plein d'embûches et d'épreuves qui poussent quelquefois, le candidat à la tentation de la démission. Tenez bon et sachez faire preuve de persévérance.

Le triomphe et la gloire qui vous

attendent à la fin, exigent de passer par cette grande épreuve car « à vaincre sans péril, on triomphe sans gloire », nous rappelle le sage Corneille.

En guise de rappel, il convient de ne point perdre de vue que parmi les missions fondamentales dévolues à toute université, la recherche occupe une place de choix au prolongement de l'enseignement et des autres activités devant concourir à la transformation sociale pour laquelle l'université constitue un secteur privilégié.

Les sociétés humaines sont donc généralement à l'image de leur université et dépendent du type de recherche qu'on y mène, et bien évidemment aussi, de la qualité des chercheurs qui s'y déploient.

Je saisis donc cette occasion pour interpeler nos enseignants pour qu'ils apprennent à redécouvrir toujours de manière nouvelle, le sens de leurs responsabilités. Soyez disponibles, et à l'écoute de vos doctorants qui ont besoin de vous pour maitriser leurs sujets et savoir où ils vont.



Face à la presse …

Quant à vous, chers doctorants, ne perdez jamais de vue que votre prestige futur sera toujours lié à la qualité de votre recherche doctorale. Choisissez donc des sujets pertinents et novateurs dont les résultats feront votre fierté tout en contribuant au prestige académique de notre université. Car si l'on admet que le doctorat est le titre le plus prestigieux de l'université, on peut aussi en déduire que sans le doctorat, sans la recherche, il n'y a pas authentiquement une université. Le doctorat constitue donc une école de vie, un creuset de formation à la maturation de l'homme, une école de conduite qui va bien au-delà d'un lieu de formation scientifique ou intellectuel. C'est aussi l'école du doute, le lieu où l'on se forme à la probité intellectuelle, à la positivation de l'échec.


Présence de nombreux invités …

Pour assurer son leadership académique, l'UCAC a besoin des doctorants convaincus et convaincants, c'est-à-dire des chercheurs capables de penser analytiquement et synthétiquement, des chercheurs créatifs, sérieux et capables d'originalité. Cela exige donc de vous, et de vos encadreurs, l'habileté à prendre des risques intellectuels pour scruter des sphères



Photo de famille à la fin de la cérémonie académique …

nouvelles de la connaissance dans le domaine spécifique des sciences de la santé.

Je ne saurais conclure sans vous rappeler quelques bases de l'anthropologie chrétienne qu'il convient à tous de ne point perdre de vue.

Pour nous, chrétiens, l'homme est d'abord une créature divine. Créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, il est investi d'une transcendance qui lui confère une dignité fondamentale. Et c'est pour sauver et protéger cette dignité que le Fils de Dieu a pris notre condition humaine pour devenir semblable à chaque être humain. Voilà pourquoi toute vie humaine est sacrée et inviolable.

Que vos recherches contribuent donc à l'amélioration de la santé et à la sauvegarde de la vie humaine. Car « science sans conscience, n'est que ruine de l'âme » disait Rabelais.

Et pour conclure, je voudrais revenir sur l'enseignement du Pape François développé dans l'encyclique Dilexit nos. Dans la société « liquide » où nous nous vivions aujourd'hui, l'homme tend de plus en plus à faire des choses superficielles ou à les faire superficiellement à cause de la dévalorisation du centre intime de son humanité, c'est-à-dire son cœur. Cette dévalorisation s'est enracinée dans le rationalisme grec et préchrétien, dans l'idéalisme postchrétien, et dans le matérialisme dialectique qui prévaut sous différentes formes aujourd'hui. (Cf. Dn n°9)

Pour y remédier, le Pape nous conseille de toujours allier la tête qui pense à la main qui agit, en passant par le cœur qui aime et qui sait prendre soin des choses qu'il aime. Apprenez donc à aimer votre recherche et faites la de bon cœur, en vue du plus grand bien de l'humanité.

Á tous et à chacun, je souhaite une fructueuse année doctorale et que le Seigneur vous bénisse.

I wish you all the best, during this academic year!

Thank you for your kind attention.

Pr Thomas Bienvenu TCHOUNGUI

Recteur

INSTITUT UCAC-ICAM

Forum Ucac-Icam Entreprises : Un franc succès pour le 10ème édition !

Les 14 et 15 Novembre dernier, l'Institut Ucac-Icam a organisé avec faste et enthousiasme la 10ème édition de son Forum Entreprises. Cet événement incontournable a rassemblé sur le campus de Douala étudiants et entreprises pendant 2 jours.



Une participation assidue …

Une conférence inspirante pour lancer l'événement

Le 14 novembre, pour mieux se préparer au forum, une conférence a été animée par des professionnels des Ressources Humaines d'entreprises : Mme Gertrude BADEGANA ANDZA de CADYST Group, M. MOHAMAT SAID de CIMPOR et M. Patrick DJAGA de Africa Global Logistic (AGL).

Les intervenants ont partagé leurs expertises et leurs expériences avec les étudiants, leur prodiguant de précieux conseils pour réussir leur insertion professionnelle. Les échanges ont porté sur des thématiques essentielles :

– Préparation et réseautage : Les panélistes ont souligné l'importance de soigner son CV, d'utiliser efficacement les réseaux sociaux professionnels comme LinkedIn et de saisir toutes les opportunités de stages pour acquérir une expérience solide.

– Confiance en soi et adaptabilité : Croire en ses compétences et être prêt à s'adapter aux évolutions du marché du travail, notamment avec l'arrivée de l'intelligence artificielle, sont des qualités indispensables pour se démarquer.

– Développement des soft skills : Les compétences comportementales telles que la communication, le travail en équipe, la créativité et la résilience sont de plus en plus recherchées par les recruteurs. Les panélistes ont encouragé les étudiants à développer ces

compétences tout au long de leur parcours.

Un job dating dynamique pour favoriser les rencontres

Le 15 novembre, place au job dating !

Une trentaine d'entreprises étaient présentes sur le site pour valoriser leur marque employeur auprès des étudiants, et leur présenter les différents métiers possibles pour les futurs ingénieurs qu'ils sont. Cet événement a été l'occasion pour les futurs diplômés de rencontrer des recruteurs, de poser leurs questions et pour certains, de passer des entretiens.

Les retours des participants sont très positifs. Les étudiants ont apprécié la qualité des échanges, les conseils pratiques dispensés lors de la conférence et l'opportunité de rencontrer des entreprises de renom durant la journée du Job dating.



Le Directeur les attestations aux participants

Pour Melvine MEBALE, élève Ingénieur généraliste en 3ème année : *« C'était l'occasion de découvrir d'autres métiers et de s'ouvrir à de nouvelles perspectives » Côté entreprises, la participation à ce forum permet en l'occurrence pour Boissons du Cameroun « de faire connaître sa marque aux futurs diplômés et leur présenter les opportunités de carrière au sein de l'entreprise, pour qu'à la fin de leur formation, ils rêvent d'intégrer Boisson du Cameroun »*

Pour célébrer ce 10ème anniversaire, les représentants des entreprises ont reçu des mains du directeur de l'Institut Ucac-Icam, des attestations de participation, les remerciant par ce geste de leur contribution à la réussite de cette édition.



La satisfaction de la Direction des participants

Inauguration de la ligne de production de bioéthanol : Une avancée pédagogique et professionnelle !

Le mercredi 20 novembre 2024, le campus Ucac-Icam de Pointe-Noire a marqué un tournant historique avec l'inauguration d'une salle dédiée à une ligne de production de bioéthanol à plusieurs modules.



La coupure du ruban

La cérémonie s'est déroulée en présence de nombreuses personnalités, notamment Monsieur Stéphane BARC, Directeur de PERENCO Congo, Monsieur Jean-Luc SOUFFLET, Président du Conseil d'Administration de l'Institut Ucac-Icam, ainsi que des représentants de l'ICAM et de l'UCAC dont Monsieur Damien BOUVERESSE, Président du Conseil d'administration de l'ICAM, l'Abbé Pr Bienvenu Thomas TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale pour ne citer que ceux-là. Étudiants, personnel administratif et invités de marque ont également participé à cet événement mémorable, ponctué par la coupure symbolique du ruban, la présentation des modules par DeltaLAB et une photo officielle des dignitaires.

La nouvelle ligne de production de bioéthanol, intégralement modulaire, offre un cadre unique pour l'apprentissage et l'expérimentation. Elle regroupe plusieurs modules interconnectés permettant de simuler toutes les étapes du processus industriel, notamment la fermentation, la distillation et le conditionnement. Des systèmes automatisés de contrôle y sont intégrés, offrant une expérience immersive dans les technologies modernes de l'industrie chimique.

Cette salle représente une avancée majeure dans la formation des étudiants. Elle leur permet de mettre en pratique les concepts théoriques appris en cours, en manipulant directement les équipements et en observant les processus en temps réel. Chaque module a été conçu pour simplifier l'apprentissage, en offrant une visibilité claire sur

les étapes clés de la production.

En outre, cette ligne prépare les étudiants à intégrer le monde professionnel en développant leurs compétences techniques et leur capacité à résoudre des problèmes complexes. Les domaines de l'énergie, de l'environnement et de l'industrie chimique deviennent ainsi plus accessibles, avec une formation directement alignée sur les attentes du marché.

Au-delà des étudiants en formation initiale, cette ligne de production offre des opportunités pour les professionnels souhaitant se perfectionner.

Elle peut accueillir des formations continues destinées aux techniciens et ingénieurs en poste, ainsi que des projets de recherche et développement en partenariat avec des entreprises locales et internationales. Cette infrastructure sert également à sensibiliser les acteurs industriels aux énergies renouvelables, notamment au potentiel du bioéthanol comme alternative durable aux carburants fossiles.

Avec cette ligne de production, l'institut UCAC-ICAM se positionne comme un leader régional en matière de formation aux technologies durables. Elle constitue une plateforme idéale pour développer des compétences, promouvoir l'innovation et renforcer les liens entre le monde académique et le tissu industriel. Ce projet incarne la vision d'un futur alliant pédagogie, innovation et responsabilité environnementale. Grâce à l'engagement de PERENCO et à la collaboration des équipes de DeltaLAB et de l'UCAC-ICAM, cette initiative ouvre la voie à une éducation plus pratique et adaptée aux enjeux contemporains.



La ligne de production opérationnelle



La joie à la fin de la cérémonie

JPO 2025 : Le campus de Douala tient toutes ses promesses

Le Samedi 22 Mars 2025, le campus de Douala de l'Institut Ucac-Icam a vibré au rythme de sa grande Journée Portes Ouvertes, attirant environ 616 visiteurs de 15 écoles du secondaire et du supérieur. Cette journée a offert une immersion totale dans l'univers des formations d'ingénieurs et de l'excellence académique, avec des découvertes des infrastructures modernes, des explorations des laboratoires de pointe et la présentation des projets innovants des étudiants. Un événement qui a suscité un enthousiasme général.



Accueil chaleureux et visite guidée du campus

Dès 08h, lycéens, collégiens, étudiants et parents ont été chaleureusement accueillis par les étudiants et les collaborateurs de l'Institut. La visite guidée du campus a permis à chacun de découvrir des installations à la pointe de la technologie, créant un environnement propice à une formation de qualité au sein d'une école d'ingénieurs sous régionale et qui répond aux standards internationaux. Les visiteurs ont été particulièrement impressionnés par l'atmosphère stimulante et dynamique qui règne au sein de l'Institut.

Immersion dans les laboratoires de l'Institut

L'une des étapes phares de la journée a été la visite des laboratoires de l'Institut. À travers des démonstrations interactives et des explications d'experts, les visiteurs ont pu apprécier l'innovation et le savoir-faire technique qui font la renommée de l'Institut Ucac-Icam. Des domaines tels que la robotique, l'énergie, la conception industrielle et l'informatique ont captivé les participants, confirmant la position de l'Institut comme un acteur majeur de la formation d'ingénieurs dans la sous-région Afrique centrale.

Les projets d'étudiants : créativité et innovation

Les projets d'étudiants ont constitué un autre moment clé de l'événement. À travers des maquettes, prototypes et solutions technologiques, les étudiants ont présenté leur créativité et leur esprit d'innovation via des projets tels que le générateur d'électricité, la plante parlante, la voiture télécommandée via un smartphone, le drone volant, le

bateau radiocommandé navigant dans la piscine de l'Institut, les grues avec les seringues et bien d'autres qui ont su véritablement accrocher les visiteurs.

Cette Journée Portes Ouvertes a renforcé l'attractivité des formations proposées par l'Institut, offrant aux futurs élèves et étudiants une occasion unique de découvrir des parcours académiques de qualité.

L'Institut Ucac-Icam : un acteur clé de la formation en ingénierie

En somme, cette journée a mis en lumière l'engagement de l'Institut Ucac-Icam à former des ingénieurs techniquement compétents, et humainement responsables et prêts à relever les défis de demain.







Interview du Recteur

Deux ans déjà à la tête de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de cette Institution a certainement eu le temps de s'imprégner d'importants dossiers relatifs au management général de l'UCAC, dans un environnement mêlés d'enjeux et de nombreux défis. Récit d'un bilan qui ouvre à de nouvelles perspectives.

Comment se présente la coopération universitaire dans votre Institution aujourd'hui ? Qu'envisagez-vous pour la rendre plus attrayante et efficace ?

R/ Merci pour la sollicitude que vous manifestez à notre endroit et à l'endroit de l'Université Catholique d'Afrique Centrale qui est effectivement une institution pontificale régie par, l'Accord de siège et l'Accord-cadre qui lient le Saint-Siège à l'État du Cameroun.



Karl Jaspers parlant de l'Institution universitaire déclarait à juste titre que l'intégration de l'acquis intellectuel dans la tradition fait que les formes de l'acquis paraissent définitives. Une fois-là, on peut difficilement les déloger. La réputation de l'Université Catholique d'Afrique Centrale tient à plusieurs facteurs dont trois (03) sont essentiels dans l'environnement expressif des Institutions Universitaires universellement reconnus : l'enseignement, la recherche et la coopération. La coopération universitaire nous invite ainsi, sur le terrain du rendez-vous du donner et du recevoir.

A ses débuts l'Université Catholique d'Afrique Centrale s'était dotée de nombreux moyens pour parvenir au développement de ce secteur, d'où la signature de nombreux partenariats, Conventions et autres accords. Ce qui a ouvert l'UCAC divers types de partenariats Nord-Sud, Sud-Sud et Ouest-Est … tant avec les Institutions Universitaires qu'avec les entreprises, les Organisations Internationales et autres structures ouvertes à la coopération universitaire. Voilà pourquoi nous n'avons pas éprouvé de difficultés d'arrimage au système LMD, surtout dans le domaine de la mobilité des étudiants et du personnel. Aujourd'hui, a beaucoup évolué en se diversifiant. Il est donc question pour nous de réactiver ou réactualiser les anciens partenariats et créer de nouveaux à l'International. En guise de rappel, il nous a été donné au cours de cette année académique de réexaminer le vaste champ de la coopération universitaire en s'ouvrant davantage

Parlez-nous du défi de la visibilité scientifique l'UCAC ?

R/ La visibilité scientifique de notre Institution est bel et bien reconnue avec la qualité de nos formations et de nos enseignants, la qualité de la recherche assortie de nombreuses publications parfois très peu connues ; et c'est ce secteur là qu'il faut rebouster. En effet, les Presses de l'Université

Catholique d'Afrique Centrale (PUCAC) doivent ouvrir une vitrine pour communiquer, faire connaître et vendre nos publications et d'autres éditions à travers elles, mettre en place un laboratoire qui va fédérer les intelligences et les chercheurs au sein des PUCAC.

Ainsi, les PUCAC et le Conseil Scientifique doivent étudier de commun accord la possibilité de parvenir à la création des collections pour faciliter les publications dans plusieurs champs de recherche. La vision ici étant d'envisager un leadership porté par l'Université Catholique d'Afrique Centrale qui va fédérer, assurer et assumer la diplomation de tous les Instituts Universitaires d'enseignement catholique et préserver le prestige académique à travers le label Université Catholique d'Afrique Centrale très prisé aujourd'hui en Afrique et à travers le monde.

La digitalisation des éditions sur la plate-forme Faire Do, l'avènement du progiciel V-UCAC en vue de la révolution et la modernisation de la gestion des diverses données (une espèce de data center) sont des défis à relever dans notre environnement devenu très concurrentiel à l'extérieur et parfois à partir de l'intérieur. Face au défi de l'excellence académique dans un contexte de concurrence, nous devons penser notre repositionnement à l'intérieur de l'Eglise et au niveau des Institutions Universitaires d'enseignement public (Universités d'Etat et les Grandes Ecoles) et privé (IPES).



La maquette du CHU en gestation

D'où la question du Ranking qui reste un défi majeur pour nous et un objectif à atteindre dans les plus brefs délais

En quelques mots parlez-nous de la vision du développement de l'UCAC, en vue de son autonomie financière ?

R/ Le développement de l'UCAC passe d'abord par la consolidation de son unité, la sérénité et l'assiduité dans le travail. La création d'une direction des projets et du Fund Raising et le soutien de l'Incubateur by UCAC pour la maturation des projets des étudiants, du personnel et autres et la bancarisation de certains de ces projets et/ou la recherche des financements auprès des bailleurs de fonds, les Alumni de l'UCAC et autres partenaires agissant dans le même secteur d'activités, en vue de la quête de l'autonomie financière de l'UCAC, …

Où en est-on avec le projet d'extension sous-régionale de l'UCAC ?

R/ Le projet de l'Université Catholique d'Afrique Centrale s'étend dans les pays de la région d'Afrique Centrale. Actuellement l'UCAC est ouverte au Cameroun (Yaoundé et Douala), au Congo Brazza (Pointe-Noire), en RCA (Bangui) et au Tchad (Moundou et Ebébédja). Le Gabon et la Guinée Equatoriale accueilleront leurs campus dans les prochains mois. L'équipe rectorale est actuellement à pied d'œuvre où elle vient d'effectuer des visites de travail et d'inspection dans ces deux pays.

Du 14 au 15 Novembre 2024, une délégation de l'Université Catholique d'Afrique Centrale eu le privilège de participer à la Conférence Episcopale des Evêques du Gabon. Tous les Evêques en exercice et un émérite y ont pris part sous la houlette de Mgr Vincent ONDO, Evêque d'Oyem et Président en exercice de la Conférence Episcopale Nationale du

Gabon. A l'entame des travaux, le Président a pris la parole pour manifester publiquement l'intention des Evêques du Gabon à accueillir un démembrement de l'Université Catholique d'Afrique Centrale à Libreville ; notamment l'ouverture d'un Institut Supérieur des Métiers du Bois. Pour lancer le projet ici, quelques suggestions ont été faites, à savoir mettre sur pied un COPIL ; créer sur la place un point focal avec lequel l'UCAC va coopérer ; envisager des pourparlers avec l'Etat pour donner au démembrement de l'Université Catholique d'Afrique Centrale au Gabon les mêmes avantages et facilités fiscales comme au Cameroun ; mettre en route un plan stratégique assorti d'un Fund raising qui va accompagner la réalisation phase après phase du projet.

Et en Guinée Equatoriale la mission visait entre autres objectifs, le peaufinement de la Convention qui lie la Bange Business School à l'Université Catholique d'Afrique Centrale depuis sa signature le 28 Février 2025, la visite effective des locaux abritant la Bange Business School et la prise de contact avec les différentes autorités qui assument des responsabilités auprès de la Bange Business School et même de la Banque Nationale Bange Bank. Quatre grandes séances de travail ont successivement eu lieu, deux au siège principal de la BBS, une 3ème à l'agence de Bange Bank de Riabe et la dernière au bureau du Recteur de l'Université Nationale de Guinée Équatoriale. Les deux premières rencontres ont permis



Une coopération offensive …

de préciser le but de la mission et de poser les bases de la coopération multidimensionnelle entre l'Université Catholique d'Afrique Centrale et la Bange Business School.

A ce sujet, le Directeur de la BBS a particulièrement apprécié le leadership de la Catho en matière de formation. Il a ensuite souligné l'intérêt de la BBS à se laisser accompagner par l'Université Catholique d'Afrique Centrale non seulement pour favoriser l'intégration sous-régionale, mais aussi en vue de promouvoir ensemble des grands projets capables d'impacter sur le développement de nos pays à l'abri de l'influence des puissances extérieures. Une séance de travail a aussi été consacrée à la relecture conjointe de la convention point par point en vue de mieux s'accorder sur le contenu de chaque article retenu dans cette convention.

Les membres de la délégation ont saisi cette occasion pour échanger sur les projets d'extension de l'Université Catholique d'Afrique Centrale en Guinée Équatoriale et sur la pédagogie d'entrée progressive que l'UCAC a adoptée en commençant par la BBS. L'Archevêque de Malabo a insisté sur la formation intégrale que l'Université Catholique d'Afrique Centrale doit assurer aux Equato-Guinéens dans un contexte où la gangrène de la corruption commence à s'infiltrer dans les mœurs civiques. Un accent particulier devrait donc être mis sur les cours de morale et les questions éthiques. La visite à Malabo a été une étape décisive dans la coopération que l'Université Catholique d'Afrique Centrale entend promouvoir au sein de toute la région de l'Afrique Centrale. Avec l'espoir que d'autres étapes seront franchies pour le bien de tous.

Le projet phare de l'Ecole des Sciences de la Santé de l'Université Catholique d'Afrique

Centrale est la construction du CHU sur fond propre, au campus de Nkongoa qui accueille déjà de nombreux étudiants. Le premier bâtiment de ce CHU est presqu'achevé et sa mise en service imminente. Nous entendons procéder à la pose de la première pierre de construction de la résidence universitaire sur ce même campus dans les prochaines semaines ceci dans le but d'étendre l'offre en termes d'infrastructures d'accueil des étudiants.

Le départ du Pape François, évocation d'un héritage et l'arrivée du Pape Léon XIV. Quelle lecture faites-vous en tant que Responsable d'une Institution Pontificale ?

R/ Nous gardons d'emblée du Pape François le souvenir d'un grand pasteur. Un grand pasteur en ce sens que c'est un homme de terrain, c'est un jésuite, moulé dans la spiritualité Ignacienne, une spiritualité de proximité, une spiritualité d'auto-évaluation. Le grand souvenir que nous avons, c'est que c'était le Pape des pauvres et cela est d'abord justifié par le type de nom qu'il a choisi, le patronyme, pour assumer la charge pontificale. Il a voulu s'identifier à saint François d'Assise, l'apôtre des pauvres et des tous petits. Sa pastoralité a été orientée dans cette perspective-là. C'est le Pape des périphéries, des abandonnés, des laissés-pour-compte, le Pape des émigrés, des émigrants en un mot le Pape de ce que nous appelons dans notre jargon biblique les « anawimes » les pauvres de Yahvé.

C'est aussi l'occasion d'éclairer le peuple. Pour saisir une personnalité, je crois qu'il faut la comprendre dans son itinéraire. Ce que Paul Ricœur aimait appeler « l'identité narrative ». L'on se dévoile à partir de son expérience. La première chose qui caractérise ce pape c'est la grande compassion de Dieu envers l'humanité : « Choisir par amour ». Et donc il a placé son magistère d'abord dans une perspective de miséricorde. Et quand il ouvre l'année de la miséricorde il publie un bulle, Misericordiae vultus (le visage miséricordieux de Dieu). Et ce visage miséricordieux de Dieu est manifesté particulièrement dans la parabole de l'enfant prodigue et vous voyez bien que dans cette parabole, vous avez l'enfant gaspilleur et l'enfant de la fidélité et Dieu se met du côté de l'enfant gaspilleur qui revient au grand étonnement de l'enfant qui est resté dans la fidélité, l'ainé qui est à la maison et qui s'offusque de n'avoir bénéficié des moindres faveurs et que celui qui a pris son héritage et qui l'a dilapidé soit en honneur. Voilà déjà un peu la posture qu'on peut voir dans la pastoralité du pape François.



Les obsèques du Pape François

Et également comme figure : une reprise de Saint François d'Assise. Saint François d'assise avait un amour particulier envers la nature, il appelait même certains êtres de la nature ses frères ses sœurs. Au moment justement nous participons à la crise écologique, l'un des points forts de l'enseignement du magistère du pape François c'est justement la lutte pour la conservation de la biodiversité, de la nature etc., et donc il a publié un texte fondamental que

les gens tendent à oublier pour mettre l'accent sur bien d'autres choses : Laudato si' c'est-à-dire ce texte où il loue le Seigneur pour les merveilles de la création et cette création qui est un don que nous devons conserver comme un legs et aussi que nous devons bien aménager pour laisser à la postérité ; et là, il attire notre attention sur ce qu'on peut appeler la dette écologique ou la dette inter générationnelle. C'est pour cela que quelque fois, quand nous comptons le nombre de grumes sur nos routes, le nombre de grands arbres…je crois que le Pape François s'il avait un poing, il cognerait sur nous c'est un peu ça. Donc c'est l'apôtre de la protection de la nature etc.

Mais pas seulement la nature comme physique, mais également et c'est aussi là un des points phare, ce que nous appelons l'écologie humaine. Donc on ne va pas protéger l'environnement au détriment aussi de la nature la plus privilégié qu'est la nature humaine et donc sur ce plan-là vous voyez également tout le combat qu'il va mener pour défendre les minorités, pour défendre les pauvres, les laissés-pour-compte etc. il a d'ailleurs envisagé une église dans Veritatis Gaudium, qui est comme l'encyclique phare sur l'exhortation, qui donne une orientation sur son magistère ou il nous exhorte à proclamer l'évangile avec séduction et avec la joie. Là-dedans il dit que la posture que l'église doit adopter c'est une posture d'une église en sortie. Il est donc question d'aller comme des ambassadeurs vers

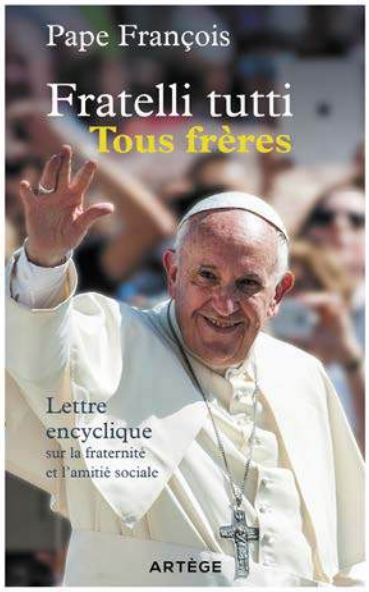


Concertation avec la hiérarchie …

le monde. Et là également il question comme je le disais de la nature mais d'abord de la nature humaine, l'écologie humaine. Qu'est-ce que nous faisons de la vie humaine et à ce sujet le pape a été un grand défenseur. C'est pourquoi quand il fait sa première sortie à Lampedusa, c'est-à-dire au grand cimetière, la mer méditerranée qui est devenu le grand cimetière, l'immigration au risque de la méditerranée pour notre jeunesse. C'est là que le pape va comme chef d'État, comme chef de l'église et il prend à contrepied l'union européenne, les États qui voulaient faire des barricades et le pape dit non il faut ouvrir les cœurs et ça va se rejoindre dans une autre encyclique qu'il va publier : Fratelli tutti. Vous voyez la grande devise française, LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE, vous voyez tous ce que nous faisons pour la liberté, nous voyons tous ce que nous faisons pour l'égalité mais qui avez-vous vous vu en train de se battre pour la fraternité ? et le pape a dit non c'est un vide, on ne peut pas se battre pour l'égalité et la liberté et laisser la fraternité. C'est pourquoi dans Fratelli tutti, il prône la solidarité, l'amitié universelle et là il réconcilie toute l'humanité à partir du pôle du père en tant que nous sommes tous fils d'un même père nous devons être frères et donc avoir bénéficier des mêmes droits de la fraternité à l'endroit de notre père. Donc c'est un pape visionnaire, c'est un pape peut-être pas toujours compris, mais il faut retrouver sa posture interne qui est celle-là.

Et c'est là également qu'il va aller plus loin dans cette dynamique de l'écologie humaine il trouve que dans notre société en crise, la grande malade c'est la famille. Et donc si la famille qui est le microcosme, qui est la société de base, le noyau de base de la société est malade, qu'est-ce qu'on peut devenir. Et c'est pour ça qu'il va faire une exception pendant son magistère, il va convoquer successivement deux synodes sur la famille et il va sortir une exhortation extraordinaire Amoris laetitia, la joie de l'amour. Et c'est là qu'il va faire les premières enclaves

si je peux dire ainsi, qui va créer des détonations au sujet de l'intégration, l'intégration de la faiblesse humaine. Non pas pour canoniser le pécher mais pour sauver le pêcheur. Et là il faut bien distinguer la nuance entre péché et le pécheur. Et la vient le débat au sujet de la bénédiction… et donc c'est relativement à cette posture ou le pape distingue le péché le pécheur. Donc on fustige le péché mais on n'exclut pas le pécheur. Je vais vous prendre un exemple simple, si on vient vous dire que votre enfant est devenu fou, est-ce que la folie fait en sorte qu'il cesse d'être votre enfant ? Donc le pape se situe à une autre dimension, c'est un pasteur. Nous les théologiens ont étaient un peu heurtés quelque fois, mais il faut aller à cet au-delà à la recherche de la brebis perdue. Et tout ce déploiement est dans cette objectif-là. Dans cette pastoralité sociale, sociale, cette pastoralité écologique, familiale, tout cela est mu par un socle et c'est le premier texte qu'il publie, c'est le Lumen fidei : la lumière de la foi. C'est à partir de notre credo, la foi est une lumière qui éclaire l'horizon de la vie de l'homme et là au fond ce qui oppose souvent la foi et la raison est similaire à ce que Saint Paul disait de rechercher la foi, c'est la réalité d'en haut. et les gens ont dit : et celle d'en bas qu'est-ce qu'on fait ? et donc au fond le pape n'est pas platonicien mais il me rappelle un peu que de mes professeurs de philosophie qui s'étonnait de l'étonnement de Platon c'est-à-dire de l'émerveillement de Platon qui voyant les gens aller



dans la grâce du Péloponnèse dans la mer sans aucun repère ; la route n'est pas balisé se demande comment il font pour aller et revenir, et c'est là qu'ils se rendent compte qu'au fond ils sont guidés par le ciel et donc c'est en étant en connexion satellitaire que l'homme marche mieux sur la terre. Pour dire que le ciel et la terre sont un ensemble unique et la foi qui nous permet le surnaturelle nous connecte avec ce surnaturel. C'est quand nous somme connecté, un peu comme ces navigateurs que Platon contemple que nous pouvons mieux cheminer dans notre monde. Et donc le pape avait également toute cette vision d'ensemble là dans sa pastoralité.

Nous nous sommes sereins et puis nous sommes toujours guidés par l'esprit parce que l'esprit c'est le premier protagoniste de l'église et c'est ça qui nous ouvre dans l'espérance. On trouvera un pape qui sera à la mesure des enjeux de ce monde et donc, on espère qu'on aura un pape artisan de paix, un pape défenseur des droits de l'homme et de la femme, un pape soucieux de faire advenir un autre monde des enjeux du règne de Dieu.

Élu le Jeudi, 08 Mai 2025, le Cardinal américain originaire d'une banlieue de Chicago aux Etats-Unis a pris le nom de Léon XIV. Un choix qui inscrit son pontificat dans plus de 1500 ans d'histoire de l'Église ; et la Messe d'inauguration du Pontificat de Léon XIV a lieu le Dimanche 18 Mai 2025, 10 jours après son élection. C'est un nouveau Pape qui a inauguré son ministère par des mots forts : « J'ai été choisi sans aucun mérite et, avec crainte et tremblement, je viens à vous comme un frère qui veut être le serviteur de votre foi et de votre joie, en marchant avec vous sur le chemin de l'amour de Dieu, qui nous veut tous unis en une seule famille » a déclaré Léon XIV au cours de cette célébration eucharistique. Vous pouvez, vous-même mesurer la densité de ces propos qui reposent sur une valeur fondamentale l'Humilité.

C'est un Augustinien qui vient d'être choisi par le Collège Cardinalice pour assurer la Succession Pierre. En effet, la spiritualité augustinienne, associée à Saint Augustin (l'Africain) qui est sienne, se caractérise par la quête de Dieu dans l'intériorité, la prière, la recherche de la vérité et l'amour comme chemin vers Dieu. Elle met l'accent sur la conversion, la vie communautaire et la grâce divine, et invite à vivre l'amour de manière authentique.

Entretien réalisé par
Nicolas Destade Awana

CAP SUR LES INSFRASTRUCTURES

La Ferme UCAC en pleine effervescence : Un rêve devient réalité

Depuis sa création en Avril 2019, la Ferme UCAC, un ambitieux projet agro-pastoral, a traversé des périodes d'incertitudes avant de renaître sous l'impulsion de la nouvelle équipe rectorale.

Aujourd'hui, ce complexe dédié à l'agriculture, l'aviculture, la cuniculture, la pisciculture et bien plus encore, est en passe de devenir une réalité tangible, symbolisant l'engagement de l'Université Catholique d'Afrique Centrale envers l'autonomie financière, la durabilité et l'innovation.

Un projet aux multiples facettes

Conçu pour répondre aux besoins de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, à plusieurs niveaux, la Ferme UCAC vise à :

- Assurer l'autonomie alimentaire du personnel et des étudiants grâce à des productions biologiques.
- Soutenir le volet caritatif de l'Institution.
- Promouvoir un modèle de développement alliant technologie, environnement et valeurs humaines.

Des infrastructures impressionnantes

Après sa visite sur les lieux en date du 1er juillet 2024, la nouvelle équipe rectorale a décidé de ressusciter in fine cette unité de production agropastorale à caractère extensif et intensif :

- Un poulailler moderne de 50 m sur 10 m, capable d'accueillir 5000 poulets, équipé d'un grand magasin et une chambre.
- Un château d'eau à double usage (domestique et animal).
- Un bâtiment de logement pour le personnel (5 chambres et un salon)
- Une clôture sécurisée et des espaces dédiés au petit bétail.



Un bâtiment de la Ferme UCAC

Un appel à la collaboration

Les premiers chantiers s'achèveront fin mai 2025, mais le projet a besoin de soutiens multiformes pour atteindre son plein potentiel : financier, matériel ou intellectuel. La Ferme UCAC incarne une vision d'avenir, où l'innovation et la durabilité se rencontrent pour servir la communauté.

Remerciements

Un merci spécial est adressé à l'Abbé Professeur Thomas Bienvenu, Recteur de l'UCAC, et à l'Abbé Dr Jean Parfait NTSAMA, Délégué du Recteur, pour leur engagement indéfectible envers ce projet.

En tout, loué soit Jésus-Christ!

Marcelin PEREM ZOCK

Boris DONFACK PASSO

Transformation de la ferme UCAC



Le magasin se dévoile progressivement



Bénédiction des matériaux de construction



Le poulailler en gestation



Echanges avec l'équipe technique



Château d'eau en construction

Activités de la paroisse universitaire : Une Année pastorale bien comblée !

PÈLERINS DE L'ESPÉRANCE : CHEMINEMENT PASTORAL 2024-2025

Parmi les illustres organes qui constituent l'ossature institutionnelle de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, il n'est nullement présomptueux d'affirmer que le cœur battant, ce principe vital qui imprime à l'ensemble de la communauté universitaire son caractère éminemment catholique et son orientation sotériologique, se trouve incarné, de manière manifeste, en la paroisse Saint Augustin.



Sous la houlette de son pasteur propre, l'abbé Dr Christian Frédéric NDOUNOKON, secondé avec zèle et fidélité par les aumôniers, les abbés Dr Patrick MBOUA et Christian DOUMA et le Dr Floscel ABOMO ESSINDI, la paroisse Saint Augustin, paroisse dite « sociologique », déploie sa présence pastorale sur l'ensemble des campus de l'UCAC : Nkolbisson, Ekounou-Ayéné et Messa/Nkongoa.

Sa mission, inscrite au cœur même de l'identité ecclésiale de l'université, consiste à relier toutes les expressions de la vie académique et administrative – qu'elles émanent des étudiants, des enseignants, du personnel d'appui ou des responsables institutionnels – à la grâce sanctifiante du Christ, source inépuisable de lumière et de salut, et à les inscrire dans la mission universelle de l'Église, Corps Mystique du Christ (Mystici Corporis Christi).

Dans cette perspective, la paroisse met à disposition de la communauté universitaire les moyens spirituels et

sacramentels nécessaires à l'élévation de l'âme et à l'éclairement de l'intelligence, afin que le cheminement académique et professionnel de chacun soit éclairé par la Lumen Christi. Cela se concrétise à travers la célébration régulière des saints mystères, les exercices de piété, le service liturgique, la catéchèse, l'accès à une bibliothèque spécialisée en spiritualité, ainsi que par l'engagement dans les divers mouvements d'apostolat qui jalonnent la vie pastorale universitaire.

C'est dans cette dynamique de communion ecclésiale que, pour le compte de l'année pastorale 2024-2025, la paroisse universitaire Saint Augustin s'est illustrée par une série d'activités à la fois pastorales et académiques, rythmant avec ferveur la vie de la communauté. Et quoi de plus approprié pour inaugurer solennellement une nouvelle année que la célébration du Mystère eucharistique, sommet et source de toute vie chrétienne.

Ainsi, le dimanche 13 octobre 2024, le Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale a eu l'insigne honneur de présider, pour la première fois en cette qualité, la Messe solennelle de rentrée académique des étudiants et du personnel, sur le campus d'Ekounou-Ayéné. Cette liturgie inaugurale, fidèle à la tradition de l'institution, a rassemblé une quarantaine de prêtres ainsi qu'un grand nombre d'acteurs liturgiques provenant des différents campus de l'UCAC, dans une manifestation éloquente de l'unité de l'Église au cœur du monde universitaire.

A onze heures précises, une procession majestueuse s'est ébranlée depuis le hall d'entrée de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques en direction de la chapelle Saint Augustin, antenne d'Ekounou-Ayéné, sanctuaire désigné pour la célébration. Le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université et célébrant principal, était entouré du Rév. Père Dr Charles MOUKALA, Vice-Recteur, du Rév. Père Prof. Jean-Paul René ONDOUA OMGBA, Secrétaire Général Académique, du Rév. Père Dr Christian NDOUNOKON, curé de la paroisse, des Pères aumôniers des campus, des doyens de facultés et départements, ainsi que de nombreux prêtres et membres de la communauté universitaire.

Dans son homélie, nourrie par les textes liturgiques du jour, le Recteur s'est attaché à rappeler la signification profonde d'une messe de rentrée académique. Il a puisé son inspiration dans le Psaume 89 (90) : « Apprends-nous la vraie mesure de nos jours : que nos cœurs pénètrent la sagesse », insistant sur l'urgence de réenraciner toute entreprise intellectuelle, professionnelle et humaine dans la Sagesse divine, en ces temps marqués par une crise de sens et une culture contemporaine souvent tentée par l'éclipse de Dieu.

Face à ce contexte de sécularisation croissante, y compris sur le continent



L'accueil dans la joie

africain, le Recteur a exhorté la communauté universitaire à redécouvrir l'intimité avec le Dieu vivant, source de toute vérité, et à éviter les dérives d'un humanisme sans transcendance ou de messianismes illusoires. À l'image de l'homme de l'Évangile qui, accourant vers le Christ, s'écrie : « Bon Maître, que dois-je faire pour avoir la vie éternelle en héritage ? » (Mc 10, 17), il a invité chacun à se faire humble disciple de la Sagesse incarnée. Il a conclu en ces termes : « Soyez des quêteurs de la Sagesse divine, et mettez-vous à l'école du Maître de tous les sages : Jésus-Christ ».

Au terme de cette célébration empreinte de grâce et de solennité, le Rév. Père Dr Christian NDOUNOKON, curé de la paroisse universitaire,



Une chorale engagée …

a pris la parole pour adresser ses sincères remerciements à toutes les personnes et équipes ayant contribué à l'organisation exemplaire de cette messe inaugurale. Il en a profité pour présenter à la communauté universitaire les grandes lignes de l'année pastorale 2024-2025, placée sous le sceau de l'espérance, en harmonie avec la Bulle jubilaire Spes Non Confudit (L'espérance ne déçoit pas), promulguée par Sa Sainteté le pape François de bienheureuse mémoire.

Ainsi fut planté le décor spirituel d'une année nouvelle, où les activités académiques et paroissiales s'enracinent dans la prière, la sagesse et la communion fraternelle.

Il a également annoncé, en conformité avec les orientations canonico-pastorales de l'Église universelle, la mise en place au sein de la paroisse Saint Augustin d'un Conseil Pastoral Paroissial et d'un Conseil pour les Affaires Économiques, afin d'assurer, avec discernement et efficience, la conduite du ministère pastoral tout au long de cette année jubilaire.

Conformément aux dispositions du droit canonique (cf. Canon 536 §1), le Conseil Pastoral Paroissial constitue une instance ecclésiale essentielle, composée de fidèles laïcs baptisés, représentatifs de l'ensemble de la communauté paroissiale. Placé sous l'autorité pastorale du curé, il est appelé à collaborer activement à la réflexion, à la conception du projet pastoral et à la mise en œuvre des diverses actions apostoliques. Il s'inscrit ainsi dans la logique de l'ecclésiologie de communion, telle que proclamée avec force par le Concile œcuménique Vatican II, en vue d'une coresponsabilité croissante des baptisés dans la vie et la mission de l'Église (cf. Lumen gentium, n°30).

Le Conseil pour les Affaires Économiques, pour sa part, a pour mission d'assister le curé dans la bonne gestion des biens temporels de la paroisse, afin de les ordonner efficacement au service de l'annonce de l'Évangile. Il élabore le budget prévisionnel de chaque année pastorale et veille scrupuleusement à la régularité des recettes et dépenses de l'ensemble paroissial, dans un esprit de transparence, de justice et de fidélité à la mission ecclésiale.

A l'issue d'un processus de discernement marqué par la prière, la consultation et l'écoute de l'Esprit, le curé, en harmonie avec la volonté divine, a constitué les membres de ces deux organes paroissiaux. Le dimanche 3 novembre 2024, lors de la messe dominicale, les membres ainsi désignés furent présentés solennellement à l'assemblée, bénis et envoyés en mission pour le service de Dieu et de leurs frères. M. Bienvenu NGWEM a été appelé à présider par dérogation le Conseil Pastoral Paroissial, tandis que M. Prosper NDOUGSA a été institué Président Délégué du Conseil pour les Affaires Économiques. Le secrétariat de ces deux instances a été confié à l'étudiant KOMBOLO TOKO Sidoine, également président de la Fédération des Mouvements d'Apostolat (FMA) de la paroisse.

C'est fort de ce collège de sages, animés par un esprit de service et de fidélité ecclésiale, que le curé a entrepris de guider le Peuple de Dieu au sein de l'Université Catholique d'Afrique Centrale sur le chemin de la sainteté. La première étape de ce pèlerinage spirituel fut marquée par le lancement solennel de l'année catéchétique, le dimanche 24 novembre 2025, au cours de la messe dominicale précédée

d'une mini-récollection des étudiants inscrits en parcours catéchétique en vue de la réception des sacrements de l'initiation chrétienne.

Dès 9h00, en la chapelle Saint Augustin, le curé a dirigé cette rencontre spirituelle sur le thème : « Le cheminement catéchétique, chemin d'initiation à la foi professée, célébrée, vécue et priée. » Cette recollection avait pour double objectif : d'une part, présenter aux catéchumènes universitaires les quatre piliers fondamentaux de la foi catholique – la Profession de Foi, le septénaire sacramentel, les Commandements de Dieu et de l'Église, ainsi que la prière chrétienne (le Pater Noster et l'Ave Maria) ; et d'autre part, les introduire à la spiritualité profonde de ces éléments fondateurs.

Dans un esprit pastoral empreint de sollicitude, le curé a également rappelé l'importance pour chaque catéchumène de s'insérer activement dans la vie communautaire et missionnaire de la paroisse, en intégrant l'un des nombreux mouvements d'action catholique coordonnés par la FMA. En effet, un constat pastoral persistant révélait une forme d'indifférence regrettable, voire un désengagement de certains étudiants catholiques vis-à-vis de la vie paroissiale. Or, c'est précisément cette dimension apostolique et communautaire qui garantit à la formation universitaire dispensée à l'UCAC sa pleine catholicité, dans une perspective intégrale – intellectuelle, spirituelle et humaine.

Cette mini-recollection s'est conclue par la messe de lancement de l'année catéchétique, au cours de laquelle les catéchistes ont été solennellement bénis et envoyés en mission, tout comme les catéchumènes eux-mêmes.

La deuxième étape de cette ascension spirituelle fut la récollection du Temps de l'Avent, organisée à l'intention des membres du personnel et des étudiants de l'UCAC.

Ainsi, les samedi 7 et dimanche 8 décembre 2024, la communauté universitaire s'est séparée en deux assemblées : celle du personnel fut accueillie dans le cadre paisible de la paroisse Saint Marc de Soa, de 7h à 13h. Animée par l'abbé docteur Janvier NAMA, cette recollection avait pour thème : « Vivre le Jubilé 2025 à l'université ». Dans une ambiance profondément recueillie, les agents des différents campus purent se retirer des tensions de leur quotidien pour s'immerger dans un temps de prière, de réconciliation, de célébration eucharistique et de convivialité fraternelle.

Quant aux étudiants, près de mille pèlerins universitaires se sont rendus à la paroisse Sainte Anne d'Efok, où ils furent accueillis avec bienveillance par Mgr Luc ONAMBÉLÉ, Vicaire Général du diocèse d'Obala et curé de la paroisse. Cette journée, empreinte de ferveur et d'unité, fut marquée par une messe solennelle présidée par le Recteur de l'UCAC, point culminant d'un itinéraire spirituel dense. Les étudiants



Des étudiants venus nombreux

purent également découvrir ce lieu de mémoire ecclésiale en pleine préparation de son centenaire d'évangélisation, approfondissant ainsi leur enracinement dans une foi vivante et incarnée.

Au-delà de l'accueil chaleureux, ces récollections ont offert à chacun une immersion authentique dans le mystère de l'Avent, période bénie d'attente et de conversion, dans une Église en marche vers la plénitude de la lumière pascale.

La prochaine station de la via salutis empruntée par la paroisse



En pleine liturgie

universitaire Saint Augustin fut marquée d'une note mélodieuse, vibrante d'espérance et de prière. Il s'agissait du concert spirituel organisé par la chorale paroissiale éponyme, le jeudi 28 novembre 2024, de 19h à 21h, sur les marches sacrées de la chapelle du campus de Nkolbisson, à l'issue de l'adoration communautaire du Très Saint Sacrement.

Intitulé « La Nuit des Défunts », ce moment d'élévation artistique et liturgique s'inscrivait dans la mystique du mois de novembre, consacré par l'Église universelle à la mémoire des fidèles défunts. En effet, dans l'esprit du grand Docteur de l'Église et Père spirituel de la paroisse, saint Augustin d'Hippone, qui affirmait : « Qui bien chante, deux fois prie », la chorale Saint Augustin a donné à la communauté une veillée musicale aussi priante qu'émouvante. Sur un fond diaporamique retraçant les visages de ceux et celles qui nous ont précédés dans la foi, les voix des choristes se sont élevées en de poignants chants in memoriam, issus du patrimoine liturgique de l'Église en Afrique centrale, faisant de cette soirée un véritable hommage céleste.

Dans l'élan de cette spiritualité de communion, la chorale reprit le flambeau le vendredi 21 décembre 2025, offrant aux fidèles un concert de musique classique et folklorique au gymnase de l'UCAC, de 19h à 21h. Ce moment artistique annonçait déjà, en prélude à la solennité de la Nativité, la victoire du Christ sur la mort et sa promesse d'espérance.

L'entrée en temps de Carême marqua la station suivante de cette marche vers la sainteté. Fidèle à la tradition spirituelle, la paroisse Saint Augustin organisa ses recollections annuelles à l'intention des différents corps constituant la communauté universitaire.

Le dimanche 9 mars 2025, les étudiants furent invités à vivre leur récollection de Carême en la paroisse des Saints Pierre et Paul de Nsimalen, désignée exceptionnellement au cours de l'Année Jubilaire comme lieu de pèlerinage jubilaire, notamment pour la traversée de la Porte Sainte, source d'indulgences plénières et partielles. Le thème retenu pour ce moment de ressourcement fut : « Pèlerins de l'Espérance ». Cette démarche spirituelle fut l'occasion pour les jeunes pèlerins de vivre un temps de rétrospection, d'introspection et de conversion en profondeur.

Le personnel administratif et enseignant de l'UCAC eut également sa halte spirituelle le samedi 15 mars 2025, à la paroisse Saint Joseph d'Esse, également paroisse jubilaire. Cette journée de recueillement, marquée par l'administration du sacrement de Réconciliation par de nombreux prêtres présents, fut animée par le Père Paulin AWOUMOU, curé de ladite paroisse, autour du même thème : « Pèlerins de l'Espérance ». Après la célébration eucharistique solennelle, présidée par le prédicateur entouré de plusieurs prêtres, la journée s'acheva par un moment de convivialité fraternelle entre les participants.

Consciente de sa mission pastorale auprès de tous, la paroisse Saint Augustin n'oublia pas les fidèles qui, sans appartenir au corps professoral ni au corps estudiantin, participent activement à sa vie. Une récollection spécifique leur fut destinée le dimanche 30 mars 2025, dans les jardins du campus de Nkolbisson, animée par le Rév. Père Prof. Michel KOUAM. Ce temps de retraite fut également ponctué par des confessions, une adoration solennelle du Très Saint Sacrement, et l'Eucharistie, sommet de toute démarche de conversion.

Fortifiés par ces moments de

grâce, les fidèles de la paroisse purent s'acheminer dignement vers la station la plus haute et la plus sainte de leur pèlerinage annuel : la célébration du Mystère pascal.

Du Dimanche des Rameaux et de la Passion à la Vigile pascale, la liturgie s'épanouit avec une intensité toute particulière, guidant progressivement la communauté vers la lumière de la Résurrection. Le Rév. Père Prof. Gaston BOBONGAUD introduisit la Semaine Sainte par la liturgie des Rameaux ; la Messe de la Cène du Seigneur fut célébrée par le Ré Père Dr Christian NDOUNOKON ; la Liturgie de la Passion par le Rév. Père Dr Jean-Parfait NTSAMA ; et enfin, la Vigile pascale, sommet de l'année liturgique, par le Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'UCAC.

Cette nuit sainte, où les ténèbres furent dissipées par la lumière du Ressuscité, fut marquée par la joie baptismale de l'accueil de plusieurs néophytes, admis à la pleine communion ecclésiale par les sacrements de l'initiation chrétienne. La communauté s'enrichit ainsi de nouvelles pierres vivantes, venues affermir le témoignage de foi et de sainteté qui anime la paroisse universitaire Saint Augustin.

L'ultime station de la marche pastorale de la paroisse saint Augustin a été la célébration de la fête patronale et la fête des récoltes avec collation du sacrement de confirmation, le dimanche 11 Mai 2025 à 11h00 au campus de Nkolbisson sous la présidence de Mgr Jean Bertrand SALLA, Recteur émérite de l'UCAC et Vicaire Général du diocèse de Mbalmayo.

La messe solennelle, tenue à 11 heures au gymnase, a rassemblé une foule éclectique comprenant des membres du personnel de l'UCAC, des autorités politiques, administratives et traditionnelles, des prêtres, des religieux et religieuses, des enseignants, des parents et des invités, ainsi que des étudiantes et étudiants. Mgr Jean Bertrand SALLA a introduit la messe avec solennité, suivi par le curé, l'abbé Christian NDOUNOKON, qui a exprimé au nom de la communauté paroissiale sa gratitude envers tous les participants, notamment Vicaire Général qui, malgré un agenda sans aucun doute très chargé, a accepté de faire le déplacement depuis Mbalmayo pour présider cette messe. Et c'est coiffé de la triple casquette de Vicaire Général, Recteur émérite de l'UCAC et Curé émérite de la paroisse saint Augustin de l'UCAC, que Mgr Jean Bertrand SALLA a été le chef d'orchestre du banquet eucharistique de ce jour.

Dans l'entame de ses propos homilétiques, il a tenu à remercier de tout cœur le Recteur Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, son équipe au niveau du rectorat et le Curée de la paroisse saint Augustin, qui l'ont invité à être le président de la célébration de la fête patronale de cette année 2025 et à diriger la première édition de la fête des récoltes de la paroisse saint Augustin, fête dont il a vivement encouragé l'initiative et en a relevé la pertinence.



Les étudiants dans la journée de prière

Ensuite, il a tenu à saluer tous les confirmands du jour qui, par le sacrement qu'ils recevront deviendront des témoins et défenseurs de la foi catholique ici et ailleurs.

Après ce prologue, l'exhortation du célébrant s'est cristallisée autour de trois points : la figure de saint Augustin, patronyme de l'Université, et la pertinence de son patronat pour la communauté universitaire ; les caractéristiques du bon pasteur et du bon berger et enfin, quelques conseils adressés à tous les membres de la communauté, à la lumière de la figure du bon pasteur qu'est le Christ.



Une grande mobilisation

En puisant dans la vie personnelle et dans l'héritage spirituel de saint Augustin, Monseigneur a relevé 3 « théologèmes » augustiniens qui doivent être des lumières dans la vie de la communauté : « Tu nous as fait pour toi Seigneur et notre cœur est sans cesse inquiet tant qu'il repose en toi » ; « « Qui bien chante, deux fois prie » ; « Aime et fais ce que tu veux ». De fait, tout Homme est marqué par un désir d'éternité qu'il ne peut satisfaire ni de lui-même ni de personne et rien dans ce monde. Ce désir ne peut trouver consolation qu'en celui qui en est la cause, à savoir l'être éternel lui-même, Dieu. Et pour entrer en relation avec ce Dieu, quoi de mieux que la prière, dont l'expression la plus sublime est le chant. Et puisque que la relation avec Dieu introduit l'Homme dans l'Amour, il se trouve alors pleinement libre de faire ce qu'il veut car toutes action portée par l'amour, ne peut qu'avoir pour fruit, l'amour.

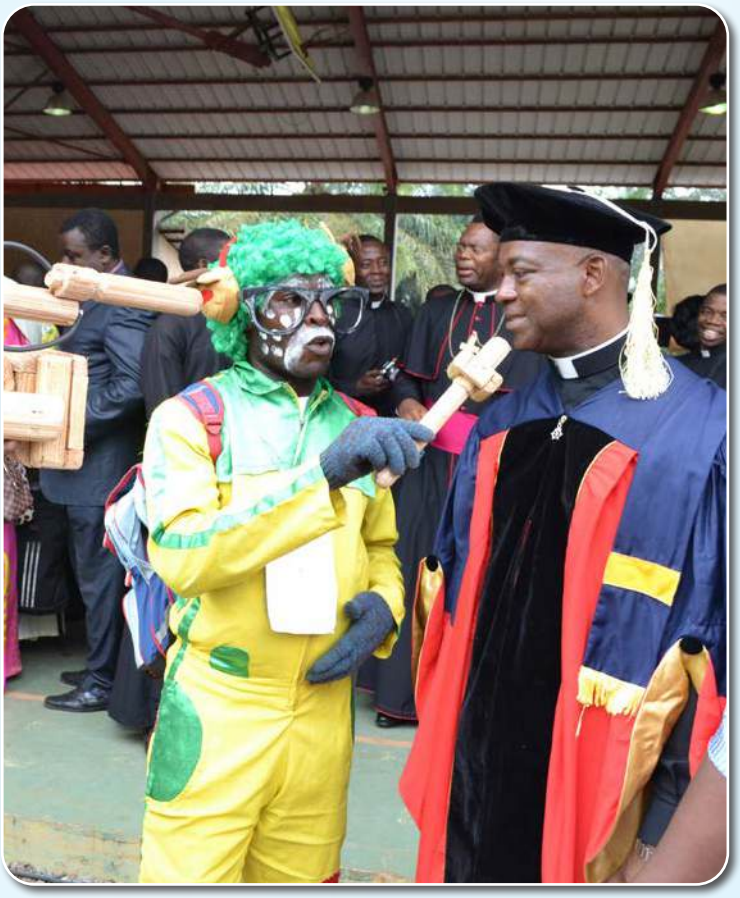
Guidé par la connotation pastorale des textes liturgique de ce dimanche, appelé à juste titre « dimanche du Bon Pasteur », le Recteur émérite de l'UCAC a dépeint les caractéristiques du bon pasteur et du bon berger, et par ricochet du bon dirigeant et du bon leader: être capable de défendre son troupeau contre les bêtes sauvages, loups et lions, être capable de se sacrifier pour les brebis dont il a la charge et être capable de se préoccuper des éléments les plus faibles du troupeau pour que personne ne reste en arrière, pour que personne ne se perde. Ainsi, le bon berger ne se contente pas de montrer la voie à suivre : il emprunte lui-même cette voie en se tenant au-devant de son troupeau, en chemin au milieu de ce troupeau pour encourager ceux qui trainent le pas et, face à ceux qui aux derniers rangs s'écroulent par trop de fatigues, il n'hésite pas à les porter. Jésus Christ a incarné ce paradigme pastoral, lui qui passait partout en faisant le bien, même à ses ennemis, jusqu'au prix de son sang. Et ceux qui se sont mis à son école, nonobstant les souffrances et les difficultés en ce monde, ont été récompensé, leur connexion au Seigneur a porté du fruit.

De cette image du Christ Bon Pasteur, Mgr Jean Bertrand SALLA a invité tous les membres de la communauté universitaire, spécifiquement les étudiants et étudiants, à imiter le Bon Pasteur dans la gestion de leurs taches, entreprises et études, à faire attention aux faux pasteurs qui leur miroitent un pseudo-bonheur existentiel qui en définitive est autodestructeur et pernicieux, et à suivre avec foi et espérance le Christ, vrai Pasteur, afin de trouver la pleine consolation que leur âme désire.

La célébration a été ponctuée par la collation du sacrement de confirmation aux étudiants catéchumènes ardemment préparés pour le recevoir, par le recouvrement des enveloppes de la fête des récoltes ainsi qu'à la fin, par les mots du Recteur Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, symboles d'affection et de reconnaissance de la part des membres de la communauté universitaire, à l'endroit de Mgr Jean Bertrand SALLA.

La messe s'est conclue par une photo de famille et des moments de convivialité partagés autour des agapes fraternelles, scellant ainsi cette journée de grâce et de communion dans les mémoires de tous les participants.

C'est enivrée des grâces divines obtenues par l'intercession de son Saint patron que la Paroisse Saint Augustin a achevé son cheminement de sanctification annuelle, sûre d'avoir offert au fidèles qui la constituent, toutes les armes spirituelles dont ils ont besoin pour grandir dans la foi, l'espérance et la charité, au service de la justice et la paix.









LES ADIEUX DE L'UCAC À SES ICÔNES !

Rév. Abbé Prof. Emmanuel LEMANA ZANGA pour toujours !

Adieux de l'UCAC par son Recteur

Rév. Père Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI

Peuple de Dieu ici rassemblé dans ses différentes composantes, tout protocole respecté.

L'homme qui nous rassemble ici, en ce mardi 18 mars 2025, c'est bel et bien le Révérend Abbé Prof. Emmanuel LEMANA ZANGA dont l'existence terrestre avec nous, et parmi nous, vient de prendre fin. Le train de la vie, qui l'avait embarqué il y a 62 ans dans le petit village de Leboudi, est arrivé à l'ultime gare de son pèlerinage terrestre en ce fameux lundi 03 mars 2025, à l'hôpital général de Yaoundé. Son départ précoce et inattendu continue de secouer notre communauté universitaire en suscitant interrogations, réflexions, et commentaires. Que s'est-il passé donc pour qu'il nous quitte de sitôt ? Nous ne pouvons donner une sage réponse à cette interrogation qu'en acceptant de prendre notre posture de théologien et d'homme de foi pour comprendre, à la suite de Job et de tous les croyants qui nous ont précédés, que le maître absolu de toute vie humaine, c'est Dieu. Car c'est lui qui la donne et c'est lui qui la reprend.



Chère communauté endeuillée,

En acceptant d'organiser cette deuxième station qui précède le retour de notre éminent enseignant à son diocèse, où une digne sépulture l'attend, sans doute, nous avons voulu lui rendre un dernier hommage en reconnaissance de ce qu'il a été pour nous ses collègues et ses proches collaborateurs, et de ce qu'il a fait pour de nombreuses générations d'étudiants qu'il a formés avec engagement et profond dévouement. Cette station à l'UCAC entend s'acquitter d'un triple devoir.

Le premier devoir est un devoir de gratitude envers le Créateur qui nous a fait don d'une personnalité exceptionnelle comme celle de l'abbé Emmanuel LEMANA. Exceptionnel par son intelligence percutante, son esprit alerte et quelque provocateur, pour certains, le Prof. Emmanuel LEMANA qui nous quitte s'est toujours distingué par sa quête de la vérité et son combat constant pour la justice sociale. Rien d'étonnant qu'il se soit particulièrement familiarisé avec la figure du prophète Amos qui a considérablement impacté sur sa prédication. L'eucharistie que nous allons célébrer en son honneur, est le signe par excellence de notre action de grâce au Dieu de Jésus-Christ en qui il a mis sa foi et qu'il a servi avec abnégation et totale donation.

Le deuxième devoir dont nous voulons nous acquitter, est un devoir de reconnaissance envers un frère en humanité, et bien plus encore, un confère dans le sacerdoce. Pris parmi les hommes et choisi par Dieu en a fait son prêtre, l'Abbé LEMANA a partagé notre condition

humaine dans ses hauteurs et dans ses pesanteurs. Frère parmi les frères, il s'est beaucoup distingué par son sens de l'humanité et sa fidélité à la fraternité sacerdotale. Il avait un sens noble du sacerdoce et accordait du prix à tous ceux que le Seigneur avait élevés à une telle dignité.

Des yeux d'enfants, alors que nous entrions en classe de 6e, Jean Bertrand SALLA, Jean Parfait NTSAMA et moi, le jeune Emmanuel LEMANA qui nous accueille au séminaire Saint Paul de Mbalmayo en 1983, se distinguait déjà comme un futur intellectuel sur qui l'Eglise et la société pouvaient compter. Il était alors en classe de première espagnol où il menait la barque académique à côté d'autres camarades sous la houlette de l'abbé Benjamin NKOE, notre intrépide supérieur, selon la nomenclature en vigueur à cette 'époque.

Etrange destin qui va nous lier : c'est le même LEMANA qui nous accueille ici à l'Université Catholique d'Afrique Centrale en 1995. Il achevait alors son premier cycle de théologie couronné par un mémorable mémoire de théologie biblique sur le prophète Amos en quête d'un nouvel ordre social. Après un bref détour à Jérusalem, le même LEMANA va rejoindre l'Abbé Philippe Alain MBARGA en Allemagne pour y préparer une thèse de théologie. Une fois encore, nous voilà de nouveau accueillis par ces deux ainés qui nous aident à nous intégrer dans le monde germanique. Revenu à la Catho nanti de grands diplômes acquis



à l'Ecole biblique de Jérusalem, à Würzburg en Allemagne, et à Paris où il fit sa formation en bibliothéconomie, l'Abbé LEMANA va s'engager corps et âme à la formation des futurs théologiens. Particulièrement marqué par les grandes figures de l'Ancien Testament dont il enseigne les cycles de vie avec art, le Prof. LEMANA, il ne cessera pas de mettre l'accent sur l'importance du Pentateuque comme base fondamentale de l'exégèse biblique. Permettez-moi d'évoquer sommairement ici une de ses dernières réflexions sur la fraternité : « penser la dialectique de la vie et de la mort dans le livre de la Genèse : Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ? (Gn 4, 10). En introduisant sa réflexion, notre Professeur note que « penser les rapports entre les deux frères, Caïn et Abel, c'est aussi poser dès le départ, le problème de la violence, du conflit entre la vie et la mort ». Et au terme de sa riche et dense réflexion, il conclut que ce conflit est une interpellation constante qui nous est adressée au sujet de la responsabilité et même de la coresponsabilité que les uns et les autres assument en rapport au devenir de nos frères, et de nos confrères pour nous les prêtres. Il affirme : « Chaque fois qu'un être humain porte atteinte à la vie d'un autre, c'est Caïn qui répète son geste sur Abel…Caïn et Abel, le premier duo fraternel, comme Adam et Eve, le premier couple humain, sont ici des figures paradigmatiques. Caïn représente les êtres humains qui violent les liens de sang et pervertissent la fraternité en fratricide à cause de la jalousie. Tout indique que c'est un modèle de comportement à rejeter. …Tout comme le péché de Gn 3 nuit aux relations homme-femme, ; créateur-créature ; homme-terre, de même le péché de Caïn affecte gravement les relations entre frères et éloigne de Dieu. De plus, il a des répercutions décisives dans les relations avec la terre.

Caïn a versé un sang innocent, le sang de son frère sur la terre ; celle-ci le maudit et lui refuse sa fécondité, ce qui l'oblige à devenir errant (vv.11-12). La malédiction-châtiment de Caïn est beaucoup plus dure que celle de la terre. Caïn, lui, ne les obtiendra plus jamais. Mais Dieu pro-

tège tout de même la vie de Caïn (v.1), ben que lui-même n'ait pas protégé la vie de son frère.

Quelle leçon magistrale que nous laisse cet illustre enseignant au moment où le vivre ensemble est gravement menacé dans notre pays en proie aux violences où les frères n'ont plus peur de faire couler le sang de leurs frères.

C'est au nom de cette fraternité qu'a toujours su défendre le Père LEMANA que nous voulons conclure notre propos en nous acquittant d'un dernier devoir : le devoir de compassion envers la famille nucléaire et l'église diocésaine d'Obala si durement éprouvée. En ressentant avec vous le poids de l'affliction qui frappe votre cœur, nous voulons vous dire que vous n'êtes pas seuls dans votre souffrance. L'Université Catholique d'Afrique Centrale, qui vous a aidés à assumer le poids de la maladie de votre frère, continuera de soutenir dans la prière et dans les sacrifices à consentir pour donner un repos mérité à ce grand soldat de la foi. Comme un livre ouvert dans la grande bibliothèque qui renferme la mémoire des immortels, la vie de notre Frère LEMANA va continuer à nous interpeller, chacun à son niveau. Aussi voudrais-je conclure mon propos par une observation de Ben Sirac, le Sage : « J'ai reconnu que le seul bonheur des humains consiste à se réjouir et à bien agir pendant leur vie, et que, si un homme mange, boit et prend du plaisir dans tout son travail, c'est un cadeau de Dieu. J'ai reconnu que tout ce que Dieu fait durera toujours, sans qu'on puisse ajouter ou enlever quoi que ce soit, et que Dieu agit de cette manière afin qu'on éprouve de la crainte devant lui » (Si 3, 12-14).







Cher Emmanuel, tu as vécu comme un craignant Dieu, que ce Dieu de miséricorde t'accueille aujourd'hui dans son paradis éternel.

HOMMAGES ACADÉMIQUES

l'UCAC honore son Enseignant le regretté Abbé Prof. Emmanuel LEMENA ZANGA...

Par le Prof. Abbé Jean Paul ONDOA OMGBA,
Secrétaire Général Académique

Excellences ; Révérend Abbé Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI, Recteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale ; Révérend Abbé Dr Charles MOUKALA, Vice-Recteur UCAC ; Révérend Abbé Prof. François NDZANA, Doyen de la Faculté de Théologie ; Aimables Enseignants et Personnel de l'UCAC ; Révérends Pères ; Révérendes Sœurs ; chers étudiants ; Mesdames, Messieurs.

J'ai été choisi par les enseignants de la Filière Bible de la Faculté de Théologie pour rendre hommage au valeureux serviteur de la science, le Révérend Abbé Prof. Emmanuel LEMANA ZANGA, qui vient de passer de ce monde au Père. L'objectif de cet exercice est de célébrer la mémoire de ce prêtre enseignant afin de perpétuer son existence dans le présent de la mémoire des vivants et dans les annales scientifiques et académiques de notre Université.

Pour atteindre cet objectif, j'ai circonscrit le verbe de mon propos en quatre vocables dont la conjugaison harmonique récapitule et restitue fidèlement, ce me semble, la personnalité immensément riche du Révérend Abbé Prof. Emmanuel LEMANA ZANGA. Voici donc ces vocables : ***Navi ; Rābbi ; Ari ; Ăni***. La beauté résonnée de ces vocables fait émerger les sons « a » et « i » qui, dans



la poésie biblique, révèlent la relation personnelle de l'homme avec Dieu. De cette manière, je dispose tout esprit ouvert à accueillir ce qui sera dit de l'Abbé Emmanuel LEMANA comme le fruit fécond de sa relation personnelle avec Dieu. Par ailleurs, le chiffre 4 de ces vocables traduit la personnalité universelle du Prof. LEMANA, ce chiffre dans la Bible symbolisant la totalité de l'univers créé et du révélé.

I. LEMANA, le Navi

Dans la Bible, le prophète est appelé Navi. C'est un mot hébreu dérivé du verbe naba dont les sens actif et passif situent clairement la mission du prophète. Le prophète est un homme appelé et envoyé par Dieu pour annoncer et proclamer sa Parole, parole de justice et de vérité ; parole de paix, de conversion et de vie. La mission du prophète biblique est donc prioritairement l'annonce de la Parole. Toutes les paroles du prophète ne sont que l'écho de la Parole de Dieu. Il parle au nom de Dieu. Voilà pourquoi dans les livres prophétiques, sont répétées en style anaphorique et cataphorique les formules telles que : ko amar ADONAI (ainsi a dit le Seigneur) ; nehum ADONAI (oracle du Seigneur) ; shimu devar ADONAI (écoutez la parole du Seigneur). Dans cette posture et investi du pouvoir divin, le prophète n'a pas peur de parler ; il n'a pas honte ; il est engagé ; il énonce, il annonce ;

il prononce, il dénonce ; il renonce et il fonce ; tout ceci pour amener à la conversion, pour transformer les cœurs, pour préparer l'avenir et soutenir l'effort et l'espérance du peuple.

L'Abbé Prof. LEMANA a été un prophète parmi nous, un homme de la parole, un homme de parole. Toute sa vie durant, la parole de Dieu a guidé, orienté et façonné son être et son agir. La parole de Dieu a inspiré et illuminé l'horizon de ses prises de position dans les affaires de ce monde. A ce propos deux orientations axiologiques de sa personnalité méritent d'être relevées : la vérité et la justice. וְעַמְלִי הָשֵׁחֲא אֹל וְוִיצְ טוֹקְ שֵׁא אֹל ם־לָ שוּרִי « Pour la cause de Sion, je ne me tairai pas et pour la cause de Jérusalem, je n'aurai pas de repos… » (Is 62,1). Le Prof. LEMANA n'a pas pactisé avec l'hypocrisie des allégeances mondaines qui musèle les bouches prophétiques. L'amour et la proclamation de la vérité ne l'ont pas souvent épargné de la fougue des « Amasias » des « Béthel » du monde de ce temps. Mais comme Amos, il est resté déterminé à faire valoir la vérité et à la dire sans contours ni détours, car « si le lion rugit, qui peut résister ; si le Seigneur Dieu a parlé, qui ose ne pas transmettre son message » (Am 3,8). Dans les amphis et les salles de classe, dans les chapelles et les basiliques, en famille ou avec des amis, en ville ou au village, la voix prophétique ne l'Abbé LEMANA ne s'est pas fatiguée de dire la vérité et de revendiquer la justice. Avec un « franc-parler » digne des vrais hommes, il ne parlait pas pour attendre les applaudissements ; il ne parlait pas en s'orientant vers ce que les hommes voulaient entendre ; il ne parlait pas dans l'obéissance peureuse à la dictature des opinions ; car pour lui, les applaudissements, les arrangements et les encensements flatteurs portent à une sorte de prostitution de la parole et de l'âme. Il faut plutôt sanctifier nos âmes en obéissant à la vérité : « castificantes animas nostras in obbedientia veritas » (1 Pi 1,22).



La capacité de cet homme prêtre à dénoncer et à crier au scandale, comme les prophètes Amos et Jérémie ; à s'élever et élever la voix contre l'injustice, la fausseté, l'hypocrisie, la corruption, la tricherie, l'inertie, la paresse, nous plongeait dans un irréductible sentiment d'admiration. Ses prises de position véhémentes contre le trafic d'influence, la vaine gloire ou la gloire du pouvoir le faisaient trôner non sur les divans douillets de la vanité mondaine mais plutôt sur la croix glorieuse à taille humaine de la vérité divine. Ses paroles engagées contre les idéologies de mauvaise foi, la perversité des valeurs et les pratiques anti et contre nature comme l'homosexualité, la zoophilie et la pédophilie ; ses critiques contre ce qu'il appelait « les présences non vocationnelles dans l'enseignement universitaire » ; ses jugements comme abominables des hypocrites et des traitres, relevaient d'un courage prophétique qui lui a souvent valu la violence des ennemis et visibles et invisibles, ad intra et ad extra.

II. LEMANA, le Rābbi

Au terme de solides et brillantes études de spécialisation en Théologie Biblique, à Jérusalem en Israël et à Würzburg en Allemagne, le Prof. Emmanuel LEMANA ZANGA retourne au Cameroun avec un Doctorat. Il est immédiatement et sans autre forme de procès, recruté comme enseignant à l'Université Catholique d'Afrique Centrale. En Faculté de Théologie de ladite Université, il passera 20 ans de sa vie. Parallèlement, à cause de l'amour de la science, il intervient brillamment à l'École Théologique Saint Cyprien de NGOYA et à l'Université Protestante d'Afrique Centrale. Dans ces sphères de la diffusion des savoirs savants et structurants, le Prof. LEMANA se pose et s'impose comme créateur des intuitions savantes et formateur des savants instructifs. Dans ses domaines de compétence

euristique et scientifique, le Prof. LEMANA va sigiller d'une empreinte noétique spéciale des générations d'étudiants aujourd'hui présents dans tous les réseaux de développement intégral de nos sociétés africaines et d'ailleurs. Ses enseignements bien ciblés dans les langues bibliques et l'Ancien Testament, en particulier le Pentateuque et les lires prophétiques, ont séduit la curiosité intellectuelle de nombreux étudiants devenus par la suite ses disciples inconditionnels. Dans ce registre magistériel, le Prof. LEMANA a dirigé une soixantaine de mémoire de Licence en Théologie Biblique, une vingtaine de mémoire de Master et cinq Doctorats. Ainsi pris et compris dans sa stature de Maitre, le Prof. LEMANA a rivalisé de pertinence, de compétence et même d'excellence, les grands exégètes du monde de la Bible. Ses multiples publications scientifiques et ses contributions tous azimuts et de saveur épistémologique transversale, témoignent et assurent d'un esprit élevé, fûté, avisé et doué. Voici quelques morceaux choisis des titres phares de ses publications :

- Qu'avez-vous à opprimer mon peuple ? Étude linguistique et exégétique d'Isaïe 3,1-4,1. Cet ouvrage est publié en 2005 à Würzburg. Il aborde la question cruciale de l'injustice et de l'oppression dont souffre le peuple d'Israël par faute de ses dirigeants. Le titre de l'ouvrage est une question animée de véhémence prohibitive. Comme pour dire : N'opprimez plus un peuple. Cessez d'opprimer mon peuple. Ce choix thématique pour une thèse de doctorat signe à merveille avec la personnalité de LEMANA ZANGA pour qui l'injustice et l'oppression sont des ''tohévot'', des abominations de la désolation. Un prophète ne peut se taire devant une telle méprise de la dignité des hommes qui relève de la seule instance divine. L'homme créé à l'image et comme la ressemblance de Dieu (cf. Gn 1,26) doit être l'objet d'une protection non négociable.

- D'autres titres : ***« Les fondements scripturaires de la réconciliation, de la justice et de la paix d'après Africae Munus » (PUCAC, 2015). « La sorcellerie dans la Bible » (PUCAC, 2017) ; « Penser la dialectique de la vie et de la mort dans le livre de la Genèse » (NGOYA, 2019).***



Ces écrits révèlent une trajectoire de pensée rigoureuse au son à l'unisson vers un horizon assumé : la lutte pour la justice et la vérité ; la lutte pour le bien de l'homme. Ces deniers temps, en communication utile avec son frère et collègue le Pr Claude ABE, il mettait en route un projet ambitieux de rédaction d'un ouvrage questionnant le fonctionnement socio-politique de la société. Le champ épistémologique de ce projet concerne la théologie politique. Le vœu qui monte à cet instant de mes entrailles est que ce projet soit valorisé par le groupe de recherche GRITA de la Faculté de théologie.

III. LEMANA, le Ăni

Ani, celui qui est pauvre. Il s'agit d'une pauvreté d'humilité de celui qui accepte d'assumer sa condition. Il ne se laisse pas corrompre ; il ne marche pas avec les impies ; il ne s'arrête pas dans le conseil des méchants ; il ne s'assied pas avec les railleurs (cf Ps,1, 1). Le ANI est prêt à accepter la persécution dans l'incompréhension ; il est prêt à se sacrifier au nom des valeurs ; il garde sa dignité dans l'adversité et devant l'appât du gain matériel. Le ANI bénéficie naturellement du bonheur don de Dieu ; il est heureux : « Heureux les pauvres ; heureux êtes-vous si vous on vous insulte, on vous persécute et si on dit faussement de vous toute sorte de mal à cause de moi » (Mt 5,3-10). En vérité en vérité je vous le dis, le bonheur du Prof. LEMANA résidait dans la conscience sympathique de son intégrité et dans la considération

empathique des corps qu'il en recevait-il s'en réjouissait même ! D'autant plus qu'il se considérait comme un homme libre : « Et veritas vos liberavit » (Jn 8,32).

Une autre qualité essentielle du Prof. LEMANA graver sur le marbre de vos mémoires est le détachement des biens matériels superflus et encombrants. Au registre des témoignages, je mentionne cette générosité gracieuse mais discrète qui l'a poussé tout du périple terrestre durant, à aider qui était dans le besoin. Il a payé la scolarité de nombreux élèves et étudiants ; certains sont dans cet amphi ; plus que dans sa famille naturelle, il a multiplié des œuvres de charité et de miséricorde au profit des petits qu'il rencontrait sur le chemin de l'existence. Aujourd'hui s'accomplit pour lui le verdict divin de béatitude éternelle : « Venez les bénis de mon Père, recevez en héritage le royaume préparé pour vous depuis la création du monde… » (Mt 25,34). Oui, le Révérend Abbé Prof. LEMANA a préféré la pauvreté avec une âme tranquille, à la richesse avec une âme troublée. L'humanité pauvre en donation et en oblation de soi de l'Abbé LEMANA est ainsi accomplie dans la divinité riche en assomption d'éternité. Voilà un enseignement testamentaire ; un héritage perpétuel que laisse le Prof. LEMANA à la communauté universitaire et à tous ceux qui cherchent le bonheur.

IV. LEMANA, le Ari

Le Ari (lion) est mentionné plusieurs fois dans la page biblique. Dans cet environnement, le lion est symbole de courage, de justice, d'audace, de force et de détermination. Il est même au service de Dieu pour châtier les prophètes infidèles. Il est davantage le signe de la victoire. Saint



Jean dans l'Apocalypse appelle le Christ le « lion de Juda » (Ap 5,5). Selon le Sermon 375 de Saint Augustin, le lion représente la victoire du Christ ressuscité. Il a dévoré la mort comme le lion dévore sa proie.

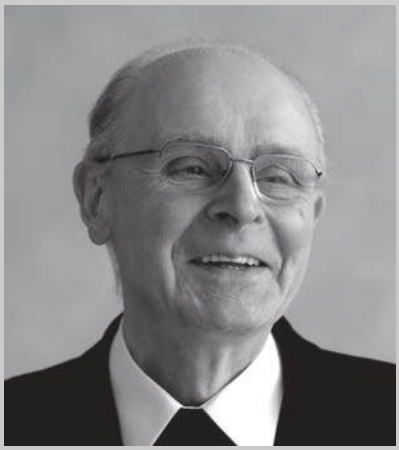
LEMANA, le lion de l'UCAC n'est pas mort. Il est vivant ; il est victorieux de la victoire en Christ dont le clair corollaire est l'inscription au panthéon des universels immortels. Par ailleurs, le Prof. LEMANA a démontré d'être un vrai lion physique. Son amour du sport et la constance infaillible à le pratiquer trahissait un dégagement d'énergie incomparable le constituant dans les « arcanes » de l'excellence olympique du « Citius, Altius et Fortius » (plus vite, plus haut et plus fort). Le grand sportif au physique imposant se repose. Il a combattu le bon le combat ; il a terminé sa course. N'est-il pas déjà couronné de la couronne des vainqueurs ? (2 Tm 4,7-8).

LEMANA, le lion. Un lion naturellement fait trembler. Le Prof. LEMANA, d'allure physique imposante et d'apparence difficile à aborder, ne se laissait pas pénétrer au superficiel abord. Or le courage de l'aborder vous ouvrait à la découverte d'un homme de cœur, sensible, délicat et même fragile ; un homme profondément sympathique, serviable et disponible, « un vase d'amour ». Sur cette ligne psycho-socio-morale et religieuse, l'image LEMANA LION rencontre rigoureusement celle de LEMANA AGNEAU. De cette manière, j'établis un lien fondamental entre l'homme dur, courageux, fort et intraitable, avec l'homme doux, fragile et délicat ; l'homme charitable qui n'a pas vécu pour lui-même mais pour le Christ ; mieux il n'a pas vécu, c'est le Christ qui a vécu en lui (Ga 2,20).

Excellences, Révérends et Révérendes, Mesdames, Messieurs, je termine cet éloge académique en invitant toute l'assemblée présente à se lever pour chanter en faveur du Prof. LEMANA et en guise de l'honneur dû aux serviteurs fidèles, le chant du Gloria.

Hommages de l'UCAC à Mgr Franz KAMPHAUS !

Pour le repos éternel d'un père fondateur et bienfaiteur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.



En communion avec l'Eglise d'Allemagne dans la célébration funèbre de Mgr **Franz KAMPHAUS**, Evêque émérite de Limburg, l'Université Catholique d'Afrique Centrale a rendu hommage au personnage éponyme, au cours d'une messe de requiem présidée par le Rév. Père Prof. **Jean Paul René ONDOUA OMGBA**, qu'entouraient de nombreux prêtres et présence des enseignants, du personnel administratif et service d'appui, des et étudiants.

Dans son homélie de circonstance, le Rév. Père Prof. **Stève Gaston BOBONGAUD,** Doyen de la Faculté de Philosophie a invité les fidèles à l'imitation de la Parole de Dieu, par l'abaissement qui se caractérise par l'aide, la générosité, … Cette vertu a habité **Mgr Franz KAMPHAUS** tout le temps de sa vie dans ce monde. Ce fut un grand Professeur, membre du Conseil Scientifique de son Université. Bref il fait beaucoup de biens autour de lui. L'Université Catholique d'Afrique Centrale retiendra que c'est à son actif, qu'elle a reçu les ¾ de financement de la construction du Campus de Nkolbisson, campus mère de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Oui cet homme de Dieu s'est abaissé pour épouser la condition de serviteur ; il a eu une attitude bienveillante pour l'UCAC, c'est le moteur de l'émergence de l'Université Catholique d'Afrique Centrale.

À la fin de la célébration, le **Prof. Nazaire ABENG**, Historien, a pris la parole pour remercier les participants qui ont massivement répondu présent et de façon spontanée à l'appel des organisateurs de cette messe de requiem. Dans l'antre temps il n'a pas manqué de souligner le caractère généreux de **Mgr Franz KAMPHAUS** avec qui il a travaillé dans le cadre des Œuvres Missionnaires Pontificales en Allemagne. Et en guise de reconnaissance, les Autorités de l'Université Catholique d'Afrique Centrale lui ont dédié l'Amphithéâtre du Campus de Nkolbisson. Sa bienveillance envers le Cameroun s'est étendue jusqu'à la signature d'un accord de partenariat avec le Diocèse de Kumbo, pour les œuvres de développement.

Décédé le Lundi 28 Octobre 2024 à l'âge 92 ans au Sankt Vincenzstift de Rüdesheim-Aulhausen ; avec l'exhortation du prédicateur du jour, Mgr Franz KAMPHAUS prend désormais part au repas de l'Eternité.

Nicolas Destade Awana



Hommage du Recteur au Diocèse de Limburg en Mémoire de Mgr Kamphaus, Evêque Emérite et Grand Bienfaiteur

MOT DE CONDOLÉANCES

C'est avec une grande douleur que nous avons appris la disparition de Mgr Kranz Kamphaus survenue le 28 octobre 2024 des suites de maladie.

Au nom de la communauté des étudiants, du personnel et de tous les enseignants de l'université Catholique d'Afrique Centrale, je saisis l'occasion de cette messe d'inhumation pour vous souhaiter nos sincères condoléances. Par son engagement sans réserve et son témoignage d'amour envers l'Afrique, Mgr Franz Kamphaus a laissé des traces indélébiles dans le cœur des multiples générations de jeunes ayant bénéficié de son soutien.

En se faisant apôtre des pauvres il a milité pour trouver les fonds nécessaires à la construction de notre université.

A la suite des Pères Pallotins conduits par Mgr Henri Vieter et Franz Hennemann qui sont partis



de Limburg pour implanter la foi chrétienne au Cameroun, Mgr Franz Kamphaus nous a fait comprendre le sens de cette grande sagesse des premiers missionnaires : *«Wer die Schule hat, hat die Zukunft»*.

Aujourd'hui, la graine de l'école plantée au centre de l'Afrique a grandi et elle porte de nombreux fruits qui s'épanouissent à travers l'Afrique et le reste du monde.

Au nom des sept Facultés et grandes écoles qui constituent désormais l'Université Catholique d'Afrique Centrale, je voudrais redire toute profonde gratitude à ce grand bâtisseur.

Au moment où vous célébrez ses funérailles en Allemagne, nous avons voulu vous accompagner dans la prière en organisant une messe de défunt en son honneur. Et pour rendre sa mémoire inoubliable dans notre université, un amphithéâtre a été dédicacé en son nom par nos prédécesseurs. Et nous en sommes tous fiers.

En demandant au Seigneur de lui accorder le repos et le bonheur dus à un bon et loyal serviteur, je voudrais conclure mon propos en adressant nos condoléances les plus attristées à la famille biologique et au diocèse si durement éprouvés

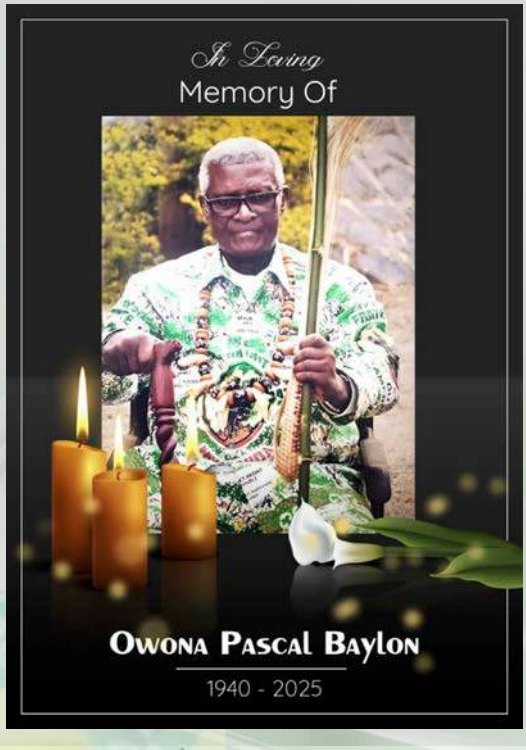
Que son âme repose en paix.

Prof. Thomas Bienvenu TCHOUNGUI

Monsieur

Pascal OWONA Baylon,

l'Université Catholique d'Afrique Centrale vous dit sincèrement Merci pour tous les services rendus. Repose en paix !



Témoignage en honneur du regretté Prof. Pierre TITI NWEL



Aimable auditoire affligé,

Chère famille endeuillée,

Peuple de Dieu ici rassemblé dans ses différentes composantes religieuses, et même dans ses déclinaisons traditionnelles et sociopolitiques,

Frères et sœurs en Christ et en humanité,

Nous sommes animés par un double sentiment au moment où nous saisissons l'opportunité que nous offre cette circonstance funèbre pour rendre un dernier témoignage au regretté et très estimé Pr Pierre Titi N.

Le premier sentiment est mû par l'émotion de peine et la grande tristesse qui se sont emparées de la communauté universitaire de l'UCAC depuis l'annonce du décès de notre très cher enseignant de sociologie. Et comment pouvait-il en être autrement ? La raison est bien simple. Le Prof. Titi appartenait à cette race élitiste des grands hommes à qui le Créateur a confié d'inestimables et rares talents, et qui ont su les multiplier pour produire des fruits en abondance.

Je me demande encore si ses parents, en lui donnant le prénom de Pierre, n'avaient pas prophétisé dès son baptême que son destin allait l'amener à devenir un rocher sûr pour sécuriser sa famille nucléaire et élargie, un socle solide pour conserver les grandes valeurs de l'Afrique traditionnelle et le trésor initiatique du peuple bassa dont il est devenu mbombock, et j'en passe....

En ce qui concerne l'UCAC, notre communauté universitaire vient de perdre une de ses figures les plus illustres. En ma qualité de Recteur de cette institution, j'ai remarqué différentes qualités de cette personnalité qu'il conviendrait d'évoquer ici. D'abord le sens de l'engagement. Le Pr

Titi était un intellectuel engagé. Il s'est engagé très tôt aux côtés de l'Eglise catholique pour militer avec la CENC en faveur de la justice et de la paix. Il a fait cela avec conviction, animé par une foi ardente et inébranlable en Jésus Christ et en la Sainte Église catholique qu'il sut servir avec détermination et jusqu'au bout.

Comment ne pas rappeler ici qu'il faisait partie de ces intellectuels camerounais de première heure qui ont demandé au saint Pape Jean Paul 2 en visite au Cameroun en 1985 de créer un institut catholique à Yaoundé ? C'est une cause qui tenait tellement notre cher Professeur à cœur qu'il s'est par la suite donné mission de servir l'UCAC jusqu'au dernier jour de sa vie. On a encore en souvenir le dernier lot de copies corrigées et envoyées depuis son lit de malade en partance pour le royaume éternel.

Pour nous qui avons eu le privilège de l'avoir pour enseignant, pour ensuite collaborer avec lui comme collègue, nous pouvons attester que ce fut un bon et loyal serviteur.

En nous enseignant la sociologie vers les années1990, il a pleinement contribué à forger en nous l'esprit d'un nouvel homme en sachant conjuguer tradition et modernité, identité et universalité, nature et culture. Son introduction à la sociologie a favorablement déconstruit nos fausses appréhensions sur l'identité culturelle, le patrimoine traditionnel construit comme un bien exclusif et le cloisonnement regrettable qui enferme encore certains citoyens dans les limites de leur cadre tribal ou ethnographique.

Spécialiste indubitable et incontestable du sociologue français Émilie Durkheim, il a su communiquer à de nombreuses générations d'étudiants l'art de distinguer sans séparer le fait social des autres phénomènes tout en nous démontrant comment le social explique le social.

Au moment où une telle figure quitte notre monde visible et mortel pour engager une nouvelle existence dans le monde invisible des êtres immortels, le deuxième sentiment qui nous anime est celui de la reconnaissance et de la gratitude.

C'est l'occasion de dire merci au Seigneur de nous avoir donné un être si riche en talents multiples, un enseignant si doué en savoirs et connaissances, un collègue si aimable et exemplaire dans sa pureté morale et son humanisme multidimensionnel.

Nous étions profondément édifiés par son sens du devoir bien fait et même par son respect et son dévouement déconcertant envers sa hiérarchie : vertus devenues peu communes dans notre pays aujourd'hui !!

Son témoignage de vie exemplaire et sa lutte contre la corruption déployée dans un de ses ouvrages majeurs constitue nt certainement une interpellation forte pour l'avenir de ce pays qu'il laisse au carrefour d'une année électorale déterminante.

Très cher Prof. Titi, en votre qualité de Membre d'Elecam en fin de parcours terrestre, nous, vos collègues et vos anciens étudiants, voulons encore vous donner une nouvelle mission, celle de porter la problématique de l'avenir du Cameroun, berceau de nos ancêtres, sur la table du grand conseil des fondateurs de cette chère patrie qu'ils ont tant chérie et pour laquelle certains ont donné leur vie. Dans le grand débat des immortels auquel vous prendrez désormais part, sans crainte et avec lucidité, n'oubliez surtout pas de souligner entre autres, la question de la jeunesse et de son avenir, l'enjeu de la justice et de la paix ainsi que l'épineux défi du vivre ensemble.

Rassurés par notre foi que pour ceux qui meurent dans le Christ la vie n'est pas détruite mais transformée, nous supplions le Dieu miséricordieux d'accueillir dans sa demeure éternelle l'âme de notre cher et très distingué Prof. Pierre Titi N.

Va et repose dans la paix des immortels.

Rév. Prof. Abbé Thomas Bienvenu TCHOUNGUI

Jus de fruits frais et revitalisants





UCAC
Université Catholique
d'Afrique Centrale

Contacts :

- **B.P. :** 11628 – Yaoundé – Cameroun
- **Tél. :** (+237) 222 698 555 / 222 237 400
- **E-mail :** communication@ucac-icy.net
- **Site web :** www.ucac-icy.net